

Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 13 juin 2024

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 23 SEPTEMBRE 2024



CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 13 Juin 2024

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

La Secrétaire de séance désignée

Le Président du Conseil régional

Colette LANGLADE

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 13 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine Secrétaire de séance : Madame Colette LANGLADE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL	7
NTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES	7
NTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES	. 10
(01a à 01e) COMPTES DE GESTION 2023 ET	30
(02a à 02e) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023	30
01a – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	49
D1b – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	
O1c – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"	51
01d – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"	. 52
D1e – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	
D2a – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL	. 54
02b – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	55
02d – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES F 2014-2020"	
02e – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	. 57
03a – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	. 58
03b – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE L'INNOVATION"	
03c – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"	. 58
03d – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"	. 58
D3e – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	

04a – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL	62
04b – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTE PO 2014-2020"	
04c – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	70
05 – TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES ("CARTES GRISES") AU 1ER JANVI 2025	
06 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023	76
07 – AVENANT N°1 DU CPER 2021-2027 RELATIF AU VOLET MOBILITÉS	77
08 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORTS COLLECTIFS RÉGIONAUX	.00
09 –TRANSPORTS SCOLAIRES : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET CONVENTION D'AFFRÈTEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE (CABB) ; AVENANTS AUX CONVENTIONS D'AFFRÈTEMENT CONCLUES AVEC LES AGGLOMÉRATIONS DE NIORT ET DE BRESSUI 1	
10 –VOIE FERRÉE DES LANDES : APPROBATION DES TARIFS ET DES CONTRATS D'UTILISATION 1	
11 – PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ ENVIRONNEMENT 4 NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2028 1	.04
12 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU MÉDOC 2024-2029 1	.18
13 – CRÉATION DE L'INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SUR LES MALADIES VASCULAIRES CÉRÉBRALES (IHU - VBHI)	.23
14 – PRIX JOSY REIFFERS – SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS EN ONCOLOGIE 1	.25
15 – PARTICIPATION DE LA RÉGION À L'ACCORD DE CONSORTIUM DU PROJET CAP ELENA « COMPÉTENCE ET APTITUDES POUR 2030 : ÉLECTRONIQUE EN NOUVELLE - AQUITAINE »	.26
31 – CRÉATION D'UN FONDS POUR LE PATRIMOINE NATUREL DE NOUVELLE-AQUITAINE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE1	.30
19 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ ET PROTOCOLE D'ACCORD RÉGIONAL 2024-2027 AVEC L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE1	
32 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL AUX ENTREPRISES ET A LA MÉTHANISATION : DÉLÉGATION DU FONDS CHALEUR DE L'ADEME COMME LEVIER D'ACCÉLÉRATIO 1	
33 – PROTOCOLE D'ACCORD RENOUVELÉ RELATIF AU PORTAGE FONCIER ET IMMOBILIER EN FAVEL DE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE DIRIGEABLES DE FRET-CARGO À LARUSCADE (33)	
20 – PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'AIDE AU RECRUTEMENT DE ENTREPRISES1	
21 – CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRE 2024-2028 : POUR DES ESPACES DE DIALOGUE PERMANEN ENTRE ACTEURS ET BRANCHES PROFESSIONNELLES SUR LES ENJEUX EMPLOIS-COMPETENCES 1	
22 – ACCORD-CADRE AVEC LE RÉSEAU DES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) POUR LA PÉRIODE 2024-2028	.58

23 – FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE : BILAN 2022-2023 ET RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION16	
24 – CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2026 - CONVENTION TRIENNALE ENTRE L'ETAT (DRAC - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES), LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE (RIM) ET LE RÉZO MUSA 160	5
25 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1
26 – CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC EXPERTISE FRANCE (2024-2027)174	4
27 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : PRÉCISION D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À SA COMMISSION PERMANENTE17!	5
28 – TABLEAU DES EMPLOIS	ŝ
29 – PLAN DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2024-2026 DES AGENTS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FORMATION	3
30 – RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE179	Э
16 – CHARTE RÉGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INFORMATION MÉTIERS DANS LES COLLÈGES 180)
17 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ETAT EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE	
18 – CONTRIBUTION DU CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES À LA PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE189	Э
34 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ET LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES) 193	3
35 – AUGMENTATION DE CAPITAL DE NACO194	4
36 – APPROBATION D'UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML NOUVELLE-AQUITAINE CROISSANCE TOURISME AU CAPITAL DE LA SAS VLADONIS196	
37 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA MISSION DES OFFICES DE TOURISME DE NOUVELLE-AQUITAINE, LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE NOUVELLE-AQUITAINE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION (VOLET TOURISME LAB NOUVELLE-AQUITAINE)	
38 – CONVENTION CADRE DE TERRITOIRE ENTRE ACTION LOGEMENT ET LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE202	2
39 – CONTRATS DE VILLE 2024-2030	4
VŒUX - MOTION - QUESTION ORALE200	5

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS),

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Alain ROUSSET, PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Charline CLAVEA U (PS)

Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Thierry TRIJOULET (PS), Nathalie ARNAUD, PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLET-BLU (RE), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Karfa DIALLO, ECOLO), Julien BAZUS (PS), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin à Mélanie PLAZANET, PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance l'aprèsmidi à Pascale REQUENNA, CI), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance en soirée à Maryse COMBRES, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Lydia HÉRAUD, PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance l'aprèsmidi à Emilie SARRAZIN, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Katia BOURDIN, ECOLO), Pascal COSTE (LR, excusé le 13/06 après-midi), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'aprèsmidi à Sandrine HERNANDEZ, PS), Didier DAMESTOY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Laurence MOTOMAN, ECOLO), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Michel DURRIEU (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Laurence FARRENG (CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir le matin à Muriel BOULMIER, LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Guillaume GUÉRIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Marc OXIBAR, LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Julien BAZUS, PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI), Brahim JLALJI (CEC) ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Alain BACHÉ (CEC), Frédérique JOINT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Margarita SOLA, PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir le matin à Éric SARGIACOMO, PS), Sandrine LAFFORE (PS, ayant donné pouvoir le matin à Florent LACARRERE, PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUÉGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Martine PINVILLE, PS), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Michel DURRIEU, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Edwige DIAZ, RN), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin à Renaud LAGRAVE, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Benoît TIRANT (PS), Stephane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance en soirée à Stéphanie ANFRAY, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin à François VERRIERE, RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Émilie ALONSO (PS) ayant donné pouvoir à Pierre CHÉRET (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG) ayant donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET (PRG), Geneviève BARAT (PS) ayant donné pouvoir à Marie-Hélène MICHON (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO) ayant donné pouvoir à Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Gilles BOEUF (PS) ayant donné pouvoir à Guillaume RIOU (PS), Florent BOUDIÉ (RE) ayant donné pouvoir à Marie-Ange MAGNE (RE), Yasmina BOULTAM (PS) ayant donné pouvoir à Mathieu HAZOUARD (PS), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN) ayant donné pouvoir à Jacques COLOMBIER (RN), Christelle CHASSAGNE (PS) ayant donné pouvoir à Benoit TIRANT (PS), Nathalie COLLARD (RN) ayant donné pouvoir à Julie RECHAGNEUX (RN), Caroline COLOMBIER (RN) ayant donné pouvoir à Marion LATUS (RN), Alain DARBON (PS) ayant donné pouvoir à Françoise SERRE (PS), Christian DEVEZE (CI) ayant donné pouvoir à Daniel DARTIGOLLES (CI), Christophe DUPRAT (LR) ayant donné pouvoir à Nicolas FLORIAN (LR), Émilie DUTOYA (PS) ayant donné pouvoir à Andde SAINTE-MARIE (PS), Delphine EYCHENNE (PS) ayant donné pouvoir à Jérôme GUILLEM (PS), Christine GRAVAL (ECOLO) ayant donné pouvoir à Christine SEGUINAU (ECOLO), Florence JOUBERT (RN) ayant donné pouvoir à Richard GUERIT (RN), Mathieu LABROUSSE (PS) ayant donné pouvoir à Patrice BOUTENÈGRE (PS), Philippe LAFRIOUE (PS) ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE (PS), Christelle LAPOUGE (CI) ayant donné pouvoir à Marie JARRY (CI), Baptiste MAURIN (PS) ayant donné pouvoir à Dominique ASTIER (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG) ayant donné pouvoir à Elise LAURENT-GUÉGAN (PRG), Yann RIVIÈRE (LR) ayant donné pouvoir à David LABICHE (LR), Fabien ROBERT (CI) ayant donné pouvoir à Jean DIONIS DU SÉJOUR et à Elodie BOURREL (CI) en début de soirée

Était excusée :

Nathalie MOTSCH (UDI)

Quorum atteint

^{*}Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ou détient un arrêté de déport figure dans le résultat du vote après la mention « *Non-participation ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

- M. LE PRÉSIDENT. Le quorum est atteint. Tout cela a été vérifié. Je vous propose comme secrétaire de séance Colette LANGLADE. On essaiera de déjeuner le plus proche possible de 14h après tous nos dossiers que nous avons à voir. Le projet de délibération 40, « Nouveaux développements de la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine PIGMA » a dû être retiré de l'ordre du jour. Jean-Louis NEMBRINI devant s'absenter cet après-midi et revenant vendredi matin, on passera ses délibérations de 16 à 18 le vendredi matin, et elles seront remplacées par les délibérations 31 à 33. Je supplie les présidentes et présidents de groupes de bien dire clairement les différents votes, de telle sorte que notre service des assemblées puisse être aidé. Vous vous rappelez que dans les obligations déontologiques, tout conseiller régional ayant un lien avec un dossier se déporte, quitte si possible la réunion et figure dans le résultat du vote avec la mention « non-participation ». « Il n'aura émis aucun avis sur le dossier concerné, ni pris part à l'instruction, ni au suivi... »
- **M. LE PRÉSIDENT. -** J'ouvre donc notre séance. Le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des observations, des rectifications, des oppositions, des abstentions ? S'il n'y en a pas, il est donc adopté.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. – Un mot, peut-être, de ma part, avant de donner la parole aux présidentes et aux présidents de groupes. Il y a un charme du mandat régional, dans la diversité des dossiers, à la fois culturels, économiques, de transport, d'aménagement du territoire. Et, là, cette fois, en dehors de nos grands dossiers financiers, que présentera Sandrine DERVILLE tout à l'heure sur le CA et sur le BS, le volet mobilité du CPER, qui est un engagement collectif, c'est-à-dire de la Région, mais aussi les autres collectivités locales de 2,5 milliards, pour être précis, je crois. Avec, vous l'avez vu, un effort de plus de 70 %, y compris de la part de l'État, sur le ferroviaire dont notre réseau a tant besoin. Difficile, bien entendu, de ne pas rester dans le contexte, la campagne européenne, les élections législatives avec un temps court, trop court de cette campagne. Et je crois que la vitalité démocratique des grandes formations montre que les choses devraient se faire. Alors, je

voudrais féliciter les trois élus sur les listes européennes. Avec un sourire complice, d'abord, si vous permettez, une fois n'est pas coutume, à Éric SARGIACOMO.

Dont on me dit qu'il a des origines à la fois basques, espagnoles et italiennes. Laurence FARRENG.

Julie RECHAGNEUX.

Si je peux me permettre de leur confier une mission à ces trois parlementaires, je rappelle que dans la précédente campagne 2015-2021, et je regarde Isabelle BOUDINEAU, ce sont 250 000 appuis, accompagnements, aides, subventions, que l'Europe a accompagnés sur notre territoire. On ne mesure pas cette somme. 2,5 milliards. Avec l'engagement du nouveau programme 21-27. À la fois sur l'emploi et l'économie, sur nos entreprises. Sur la culture, aussi. Avec un dossier assez massif, d'ailleurs, sur Lascaux, dans la précédente campagne, avec 12 millions d'euros. Nous n'aurions pas pu, avec le Conseil départemental de la Dordogne et l'État, financer ce dossier sans l'Europe. Bien entendu, il y a eu des différences, le gouvernement a voulu recentraliser les MAEC. Des aides à la formation des demandeurs d'emploi. Dans le projet futur, le FEDER pourrait rénover 7 500 logements sociaux. Ce sont les usines à la campagne, merci, Andréa. Donc je voudrais attirer l'attention, mais vous le savez, ici, dans cet hémicycle, sur l'appui considérable qu'apporte l'Europe à nos territoires. Y compris nos territoires les plus éloignés, les plus ruraux. Avec le système que nous avons mis en place. Et j'en remercie les services, Isabelle BOUDINEAU, sur une co-construction à partir des collectivités, des équipes des collectivités, pour pouvoir cogérer, ensemble, non seulement l'objectif 5, qui est à disposition des territoires, mais aussi le choix des dossiers. Une espèce de démocratie directe que nous avons mise en place. On doit être, d'ailleurs, la seule Région à le faire, avec plus de 350, 400 collaborateurs et collaboratrices et élus des différents territoires. Un milliard d'euros au titre de la PAC, d'ailleurs, la politique agricole commune, sur les 10 milliards au niveau national. Donc, cet enjeu de bien suivre au niveau du Parlement ce que l'on appelle les « fonds structurels », ces fonds que Jacques DELORS a inventés dans le cadre à la fois de l'adoption du marché unique et qui doit permettre, aussi, de régler un des problèmes qui ont fait débat pendant cette campagne, c'est-à-dire que les termes de l'échange soient équilibrés. Il est évident qu'il faut s'interroger sur les termes de l'échange entre les pays de l'Ouest dont le niveau de rémunération est historiquement, naturellement et avec tous les droits sociaux, plus élevé, et les pays qui sont rentrés récemment (je pense à la Pologne, à la Roumanie, à la Hongrie ou d'autres). Et, d'ailleurs, vous savez qu'un des principaux résultats, et je l'ai peu entendu pendant la campagne, c'est que le niveau de vie de la Pologne, grâce à l'Europe, a augmenté de 50 %. Y compris, bien entendu, le niveau des rémunérations. Tout ça ne se fait

pas en un jour, mais les sommes considérables qu'affecte l'Europe aux pays qui ont un retard de développement par rapport à l'Allemagne, la France, l'Italie, etc., est une réponse structurelle à cette différence de niveau salarial entre ces différents pays.

Je laisse à la campagne le soin pour les élections législatives le soin d'avancer. Vous savez où est mon tropisme. Mais, en même temps, par-delà le débat politique, ce qui m'intéresse le plus, c'est l'action publique sur l'éducation, sur la recherche, sur l'aménagement du territoire, sur les transports. Les problèmes, on le verra à travers le compte administratif qui va présenter un effort d'investissement, Sandrine, assez considérable. Nous avons maintenu cet effort, certes au prix d'un endettement plus important qu'il faut qu'on maintienne, qu'il faut absolument que l'on puisse contenir. Donc ça suppose pour nous des arbitrages. On le verra dans le CPER, un défi considérable, bien au-delà de nos compétences et de nos ressources propres, sur la survie, la régénération de nos lignes ferroviaires. Qui est un sujet important, même si, je dois le dire, que l'État, à notre demande, a fait un effort important sur le ferroviaire. Je rappelle qu'il y a quelques années, nous avions analysé la nécessité d'investir 3,5 milliards sur les 3 400 km de lignes ferroviaires. Donc, j'espère que cette campagne législative clarifiera le spectre politique, non pas simplement en termes de candidatures, même si j'y serai, pour ma part, très attentif, mais aussi en termes de projet. J'ai été assez surpris d'entendre le Président de la République mettre en cause la décentralisation, récemment, hier, même. Je trouve cela inconvenant alors même que les collectivités locales, quelle que soit leur sensibilité, réparent. Des journalistes m'interrogeaient hier sur ce pointlà, sur la déprise médicale, le sentiment de déprise médicale. Qui répare ? C'est la Région, les communes, les intercommunalités.

Sur la création de maisons de santé pluridisciplinaires et dieu sait, Françoise JEANSON, qu'on en a créées un paquet puisqu'on est la première Région sur les maisons de santé pluridisciplinaires. Sur la formation à distance, l'accès aux services publics à distance avec les tiers lieux. Et nous avons, je crois, 40 % des tiers lieux de France en Nouvelle-Aquitaine. Sur la formation des demandeurs d'emploi parce qu'on peut sauter, comme dirait le Général De Gaulle, sur sa chaise, mais en même temps il y a un travail extrêmement précis, Karine DESROSES, à faire pour aller chercher le plus loin possible ces demandeurs d'emploi. Et nous allons bientôt signer une convention non seulement avec les Restos du cœur, mais aussi avec les autres associations humanitaires, parce qu'elles rencontrent des personnes en souffrance, de telle sorte qu'on puisse les ramener à des moments de formation.

Et puis, le problème de l'effet de ciseaux, Sandrine, aussi, y reviendra tout à l'heure, sur nos budgets, le paradoxe est que, Alain BACHÉ le dit souvent, il y a des besoins de plus en plus nombreux qui émergent. Et le fait qu'on puisse y répondre dans la proximité va beaucoup

plus vite. Si je prends l'exemple des maisons de santé, ce qui est insupportable, c'est qu'on se trouve à 7 derrière un ruban. Donc il faut que 7 collectivités aient leur ingénierie pour analyser les dossiers des maisons de santé. Chaque fois qu'il y a une collectivité qui est sollicitée, ca suppose 6 mois d'analyse. Donc vous multipliez 6 mois par 7. On retarde de 2 ans la réponse ponctuelle au territoire. Et cette culture du saupoudrage, elle ne vient pas des collectivités. C'est une histoire qui dépasse bien entendu les gouvernements d'Emmanuel MACRON. C'est une histoire de vouloir que l'État soit présent partout. Donc ça déresponsabilise les uns et les autres. Et je n'ai pas du tout aimé cette mise en cause de la décentralisation. Ce n'est pas le nombre de collectivités qui pose problème, c'est la relation avec l'État. Nous avons une part de responsabilité parce que, chaque fois, on se tourne vers l'État. Je viens de le faire, d'une certaine manière, mais c'est l'État et la loi de finances qui fixent les ressources, et la loi. Mais il y a dans, ce domaine-là, un vrai problème. Et puis, il s'agit aussi de garder l'espoir. BLUM disait, en 1942, dans une lettre à une amie : « Les joies sont remises à l'an prochain. La seule que nous puissions goûter aujourd'hui est celle de l'espoir ». Je souhaite que ces élections législatives vous redonnent l'espoir. Je vous remercie.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? Jean DIONIS. Pour quel groupe, Jean ?

Groupe Centre et Indépendants

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je vais vous l'expliquer, Président, mais a priori je suis assez stable dans mon positionnement centriste. Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Centre et indépendants en remplacement de notre président de groupe, Fabien ROBERT. Fabien assiste ce matin aux obsèques de son oncle et vous demande de bien vouloir excuser son absence.

Président, je vous ai trouvé discret sur les législatives. Elles sont quand même là et chacun d'entre nous a clairement conscience de vivre un moment de bascule. Un moment que, pour notre part, nous nous estimons dangereux. Et chacun et chacune d'entre nous essaie de garder lucidité, énergie dans ces moments de changements profonds.

Alors, commençons par les faits. L'extrême droite a remporté les élections européennes avec un score historique et inquiétant de 40 % si on additionne RN et Reconquête. C'est un fait. Et, maintenant, que faire ? Vous l'avez d'ailleurs un petit peu traité dans votre propos. Chacun doit être, et nous aussi, ici, assemblée régionale, on doit être à la hauteur de l'événement et de nos responsabilités. Elles sont plus ou moins grandes. Mais on doit être à la hauteur de notre responsabilité. Le Président de la République, il a été à la hauteur des siennes en redonnant la parole et le pouvoir au peuple par la dissolution de l'Assemblée Nationale, comme l'y autorise notre Constitution.

Alors, nous, qu'est-ce qu'on doit faire? D'abord, il faut qu'on entende. Il faut d'abord entendre, d'abord écouter, d'abord ne pas être aveugle ou sourd. Parce que dans ces 40 % de Néo-Aquitains qui ont voté à l'extrême droite, il y a des cris, il y a des cris de souffrance que nous devons entendre. En ce qui concerne mon département du Lot-et-Garonne, les 317 communes ont mis en tête l'extrême droite. Vous pouvez applaudir... Cela veut dire, je n'en ai pas la même lecture que vous. Cela veut dire que la ruralité crie son mal-être, elle crie sa souffrance. Alors qu'allons-nous faire, nous ici, nous, assemblée régionale, qu'allonsnous faire, pour y répondre ? Et que nous faut-il de plus, maintenant, pour bouger ? Un mouvement agricole d'une puissance historique en janvier-février, un vote aux extrêmes à 40 %. Maintenant, on est au pied du mur. Quel va être notre réponse régionale ? Je veux saluer ici ce que fait, avec les collègues, Pascal COSTE. On a une mission d'évaluation de grande qualité en ce qui concerne les auditions. Mais je dis un petit peu solennellement : « Attention à l'atterrissage ». Nous ne pouvons pas, sur un terrain aussi douloureux, accoucher d'une souris ou d'un robinet d'eau tiède. Chers collègues, sur la ruralité, après ce qui s'est passé dimanche pour nos agriculteurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace.

C'est à mon avis la première chose à faire. Écouter. La deuxième : « Que nous allons faire ? » Moi, j'ai entendu qu'il fallait se concentrer sur l'urgence. Non. Nous devons faire en sorte que, chacun pour sa part et, bien sûr, vous, Monsieur le Président, que l'institution régionale continue à fonctionner. Les Anglais qui étaient sous les bombes, en 40, disaient « keep cool, carry on ». Nous devons donc continuer à siéger, à délibérer pour que la Région avance sur les grands, mais aussi sur les petits dossiers. On me dit que Madame DIAZ veut qu'on ne traite que les dossiers urgents. Nous, on a à peu près l'avis contraire. Il faut que l'on traite tout. Et s'il y en a qui veulent aller faire campagne, eh bien qu'ils y aillent. Après, sur le fond, on sent bien, et vous l'avez dit, que des mouvements sociaux, idéologiques de fond se déroulent et qu'ils recomposent notre histoire nationale. Chacun voit bien progresser deux blocs extrêmes, à droite et à gauche. Finalement, les 30 juin et 7 juillet, nous aurons

3 chemins principaux. L'extrême droite. Qui ne voit pas son retour partout en Europe ? Qui ne voit pas le retour du nationalisme, du mirage archaïque de l'État-nation ? C'est un bijou en toc des souverainistes. Et, derrière ça, comme toujours, le vrai fioul électoral de l'extrême droite: la xénophobie. D'abord la peur de l'étranger, ensuite, toujours, cette peur qui s'abime en haine de l'étranger. Et ce n'est pas pour rien... Excusez-moi, je pense ça très profondément. Ce n'est pas pour rien que JAURES disait, en 14, et, après lui, François MITTERRAND devant le Parlement européen et, après lui, Emmanuel MACRON: « Le nationalisme, c'est la guerre ». C'est la guerre aux frontières ou à l'intérieur de la nation. Alors, soyons vigilants avec ce premier chemin, bien sûr. À gauche, le nouveau Front populaire, on pourrait en sourire si l'heure n'était pas grave. D'accord sur rien. Globalement, il faut le dire, ils ne sont d'accord sur rien. Désaccord sur la construction européenne, désaccord sur l'Ukraine, désaccord sur le Moyen-Orient, désaccord sur les retraites. J'ai entendu Monsieur MELENCHON dire qu'il hésitait entre 62 ans et 60 ans. J'ai bien écouté MELENCHON. Moi, j'écoute MELENCHON. Désaccord sur l'énergie. Bref, désaccord sur tout, accord sur rien, si ce n'est sur les postes de circonscriptions. Et, qu'est-ce qu'il dit, cet accord ? Il dit l'hégémonie de LFI sur la gauche, puisque sur un total de 577 circonscriptions, il y en a plus de 220 qui sont réservées à LFI. Je vous le dis et j'en prends le pari, ce nouveau Front populaire ne passera pas l'été et heureusement. C'est un accord tristement électoral.

Reste la majorité présidentielle. Monsieur le Président, j'ai fini, c'est important, j'en ai pour trente secondes. Reste la majorité présidentielle, je vais vous faire plaisir, imparfaite, avec tous les défauts que vous voulez. Mais, nous, au moins, on est clair dans notre soutien à la construction européenne. Nous, au moins, on est clair dans le soutien à l'Ukraine. Nous, au moins, on regarde la modernité en face, avec une exigence permanente de vérité. Alors, oui, la recomposition politique de notre pays, elle est en cours. Je veux dire notre solidarité avec nos amis Républicains qui ont refusé la trahison de CIOTTI. Je veux dire notre respect pour les sociaux-démocrates avec Raphaël GLUCKSMANN qui ont refusé l'hypocrisie du nouveau Front populaire. Je veux dire, oui, vous l'avez dit, qu'un nouvel arc républicain se dessine sous nos yeux. Nous y prendrons part avec enthousiasme dans nos territoires, à la région, à Bordeaux et à Paris, dans l'Assemblée nationale que se donneront les Françaises et les Français. Merci beaucoup.

Mme BOUDINEAU. - Vous avez fait la courte échelle au RN pendant des mois.

- **M. LE PRÉSIDENT. -** Jean DIONIS, vous pensez qu'il n'y a pas, dans toutes les formations, une course aux candidates et aux candidats des circonscriptions? Entre le Modem et les différentes formations. Bien sûr que non...
- **M. DIONIS DU SÉJOUR. -** Président, au niveau programmatique, on a un petit peu moins de problèmes que vous. Un petit peu moins.
- M. LE PRÉSIDENT. Je n'en sais rien. Juste un point. J'ai effectivement oublié de saluer le travail que Pascal COSTE et Lydia HÉRAUD font, sur la MIE, la mission d'évaluation. Je rappelle quand même que ce n'est pas une mission facile. Ce n'est pas une mission punitive. Quand on regarde, et je vous l'ai demandé, les dossiers des commissions permanentes, quand on les lit, plutôt que de survoler ça en ayant des procès d'intention, on s'aperçoit qu'il y a sûrement des ajustements à faire. Il y a sûrement quelque chose à tirer de cette mission. Mais que, étant donné que tout ça a été coconstruit par les organisations professionnelles, ce n'est pas simplement sur la base d'une organisation dont le comportement est factieux que cette région et cet hémicycle va se décider, fussent-ils dans le département que vous représentez. Qui souhaite intervenir ? Il faut avoir du courage, aussi, en politique, Monsieur DIONIS.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais bien sûr revenir sur la situation politique inédite que nous vivons, car nous, responsables politiques, justement si nous sommes responsables, devons prendre la mesure des devoirs qui sont les nôtres. Les scores réalisés par l'extrême droite et la dissolution soudaine pour de nouvelles élections 3 semaines après, décidée par le Président de la République, sont une déflagration pour notre démocratie. Il y a évidemment un malaise profond dans la population qui arrive à son paroxysme et qui sanctionne l'incapacité du Président MACRON et ses gouvernements successifs, au pouvoir depuis 7 ans, à traiter les sujets qui préoccupent nos concitoyennes et nos concitoyens. Les fins de mois difficiles, les aléas climatiques, la disparition des services publics, dans les campagnes et les quartiers populaires, la complaisance avec les riches de ce monde. Ce matin encore, le Premier Ministre a annoncé qu'il ferait passer par décret la réforme de l'assurance chômage avant le résultat des élections législatives. Il s'enferme encore et encore dans la brutalité sociale qui continue d'appauvrir. L'inquiétude est telle que nous devons tout faire pour réinsuffler l'espoir dans notre pays. Nous sommes regardés non seulement par les Européens qui, comme nous, ont voté, mais au-delà, par le

monde entier, à quelques jours, finalement, seulement, de l'ouverture des Jeux olympiques. L'extrême droite raciste sort de cette élection renforcée en Europe et, chez nous, elle pavoise comme on le voit y compris ce matin dans cet hémicycle régional, grisé par la courte échelle que lui tend un Président de la République cynique et hors contrôle. Ne nous en cachons pas, les scores réalisés par l'extrême droite en Europe sont délétères pour nos démocraties, nos libertés et nos droits. En France, c'est bien le résultat des errements d'un Président et de son gouvernement qui n'entendent rien et n'écoutent personne et qui pensent que les crises sociales et écologiques n'existent que virtuellement via le prisme de ce que leur racontent leurs cabinets-conseils et leurs communicants. Notre État en piteux état est abimé, de plus en plus antisocial et incapable d'assurer ses missions essentielles. À force de prendre aux pauvres pour donner aux riches, de ne pas tenir la promesse de la justice et du respect, de nier les plus élémentaires besoins comme le logement, la santé, la mobilité ou le droit à un environnement sain, que pouvait-il se passer d'autres ? Qui peut croire que l'extrême droite va être une solution ? Qui ? Parce qu'ici, à la Région comme partout ailleurs, ils militent contre les droits des femmes, contre le droit des minorités, parce qu'ils combattent toute politique culturelle émancipatrice, parce qu'ils refusent les projets de coopération internationale, parce qu'ils refusent les politiques territoriales visant à réduire fractures et inégalités parce qu'ils désignent des boucs émissaires, constamment, en supporters fanatisés de la xénophobie, ils sont une menace imminente contre l'État de droit et notre triptyque républicain, liberté, égalité, fraternité. Ils continuent de faire des promesses faciles basées sur de fausses analyses, en feignant de ne pas comprendre la nécessité de réencastrer l'économie avec les limites planétaires. Ils défendent les lobbies, y compris étrangers comme la Russie, y compris les multinationales et nient la crise climatique. Ils promettent le changement, mais leur programme n'est que retour en arrière et division. À des degrés divers, ils prétendent que tout peut continuer comme avant, à ceci près qu'il faudrait se haïr les uns les autres. Mais quelle folie et quel mensonge!

Comme le rappellent encore et encore plusieurs dizaines de milliers de scientifiques, les reculs environnementaux, je cite, sont des menaces directes contre notre avenir commun. Mois après mois, en Inde, au Mexique, les records de chaleur, les morts et les catastrophes s'accumulent. Les déplacés climatiques se comptent désormais par centaines de milliers chaque année. La réalité, elle est là. « Les patriotes de pacotille » parlent constamment de sécurité. Ils feignent d'ignorer que la véritable sécurité quotidienne pour tous se construit dans l'unité et par la solidarité. Elle passe donc forcément par la lutte contre le changement climatique, parce qu'il impacte toujours les plus faibles. Qui en sont les premières victimes ? À Saintes cet hiver et dans bien d'autres endroits, des inondations successives et désespérantes pour les habitantes et les habitants. L'été dernier, îlots de chaleur invivables,

pollution atmosphérique le long des routes, pesticides dans l'alimentation, nouveaux incendies de forêt. Oui, la crise climatique, comme celle de la biodiversité, ce sont des crises sociales. L'extrême droite, chers collègues, c'est, comme le dérèglement climatique, un fléau qui frappe d'abord les plus précaires. Le Président MACRON et son camp ont choisi de dialoguer avec eux, leur offrant même des Vice-présidences à l'Assemblée Nationale. En réduisant le débat politique à un affrontement entre le Président et le clan LE PEN, il porte une immense responsabilité sur la situation actuelle. La réalité crue est là, chers collègues : au lieu d'incarner le rempart contre leurs idées rétrogrades et nauséabondes, ils en ont été le carburant à travers nombre de leurs réformes comme la loi immigration. Les macronistes s'effondrent aujourd'hui à travers un vote sanction clairement exprimé aux élections européennes. La dissolution, course désespérée et pari politique inflammable, s'assimile clairement au syndrome Hindenburg en 1933. Jouer avec l'extrême droite pour espérer un rebond hypothétique est extrêmement risqué, cynique et dangereux, au mieux pathétique, au pire totalement irresponsable.

Dans ce contexte particulièrement alarmant, nous mettons toutes nos forces dans la construction d'une coalition d'union pour proposer un espoir et éviter la course à l'autoritarisme et à la haine, afin de garantir nos libertés. Nous trouvons le chemin de l'alternance grâce à un projet de rupture et une façon de faire de la politique qui permettent l'apaisement du pays et amènent des solutions aux nombreux problèmes sociaux, économiques de nos concitoyennes et concitoyens. Nous appelons avec force à ce front populaire qui finit de se construire. Et de citer, sans doute, Aragon, ici : « Quand les blés sont sous la grêle, fou qui fait le délicat, fou qui songe à ses querelles. » Nous réinterroger ici collectivement peut être salutaire pour répondre aux besoins des Néo-Aquitains. C'est ce que nous entreprenons à travers la mission d'évaluation des politiques agricoles et la méthode pourra resservir, comme l'a souligné le Président de cette Assemblée. Quand un Néo-Aquitain sur 4 ne mange pas à sa faim, notre priorité, c'est de faire le choix des solidarités et d'enrayer la pauvreté, de favoriser le tissu associatif précieux partout, mais plus encore là où les services publics ne sont plus. Regardez du côté du gouvernement, il préfère réduire des droits comme l'accès à l'aide médicale de l'État, faire la chasse aux chômeurs, augmenter les franchises sur les boîtes de médicaments, dérembourser et faire payer les citoyens plutôt que de faire reculer...

- **M. LE PRÉSIDENT. -** Juste, je ne veux pas remettre la balle au centre, mais on n'est pas là pour faire une campagne législative, excusez-moi.
- **M. TRIFILETTI. -** ... les lobbies qui nous empoisonnent et maintiennent des dérogations. Je peux continuer, Président ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, vous pouvez continuer. Simplement, on est au Conseil régional.

M. TRIFILETTI. - ... Qui utilisent des polluants éternels. Nous sommes au Conseil régional, mais il est évident que, sans doute, il n'y a aucun rapport entre le Conseil régional et les politiques nationales... Président, un peu de sérieux! Ce qui est mauvais pour les écosystèmes est mauvais pour nous, car nous faisons partie du vivant. Une seule santé! Nous en reparlerons lors de l'examen du PRSE 4. Et vous voyez que je reviens au centre des compétences régionales. Essayons de renforcer ensemble les solidarités, ensemble de réussir la transition vers les transports vertueux. Car faire territoire et retrouver des services publics, c'est aussi lutter contre le climat de défiance. Notre Assemblée abordera tout à l'heure cette Arlésienne, le volet mobilité du contrat de plan État-Région. Il pourrait se résumer en un mot : « Déception ». Mais ce mot est trop faible. Ce contrat de plan n'est pas du tout à la hauteur des attentes, car totalement sous-dimensionné. Par faute de l'État bien plus que de la Région, qui a fait des efforts conséquents. Nous en sommes conscients. Un seul exemple pour illustrer les manquements graves du gouvernement qui n'a pas arrêté de communiquer depuis 5 ans, sûr de soi, sur de soi-disant engagements pour le ferroviaire. La ligne Angoulême-Limoges, malgré notre motion adoptée ici même, les financements pour la régénération de cette ligne sont absents. Un reliquat, tout au plus, autour d'une trentaine de millions, est prévu pour une étude. Nos territoires ne peuvent pas se contenter d'études ni se résoudre à l'abandon. Très inquiétant également que ni la ligne Nantes-La Rochelle-Bordeaux ni la POLT ne soient pas clairement identifiées comme des lignes structurantes majeures. L'État aurait très bien pu ainsi afficher un peu d'attention à des habitants et des territoires qui ont absolument besoin de ces dessertes. Le CESER, lui-même, je cite, dit : « Fruit de décennies de sous-investissement et d'une focalisation sur le développement des LGV, le réseau classique accuse un retard préoccupant ». Finalement, au moment de voter ce CPER, on pourrait ainsi résumer les conséquences politiques de ce contrat de plan État-Région en matière de ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine. Avant, on allait en train lentement pratiquement partout. Aujourd'hui, on va vite à peu près nulle part. Et c'est à méditer, chers collègues. Avant, on allait en train lentement pratiquement partout. Aujourd'hui, on va vite à peu près nulle part.

Forces de proposition, comme toujours, nous finirons cette plénière en vous proposant un vœu pour la réouverture de la ligne Lyon-Bordeaux qui sera soumis à votre sagacité. Vœu de la Région Nouvelle-Aquitaine pour demander à l'État la relance du service voyageurs sur Bordeaux-Lyon et donc la réouverture de sillon, trains d'aménagement et d'équilibre des territoires par excellence, symbole de l'aménagement du territoire que nous prônons, bien loin de l'effet tunnel. Ce n'est peut-être pas le grand soir, mais à coup sûr un des milliers de

petits matins que nous appelons nos vœux pour réconcilier les citoyens et la République par la justice sociale, pour la dignité de chacune et de chacun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle juste que le POLT est hors CPER, financé directement par l'État et SNCF réseaux, hors CPER. Que la ligne Nantes est une ligne, aussi, nationale, hors CPER, dont les travaux sont financés par l'État. Que, avant de réouvrir une ligne, ça suppose effectivement qu'on fasse des études, que je trouve trop chères, pour peu qu'on s'occupe et qu'on connaisse les dossiers. Il en est ainsi. J'ajoute que, dans les 35 millions qui sont inscrits, il y a un début de travaux, il y aura des travaux. Peut-être pas suffisamment, mais le temps des chantiers ferroviaires est un temps malheureusement très très très long.

Groupe Renaissance

Mme HAMMERER. - Merci, Monsieur le Président, merci de me donner cette parole que nous prenons, nous, Groupe Renaissance, car, effectivement, aujourd'hui, comme vous l'avez tous souligné, chers collègues, et je viens en appui, bien sûr, des propos de mon collègue DIONIS. L'heure aujourd'hui politique, est particulièrement grave et la décision du Président de la République, qui a choisi de redonner la voix au peuple avec cette dissolution de l'Assemblée nationale, cette décision, qui est loin d'être anodine, témoigne du fonctionnement dynamique de notre démocratie et de la capacité de nos institutions à se renouveler dans l'intérêt du dialogue national. Nous nous trouvons un moment charnière où la nécessité de surmonter une confrontation de plus en plus polarisée s'impose. Les extrêmes, à droite comme à gauche, ont cherché à instrumentaliser les plus modérés, les entraînant loin des compromis raisonnables et constructifs. Il est essentiel de reconnaître que ces dynamiques stériles ne favorisent ni le débat démocratique ni l'efficacité législative que nos concitoyens méritent. Le signal est clair, envoyé par le peuple français lors de cette élection européenne que dans le contexte politique récent, ne peut être ignoré. Le Rassemblement National, oui, le Rassemblement National, depuis des années, depuis plus d'une vingtaine d'années, avec ses campagnes policées a su conquérir malheureusement la première place aujourd'hui dans ces élections. Le temps est à la refondation, à la réunion des forces modérées et républicaines, dans un esprit de renouvellement et d'apaisement des tensions que traverse notre pays et nos débats. Il faut se questionner à nouveau sur une responsabilité politique, un chemin vital que nous devons retrouver. Ce chemin vital, c'est de retrouver une vertu républicaine, socle de notre cohésion nationale. Un engagement démocratique qui doit rester au cœur de nos pratiques, le projet social indispensable à la justice et à l'équilibre de notre société et la consolidation de notre vocation européenne. Car notre destin à tous est inextricablement lié à celui de nos partenaires européens. Comme vous l'avez souligné, Monsieur ROUSSET, à l'instant. Cette voie tracée est celle du travail, du progrès et de la défense de l'intérêt général, pour tous les Français.

En tant que groupe Renaissance, fidèles à nos valeurs de dialogue et d'union, nous devons prendre une part active à cette refondation. Il est urgent de sortir du cycle infernal des débats parlementaires où les majorités se trouvent contraires à des mesures telles que des 49.3 face à des oppositions systématiques, des motions de censure répétées. Notre rôle est de participer à la création d'un espace de délibération plus serein et perpétuel.

Pour conclure, je vous invite tous à saisir cette opportunité démocratique comme un appel à l'unité, à la réflexion, mais aussi à l'action. Ensemble, œuvrons pour que les valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité soient le phare qui guide nos discussions et nos décisions et non à la recherche de postes, notamment pour ne pas perdre des postes à l'Assemblée nationale qui, aujourd'hui, éloigne du vrai débat qu'attendent nos concitoyens. Comment on est capable tous, hommes et femmes politiques, de se remettre en question et de revoir notre feuille de route pour répondre, éventuellement, à leurs besoins. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde, ce matin, va faire référence en disant : « Ce n'est pas le problème des postes et des circos, c'est le problème de fond ». Et tout le monde va s'intéresser à sa propre candidature. Il y a un côté extrêmement, comment dire, « rigolo » pour moi. Qui souhaite prendre la parole ?

Groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

- **M. BACHÉ. –** Merci M. le Président. Juste pour Jean DIONIS, juste pour vous, Monsieur le Maire d'Agen, et cher collègue, moi, je pense que vous devriez nous féliciter de rechercher une union pour effectivement sauver la France de la catastrophe, plutôt que de chercher ce qui peut nous diviser.
- M. DIONIS DU SÉJOUR. Union sur un programme clair si possible.
- **M. BACHÉ. -** On l'a, ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas, on est capable de belles choses pour la France.
- M. LE PRÉSIDENT. Alain, si tu permets, juste par rapport à un problème clair, ce qui, moi, m'agace. C'est que vous attendez la conférence de presse du Président de la République

pour avoir le programme. Il n'y a aucun travail collectif. Personne dans la majorité n'était informé de la dissolution hier soir.

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, chers collègues, la double déflagration de dimanche n'est pas un coup de tonnerre ordinaire dans un ciel bleu serein. Ce n'est pas parce que nous payons, nous, les communistes, au prix cher, la situation vécue, que nous allons fuir nos responsabilités. Il y a, nous croyons, dans cette situation, des explications à trouver. Dans de nombreux pays européens, la situation politique ressemble à la nôtre. Bien évidemment, tôt ou tard, les masques ne manqueront pas de tomber. Surtout que ces forces d'extrême droite sont fondamentalement opposées aux immenses défis auxquels nous devons faire face. Les défis climatiques, les défis environnementaux, les défis sur les progrès sociaux. Et d'ailleurs on le voit bien quand aujourd'hui on parle d'un sujet d'actualité qui a amené la mobilisation des travailleurs, quand on parle des questions de la retraite, déjà on nous dit: « Mais non, on ne va pas le faire ». Alors qu'on a promis que l'on allait revenir à la retraite à 60 ans. Nous sommes ici en présence de marchands d'illusions qui trompent l'ensemble du peuple français. Donc tout cela n'a été possible que parce qu'ils et elles, les populations, les Françaises et Français ont été trompés et trahis. Et, comme si cela ne suffisait pas, la dissolution décidée par le solitaire Président de la République a rajouté de la crise à la crise. Cette logique, si elle peut sembler folle, n'est en fait qu'une stratégie réfléchie. D'ailleurs, depuis dimanche, de nombreuses barrières sont tombées. Il nous faut le dire, en France, depuis quelques années, nous vivons une catastrophe démocratique faite d'autoritarisme du pouvoir et d'une cinquième République présidentialiste qui n'a cessé de bafouer le Parlement, qui n'a cessé de bafouer la démocratie sociale, qui n'a cessé de bafouer les droits des citoyens et les libertés publiques.

Réfléchissons, suite à vos propos, Monsieur le Président, que, même si nous essayons de mettre en place des politiques pour essayer de corriger les méfaits de la politique nationale, quand le peuple est méprisé à ce point, nous en arrivons à ce résultat.

Face à cela, un des enjeux est de réparer ce qui a été cassé par l'actuel Président de la République, par l'actuel gouvernement et par l'actuelle majorité. Nous le voyons dans nos quotidiens, une part de plus en plus importante de la population souffre et n'en peut plus. Et s'il est des moments où tout semble devoir nous échapper, il nous faut croire, pour ce qui nous concerne, et nous y croyons, au champ du possible pour réparer. Il n'y a pas d'autre alternative qu'une union de celles et ceux qui veulent œuvrer pour apaiser la société, pour rendre la justice sociale, pour faire face à un front inacceptable. Avec l'objectif de mettre un terme à l'austérité et de donner les moyens aux collectivités, à l'État français, de bâtir une République sociale et écologique.

La vie nous réserve plein de surprises. Qu'elles soient bonnes ou mauvaises, elles doivent nous permettre de repartir, de construire, de recréer de nouvelles choses. Bref, de résister. La création du Front populaire est un élément et une force pour résister. Nous avons la volonté d'œuvrer à ce que ce Front populaire gagne ici et ailleurs. Et nous continuerons à œuvrer, avec mes camarades communistes, dans l'institution régionale, pour que les politiques de justice sociale soient à l'œuvre et que les Néo-Aquitains puissent bénéficier de toutes les choses que nous pourrions voter en commun ici et qui iraient dans le sens du progrès. Merci de votre attention.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Si siéger au sein de cet hémicycle et débattre des sujets qui préoccupent les Néo-Aquitains est toujours un grand honneur, pour une fois, je regrette que ce soit le cas durant ces 2 prochains jours, non pas à cause des propos haineux aux relents de défaite que je viens d'entendre de la part de nos adversaires aux mines déconfites, mais parce que la situation est exceptionnelle. Dans la nuit de dimanche à lundi, je vous ai écrit, Monsieur le Président, pour vous demander non pas d'annuler, mais d'alléger en profondeur cette séance plénière pour nous contenter d'examiner des dossiers urgents sur un plan légal, comme le compte administratif ou politique, comme le CPER, et de reporter à une date ultérieure l'ensemble des autres dossiers de cette séance. En Occitanie, votre homologue socialiste Carole DELGA, elle, a fait le choix d'annuler purement et simplement sa séance plénière. Loin d'être aussi radicale que celle de Madame DELGA, ma proposition était donc raisonnable et sa décision a prouvé qu'il était possible de modifier notre calendrier de session. Je regrette profondément que vous n'ayez pas accédé à ma requête. Je le regrette aussi, car aussi chargée soit elle de délibérations dont nous ne méprisons pas l'importance, cette séance apparaît bien anecdotique au regard du séisme politique qui frappe notre pays. Et ce séisme porte un nom, celui de Jordan BARDELLA. Dimanche soir, les urnes ont confirmé ce que nous avions senti au cours de ces nombreux mois de campagne, la formidable poussée du Rassemblement National dans tous les territoires de la République, dans toutes les catégories socioprofessionnelles et dans toutes les tranches d'âge. Avec plus de 7 millions de voix, Jordan BARDELLA a réalisé un score jamais atteint depuis 1984 à une élection européenne et a permis au Rassemblement National d'envoyer la plus forte délégation, tous pays et toutes listes confondues, au Parlement européen. Je tiens, vous me le permettrez, particulièrement, à féliciter notre collègue et amie conseillère régionale Julie RECHAGNEUX, qui sera une très belle représentante de la Nouvelle-Aquitaine à Strasbourg et à Bruxelles. Et je souhaite le même succès à notre collègue Séverine WERBROUCK, trente-deuxième sur la liste des élections européennes, d'ici quelques jours, peut-être.

La Nouvelle-Aquitaine n'a pas échappé à cette vague bleu marine où, grâce au suffrage de plus de 750 000 Néo-Aquitains, nous terminons largement en tête avec près de 31 % de voix. Mieux, nous réalisons le Grand Chelem en l'emportant dans les 12 départements de la région et, score sans appel, dans plus de 95 % des communes de notre région. Voilà un exemple parfait de ce qu'on appelle un raz de marée populaire. Je tiens évidemment à remercier nos élus pour leur investissement, nos militants qui n'ont pas compté leurs heures sur le terrain et, bien sûr, les électeurs qui ont fait de nous le premier parti de Nouvelle-Aquitaine. Cette large victoire aura eu raison de l'instabilité politique chronique dans laquelle se trouve notre pays. Comme nous le demandions en cas de très forte avance de notre liste, Emmanuel MACRON a fait le choix de la dissolution. Il ne pouvait pas en être autrement, car terminer avec près de 16 points de retard sur son principal opposant, malgré l'investissement de tout le gouvernement, y compris du Premier Ministre, la fameuse arme « anti-BARDELLA », et même de l'engagement personnel, en dépit de toutes les coutumes républicaines, du Président de la République lui-même, ne pouvait se terminer autrement que par un retour du peuple aux urnes. L'heure est désormais d'offrir une majorité claire aux Français. Et il faut le dire, encore une fois, grâce au Rassemblement National, nous assistons depuis lundi à une recomposition politique d'ampleur inédite qui ne cesse de s'accentuer heure après heure.

Il y a cette gauche prétendument de gouvernement qui s'est une nouvelle fois vendue pour un plat de lentilles à l'extrême gauche anti-républicaine, attiseuse de haine violente et irresponsable. Je sais que pour donner un sentiment neuf à du vieux, on change de nom. Mais votre Front populaire n'est rien d'autre que le retour de la Nupes, la Nupes en pire puisque soutenu par le NPA, nouveau parti anticapitaliste souvent renommé « nouveau parti antisémite ». Visiblement, après avoir légèrement ressuscité en faisant campagne pendant des mois contre une alliance avec les « haineux » de la France insoumise, voilà que le parti socialiste retourne sa veste et renie toutes ses promesses pour une poignée de sièges de députés. Quelle indignité! Je n'ose croire, Monsieur le Président, que vous puissiez soutenir une telle mascarade. Nous nous opposons sur beaucoup de sujets. Nous ne faisons pas toujours beaucoup de cadeaux entre nous. Mais j'ai toujours pensé que vous étiez républicain et que vous incarniez un socialisme à visage respectable. Alors, je vous pose une question : pourquoi est-ce qu'on ne vous entend pas ? Pourquoi vous contentez-vous de dire mollement que vous soutiendrez certains candidats, mais pas d'autres ? Pourquoi ne

dénoncez-vous pas cette alliance avec une gauche complaisante avec l'antisémitisme et l'islamisme? Cette gauche qui prône la décroissance et mène une guerre ouverte à nos entreprises, à nos agriculteurs. Cette gauche qui organise sciemment le désordre dans la rue, comme on l'a vu cette semaine à Bordeaux avec des milices qui s'en sont prises à nos forces de l'ordre, au mobilier urbain, à des banques et à des commerces.

Monsieur le Président, qui ne dit mot consent de voir le nom de son parti à côté de la mal nommée France insoumise ou des anarchistes du NPA. Donc j'oserai parler à votre place. Cette NUPES acte 2 est une vraie insulte au Front populaire. Et je dirais même plus, en réunissant 41 % des votes des employés et 52 % des votes des ouvriers, le Front populaire, le vrai, c'est le Rassemblement National.

Il y a d'un côté ce camp-là et de l'autre côté le camp de la future ex-majorité présidentielle. Je vous avouerai être presque tentée de ne pas tirer sur l'ambulance. Presque, seulement. Ce camp macroniste qui a tant méprisé les Français durant ces 7 dernières années et qui les a même souvent insultés. Qui a laissé le chaos migratoire, sécuritaire et budgétaire s'installer dans notre pays. Qui a échoué dans tous les domaines, qui a fait tout et le contraire de tout et qui a profondément dégradé la puissance et la place de la France dans le monde. Aujourd'hui, ce camp macroniste hier si arrogant en pleine déconfiture, se prendre une gifle électorale historique pour un parti au pouvoir et être incapable de trouver des candidats pour porter ses couleurs dans l'ensemble des circonscriptions est un plaisir de fin gourmet.

Il y a comme une ambiance de fin de règne en macronie et, je vous l'avouerai, collègues macronistes, vous l'aurez bien cherché. Et si, comme l'espère la très grande majorité des Français, ces législatives permettent de définitivement tourner la page de 7 ans de déclassement sur tous les plans et d'humiliation, sachez que nous serons prêts à redresser ce pays que vous avez tant malmené. Et, enfin, il y a la droite ou devrais-je dire les droites. Il y a celle qui a le courage d'assumer ce qu'elle est et l'autre qui se couche devant les diktats moraux de la gauche et du camp présidentiel. C'est bien la première à laquelle je souhaite rendre hommage. Cette droite qui privilégie ce qui nous rassemble à ce qui nous différencie. Cette droite qui a compris que le danger vient de la radicalité de l'alliance de la gauche et de l'extrême gauche et de la faillite morale et politique de la macronie. Mon seul regret, c'est que cette droite courageuse ne soit pas suffisamment représentée dans cet hémicycle. Ou alors est-ce que les tweets des uns et des autres ne sont que de l'affichage et ne reflètent pas réellement leurs convictions ? À ceux qui préfèrent plaire à nos adversaires plutôt qu'à nos partenaires et qui passent plus de temps à dénoncer l'entente de leur propre parti avec le Rassemblement National plutôt que de dénoncer l'accord de la honte entre la France

insoumise et le parti socialiste, je leur souhaite bien du courage pour l'assumer devant leurs électeurs très majoritairement favorables à cette nouvelle entente.

Face à cette grande recomposition, je vous le dis solennellement, nous, au Rassemblement National, nous serons au rendez-vous de l'histoire. Nous sommes prêts, nous sommes prêts à redresser le pays, prêts à défendre les intérêts des Français, prêts à mettre fin à l'immigration de masse, prêts à faire du pouvoir d'achat des Français une priorité, prêts à entamer la réindustrialisation de notre pays et prêts à redresser les comptes de l'État. Chers collègues, après vivement le 9 juin, vivement le 7 juillet.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je voudrais faire deux réflexions, étant extrêmement attentif à tous ces discours. Effectivement, la France, par un système jacobin et centralisé, n'a pas l'habitude des compromis. Je le regrette, pour ma part. Sauf que, dans cette Assemblée, que certains disent ingouvernable, il y a eu des propositions de loi émanant des parlementaires de gauche et du centre. Et il y en a un qui m'a beaucoup touché, qui aurait dû passer. C'est la loi sur les femmes seules avec enfants. Où il y a des trous dans la raquette considérables. Je veux bien qu'on soit stratosphérique dans nos discussions, mais à un moment donné, j'ai été très choqué sur le fait que pendant, la crise COVID, on a flatté, jusqu'au plus haut niveau de l'État, les premiers de corvée. Et que, dès la fin de la crise COVID, on les a laissés tomber. Ces premiers de corvée, ces femmes, souvent immigrées, avec plusieurs enfants, seules, et qui doivent déclarer dans leurs revenus, si elles en ont, l'aide alimentaire ou la pension alimentaire de leur mari. Et dans cette assemblée, fusse-t-elle terrible, il y avait des projets, des propositions de loi trans-courants, qui émanaient de plusieurs députés de plusieurs sensibilités. Vous avez dit, Madame DIAZ, que 42 % des ouvriers votaient pour vous. Et, dès dimanche soir, vous avez plié les gaules sur l'âge de la retraite. Vous avez évoqué que les charges sociales qui financent la sécurité sociale et la retraite seraient supprimées.

Mme DIAZ. - Je pense que vous n'avez pas lu le document, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Et, donc, comment on finance la sécurité sociale ? Cette conquête sociale. Donc il y a un petit problème. Déjà, sentant le fumet du pouvoir, que j'espère vous n'aurez pas, vous abandonnez déjà tout ce qui faisait le côté social de vos positions. Comme les partis d'extrême droite habituellement.

Mme DIAZ. - Vous n'avez pas lu le bon programme.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je n'ai pas passé tout le monde. Qui souhaite intervenir ? C'est fini.

M. COLOMBIER. - Alain, vous êtes le parti de l'échec social comme dans d'autres

domaines. Alors, pas de leçon.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume GUÉRIN.

Groupe Les Républicains

M. GUÉRIN. – Merci Monsieur le Président. Dimanche 9 juin, les Français ont envoyé 81 députés au Parlement européen. Selon moi, la première des règles consiste à accepter le résultat de ces élections sans faire d'autres commentaires, car en démocratie, le suffrage universel direct, le peuple est souverain. Du résultat de ces élections, le Président de la République a pris l'initiative de dissoudre l'Assemblée Nationale, pouvoir qui est dévolu, sous la Cinquième, au Président de la République. Sur la forme, cette décision est fortement critiquable puisqu'elle met les maires devant le fait accompli de devoir organiser un scrutin en moins d'un mois. Alors même que le début de la période estivale commençait, que nombre de mariages, de baptêmes étaient prévus dans les salles municipales et nombre de maires, quelle que soit leur obédience politique, ne peuvent sereinement organiser ce scrutin. On assiste une fois de plus à une forme de mépris du Président de la République pour le bloc communal et les maires de France.

Mais, au-delà de ces questions de forme, il y a aussi des questions de fond. Cette dissolution aura des conséquences politiques absolument inéluctables, dont on ne mesure aujourd'hui absolument pas l'ampleur. Cette dissolution a poussé à la recomposition du paysage politique, au soir même d'une élection européenne qui avait vu s'affronter des forces politiques au sein de la gauche, avec des éléments de langage toujours plus durs, des critiques toujours plus acerbes d'une formation à l'autre. Et, en deux nuits, chers collègues, nous avons assisté à une recomposition de la Nupes nouvelle version où, sans sourciller, des élus socialistes respectables se sont associés avec des insoumis. Et, je l'ai appris hier, avec le soutien du nouveau parti anticapitaliste, parti aujourd'hui sous le coup d'une observation judiciaire et d'une procédure pour apologie du terrorisme. Vous avez créé le Front populaire, vous l'avez dit tout à l'heure, en référence à Léon BLUM. Que c'est beau... Le Front populaire, en référence à Léon BLUM, avec des élus de la France insoumise, tels que Monsieur GUIRAUD, antisémite notoire, tels que Monsieur QUATENNENS, connu pour ses qualités de boxeur... J'espère que vous êtes fier de cela. Qui peut imaginer aujourd'hui, mes chers collègues, qui peut imaginer, aujourd'hui, en 2024, un juif à la tête de votre Front populaire?

Un mot pour les électeurs de GLUCKSMANN qui, au final, pardonnez-moi cette trivialité,

s'avèrent être les cocus de l'histoire. Je vais y venir, à CIOTTI, ne vous inquiétez pas, patience. Les électeurs de GLUCKSMANN qui ont cru à la capacité que vous aviez à réveiller une gauche de gouvernement pensant que vous aviez réveillé la lumière d'une nouvelle social-démocratie, doivent être bien malheureux, pour en connaître quelques-uns, depuis 48 h. D'autant plus malheureux que je viens de lire sur une dépêche que votre patron, au parti socialiste, Monsieur FAURE, ne disqualifiait pas Monsieur MELENCHON pour Matignon. Bravo. Continuons. Je pense que nous progressons collectivement.

Vous dire que, en ce qui nous concerne, nous rejetons ces accords de boutiquiers. La position de notre groupe et la mienne en particulier est très claire. Ces accords de boutiquiers qui visent à sauver des sièges... Pour ma part, Monsieur BACHÉ, est-ce que je vous ai coupé la parole ? Est-ce que j'ai coupé la parole à l'un d'entre vous ? Je sais que c'est désagréable. Je sais. Mais vous avez le droit d'être poli.

Notre famille politique ne saurait avoir tissé un accord avec le Rassemblement National. Et nous sommes très clairs sur ce sujet-là. Nous sommes extrêmement clairs sur ces sujets-là. Pour plein de raisons. Le Rassemblement National n'a aucune histoire commune avec celle de la famille gaulliste. Et nos accords programmatiques sont insignifiants. Nous avons que des divergences programmatiques. Donc, il ne saurait être question de tisser un accord électoral avec le Rassemblement National. Que les choses soient claires et soient dites ici. Mais, mes chers amis, le vrai sujet, c'est pourquoi ces résultats. Je crois qu'il convient de comprendre que la colère n'est plus que dans la rue, mais qu'elle est aussi dans les urnes. Parce que, vous savez, avec nos indemnités, nos mandats, nos emplois de catégories socioprofessionnelles plus, on va dire ça comme ça, que savons-nous de la France des déclassés. Si vous regardez le résultat du vote des élections européennes et si vous regardez là où se situent les poches de voix du Rassemblement National, c'est partout, mes chers collègues, là où nous avons collectivement échoué, depuis des décennies. Les Français ont connu la droite, la gauche, la gauche, la droite. La réalité, c'est gu'une grande partie de nos compatriotes ont le sentiment d'être déclassés. Pourquoi les gens votent Rassemblement National au fin fond de la Creuse ? Ce n'est pas un problème d'immigration, il n'y en a pas. C'est parce qu'il n'y a plus de bureau de poste, parce qu'il n'y a plus de médecin. Parce que, pour prendre un rendez-vous chez un spécialiste, il faut un an et demi. C'est la raison du vote du Rassemblement National. Mais, mes chers collègues, faire croire que seuls les uns seraient responsables et pas les autres, c'est une utopie. Parce que nous nous sommes succédé depuis des décennies au pouvoir, depuis des décennies. Et, donc, nous portons collectivement ce bilan-là. Le 7 juillet prochain, le peuple sevra souverain et il faudra respecter les résultats. Mais, je vous le dis très solennellement, je suis inquiet pour mon pays. Oui, je suis inquiet pour mon pays et pour alléger un peu le débat et pour arrêter la politique politicienne, je vais vous citer une magnifique citation de MALRAUX lorsque le Général DE GAULLE était mis en difficulté. MALRAUX disait la chose suivante : « Il est des pays qui ne sont jamais plus grands que quand ils le sont pour eux-mêmes. L'Angleterre de Drake et celle de la bataille de Londres. Il est des pays qui ne sont jamais plus grands que quand ils le sont pour les autres. La France des croisades et celle de la Révolution. Sur toutes les routes d'Orient, il y a des tombes de chevaliers français. Dans bien des champs de l'Europe occidentale, il y a des corps de soldats de l'An 2. Un peuple ramassa l'épée de Turenne et mena à travers l'Europe la première armée de la justice. Et, pendant 100 ans, cette armée en haillons emplit les plus nobles rêves du monde. Ils avaient chassé 20 rois, passé les Alpes et le Rhin et leurs âmes chantèrent dans les clairons d'airain ». Alors je veux m'adresser ici aux élus socialistes, aux élus sociaux-démocrates issus de ce qu'a été le parti socialiste : suivez notre voie, ne vous livrez pas à des accords électoraux qui ne feraient que plonger le pays dans l'abîme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle, mon cher Guillaume GUÉRIN, que, en 1944, lors de la Libération, DE GAULLE a fait alliance avec les communistes qui étaient à l'époque ce que sont les Insoumis aujourd'hui. Qui souhaite prendre la parole ? Il n'y a que les communistes qui peuvent répondre à ça. Martine PINVILLE, pour conclure.

Groupe Socialise - Place Publique - Apparentés

Mme PINVILLE. - Merci, Monsieur le Président. C'est dans un contexte des plus particuliers que s'ouvre cette séance plénière ce matin. Quelques jours seulement après les élections européennes qui ont engendré une crise politique dans notre pays. Nous avons pu l'entendre par les propos très agressifs de Madame DIAZ qui nous donne des leçons de gauche, ce qui ne manque pas de sel compte tenu du programme régressif que vous proposez sur de nombreuses questions sociales et sociétales. Et, Monsieur GUÉRIN, vous commentez nos alliances. Et les vôtres, quelles sont-elles ? Il y a bien un accord...

M. GUÉRIN. - Elles sont très claires, je viens de vous répondre, Madame PINVILLE.

Mme PINVILLE. - Je ne vous ai pas interrompu. Il y a bien un accord entre une partie de vos militants et le RN.

M. GUÉRIN. - Non, Madame, il n'y a aucun accord avec les Républicains et le Rassemblement National.

Mme PINVILLE. - Un peu de retenu, s'il vous plaît. Je tiens à féliciter mon collègue Éric SARGIACOMO pour son élection en tant que député européen. Nous sommes très fiers, Éric, de te voir rejoindre le Parlement de Strasbourg et tu sauras plus que quiconque porter la voix de nos territoires auprès des instances européennes avec force et conviction. Je tiens également à féliciter et à remercier l'ensemble des autres élus de notre groupe candidats sur la liste de Raphaël GLUCKSMANN pour leur belle campagne, qui nous a permis d'atteindre un score tout à fait honorable. Votre engagement témoigne de notre détermination commune à lutter pour que pour une Europe plus solidaire et plus démocratique. Je tiens cependant ce score historique de l'extrême droite et ses conséquences avec la décision totalement irresponsable du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale nous place dans une situation extrêmement délicate et incertaine. Le risque de voir le Rassemblement National entrer au gouvernement est un danger réel pour notre démocratie. Dans ces conditions, il est essentiel d'unir nos forces dans le cadre d'une union de la gauche et des progressistes afin d'endiguer le risque majeur, pour notre démocratie, que représenterait l'accession de l'extrême droite au pouvoir. Nous devons être les garants d'une République ouverte et respectueuse des différences, fidèle à son modèle social.

80 ans après les sombres périodes de notre histoire, nous ne devons pas oublier où nous ont déjà menés les projets basés sur le populisme, le nationalisme et le repli identitaire. Les commémorations du débarquement allié en Normandie ces derniers jours, les commémorations des massacres de Tulle et Oradour sont là pour nous rappeler sans cesse de ne pas refaire les mêmes erreurs et de nous mobiliser collectivement pour ne pas revivre de nouveaux jours sombres. Nos territoires, marqués par l'histoire, sont là pour nous rappeler que la paix n'est jamais acquise et que la démocratie est ce que nous avons de plus cher à préserver. C'est un combat incessant auquel ont pris part d'innombrables générations et pour lequel nous devons nous battre sans relâche. Je profite également de ce moment pour témoigner au nom du groupe de toute notre solidarité aux journalistes locaux qui œuvrent pour la préservation d'un vrai réseau de proximité de l'audiovisuel public, si important pour garantir la qualité de l'information et lutter contre les fake news qui sont un poison pour la démocratie. Si nombreux sont les signaux, ces derniers temps, d'un glissement dangereux de notre pays vers une forme d'extrémisme et de radicalité. Nous ne devons pas nous laisser gagner par le fatalisme et la résignation qui pourraient nous paralyser.

Oui, je pense, et nous sommes nombreux dans ce cas, qu'une autre voie est possible pour sortir de la crise et imaginer un destin commun basé sur le progrès, la solidarité et la cohésion de toute une nation dans un rassemblement de toutes celles et de tous ceux qui

veulent que les valeurs de fraternité l'emportent face au risque de dislocation qui nous menace. Il est de notre responsabilité de proposer des solutions et de traiter des questions essentielles du pouvoir d'achat, de la préservation de notre santé et de la lutte contre le réchauffement climatique comme nous savons si bien le faire à la Région avec Alain ROUSSET et cette majorité. Et alors que la période nous appelle au sérieux et à la pondération, le Président de la République jette de l'huile sur le feu en succombant aux sirènes démagogiques et populistes en proposant un nouveau redécoupage des Régions et la suppression d'un échelon territorial. Cette proposition totalement irresponsable vient ajouter de l'incertitude et de l'incompréhension au moment où nos collectivités, garantes de l'action publique de proximité, ont plus que jamais besoin de jouer leur rôle au service de nos concitoyens.

Notre ordre du jour en est une nouvelle illustration. Nous savons offrir des réponses à la hauteur des enjeux avec des projets qui préparent l'avenir des habitantes et des habitants de Nouvelle-Aquitaine. C'est par exemple le cas avec le plan régional santé environnement, un document stratégique qui permet d'asseoir la vision de la Région en matière de santé environnementale et plus largement en matière d'approche globale. Une seule santé, en cohérence avec la feuille de route santé 2023-2028 et avec Néo Terra 2. C'est aussi le cas grâce au volet mobilité du contrat de plan État-Région. Un engagement financier important qui traduit la volonté forte de la Région de lutter contre le désenclavement en menant plusieurs opérations de régénération de lignes de desserte fine du territoire. C'est également dans le cadre de notre politique de soutien à l'émancipation et l'épanouissement de notre jeunesse pour lui donner des clés qui lui permettront de décider de son avenir, s'informer correctement et développer son libre arbitre. Ainsi, nous aurons à traiter aujourd'hui de l'information métiers dans les collèges, du Conseil régional des jeunes, du protocole d'accord avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse ou de la feuille de route apprentissage. Là où certains ont prévu de détruire, nous préférons construire pour préparer l'avenir des générations futures. Dans un monde marqué par les bouleversements et les nombreuses crises que nous avons eu à affronter ces dernières années, il est essentiel de réparer, d'apaiser et de rassurer.

Cela doit nous servir de fil conducteur en ces temps troublés, car notre responsabilité est grande de garantir à toutes celles et tous ceux qui comptent sur nous et la Région pour construire leur avenir, que nous serons toujours là pour soutenir leurs projets, sans distinction dans leurs origines ou leurs convictions, sans sectarisme, avec l'humanisme chevillé au corps. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On va passer à un show, Sandrine DERVILLE, sur le compte

administratif, le compte de gestion. Et puis je me retirerai sur la pointe des pieds pour laisser la main à Andréa BROUILLE.

(01a à 01e) COMPTES DE GESTION 2023 ET (02a à 02e) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Mme DERVILLE. - Président, chers collègues, comme habituellement, je ne vais vous présenter que le compte administratif et, ensuite, on votera dans l'ordre prévu dans l'ordre du jour, compte de gestion, compte administratif, puisque le compte de gestion n'est que le reflet de la réalisation de nos comptes et la traduction parfaite de nos comptes administratifs par le payeur régional. Donc concernant ce compte administratif 2023, chers collègues, c'est-à-dire la réalisation de notre budget 2023, vous le savez, depuis 2020, nous en parlons malheureusement régulièrement, les Régions sont à l'épreuve de crises successives. Après le COVID, la crise inflationniste et peinent à retrouver leurs ratios financiers de 2019 au point aujourd'hui de questionner leur modèle de financement. Ce compte administratif, il s'inscrit donc dans une forme de continuité sur ce plan. Et nous constatons désormais plus que jamais un effet de ciseaux qui s'explique par une moindre progression de nos recettes de fonctionnement. Les prévisions gouvernementales de dynamique de TVA s'étant avérées trop optimistes et l'érosion de la fiscalité carbonée se confirmant. On aura l'occasion d'y revenir. Mais, également, dans le même temps, pour notre Région comme pour l'ensemble des Régions, un mur d'investissements à conduire en faveur des mobilités bas carbone des lycées ou encore pour la reconquête de notre souveraineté, dans un contexte de choc exogène persistant, avec un modèle de financement des Régions à bout de souffle.

Quelques mots pour commencer sur notre réalisation 2023. Et comme le Président le disait dans ses propos introductifs, l'année 2023 a encore été marquée par un niveau record en investissement puisque notre budget a été réalisé à hauteur de 3,269 milliards d'euros, plus précisément 2,141 milliards en section de fonctionnement. Je le rappelle, la section de fonctionnement dédiée, notamment aux transports, à la formation professionnelle, aux lycées. Plus précisément, parmi ces dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 1,594 milliard d'euros, chers collègues. Elles représentent donc près de 75 % de nos dépenses de fonctionnement. Quelques mots, peut-être, pour m'arrêter sur les principaux postes. Avec 748 millions d'euros, les transports, dont nous allons longuement parler aujourd'hui, plutôt sur le volet investissement, mais en fonctionnement avec 748 millions, les transports constituent le premier poste de la section de fonctionnement. Les dépenses de transport ont notamment été impactées par plusieurs révisions d'indices et avenants aux contrats de transport scolaire et interurbain qui ont pesé pour 23 millions d'euros de surcoût en 2023. Et également par la formule d'indexation de la convention d'exploitation TER qui, elle, a représenté 16 millions d'euros de surcoûts en 2023.

C'est la conséquence directe, chers collègues, sur le secteur des transports, de la hausse des coûts de l'énergie. À noter également, pour la même raison, une progression de 32 % des dépenses en faveur de l'enseignement avec, notamment, une augmentation de 47 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement dans les lycées, comme nous l'avions déjà évoqué à de nombreuses reprises. Dans le détail, également, 1,128 milliard d'euros en section d'investissement. Plus précisément, si on isole la gestion de la dette, près de 954 millions d'euros, 953,8 millions, c'est-à-dire une progression de 4,3 % en investissement. Un nouveau record au bénéfice du territoire qui porte notamment sur l'enseignement, avec plus de 286 millions d'euros. Sur l'action économique, avec plus de 201 millions d'euros, suivie des transports avec 170 millions, en progression de 19 %. Donc, nous le voyons déjà dans la répartition de ces dépenses, la Région Nouvelle-Aquitaine est plus que jamais à l'écoute et au rendez-vous des investissements nécessaires pour ces territoires comme un certain nombre d'entre vous l'ont exprimé dans leurs propos introductifs, en tout cas votre attachement à ces dépenses en faveur de nos territoires. C'est ce que nous essayons de faire et je crois que ce compte administratif en est la traduction. Être au rendez-vous et au service des Néo-Aquitains.

Au total, nos dépenses, chers collègues, ont affiché une progression de 6 % par rapport à l'exercice 2022. C'est-à-dire une hausse de 189 millions d'euros. Par ailleurs, sur l'exercice 2023, vous dire également que nous avons remboursé nos emprunts pour un montant de 174 millions. Ça, c'est le remboursement du capital. Auquel on peut ajouter les frais financiers pour 61 millions.

Nos dépenses, chers collègues, en 2023, comme le montre cette planche, sont toujours très impactées par l'inflation. Désormais, sur les 3 derniers exercices, nos taux de réalisation en fonctionnement, ils restent quasiment stables. On est déjà à des niveaux particulièrement élevés de réalisation en fonctionnement. Ils s'améliorent en investissement. Mais, la progression de nos dépenses, elle, s'explique toujours en grande partie par les effets des crises successives et notamment par l'inflation qui a été, en moyenne, je le rappelle, pour l'année 2023, de 4,6 %. Au global, en 2023, comme je vous le disais, le montant de nos réalisations de dépenses totales s'élève à 3,269 milliards, 2,140 milliards en fonctionnement, 1,128 milliard en investissement, dont 954 millions de crédits Région. La progression de nos dépenses, elle demeure en deçà du taux annuel d'inflation. Notons tout de même que nos charges à caractère général ont progressé de 9 %. C'est là encore directement la conséquence de l'inflation avec la progression des loyers et des charges. Mais aussi, à signaler, sur l'exercice 2023, une hausse des marchés d'assurance, des dépenses d'énergie, la revalorisation, également, des frais de mission de nos agents et des élus, dans le même

temps. Les charges de personnel ont connu une progression de 4,4 %, c'est-à-dire un peu plus de 17 millions d'euros en raison, essentiellement, de l'effet des augmentations de points d'indice qui sont intervenues en 2022, 2023 et également de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle que nous avons attribuée en fin d'année 2023. Ces deux mesures représentant à elles seules près de 12 millions d'euros en cumulé. Notons également que le contexte économique est marqué par une hausse des taux d'intérêt qui se répercute sur nos charges financières, nous l'avions évoqué notamment lors du vote des orientations budgétaires et de cette prévision d'augmentation des charges financières. Elle s'est traduite en 2023 par une hausse des intérêts de la dette de 18 millions d'euros. Et je rappelle bien sûr, toujours, sur ce volet inflation, comme je le disais précédemment, les surcoûts en matière de dotation globale de fonctionnement pour 47 millions d'euros et sur le secteur des transports pour 40 millions que nous pouvons directement relier à l'inflation.

Dans le même temps, malheureusement, l'inquiétude persiste sur nos recettes et sur en particulier sur la dynamique de nos recettes puisque, au global, les recettes totales hors emprunt, elles ont enregistré une hausse de 3,9 % en 2023, donc inférieure au niveau d'inflation sur l'année 2023 puisque l'inflation a été de 4,6 % en 2023. Avec un niveau global de 2,785 milliards, nos recettes se répartissent de la façon suivante, 2,505 milliards en section de fonctionnement. Nos recettes de fonctionnement sont en progression de 2,5 %. Donc, vous le voyez, une progression moindre par rapport à celle de nos dépenses de fonctionnement que j'évoquais précédemment. Et 280 millions au titre des recettes d'investissement qui, elles, ont progressé de 18,5 %. Cette hausse des recettes d'investissement, elle est en grande partie portée par les fonds européens, en hausse de près de 30 millions d'euros. Aujourd'hui, bien sûr, l'incertitude majeure, elle porte sur nos recettes de fonctionnement. Vous voyez la part des recettes de fonctionnement dans les recettes de la Région et, en particulier, sur les recettes fiscales sur lesquelles nous avons de moins en moins de leviers, puisqu'elles sont composées, pour la plus grande partie de fractions de TVA, dont les prévisions sont devenues à la fois un sujet d'inquiétude, mais aussi un sujet politique. Comme vous le savez, une fraction de cette TVA correspond à l'ancienne CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et l'autre fraction de TVA correspond à l'ancienne dotation globale de fonctionnement. Et, comme vous le savez, bien sûr, le contexte économique difficile entraîne, pour les Régions comme pour l'État, de moins bonnes recettes.

Quelques mots, peut-être, pour m'arrêter un petit peu sur la prévision de TVA, puisque vous voyez la part majeure des recettes de TVA dans nos recettes. Depuis deux ans, nous subissons les mauvaises prévisions de TVA du gouvernement dans ses différents PLF

puisque, depuis le PLF 2023, le gouvernement table régulièrement sur des scénarios très optimistes de croissance et de perspectives sur les recettes d'impôts nationaux, et ce contre l'avis du haut Conseil des finances publiques.

Et, comme l'illustre très bien cette frise, en quelques mois, en raison de ces atermoiements et de ces changements de prévisions, nous avons dû nous adapter en tablant d'abord, de notre côté, sur une prévision moins optimiste que celle du gouvernement au PLF et en ajustant notre prévision à un encaissement qui s'est avéré encore plus faible que ce que nous espérions. Et faire régulièrement des correctifs, notamment au budget supplémentaire. Nous en avions parlé lorsque je vous avais présenté, chers collègues, le BS 2023. Et, donc, il est certain que le contexte économique est complexe. Néanmoins, la prévision n'est pas qu'un sujet technique. La prévision, c'est aussi la responsabilité du ministre des Finances et de l'Économie. Et on voit à quel point une mauvaise prévision peut nous mettre en grande difficulté. Le manque de qualité de la prévision des recettes fiscales porte préjudice à la Région Nouvelle-Aquitaine, mais à toutes les Régions et, plus globalement aux finances publiques. Il se traduit, ce manque de qualité, par des pertes de recettes des Régions qui viennent impacter notre programmation pluriannuelle des investissements. On en reparlera au budget supplémentaire. Mais nous ne sommes absolument pas sur des annulations symboliques et insignifiantes. Et, in fine, ceci vient impacter nos ratios financiers et, plus largement, complexifie, si besoin était, l'exercice de prospective financière de la Région et de l'ensemble de ses partenaires économiques.

Quelques mots pour vous faire un petit bilan de l'effet des mesures que nous avons prises fin 2022 pour application début 2023, sur les cartes grises, puisque, comme je vous le disais, l'inquiétude sur la fiscalité carbonée demeure avec, globalement, une incapacité pour les Régions à retrouver le niveau de recettes d'avant crise sans passer par les mesures de taux ou d'assiette sur la taxe sur les cartes grises. Nous avions décidé, fin 2022, d'augmenter de 4 euros par cheval-vapeur le tarif et de ne plus exonérer les véhicules dits propres. Ceci nous a permis de dégager 40 millions d'euros de recettes complémentaires. Dans le détail, cette progression globale se ventile de la manière suivante. 24 millions d'euros qui proviennent de la fin de l'exonération des véhicules propres. 16 millions de la hausse du tarif et 2 millions, d'une légère reprise des immatriculations. Mes chers collègues, simplement, je souhaitais vous dire que cette progression de 40 millions, et comme on le voit d'ailleurs très bien sur cette frise, elle nous permet simplement de revenir à peu près au même niveau de recettes de carte grise que nous percevions en 2019. Ceci pourrait être vu comme une bonne nouvelle, mais, dans le même temps, je vous rappelle quand même le niveau des dépenses d'investissement, notamment sur les sujets majeurs que nous évoquions et qui, à

entendre vos propos liminaires, ne font débat chez personne, à savoir les transports, les lycées, le développement économique. Le niveau de dépenses que nous avions à assumer en 2019, il était de 702 millions. En 2023, il a été de 954 millions. Donc, nous retrouvons le même niveau de recettes de carte grise quand nos dépenses d'investissement ont augmenté de 250 millions d'euros. Donc vous voyez que c'est malheureusement absolument insuffisant pour faire face au mur d'investissement auquel nous avons à faire face. Cette problématique des cartes grises, elle est d'ailleurs nationale, chers collègues. Et, selon les infos établies par les services de Bercy, avec un état des lieux des évolutions de taux et d'assiettes pour l'ensemble des Régions en 2023 et une évolution des recettes au 31 mars 2024, que vous voyez ici à l'écran, cette cartographie, elle révèle, je crois, la difficulté globale pour les Régions de revenir au niveau de recettes qu'elles percevaient avant la crise, et elle révèle que les progressions de recettes, elles, ne sont malheureusement rendues possibles aujourd'hui que par des mesures de taux ou des mesures de revoyure sur l'exonération des véhicules dits propres pour les quelques Régions qui n'ont pas encore pris ces mesures. Autrement dit, dans la mesure où, je vous le rappelle, les tarifs de carte grise sont plafonnés à 60 euros par cheval-vapeur, les autres mesures d'exonération, je le redis parce que la question m'a été posée en commission, à savoir l'exonération qui persiste sur les véhicules électriques, par exemple, ne sont pas du ressort des Régions. Elles sont du ressort du gouvernement et du législateur. Les Régions sont désormais dans une impasse, car une fois passé le bénéfice du levier fiscal, l'érosion va se poursuivre. Les besoins croissants en matière de dépenses vont se poursuivre. Et, comme nous l'avons souvent indiqué, notre modèle de financement, il ne peut plus reposer sur des ressources carbonées aussi fragiles et totalement contraires aux politiques publiques que nous portons. Nous ne pouvons pas, dans le même temps, développer, œuvrer comme nous le faisons pour développer le transport ferroviaire, et Renaud nous présentera tout à l'heure l'effort conséquent que nous allons faire sur le CPR mobilités, et continuer à voir nos recettes basées exclusivement sur des recettes carbonées, à savoir la TICPE et les cartes grises.

La conséquence de tout cela, chers collègues, s'est traduite, évidemment, en 2023, comme nous le craignions, comme nous l'avions anticipé, par des ratios financiers en repli. La progression des dépenses, et la moindre augmentation de nos recettes de fonctionnement se traduisant par une diminution de l'épargne brute de 20 %. Le taux d'épargne brut est ainsi passé de 18,7 %, fin 2022 à 14,5 % fin 2023. Le recul de l'épargne brute et la quasi-stabilité du remboursement en capital de la dette, 1,6 %, a conduit à une diminution de notre épargne nette destinée, je le rappelle, à l'autofinancement de nos investissements de 32 %. Le besoin de financement, en 2023, s'est élevé à 483 millions d'euros, en progression de 21 % par rapport à 2022. Il a donc été totalement couvert par l'emprunt puisque nous avons emprunté

491 millions d'euros en 2023. Ainsi, avec un encours de dette de 11,2 %, encours de dette qui s'élève désormais à 3,1 milliards d'euros et avec une annuité de dette de 235 millions en 2023, une contraction de notre épargne brute, notre capacité de désendettement passe fin 2023 à 8,6 années contre 6,1 en 2022, ainsi notre résultat de clôture, fin 2023, fait apparaître un solde excédentaire de 156 millions dont j'aurai l'occasion de reparler au budget supplémentaire. Solde excédentaire qui est en hausse de 7,8 millions par rapport à 2022.

Quelques mots, je vois que mes propos passionnent vraiment cette Assemblée, cela fait plaisir, sur l'endettement régional en 2023. Visiblement, les finances de la Région nous inquiètent tous. Quelques mots pour finir sur notre endettement, chers collègues. Je souhaite souligner à la fois notre gestion prudente de la dette et une stratégie obligataire gagnante. Et c'est l'occasion pour moi de remercier vraiment très sincèrement l'ensemble du pôle finance pour leur travail particulièrement attentif sur ce sujet. Ils se reconnaîtront, mais leur travail nous est précieux et ils nous font économiser chaque année plusieurs millions d'euros, chers collègues, grâce à leur travail. Près de 92 % de nos emprunts sont aujourd'hui totalement sécurisés, 82 % à taux fixe, 10 % à taux variable capé et donc parfaitement sécurisé. Malgré le contexte de taux élevés, je tiens à préciser également que, par cette gestion active de la dette et en levant l'emprunt au bon moment, nous avons obtenu des conditions de financement très compétitives, le taux moyen d'intérêt de nos nouveaux financements étant de 3,3 %, c'est-à-dire nettement inférieur au taux moyen de l'emprunt réalisé par les autres collectivités en 2023. À noter que, sur le financement obligataire, 146 millions ont été émis en 2023, dont 76 % d'obligations vertes ou durables, avec un taux moyen de 3,48 %. Voilà pour ces quelques détails sur la dette.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Et voilà, chère Présidente, chers collègues, ce compte administratif qui, je crois, démontre bien la difficulté dans laquelle nous nous trouvons désormais, dans laquelle se trouvent désormais l'ensemble des Régions pour faire face à ce paradoxe majeur de besoins toujours plus croissants sur les territoires pour accompagner les transitions et le nécessaire besoin de retour à la souveraineté, qui nous oblige à faire des choix politiques pour rétablir, contenir, comme le disait le Président en propos introductif, notre trajectoire budgétaire.

Mme BROUILLE. - Merci.

Mme RECHAGNEUX. - Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons donc, une fois de plus, dans ce compte administratif, des ratios financiers qui sont inquiétants. Nous n'avons pas cessé de vous alerter sur la dérive de nos finances, mais vous avez continué à

faire la sourde oreille. On en voit le résultat aujourd'hui. On voit donc un effet ciseaux, à cause d'une augmentation insuffisante de nos recettes, une forte contraction de 20 % du taux d'épargne brut ou encore une capacité de désendettement qui dépasse désormais les 8 années. Nous allons donc droit dans le mur. Sur le recours à l'emprunt, il explose complètement pour atteindre 491 millions d'euros en 2023. Pour mémoire, c'était 340 millions en 2022. Ce qui porte notre dette totale à 3,1 milliards d'euros. Avec les effets de la hausse des taux d'intérêt, cette situation est vouée à s'aggraver dans les mois à venir. L'heure est grave et il serait temps, enfin, que votre majorité s'en rende compte. À la lumière de ces chiffres, nous pouvons dire que vous gérez presque aussi mal les finances qu'Emmanuel MACRON et Gabriel ATTAL, qui sont les champions toutes catégories du déficit public et de la dette, alors même que les Français subissent chaque jour davantage une pression fiscale insupportable. Tous les Français se le demandent : « Où passe notre argent ? » Cette mauvaise gestion de l'État, elle n'est pas nouvelle. Les politiques de tous bords, même ceux qui ont été au pouvoir, la déplorent. Alors, comment avez-vous pu croire aux prévisions de croissance totalement fantaisistes de l'État pour 2023 ? Des plus de 5 % annoncés, nous avons finalement une croissance de seulement 2,7 % avec, pour conséquence inévitable, une baisse des recettes de TVA. Tout cela était prévisible et, pourtant, cela n'a pas été anticipé. Plus grave encore, vous ne proposez aucune solution face à cette situation, en dehors de vous plaindre constamment du manque de soutien financier de l'État qui est certes réel, mais qui ne saurait expliquer à lui seul une dérive d'une telle ampleur.

Vous vous plaignez en réalité de l'État pour masquer votre propre impuissance et votre incapacité à faire des économies. Quand vous prétendez vouloir ramener notre capacité de désendettement sous les 8 années en misant uniquement sur un soutien accru de l'État ou sur une très hypothétique amélioration de la situation économique, nous comprenons que votre majorité est aux abois. Alors oui, bien sûr, le gouvernement organise bien souvent l'asphyxie financière des collectivités territoriales en refusant d'indexer, par exemple, la DGF sur l'inflation ou en se désengageant sur des compétences essentielles comme la régénération des lignes ferroviaires. Oui, en effet, il porte une part de responsabilité dans la situation financière actuelle. Mais, deux points.

Permettez-nous d'abord de vous rappeler que, Monsieur ROUSSET, vous avez soutenu l'élection de ce Président à deux reprises et que ce président a considérablement appauvri la France. Également, ce seul prétexte, il ne peut suffire à exonérer votre responsabilité sur la situation de notre Région. Cette responsabilité, elle est évidente, car votre action régionale, c'est encore plus de dépenses, toujours plus de dépenses et jamais de pistes d'économies.

Dans ce compte administratif, le montant des dépenses totales est en très forte progression, de 6,1 %, sur une hausse globale de 189 millions d'euros. Comme chaque année, vous avez trahi vos promesses de maîtrise budgétaire et vous invoquez systématiquement le prétexte des dépenses incompressibles pour le justifier. Mais il n'y a pas que des dépenses incompressibles dans un budget régional. À chaque commission permanente, nous vous donnons des pistes d'économies que vous ne souhaitez jamais engager. Pensons, par exemple, à ces millions qui sont gaspillés pour subventionner certains projets culturels politisés ou même parfois obscènes, alors que ceux-ci ne trouvent aucun public. Tous ces films, spectacles ou festivals ouvertement militants qui vivent uniquement de vos subventions alors que personne ne se déplace pour les voir. Pensons aussi aux millions d'euros envoyés à l'autre bout du monde à travers votre politique de coopération internationale avec Madagascar, le Vietnam et tant d'autres. Au moment où nos agriculteurs sont à l'agonie, il est scandaleux que l'argent public serve par exemple à financer le développement du secteur agricole à Madagascar ou l'élevage de chèvres au Sénégal. Pensons également et surtout à l'explosion des dépenses d'environ 28 % pour le secteur de l'environnement. Tout cela pour financer votre fausse transition écologique qui passera en réalité par des éoliennes et des parcs photovoltaïques au sol. Non contente d'ajouter des normes supplémentaires et intenables au monde agricole, votre feuille de route Néo Terra nous coûte une fortune. Pensons enfin à toutes ces associations politisées à gauche ou à l'extrême gauche, qui sont parfois de véritables succursales du PS, comme la Ligue de l'enseignement, et qui reçoivent chaque année des centaines de milliers d'euros de subventions publiques.

C'est à travers ces économies nécessaires, en renonçant à vos lubies idéologiques issues du vieux monde si cher aux socialistes, que nous pourrons parvenir à un redressement de nos comptes publics. Et concernant le manque de soutien du gouvernement envers les collectivités, nous pouvons vous rassurer, peut-être, l'arrivée prochaine de Jordan BARDELLA à Matignon vous apportera le bol d'air frais que vous réclamez tant. Nous voterons bien entendu contre cette montée administrative 2023. Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Il va falloir gérer les finances, aussi.

Mme BROUILLE. - Merci. Monsieur Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN - Je ne vais pas être très long. J'aurais goûté, Madame la Présidente du moment, que vous donniez la parole en priorité au président de la commission des finances que je suis. Dont acte, vous ne l'avez pas fait. Peu importe. J'aurais préféré que le Président titulaire soit là parce que j'ai quelques amabilités à lui adresser suite à ses déclarations tout à l'heure, mais j'attendrai qu'il revienne en séance, bien évidemment, pour lui dire ce que je

pense de ses références au Général DE GAULLE. Sur ce compte administratif, moi je ne rajouterai rien dans une litanie de chiffres. Cela a été excellemment présenté par Sandrine, notre Vice-présidente. Nous avons eu une présentation en commission des finances. Quelques interventions sont venues là où là. Moi, je remarque la transparence et la lucidité du constat qui est fait. Oui, nous pouvons nous inquiéter sur la situation de nos finances régionales. Il y a des causes exogènes, on en a parlé, des prévisions formulées par l'État qui ne sont pas au rendez-vous. Je serais tenté de dire qu'on voit la même chose au niveau du budget de l'État. Mais, dont acte. Des causes endogènes. Moi je pense qu'on a encore des marges de manœuvre sur un certain nombre d'économies de fonctionnement qu'on peut réaliser et, peut-être, aussi, des méthodes à redéployer, s'agissant notamment de nos plans prévisionnels d'investissement. Je regrette, Sandrine, mais on n'a pas de programme prévisionnel d'investissement et c'est ça la difficulté. On l'a sur les lycées, mais on ne l'a pas sur le reste. Donc je ne reviendrai pas dans le détail sur les propositions que j'ai pu faire lors de la dernière commission des finances. J'en reste à l'accord de principe que vous m'avez adressé et j'imagine que le Président n'en dévira pas et sur, aussi, un nouveau calendrier et de nouveaux outils pour mieux prévoir, anticiper, dans une logique de prospective et de perspective à la fois.

Je ne vais pas reprendre les termes qui ont été pris, très factuels, mais les voyants sont au rouge. On a pu imaginer il y a quelques mois qu'ils étaient à l'orange, là, ils sont au rouge. Et, suivant ce qui va se passer dans quelques semaines, ça pourrait devenir écarlate. Je vois les déclarations du Président de la République sur une refonte des Régions, mais je n'en vois pas véritablement la pertinence et quelles en seraient les conséquences. Et, suivant la politique menée par un nouveau gouvernement, il y a de quoi s'inquiéter.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Alors, Monsieur le Président est de retour. Je vais en profiter rapidement, et sans animosité. On n'a pas les mêmes références gaullistes, vous et moi. Je regrette que vous puissiez imaginer que le Général DE GAULLE ait fait avec le Parti communiste, au moment du Conseil de la résistance, ce qui est aujourd'hui le cas avec LFI. Je me demande d'ailleurs si ça transporte de bonheur nos collègues communistes que d'être associés à cette image. Et quand je regardais, après l'excellente intervention de Guillaume GUÉRIN, les sourires, les attitudes de certains élus de cette Assemblée, je veux bien comprendre que le calcul électoral, l'appétit du gain électoral, soit au rendez-vous, on a tous pratiqué l'exercice, mais quand même, vous ne pouvez pas minimiser qu'avoir dans un même accord le NPA et une grande partie de LFI, ça pose un problème à un certain nombre d'électeurs ou en tout cas de citoyens. OK, il y a l'odeur du soufre, il y a la reconquête, « why not », on verra ça le moment

venu, mais ne minimisez pas ce qui peut choquer une grande partie de la population, moi le premier, dans ce qui nous est présenté. Ça c'est le premier point.

Par ailleurs, j'ai entendu des interventions hors micro et des attitudes quand Monsieur GUÉRIN rappelait ce qui a été fait à LR depuis quelques jours. Certains ici ont fait des références aux tweets. Cela me rassure, ils font sûrement partie, s'agissant de moi, des 100 000 personnes qui ont vu le mien. Je rappelle que nous avons acté l'exclusion de l'exprésident des LR, Éric CIOTTI, par rapport à la ligne qu'il avait présentée et que, parmi les 19 élus républicains, du parti républicain de cette Assemblée, nous sommes unanimes sur cette ligne. Donc ne laissons pas croire, ici ou là, qu'il y a un jeu de dupes, une ambiguïté comme certains pourraient le dire ou le penser, à ce niveau-là. Et j'en finis là-dessus, Madame la Présidente, Monsieur le Président, et tous nos collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que, dans l'arc républicain, il ne faut pas confondre le risque et l'adversaire. Élise LAURENT-GUÉGAN.

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Merci Monsieur le Président, mes chers collèques, je voudrais tout d'abord remercier notre Vice-présidente Sandrine DERVILLE et les services financiers pour la présentation de ce compte administratif aussi précis qu'éclairant. Ce CA est assez rageant, car il confirme notre bonne gestion à travers, par exemple, un taux de réalisation très élevé et confirme la dégradation de nombreux indicateurs et le fait que nos marges de manœuvre se réduisent. Rappel du contexte de hausse des dépenses. Il y a une absence de ressources dynamiques combinée à de l'inflation, donc l'épargne nette diminue et l'emprunt augmente, tout comme la capacité de désendettement. Des recettes qui baissent et des dépenses qui augmentent, effectivement, Sandrine DERVILLE le rappelait, cela produit un effet ciseaux. Elle a rappelé, sur la TVA, l'instabilité des précisions gouvernementales. Bercy prévoyait, pour 2023, une dynamique de TVA de 5,1 %. En octobre 2023, le projet de loi de finances révisait cette dynamique à 3,7 %. Finalement, la dynamique définitive s'établit à 2,7. Sur les ressources liées aux cartes grises, pardon à l'heure de la transition écologique, il est pour le moins curieux de lier ressources des Régions et taxes sur l'automobile carbonée pour financer des politiques écologiquement vertueuses qui vont aussi réduire ces recettes. Aussi, mes chers collègues, ce CA est surtout révélateur d'une absence d'une réelle décentralisation et d'un État encore et toujours trop centralisé. La vision jacobine perdure, ses travers aussi, et ce sont les Néo-Aquitains qui vont en pâtir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Élise. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Mon intervention englobera l'ensemble des délibérations concernant les finances de la Région. Nous allons donc, lors de cette plénière, traiter quelques dossiers qui seront structurants pour le développement économique et qui pourraient répondre également à relever des défis environnementaux. Je pense au projet à Laruscade, et aussi à la délibération concernant le CPER pour le développement du réseau ferré afin de répondre aux demandes et là aussi pour aller vers un monde de transport plus décarboné. Sur ces sujets, nous ferons part de notre regard et de nos analyses. Ces deux dossiers, comme d'autres, auront un impact financier. Nous le savons toutes et tous, sans moyens financiers, rien n'est possible. Nous ne faisons pas abstraction des difficultés budgétaires rencontrées par l'ensemble des collectivités et des Régions. Certes, la situation n'est pas alarmante, mais il nous faut avoir conscience que nous sommes sur le fil du rasoir. Aussi, si, dans un avenir proche, nous n'obtenions pas plus de ressources, nous serions devant des choix qui pourraient être dramatiques et conflictuels. Nous pourrions décider, comme l'ont fait d'autres Régions, de rompre avec des choix politiques volontaristes, en n'intervenant plus sur divers aspects. Au regard de quelques sujets, cela nous semblerait très problématique, comme vous l'avez, dit Monsieur le Président, tout à l'heure. Faudra-t-il, par exemple, en arrêter sur des dossiers où nous pallions fortement les carences et désengagements de l'État, comme sur les infrastructures de transport, la santé ou le soutien aux projets portés par des décisions locales et par les élus locaux. Et s'il y en a qui manient à souhait, ici, la technique de la muleta, les connaisseurs de l'art taurin me comprendront, nous ne pouvons pas cacher les réalités et situations aux Néo-Aquitains. Le compte administratif est de ce point de vue très instructif.

Oui, nous avons eu un bon taux de réalisation et si notre capacité de désendettement doit être regardée, elle n'est pas, pour autant, selon nous, alarmante puisque, Madame la Vice-Présidente l'a rappelé, on est passé de 6,1 en 2022 à 8,6 en un an et que, ce qui est prévu dans les collectivités sur les équilibrages, cela peut aller jusqu'à 12 ans. Donc, on n'a pas non plus à trop s'alarmer, cela étant dû essentiellement à un effet ciseaux dû à des ressources qui n'évoluent pas aussi vite que les augmentations auxquelles nous sommes obligés de répondre. Dans les débats que nous avons, quelques-uns se plaisent à des comparatifs avec les autres Régions. Les pages 47 et 48 du compte administratif nous éclairent aussi sur la réalité financière et les moyens dont dispose la Région. C'est au moins instructif, selon nous, sur 3 points. Quand on compare les recettes de fonctionnement par habitant, la moyenne étant de 412 euros, en Aquitaine, nous ne sommes qu'à 391 euros, c'est-à-dire au huitième rang. Sur les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, la moyenne, c'est 326 et, en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes à 317 euros. Quand on compare le produit des impositions directes par habitant, nous sommes au cinquième rang, à

8,8 euros en moyenne, la moyenne étant de 9,4, le maximum étant à 14. Donc, nous sommes loin d'être les plus féroces en termes de fiscalité. Avec un encours de la dette de 460 euros par habitat, c'est-à-dire un peu au-dessus de la moyenne. Le maximum étant à 549 euros. Tout cela pour dire que, oui, notre gestion est bonne, raisonnable et raisonnée. Si nous pouvons continuer sur cette maîtrise, cela ne doit pas nous conduire, pour autant, vers un manque d'ambition. Il nous faut continuer à répondre aux besoins des territoires, des populations. Il nous faudra toujours le faire en toute transparence et en échange permanent avec l'ensemble des acteurs locaux. Aussi, au regard du budget supplémentaire, notre ambition et volonté devraient être de pouvoir disposer, dans nos budgets futurs, de ressources supplémentaires. Ce n'est ni la TVA, ni les cartes grises, ni la part de la TIPP qui pourront répondre à l'intégralité de nos besoins. Il y aura besoin pour à la fois répondre aux enjeux d'une véritable réforme fiscale juste et aussi d'une clarification du champ de nos interventions qui passera selon nous par un nouvel acte de décentralisation.

En l'état, nos budgets actuels sont absorbés par beaucoup de dépenses que nous ne maîtrisons pas et qui sont obligatoires. Nous souhaitions vous interpeller par l'adoption d'un vœu. Au regard de la situation politique, puisque nous n'avons pas de Parlement, ce vœu, nous ne le présenterons pas. Nous aurons certainement l'occasion, dans un avenir proche, d'en proposer un si le nouveau gouvernement n'allait pas vers ce que nous souhaitons. Donc nous verrons bien, à ce moment-là, si la technique du leurre, référence, toujours, à la corrida, est toujours d'actualité. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Alain BACHÉ. Y-a-t-il d'autres interventions ?

M. GAMACHE. – Merci Président, chers collègues, je m'associe aux remerciements à Sandrine DERVILLE et aux services pour le travail fourni par la commission finances. Lors de la séance plénière du 11 décembre 2023, dans mon intervention sur le vote du budget primitif, je disais : « L'État roule pour lui-même. Ou des jeux de pouvoir. Nous ne pouvons que le constater, de budget en budget, et le regretter, ici ou dans nos collectivités, qui peinent de plus en plus à vivre sans marge de manœuvre, réduites à la gestion et au bon vouloir des administrations et de l'État. Mais, pour autant, en toute connaissance de ces contraintes et en attendant d'hypothétiques réformes fiscales et de décentralisation, cela ne nous empêche pas de faire dans la clarté politique des choix, des arbitrages répondant prioritairement aux enjeux qui sont devant nous, sociétaux et environnementaux ». Nous y sommes encore et plus que les années précédentes. Lorsque je jette un coup d'œil sur nos plénières des années précédentes concernant le budget primitif, les comptes administratifs et comptes de gestion et les budgets supplémentaires, ce sont toujours les mêmes poncifs qui reviennent avec un accent de plus en plus grave et marqué, alors que le temps passe.

Pour en arriver à la situation d'aujourd'hui, celle que les électeurs ont largement rejetée ce dimanche, même si l'enjeu était européen. Il n'échappera à nul observateur que c'est bien la politique d'Emmanuel MACRON qui a été sanctionnée. C'est son résultat, aussi, avec l'aggravation des déséquilibres territoriaux et du mal-être de nos concitoyens, en situation difficile, en décalage démocratique entre les bien-pensants et le peuple. Et, en toute fin, pour le sujet qui nous concerne, celui d'un dédain vis-à-vis des collectivités qui n'ont de cesse de de servir de variable d'ajustement dans les politiques économiques du pays, de rabotage des dotations, de suppression de leviers fiscaux et donc d'autonomie de décision, de déni des capacités des collectivités à faire en toute responsabilité une sorte de retour en arrière sur la décentralisation mise en place par Gaston DEFFERRE.

La traduction en est assez claire et explicite dans ce compte administratif, et relève amplement les mauvais choix opérés par Emmanuel MACRON. Sur la fraction de TVA en replaçant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et sur la dotation globale de fonctionnement avec l'effet ciseau que plusieurs ont déjà remarqué. Il y aura une fin. Toutes les collectivités sont face à ce mur et c'est un vrai péril. Sur la TICPE relevant, et le CESER le dit aussi, d'un modèle obsolète du financement des Régions et dans la plus grande contradiction, au regard des enjeux du dérèglement climatique. De même que la fiscalité des cartes grises. Cela a été aussi relevé. Nous, ça fait des années et des années que nous le disons. Sans parler du contrat de plan État-Région. Outil sensé produire un aménagement équilibré des territoires et qui, au final, poursuit une politique métropolisante, au détriment des périphéries, d'une concentration des populations et des richesses au détriment des solidarités, d'un technologisme au détriment de l'humanisme.

La spirale est infernale. Notre collectivité comme le plus grand nombre des collectivités voit sa base structurelle, ce qui fait le socle de son assise budgétaire, devenir le talon d'Achille, le pied d'argile de notre fonctionnement local décidé de Paris et de notre démocratie, incidemment. Un endettement qui devient difficile à gérer pour de multiples facteurs, cela a aussi été évoqué. Et j'avais déjà eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises, incidemment, aussi, des ratios dégradés, un encours qui augmente fortement, de 2,1 milliards en 2019 à 3,1 milliards en 2023, un taux d'endettement qui s'envole, passant de 84,9 % en 2019 à 125,5 % en 2023. La capacité de désendettement qui fuit sans vraie perspective de retour. Difficile de croire à des améliorations après 3 ans où la prévision serait baissière, ce qui n'est pas le cas, pour passer de 4,4 ans en 2019 à 8,6 ans en 2023. Nous en resterons à ces remarques puisque, à votre corps défendant, Monsieur le Président, les points que nous relevons de budget primitif en compte administratif font suite, les uns après les autres, à ces fortes contraintes exogènes, celle de l'État en particulier. Ce

compte administratif et ce compte de gestion sont la plus juste représentation de l'exercice où l'on retrouve vos efforts sur les ratios de réalisation, cela a été aussi souligné, sur le moindre recours à l'endettement, surtout en période d'augmentation des taux jusqu'à cette année. Et gageons que la baisse des taux directeurs de la BCE nous permette de reprendre un peu de voilure à l'avenir.

La tempête est à nos portes. Les élections du 30 juin et 7 juillet ont déjà des conséquences fortes sur les marchés. Ou des craintes quant à l'avenir s'expriment, dans les entreprises, hélas pas juste pour les boursicoteurs, mais pour les craintes de privatisation à venir, notamment, mais aussi et surtout sur le marché de l'immobilier et bancaire pour les foyers modestes qui voudront investir pour l'acquisition de leur logement, notamment. Bref, une situation de transition dont l'aboutissement à court terme jette l'incertitude sur nos politiques de plus long terme. Comment penser le monde avec le chaos que constituerait l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite si tel devait être le cas ? Nous nous abstiendrons sur ce compte administratif en espérant que la suite soit plus positive, notamment dans les exercices suivants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Nicolas GAMACHE. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci Monsieur le Président. On va essayer d'être rapide. Le compte administratif, c'est important parce que, pour le coup, on n'est plus dans les annonces, on est dans la précision. Donc, cela mérite notre attention. Nous aussi on remercie la Vice-présidente et les services qui font un bon travail de gestion. Effectivement, cela a été dit par les collègues, il y a 151 millions d'euros de dépenses de plus qu'en 2022 et que 57 millions d'euros de recettes. Donc cela se tend. Je crois que c'est difficile de le nier. Les dépenses ont progressé trois fois plus vite que les recettes. Alors à partir de ça, on a des charges financières qui ont augmenté. 46 millions en 2021, 53 en 2022, 61 en 2023. Et, donc, un stock de dette qui approche les 3 milliards d'euros. Après, c'est vrai que c'est quand même intéressant de regarder la comparaison avec les autres Régions et c'est intéressant de voir que nous sommes une des régions qui investit le moins par habitant. On n'avait pas forcément cette perception-là. 180 euros par habitant. La moyenne nationale est à 220. Alors, vous me direz que l'on peut discuter de la pertinence des investissements, mais, quand même. Moi, j'avais une image très investisseuse de notre Région. Elle est à relativiser. L'ensemble des Régions a augmenté ses investissements, en 2023, l'ensemble des Régions, de 12,8 % et, nous, de 2,5 %. À partir de là, on a regardé, effectivement, ces comparatifs de gestion et les clignotants sont aussi allumés sur notre épargne brute. C'est quand même un des clignotants de base des finances locales. Cela a baissé de 4 % et c'est la région où la baisse est la plus forte. Donc, aujourd'hui, sans vouloir insister, mais on a regardé vraiment ça avec beaucoup de précision.

Alors, Monsieur le Président, les Conseils régionaux, ils ont été construits pour être des institutions riches. Il faut l'immense talent de Ségolène ROYAL pour mettre une Région en difficulté financière, ça, c'est vrai. Il n'y a pas le feu, mais objectivement, ça se tend, ça se dégrade. Quel est notre plan d'action, Monsieur le Président, que ce soit en fonctionnement ou en investissement? C'est peut-être le moment d'être raisonnable sur Flying Whales, on va en parler. C'est peut-être le moment de l'être aussi sur l'hypothétique et lointain Pau-Canfranc. Donc, quelle est la démarche que vous nous proposez alors que, objectivement, les finances se tendent?

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une information, mais je ne sais pas si Sandrine DERVILLE l'a évoqué tout à l'heure, j'ai fait remonter depuis plusieurs années aux gouvernements respectifs il y a quelque chose qu'on n'arrive pas à expliquer, qu'on n'arrive pas à changer, qui date de la création des Régions. Pour nous, mais pas que pour notre Région. Je crois que c'est la même chose sur les Pays de Loire. On a une dotation par habitant, qui vient de toute l'histoire des dotations de l'État par rapport aux compétences, qui est entre 11 et 30 % inférieure à la moyenne nationale. J'en ai parlé au Premier Ministre Gabriel ATTAL pendant que je l'ai vu, j'en ai dit un mot au Ministre de l'Économie et des Finances. Je l'ai dit au Ministre du Budget. On n'arrive pas à expliquer cela. Il en est de même, d'ailleurs, sur les dotations recherche du public et du privé en Nouvelle-Aquitaine. Donc j'ai saisi, sur la base d'une note précise du service des finances, le directeur régional des finances publiques, le Ministère de l'Économie. Cela explique largement ce que Jean DIONIS disait à l'instant, pourquoi on a, sur un certain nombre de lignes, quelque chose qui est inférieur, des chiffres qui sont inférieurs à la moyenne nationale. On n'arrive pas à l'expliquer. J'ajoute que, même si on a été prudent sur le retour de la TVA qui est maintenant une de nos principales ressources qu'on avait négociées, à l'époque, avec le gouvernement de Manuel VALLS, on se trouve avec des chiffres qui sont inscrits en loi de finances avec 5,4 % de progression et on tombe à 2,7.

Donc on a là des difficultés, aussi, à établir les budgets primitifs, Sandrine, qui sont assez compliqués. Sur ce qu'a évoqué Nicolas FLORIAN tout à l'heure, sur les PPI, mais Sandrine y reviendra tout à l'heure en réponse, autant il est facile quoi qu'il y a toujours des incidents dans les chantiers même s'il paraît aisé d'avoir des PPI pour les lycées, parce qu'on est maître d'ouvrage, il peut y avoir des incidents durant les travaux. On l'a bien vu sur Créon ou sur le Barp, les incendies arrivent, et cela retarde de 6 mois les travaux. Je pense que personne ne va reprocher à l'exécutif régional le problème des incendies en Gironde.

L'autre point, c'est la défaillance d'un certain nombre d'entreprises. Vous devez le voir, vous, en tant que responsable d'une commune et d'une intercommunalité, on a de plus en plus de défaillances, de malfaçons compliquées. Cela a été le cas, je crois, au lycée de Créon, sur les travaux. Donc, il y a tout un travail à faire au niveau du service des lycées pour qu'on puisse sortir de nos fiches, dans le cadre des appels en concurrence, un certain nombre d'entreprises. Alors, cela ne fait plaisir à personne. Guillaume GUÉRIN m'a saisi, aussi, du problème d'une entreprise en Limousin. Cela fait partie de nos inquiétudes. On va savoir faire un PPI sur le plan des transports, sur les acquisitions de rames, même s'il y a souvent du retard de livraison, sur les infrastructures. Mais, là, c'est le débat sur le CPER.

Ensuite, sur nos autres compétences, c'est beaucoup plus compliqué. Les aides aux entreprises qui font partie d'un marqueur de la Région, et il y a beaucoup de crédits d'investissement, comment peut-on les anticiper, sur les programmes d'investissement de nos entreprises. Comment l'anticiper? Voire, même, en fonctionnement, puisqu'il y a un certain nombre de crédits? Je pense à tout ce que nous faisons sur les plateaux techniques qui sont très utiles pour ressourcer technologiquement les entreprises. C'est plus compliqué en aménagement du territoire. On a, Laurence, la politique contractuelle. Sauf que l'on s'aperçoit que beaucoup de communes ou d'intercommunalités ont des difficultés pour transformer leur projet en chantier. Et, donc, tout cela fait partie, mais tout le monde le sait bien. Donc attention à ne pas faire de projets.

Ensuite, Élise le disait tout à l'heure, je crois qu'il faut qu'on garde une ambition et une part de risque. Je suppose que vous allez vous exprimer en fonction de ce que vous avez laissé entendre sur Flying Whales. Je rappelle que Flying Whales s'installe dans une zone qui fait partie de ce qu'on appelle « la banane de crise et de pauvreté ». Sébastien BOUGON est venu devant les commissions concernées. Je crois qu'il a largement convaincu sur ce qui pouvait apparaître comme étant des risques technologiques. J'y reviendrai, le cas échéant, tout à l'heure. On a pris d'autres risques. Et j'ai fait prendre à la Région d'autres risques, sur les nouveaux médicaments, avec Elis Pharma, sur l'avion électrique avec Voltaéro ou d'autres entreprises, sur la réhabilitation d'une friche à La Souterraine, la friche de Fursac, avec une entreprise qui est en train de créer 300 emplois sur le cuir. Il y a, chaque fois, dans le développement économique, des risques importants. Là, nous avons, avec Flying Whales, la chance de créer un écosystème aéronautique à côté des deux autres, celui du spatial comme celui plus avionique. Après, on peut dire qu'il faut qu'on dépende des États-Unis, qu'on dépende de la Chine, qu'on dépende de tous les autres pays pour décarboner nos transports de charges lourdes. C'est des milliers de camions qui vont être sortis de la route. Il

y a une part de risque. Je ne le conteste pas. Je vous propose de le prendre avec toutes les informations possibles. S'il n'y a pas d'autre interventions, Martine PINVILLE.

Mme PINVILLE. - Merci, Président. Concernant ce compte administratif 2023, dans un contexte, on le sait, marqué par des crises multiples et la nécessité d'accélérer, de massifier les transitions, cet exercice 2023 révèle parfaitement tout le paradoxe traversé par les Régions. Face au volume immense d'investissements à conduire en matière de transport, de transition écologique, environnementale, économique et sociale, ou encore pour nos lycées, l'année 2023 se caractérise par une chute de la capacité d'autofinancement des Régions. Et cette forte baisse est le résultat d'un effet ciseaux qui est dû à l'inadéquation entre les recettes régionales et les dépenses. Et le Président l'évoquait à l'instant.

Pour autant, les projets avancent et les résultats démontrent à la fois le rôle stratégique de la Région par sa capacité à innover, à coordonner ses politiques publiques structurantes pour les territoires. C'est ce que fait Laurence. Et cet exercice 2023 illustre donc l'accumulation des chocs exogènes que connaissent les Régions depuis 2019, alors que les enjeux d'investissement et de services publics sont massifs. Au-delà de la poursuite de la priorisation de l'action régionale, c'est le modèle de financement des Régions qui reste en suspens. Alors que le Président de la République vient de rouvrir le débat sur la carte des Régions, il est, je crois, important de rappeler que la question porte moins sur la taille que sur les moyens qu'il faudrait consacrer aux services publics du quotidien comme, par exemple, les petites lignes ferroviaires ou les lycées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Martine. Sandrine DERVILLE

Mme DERVILLE. - En complément, effectivement, confirmer, d'abord, Président, vos propos concernant les comparaisons interrégionales, dépenses, recettes. Jean DIONIS a donné des chiffres. Je n'ai absolument pas les mêmes. Et les chiffres dont il parle ne sont pas des chiffres qui comparent les comptes administratifs entre les différentes Régions puisque toutes les Régions n'ont pas voté leur compte administratif. Je vous confirme qu'effectivement, sur les comptes administratifs 2022, donc les derniers que nous avons pour l'ensemble des Régions, la Région Nouvelle-Aquitaine dépense en effet 174 euros par habitant en investissement quand, dans le même temps, la moyenne des Régions dépense 183 euros par habitant. Moyenne des Régions métropolitaines, chers collègues. Donc, on est effectivement à peu près 10 euros en dessous, par habitant, de la moyenne nationale. Mais, en même temps, nos recettes, que vous évoquiez, Président, nos recettes de fonctionnement, elles sont quant à elles plus de 20 euros inférieurs à la moyenne nationale en euros par habitant. Donc, effectivement, ceci explique en partie cela et l'effort

d'investissement, il est bien réel puisque, comme je l'expliquais, nous continuons à consacrer plus de 30 % de nos dépenses en investissement.

Je voulais également répondre rapidement aux propos de Madame RECHAGNEUX qui semble, en tout cas, elle, nous accuser de ne proposer aucune solution, hormis, nous disaitelle, de miser sur d'hypothétiques recettes de l'État. Et elle doutait de notre capacité à tenir nos engagements financiers. Je rappellerai simplement que, lors de nos orientations budgétaires, nous avions tout à fait prévu cette trajectoire, ce qui prouve, je crois, notre capacité à rétablir nos ratios financiers. Nous sommes fin 2023, comme je vous le disais, à 8,6 années de ratio de désendettement. Nous avions, lors des orientations budgétaires, estimé le ratio de désendettement fin 2023 à 9,9 années. Donc, c'est la preuve, également, de nos efforts pour rétablir cette trajectoire budgétaire, puisque nous faisons mieux que ce que nous craignions aux orientations budgétaires. De la même façon, nous avions évalué à l'époque un emprunt de 528 millions. Nous n'avons emprunté que 491 millions, si j'ose dire. Donc, vous voyez bien que nous tenons notre trajectoire. Nous ne misons pas sur d'hypothétiques recettes de l'État. Je crois que vous avez compris, dans mes propos, régulièrement, que je ne croyais plus trop aux hypothétiques recettes de l'État. Nous visons simplement sur un rétablissement progressif de nos ratios, une maîtrise de nos dépenses telle que proposée dans notre trajectoire présentée aux orientations budgétaires. Et donc, je le redis, en mettant en place cette maîtrise progressive de nos dépenses, nous tiendrons l'objectif de 8 années en fin de mandature. Nous choisissons, effectivement, contrairement à ce que vous semblez proposer, Madame RECHAGNEUX, de ne pas stopper brutalement les dépenses de la Région. Quand vous nous dites qu'il faut que nous fassions des économies et vu le niveau d'économies que vous semblez demander, je vous rappellerai, simplement, même si nous rayons de la carte les dépenses que vous pointez régulièrement du doigt, les dépenses liées à la culture, par exemple, les dépenses liées à la coopération internationale ou les dépenses liées à la politique de la Ville, même si nous ne faisions absolument plus rien sur ces secteurs, ce qui semble absolument inenvisageable, nous économiserions au mieux 50 millions d'euros, c'est-à-dire 1 % du budget de la Région. Donc soyons sérieux, Madame RECHAGNEUX, si nous voulons réaliser les économies, que vous semblez vouloir réaliser, cela veut dire mettre un coup de frein brutal sur les dépenses de la Région.

Donc moi, j'ai envie de vous demander, qu'est-ce que vous proposez ? Est-ce que vous proposez de licencier des agents de la Région ? Est-ce que vous proposez de fermer des lignes de TER ? Est-ce que vous proposez de fermer des lycées ? Peut-être. Je pense que Jean-Louis est à l'écoute de vos propositions si vous proposez de fermer des lycées. Est-ce que vous proposez d'arrêter d'aider le développement économique ? Bref, ce que vous nous

demandez est absolument irréalisable. Ou alors nous abandonnerions les territoires et nous vous livrerions la France, ce que nous ne souhaitons absolument pas faire. Donc voilà pourquoi nous continuerons, je m'y engage, nous nous y engageons, avec le Président et l'exécutif, à tenir cette trajectoire budgétaire. Nous l'avions annoncé depuis le début de ces crises que nous rétablirions progressivement nos ratios financiers, que nous ne pourrions pas le faire en un exercice. C'est ce que nous essayons de faire.

Et, enfin, pour terminer, peut-être, j'aurais dû commencer par-là, moi, aussi, par lui répondre à lui, je confirme à Nicolas FLORIAN que nous présenterons, dans les années à venir, une vision beaucoup plus précise de notre PPI puisque l'outil financier nous le permet. Pour ma part et au niveau du Président, nous avions une PPI de l'ensemble des investissements de la Région. Mais nous pourrons désormais, grâce à l'évolution de nos outils financiers, la présenter et échanger, en débattre en commission des finances, comme je m'y suis engagée. Voilà, Président, en quelques mots, les réponses que je souhaitais apporter aux différentes interventions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je crois que tout le monde a bien conscience qu'il est important de comparer, de CA à CA, entre les Régions. Mais un certain nombre de collègues présentent parfois des budgets primitifs ambitieux alors que, après, quand on regarde le CA, ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais toutes les Régions connaissent des situations semblables, sauf Rhône-Alpes, par exemple, qui a complètement arrêté une grande partie de la culture, notamment. C'est aussi un choix politique que nous n'avons pas fait. Alors comment fait-on, Sandrine, vous présentez les comptes de gestion avant que je m'en aille ?

01a - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Mme DERVILLE. - Les comptes de gestion, comme je vous le disais, Président, c'est vraiment la traduction de nos comptes administratifs par l'ordonnateur. Donc je pense qu'on peut voter. Oui, vous devez vous retirer.

Mme BROUILLE. – Il s'agit d'abord des comptes de gestion.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'approbation des comptes de gestion, on est au 01A. Est-ce qu'il y a des problèmes ? Approuvé à l'unanimité.

N° 01a

Vote sur <u>«APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET</u> PRINCIPAL»

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

01b – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, pour les votes, ça serait peut-être bien d'attendre que les groupes répondent. Donc, nous, notre groupe, ce sera une abstention sur les comptes de gestion.

M. LE PRÉSIDENT. - OK, d'accord. Donc abstention. C'est adopté.

N° 01b

Vote sur «APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"»

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

01c – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le compte de gestion annexe régie cinéma, abstention des Verts. Adopté.

N° 01c

Vote sur <u>«APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE</u> "REGIE CINÉMA"»

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et
 Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

01d – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le compte de gestion 2023, Fonds européen Poitou-Charentes, c'est l'ancien PO 2014-2020. Abstention du groupe Verts. C'est voté.

N° 01d

Vote sur <u>«APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE</u> <u>"FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"»</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

01e – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL -PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

M. LE PRÉSIDENT. - Approbation du compte de gestion 2023, production d'énergie photovoltaïque.

Mme REQUENNA. - Nous, on s'abstient sur tout, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - OK. C'est approuvé. Et je passe la main à Andréa BROUILLE.

N° 01e

Vote sur <u>«APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE</u> <u>"SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE "»</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et
 Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

02a - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Mme BROUILLE. - Prenez votre temps Président, je vous laisse tranquillement sortir. Si vous en êtes d'accord, on pourrait faire un vote global comme on le fait d'habitude en considérant que les votes sont réputés adoptés par chapitre, ce qui nous ferait gagner du temps. Le cas échéant, si vous le souhaitez, vous donnez en séance les chapitres sur lesquels vous vous êtes opposés, et ce sera enregistré dans le procès-verbal. Êtes-vous tous d'accord sur cette proposition ? Oui pour voter globalement.

Alors, on est parti, donc, sur le vote du compte administratif 2023, sur le budget principal.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres ?

M. COLOMBIER. - Oui.

Mme BROUILLE. - Des abstentions ? Le compte administratif est voté à la majorité. Je vous remercie.

N° 02a Vote sur COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

02b – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 02b

Vote sur COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

02d – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 02d

Vote sur <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE " FONDS</u> EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

02e – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie. Et nous pouvons rappeler le Président et en attendant son retour, je vous propose de passer à l'affectation du résultat de l'exercice 2023, Madame la Vice-présidente.

N° 02e

<u>Vote sur COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE " SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE "</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- 03a AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
 - 03b AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE
 "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"
 - 03c AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE
 "RÉGIE CINÉMA"
- 03d AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE
 "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"
- 03e AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE
 "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

Mme DERVILLE. - Nous vous proposons effectivement, comme indiqué dans la délibération, d'appliquer les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M71 et d'affecter le résultat en reprenant l'exercice 2023 clôturé et je vous présenterai le budget supplémentaire où, là, je reviendrai en détail sur comment nous reprenons ce résultat au budget supplémentaire.

Mme BROUILLE. - Avant de donner la parole, Monsieur le Président, vos comptes administratifs sont votés à la majorité.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

- **M. LE PRÉSIDENT. -** Mes chers collègues. S'il n'y a pas d'intervenants, je vais mettre aux voix l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Si, Jacques COLOMBIER.
- M. COLOMBIER. Indication de vote, pour les différentes affectations de résultats des dossiers qui suivent, nous ne participerons pas au vote.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Le 03 A, le 03 B, agence régionale de l'innovation. C, régie cinéma. D, fonds européens Poitou-Charentes, c'est ça. Production d'énergie photovoltaïque. Sur ces affectations de résultats, j'ai le RN qui ne participe pas au vote.

Mme SEGUINAU. - Ce sera une abstention pour notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. - Une abstention pour ces 4 dossiers. Pas d'autre opposition ? Ces affectations de résultats sont donc adoptées. Sandrine, le BS.

N° 03a

Vote sur <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET</u> PRINCIPAL

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- NON-PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

N° 03b

Vote sur <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET</u>
ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- NON-PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés

N° 03c

Vote sur <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET</u> <u>ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"</u>

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

■ NON-PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

N° 03d

Vote sur <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET</u> ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

NON-PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés

N° 03e

Vote sur <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- NON-PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés

04a - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Mme DERVILLE. - Oui, président, chers collègues, un budget supplémentaire 2024 qui s'inscrit dans le prolongement des éléments conjoncturels que j'ai pu présenter il y a quelques minutes pour le compte administratif 2023. Un budget supplémentaire qui porte encore l'impact des surcoûts liés à l'inflation et qui opère les correctifs nécessaires aux problématiques que j'évoquais également précédemment de prévisions de TVA. Nous en avons déjà parlé, mais ce BS en est la traduction très concrète et enregistre un manque à gagner important, malheureusement, en matière de TVA. Un budget supplémentaire qui poursuit malgré tout un double objectif, à savoir le déploiement de notre feuille de route Néo Terra pour accompagner l'ensemble des transitions, notamment environnementales et économiques, partout en Nouvelle-Aquitaine, tout en rétablissant la trajectoire budgétaire. Et un budget supplémentaire qui prévoit également quelques ajustements pour opérer des réimputations liées aux évolutions de normes comptables. Nous en avons réalisé un certain nombre lors des précédents exercices budgétaires, mais vous verrez qu'il en reste quelques-unes sur cet exercice.

Donc l'équilibre global de ce budget supplémentaire, dans le contexte que j'évoquais, c'est un budget supplémentaire équilibré que nous vous proposons aujourd'hui. Un équilibre qui est rendu possible par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la reprise de l'excédent 2023 qui s'élève à 156,9 millions d'euros. L'inscription de recettes nouvelles pour 18,6 millions qui atténue pour partie, seulement, et malheureusement, les annulations de recettes qui, quant à elles, s'élèvent à 72,5 millions. Et le total net des dépenses qui s'élève à 39 millions. Par conséquent, par ces ajustements, chers collègues, notre emprunt d'équilibre est ainsi diminué de 63,9 millions d'euros.

Quelques mots pour commencer, peut-être, sur les recettes, sur les ajustements qui ont été réalisés en matière de recettes dans ce budget supplémentaire. Au total, comme je vous le disais, il nous faut malheureusement annuler 72,5 millions d'euros de recettes et nous ne pouvons inscrire que 18,5 millions de recettes supplémentaires. Dans le détail, la plus forte annulation porte évidemment sur les fractions de TVA. Nous en avons parlé, la problématique, ce sont les prévisions en loi de finances qui se traduisent par 31,8 millions d'euros, c'est-à-dire près de 32 millions d'euros d'annulation. Chers collègues, je vous invite à comparer cette somme à différents budgets d'investissement que nous avons dans cette collectivité. Donc deux facteurs pour expliquer cette annulation de 32 millions d'euros de TVA. Tout d'abord, un rebasage de notre prévision 2024 en tenant compte de la dynamique qui a été arrêtée à 2,76 % finalement contre 3,7 % évalués au PLF 2024. Et, par

conséquent, également, nous vous proposons de minorer notre hypothèse de croissance de TVA pour 2024 en la rabaissant à 2,5 %. Je vous rappelle que, dans le budget primitif 2024, nous étions partis sur une prévision de croissance de TVA de 3,5 %. Nous vous proposons donc de la réduire d'un point, malgré le fait que notre prévision au BP 2024 était déjà, quant à elle, inférieure d'un point à celle du projet de loi de finances.

Par ailleurs, au chapitre des mauvaises nouvelles, encore une mauvaise nouvelle sur nos recettes puisque nous avons appris très récemment, par la ministre, la perte de 5 millions d'euros de recettes sur l'enveloppe dédiée au fonctionnement de l'apprentissage. Donc, là encore, quelque chose qui nous interroge fortement quant aux intentions du gouvernement sur une politique qui, pourtant, est annoncée comme prioritaire, mais qui, dans les faits, se traduit par des baisses de recettes incessantes. S'ajoutent également quelques autres baisses de recettes. Près de 10 millions d'euros d'annulation sur la programmation 21-27. Il s'agit en fait d'un décalage de certains dossiers en raison des délais de traitement. Donc ces dossiers, nous les retrouverons plus tard. Et, également 12,5 d'euros dans le cadre de GPSO, puisque nous avions prévu que les recettes issues des récupérations d'avance que la Région avait consenties avant la création de la société GPSO soient retrouvées en un seul exercice, nous vous proposons de lisser cette récupération en deux exercices et, donc, d'opérer l'ajustement sur ce budget supplémentaire. S'agissant des recettes nouvelles qui s'élèvent à 18,6 millions d'euros, je voudrais en souligner quelques-unes. Tout d'abord une nouvelle recette, une augmentation de recettes de 7,4 millions d'euros de recettes FEDER. Il s'agit de recettes dédiées au déploiement de la billettique en Charente-Maritime et en Gironde et également pour la billettique scolaire sur les autres territoires. 2 millions d'euros d'ajustement de prévisions de dotation générale de décentralisation. C'est une recette que nous percevons pour compenser les tarifs réduits dont bénéficient les militaires et leurs familles sur les transports ferroviaires régionaux. Et enfin, un ajustement de 1,5 million d'euros de DCRTP suite à la notification définitive que nous avons reçue. Mais, vous le voyez, malheureusement, ces quelques bonnes nouvelles sur le chapitre des recettes ne suffisent pas, loin de là, à compenser les annulations.

Concernant les dépenses, les dépenses nouvelles inscrites sont de l'ordre de 72 millions d'euros, 71,9, pour être exact, quand, dans le même temps, nous vous proposons d'annuler 32,7 millions d'euros de dépenses, c'est-à-dire un solde de 39 millions d'euros. Plus précisément, comme vous le voyez dans le diaporama, concernant les nouvelles autorisations de programme, il est proposé 127,3 millions d'euros en autorisations de programme, donc en investissement, et 14,1 millions d'euros en autorisations d'engagement. En crédits de paiement, ce budget supplémentaire vous propose l'inscription de 42,8 millions

d'euros en investissement et 29,3 millions d'euros en fonctionnement. À noter, sur ces mouvements en crédits de paiement, 11,3 millions d'euros qui sont réimputés du fonctionnement en investissement. Il s'agit des crédits qui étaient dédiés aux redevances d'infrastructures de la contribution TER qui peuvent désormais être imputés en investissement, ce que nous faisons dans ce budget supplémentaire. Notons également, sur les mouvements, en crédits de paiement, 30 millions d'euros de fonds européens. Notons quelques détails, peut-être, sur ces nouvelles dépenses. Un budget supplémentaire qui permet de conforter nos priorités, les priorités que nous fixons sur l'action régionale, notamment concernant l'aide aux entreprises. Un budget supplémentaire qui vient inscrire des nouveaux crédits dans un contexte d'incertitude économique majeure et qui nous permet de poursuivre les grands projets innovants. Nous aurons l'occasion d'en reparler notamment dans quelques minutes, quelques heures quand nous évoquerons le projet Flying Whales, cher Président. Un budget supplémentaire qui prévoit également 5,5 millions d'euros de crédits complémentaires pour les lycées et l'enseignement supérieur. Également, sur le volet de l'agriculture, dans la continuité du budget primitif, et dans une logique de contrepartie du FEAMPA, la Région se voit déléguer la gestion de ces crédits pour la période 21-27. Et, donc, nous devons inscrire 2,4 millions d'euros en autorisation de programme et 2,2 millions d'euros en autorisation d'engagement pour assurer pendant toute la période les contreparties régionales. Et, donc, nous vous proposons cette inscription ainsi que celle de 400 000 euros en crédits de paiement pour honorer l'année 2024. À noter également l'accélération des paiements sur les PO 2014-2020, mais également sur le FEAMPA 21-27 avec, comme je vous le disais, près de 30 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaire inscrits à ce budget supplémentaire. C'est vraiment là la traduction de la finalisation des derniers dossiers sur les PO 14-20. Toujours dans la continuité de ce BP et pour répondre aux besoins croissants des Néo-Aquitains, quelques mots sur le secteur des transports, chers collègues, sur lequel ce budget supplémentaire vient ajouter quelques crédits. Nous vous proposons l'inscription de 36,93 millions d'euros d'autorisations de paiement complémentaires pour l'opération tant attendue et dont nous parlons régulièrement ici de régénération de Poitiers-Limoges. Également, vous l'aurez noté, un million d'euros de crédits supplémentaires pour les nouvelles opérations concernant différents pôles d'échanges multimodaux ou différentes haltes ferroviaires dans les Landes et en Gironde, notamment. Également, 33,8 millions d'euros d'autorisations de programme dans le cadre du contrat d'apport en fonds propres avec la SPL matériel roulant. Vous les trouverez dans ce budget supplémentaire.

Quelques mots pour terminer sur l'impact de ce budget supplémentaire sur notre équilibre budgétaire. Au global et en tenant compte de l'excédent 2023 que je que j'ai présenté tout à

l'heure et qui s'élève à 156,9 millions d'euros, en tenant compte de la variation dépenses recettes que je viens de vous évoquer pour 93 millions d'euros, c'est un budget supplémentaire qui nous permet, chers collègues, de ramener notre empreinte d'équilibre à 538 millions d'euros, contre 601,9 millions d'euros prévus au budget primitif. Et, plus précisément, si on tient compte d'un taux de réalisation de 95 % en moyenne qui est le taux de réalisation prévu sur l'exercice, peut-être le dépasserons nous, et le compte administratif 2024 nous le dira, si on tient compte de cela et d'une mobilisation de notre fonds de roulement estimé à date à 50 millions d'euros sur l'exercice 2024, nous estimons, à l'heure où je vous parle, que nous mobiliserons en 2024 461 millions d'euros d'emprunt.

Voilà, cher Président, chers collègues, en quelques mots, les éléments saillants de ce budget supplémentaire qui vient, je crois, confirmer les craintes que j'exprimais sur nos recettes, mais aussi et surtout nos priorités d'action qui sont plus que jamais d'actualité est nécessaires, il me semble.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir sur ce BS?

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, nous proposerons un amendement qui va vous être présenté par Pascal COSTE et, suivant la réponse qui est faite, on verra comment on détermine notre vote. Je ne rajouterai pas à ce qui a été dit, c'est la traduction du résultat du compte administratif. On voit bien les contours difficiles qui sont les nôtres. Mais on ne sent pas non plus, pardon, de volonté sur un encadrement de certaines de nos dépenses. Et il faudra quand même qu'à un moment ou un autre, aux futures orientations budgétaires, notamment, même s'il n'y a pas de vote, que l'on puisse travailler collectivement sur ce que pourrait être le futur contour de nos finances dans les mois et les années qui viennent. Et si vous le permettez, je peux laisser la parole à Pascal COSTE qui va vous présenter un amendement sur l'investissement en agriculture.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascal.

M. COSTE. - Notre groupe a déposé un amendement pour pouvoir abonder les lignes agricoles de 10 millions d'euros pour cette année. C'est plus une vertu pédagogique parce que la mission est en cours et, sur l'utilisation précise, cela nécessite de réaffirmer même si on a, collectivement, un certain nombre d'idées. Ce qu'on constate, globalement, c'est que, à la fois sur le compte administratif 2023 et sur le budget primitif, nous avions 53 millions d'euros d'investissement sur la partie agricole en investissement et 17 millions en fonctionnement, ce qui est quand même assez important. Donc on est autour des 70 qui ont été exprimés à plusieurs reprises, plus les fonds européens. Et, pour mener à bien la transition, je dirais, globale, de l'ensemble de l'agriculture et qui est souhaitée, aussi, par

l'ensemble des personnes qu'on a auditionnées jusqu'à aujourd'hui, on fait une estimation sur l'année pleine autour d'une centaine de millions. Donc il s'agissait de poser un premier jalon pour permettre, justement, d'abord, d'avoir une prise de conscience sur l'Assemblée que, sur 2,5 milliards ou 2,3 milliards d'investissement, 50 millions d'euros pour l'agriculture, qui est quand même un secteur très en crise, ce n'est pas non plus quelque chose de démesuré. 100 millions, pas plus. Donc voilà l'objet de la proposition de cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal. Je crois qu'il faut que l'on attende de voir, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, le travail qui est fait au niveau de la mission d'évaluation. Et vous allez encore avoir des réunions, demain, je crois, demain après-midi. Ce travail collectif que vous pilotez avec Lydia HÉRAUD est, je crois, assez intéressant. Parfois contradictoire, bien entendu. Aujourd'hui, j'ai plus une attention avec Jean-Pierre RAYNAUD pour voir comment un certain nombre de dispositifs peuvent évoluer de telle sorte que la mission serve à quelque chose. Deuxièmement, sur l'aspect budgétaire, c'est un peu compliqué. Moi, je ne peux pas valider aujourd'hui tel qu'il est cet amendement. Je vais me faire arracher un œil par Sandrine. Ce qui compte aussi, c'est de regarder attentivement, et j'ai attiré votre attention, pas de Pascal COSTE, parce que je sais qu'il les regarde précisément, sur les résultats des appels d'offres, notamment sur l'irrigation, sur le stockage qu'on a aujourd'hui, de telle sorte qu'on puisse ajuster. Et puis, bien redire que le budget de l'agriculture, si on veut protéger notre agriculture, notamment avec les problèmes du réchauffement climatique qui, on le voit par tous les pores, si j'ose dire, s'accélère, aujourd'hui, y compris par les problèmes sanitaires, ne concerne pas que l'aide directe à l'agriculteur. Il concerne aussi des projets d'alternatives aux pesticides de synthèse. Il concerne la bataille pour l'école vétérinaire et la santé des éleveurs qu'on doit recevoir, d'ailleurs. J'ai vu que vous recevez les représentants des éleveurs demain, Pascal. Donc je crois qu'il faut être attentif parce que le chiffre qu'on me donne, moi, sous le contrôle de Jean-Pierre, c'est 250 millions d'euros.

Alors je sais que la profession agricole, notamment les chambres, voudrait qu'on arrive à 100 millions d'euros. C'est peut-être une perspective à atteindre d'autant que Jean-Pierre RAYNAUD a été d'une redoutable efficacité pour le budget de l'agriculture parce que, après avoir négocié les fonds européens qui étaient pour partie en augmentation il s'est retourné vers le service des finances et vers votre serviteur en disant : « Mais il me faut des contreparties ». Donc le judo de Jean-Pierre RAYNAUD a été très efficace sur le passage du 22 à 23. Tout en sachant que le mieux est l'ennemi du bien. Et on attend, aussi, avec Pascal COSTE et Lydia HÉRAUD, le retour de ce que les Départements font eux-mêmes. Je crois

qu'on a reçu 10 ou 11 réponses ce qui permet d'avoir une vision globale puisqu'on a passé des conventions avec tous les départements. Pascal COSTE.

M. COSTE. - Je pense que l'important c'était aussi, la mission étant en cours, de connaître la position du Président et de l'exécutif régional. Et je pense que c'est apprécié. Donc je pense qu'on va retirer l'amendement à ce stade et puis on rediscutera concrètement à la séance qui devra décider des mesures d'évolution. Et donc acter effectivement le budget qui va avec les décisions qui sont prises.

Vote sur <u>l'amendement porté par le groupe Les Républicains</u>

AMENDEMENT RETIRÉ

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Pascal. Y-a-t-il d'autres intervenants après Nicolas FLORIAN et Pascal COSTE ?

M. TRIFILETTI. - Sur l'amendement, on salue le fait de le retirer puisque, effectivement, il ne s'agit pas de mettre l'ensileuse avant les semailles. Et on remercie le Président COSTE qui fait un job avec la rapportrice, aussi, qui est apaisant. C'est un bon boulot qui est fait. Effectivement, la mission n'étant pas terminée, il aurait été logique et vous l'avez fait, Pascal, c'est de retirer effectivement cet amendement parce que tout simplement ce n'est pas assez mûr. Et on attend donc la saison des moissons.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Elise.

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Je souhaitais intervenir sur le BS, en effet. Mes chers collègues, je souhaite à nouveau remercier notre Vice-présidente et les services pour la présentation de ce budget supplémentaire. Compte tenu de la situation de notre région et de l'excellent taux de réalisation, ce BS est forcément un petit BS. Il est néanmoins emblématique de notre action marquée par notre ADN en termes de rigueur dans la gestion, de priorisation des actions et un marqueur fort sur l'innovation. La Région Nouvelle-Aquitaine, que l'on peut qualifier de « collectivité prospective », prépare l'avenir ici aussi, avec ce BS, par les infrastructures, avec Flying Whales, la performance industrielle, la régénération ferroviaire, les lycées, et j'en passe. Le rapport d'activité met en valeur le fait que la Région répond présente sur ses compétences. On décèle aussi, mes chers collègues, et surtout une vision politique, l'innovation. La « ROUSSET touch ». À travers la performance industrielle, la cybersécurité, l'anticipation des bouleversements qui guide notre action, avec

Néo Terra et One Health. Deux boussoles pour les transitions et avec le bien commun de nos enfants et petits-enfants en ligne de mire.

On décèle aussi une action globale, qui répond à cette vision : pas de saupoudrage. À l'heure où certains veulent le retour du conseiller territorial ou du clientélisme. Une action, aussi, de proximité, avec la DATAR, l'ingénierie sur les territoires, la MIE, la mission d'évaluation agricole, qui est une première de notre institution et un moyen d'entendre les acteurs dans le calme, loin des effets de manche, et de faire un état des lieux, les TER et leur avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Qui souhaite intervenir ? Sandrine.

Mme DERVILLE - Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. Donc je propose de passer au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - On peut passer au vote. Vous savez qu'on devrait passer chapitre par chapitre, ce que nous faisons communément après avoir analysé ces budgets, mais je propose, avec votre accord, avec l'accord de l'Assemblée, qu'il puisse y avoir un vote global. Pour qu'on puisse aborder l'ensemble des sujets. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de voter sur ce budget supplémentaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Jean ? D'accord. Qui est pour ? Que fait EELV ?

Mme SEGUINAU. - Nous votons contre comme d'habitude.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est la préparation du Front populaire, ça. Je vois que les enseignements politiques ont été bien retenus et les messages que vous m'avez envoyés aussi. Ce budget est donc adopté. Merci, Pascal.

N° 04a Vote sur BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04b – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"

M. LE PRÉSIDENT. - On a le budget Fonds européen. Même vote ? Donc le vote comme le budget supplémentaire principal.

N° 04b

Vote sur <u>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE "FONDS</u> EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04c – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

M. LE PRÉSIDENT. - On a le budget annexe production d'énergie photovoltaïque. Qui devrait s'éteindre, d'ailleurs ce budget-là, non ? Même vote ? Adopté.

N° 04c

Vote sur <u>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE " SERVICE</u> PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE "

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche
- CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

05 – TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES ("CARTES GRISES") AU 1ER JANVIER 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le tarif des certificats d'immatriculation. Sandrine.

Mme DERVILLE. - Comme je vous le disais, chers collègues, dans la présentation du compte administratif, les mesures que nous avons prises fin 2022 pour application au 1er janvier 2023, si elles nous ont permis de retrouver le niveau de recettes de carte grise que nous percevions en 2019, elles ne nous permettent absolument pas de faire face au mur d'investissement. Donc nous vous proposons une nouvelle augmentation de ce tarif des certificats d'immatriculation. Je rappelle que c'est la seule recette sur laquelle nous avions un léger levier. Donc nous vous proposons, au 1er janvier 2025, de relever ce tarif à 53 euros par cheval-vapeur. À l'heure où je vous parle et sans savoir ce que feront les autres Régions, la moyenne des Régions en 2024 était de 47 euros par cheval-vapeur. On a différents retours de différentes Régions qui nous disent d'ores et déjà qu'elles vont augmenter leurs tarifs pour 2025. Donc je pense que nous serons probablement dans la moyenne avec ce chiffre de 53 euros par cheval-vapeur et c'est malheureusement une décision que nous avons dû nous résoudre à prendre avec le Président pour tenter d'enrayer, autant que faire se peut, l'érosion de nos dépenses. Je vous ai présenté précédemment, par exemple, l'annulation de 32 millions d'euros de recettes de TVA. Pour vous donner un chiffre, chers collègues, une augmentation d'un euro par cheval vapeur sur les cartes grises pourrait nous rapporter environ 4 millions d'euros de recettes supplémentaires. Donc, là, cette augmentation pourrait nous rapporter un peu plus de 35 millions d'euros de recettes. Cela vient à peine compenser l'annulation de recettes de TVA.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Juste un mot. Aujourd'hui, les véhicules électriques, qui sont souvent de grande puissance, sont exonérés de carte grise. Il n'est pas impossible que la loi nous permette aussi de percevoir cette carte grise. L'autre point dont il faut bien être conscient et que les spécialistes des finances publiques connaissent bien, je sais que l'État est en train de réfléchir à compenser les recettes de carte grise par un point de TVA, ou un point d'IS. Il y a des spéculations qui sont faites à Bercy qui sont considérables, mais il est évident que le calcul de ces compensations sera fait pour 2026 ou 2025. Et, donc, on anticipe sur la base de ce que nous aurons perçu en ressources à ce moment-là. Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Oui, Monsieur le Président, vous nous demandez une fois encore d'augmenter le prix de la carte grise pour les conducteurs néo-aquitains. Un nouveau tarif qui

va peser sur le portefeuille de nos concitoyens qui vivent déjà difficilement. En vous rappelant que pour de jeunes conducteurs aux revenus modestes, il s'agira du premier achat d'une voiture. Leur pouvoir d'achat va donc encore chuter. Au Rassemblement National, nous défendons une vision claire et simple : les Français et la défense de leurs intérêts. Cette augmentation du prix de la carte grise est une énième preuve de la déconnexion totale des socialistes avec la réalité des citoyens de notre région. Ils n'ont aucune idée des difficultés que rencontrent nos familles en cas de rachat de voiture et surtout des jeunes, je le répète, des étudiants qui, pour beaucoup, déjà, peinent à vivre seulement décemment. En cette période de crise économique, où chaque euro compte, comment pouvons-nous accepter qu'on alourdisse encore le cadeau fiscal de nos concitoyens ? C'est une mesure injuste et punitive que vous prenez tous les ans de façon arbitraire, du reste. Ce sont des familles, des travailleurs et nos jeunes qui doivent utiliser leur véhicule pour aller au travail, étudier ou simplement vivre leur vie quotidienne. Augmenter le prix de la carte grise, c'est les sanctionner, je le rappelle, injustement. Après nous avoir fait l'éloge des véhicules électriques au prix exorbitant, je le rappelle, les élus de la majorité se plaignent dorénavant des conséquences de cette évolution de la motorisation sur les recettes des cartes grises. Convenez que c'est le comble de l'hypocrisie. Alors que votre dernière augmentation votée par vos élus avait porté le prix du cheval fiscal à 45 euros, celle-ci l'amènera aujourd'hui à 53 et placera la Nouvelle-Aquitaine dans le peloton de tête des Régions avec les cartes grises les plus chères. Les Néo-Aquitains sont pour vous, décidément, des vaches à lait.

Ajoutons à cette énième augmentation la TICPE Grenelle qui est, dans notre région, au maximum. La Région participe ainsi à l'augmentation du prix de l'essence alors qu'il avoisine selon les semaines 1,90 euro un peu partout sur le territoire national. Le couplage de ce que j'appellerais ces taxes rend quasiment le quotidien des Néo-Aquitains de plus en plus difficile. Je vous appelle donc, chers collègues, à vous opposer fermement à cette augmentation. Nous pouvons trouver des recettes dans des économies. Nous vous l'avons dit depuis des années. Ensemble, faisons entendre la voix des Néo-Aquitains qui, ici comme ailleurs, veulent défendre leur pouvoir d'achat. À l'évidence, le vote de dimanche dernier ne vous a pas fait prendre conscience que les Français n'en peuvent plus. Votre autisme politique vous caractérise là, comme la macronie, du reste. Vous en faites la preuve encore aujourd'hui sur ce dossier. Une première gifle des électeurs vous a été donnée, malgré votre légendaire autosatisfaction et vos insultes répétées souvent à notre égard. Le 7 juillet, le Rassemblement National, lui, sera confirmé comme le seul mouvement lucide et à l'écoute des Néo-Aquitains comme des Français et de leur intérêt et de leur pouvoir d'achat.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ?

M. FLORIAN. - Comme j'avais pu l'exprimer en commission des finances, nous, on considère que le calendrier est mal venu. Déjà, on considère que c'est une double erreur sur le fond. Première erreur, cela voudrait dire que, en agissant comme ça, on se substitue, à chaque fois, aux abandons de l'État ou aux mauvaises prévisions de l'État. C'est la première erreur. La deuxième erreur, c'est, de suite, de faire appel à la fiscalité, avant même d'imaginer de réduire un certain nombre de dépenses. Surtout quand on parle d'un montant de près de 35 millions d'euros. Je pense qu'il y a des marges à ce niveau-là. Donc, ça, c'est une première critique que l'on émet. Et puis, sur le calendrier, on en a parlé d'ailleurs en bilatéral tous les deux et j'entends que c'est aussi une mesure de prévenance par rapport aux concessionnaires de les prévenir assez tôt pour qu'ils puissent modifier leur tarification. Oui, mais cela peut être aussi l'occasion de leur faire passer le message que plutôt qu'on soit obligé d'augmenter les tarifs, ils prennent à leur charge une partie de l'augmentation de la carte grise, pour soulager. Si on pouvait avoir ce petit moment de négociation avec eux, je ne sais pas s'il y a une interprofession très organisée ou pas, qui soulagerait quand même l'effort des Néo-Aquitains à ce niveau-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point avec Sandrine DERVILLE. D'autant que, d'ores et déjà, beaucoup de concessionnaires, par rapport au prix de la voiture, prennent en charge le prix de la carte grise. Mais vous voyez bien la démarche. On ne fait pas ça de gaieté de cœur. C'est aussi une même revendication qu'ont les communes dans l'association des maires, les intercommunalités, les Départements aussi. L'autonomie fiscale a quasiment disparu. Et, d'un autre côté, on se trouve à avoir une fiscalité, je ne la critique pas, c'est le modèle allemand, c'est le modèle d'autres pays où les budgets, les ressources des collectivités décentralisées sont des parts d'impôts nationaux. Sauf qu'aujourd'hui, on s'aperçoit, notamment sur la TVA dont on nous avait dit qu'elle était hyper dynamique, que par rapport aux prévisions de l'État, de la loi de finances, sur lesquelles on base nos budgets, sont mis en cause. Donc, à un moment donné, il faut avoir un peu de lucidité, de courage. Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui Elise.

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Mes chers collègues, il est toujours en effet un peu ubuesque de confier aux Régions les recettes des cartes grises afin de financer une politique écologique ambitieuse qui conduira in fine à tarir cette ressource. L'absence d'une juste décentralisation et le fait que les Régions soient étouffées conduit logiquement à aller dans le sens de la hausse du cheval-vapeur. Taxer les moteurs thermiques reste écologiquement cohérent. Rappelons que cette hausse de 8 euros par cheval, de 45 euros à 53, ne concerne évidemment que les véhicules neufs et n'impacte pas le marché de l'occasion. Rappelons que le marché de l'occasion représente plus de 70 % des achats de voitures. Bien que cette

part soit élevée, le marché de l'occasion est à son niveau le plus bas depuis plus de 20 ans. Tous ces éléments plaident pour une réflexion plus large de la part de l'État. Pour aller plus loin, nous avions précédemment exprimé nos doutes sur les hybrides rechargeables, qui sont généralement des SUV assez lourds, dotés d'une faible autonomie et qui se révèlent particulièrement gloutons en pétrole lorsque leur batterie est vide. Pour être dans l'anticipation et afin de voir loin, il conviendrait aujourd'hui de réfléchir au développement de l'électrique qui entraîne mécaniquement une baisse des ventes de véhicules thermiques et donc une érosion de nos ressources. Enfin, n'oublions pas mes chers collègues que de récentes études ont souligné les travers de la construction, de l'entretien et du recyclage des véhicules électriques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour répondre à Jacques COLOMBIER, en fait, dans la réalité, le jeune qui achète un véhicule, soit il achète un véhicule neuf parce que ses parents ont la capacité, soit il achète d'occasion. Et c'est le concessionnaire qui prend en charge. Et je rappelle qu'au bout de 10 ans, un véhicule d'occasion a un abattement de 50 % sur la carte grise. Les réparations ne tiennent pas compte de la carte grise. Il ne faut pas tout mélanger. Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions. Oui Pascale.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, simplement pour vous dire que nous n'avons pas tous l'immense bonheur de rouler avec chauffeur. Les concessionnaires refacturent les cartes grises aux automobilistes. C'est marqué sur la facture. Donc nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous dis, je suis assez particulier parce que je suis loin d'avoir toujours un chauffeur. Quand je vais à Limoges à Bort-les-Orgues, oui, parce que je peux travailler dans la voiture. Pour le reste, je ne vous invite pas chez moi, mais vous verrez que le soir quand je rentre de la Région, ce n'est pas un chauffeur qui m'emmène et qui m'emmène le matin. Jean, je vous prends à vélo du fin fond de Pessac jusqu'à la Région. Quand vous voulez. Y compris sur la montagne. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? EELV pour ?

Mme SEGUINAU. – Oui, oui, excusez-nous Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous voulez qu'on aille déjeuner, on se met d'accord pour déjeuner en une heure et puis, après, ça dure 01h45. Donc moi je suggère qu'on commence. Jean, si vous avez trop faim, on vous sert...

N° 05

Vote sur <u>Tarif des certificats d'immatriculation de véhicules ("cartes grises") au 1er</u> janvier 2025

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ;
 Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

06 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Mme DERVILLE. - Comme habituellement, Président, c'est un document de communication qui retrace l'ensemble de nos politiques publiques et de nos réalisations 2023.

M. LE PRÉSIDENT. - L'Assemblée donne acte. Et avec félicitations.

N° 06 Rapport d'activité 2023

L'ASSEMBLÉE DONNE ACTE

07 - AVENANT N°1 DU CPER 2021-2027 RELATIF AU VOLET MOBILITÉS

M. LAGRAVE. - Chers collègues, j'ai le plaisir de présenter à votre vote le volet mobilité du contrat de plan État-Région. Contrat de plan que nous avions, vous vous rappelez, adopté il y a quelques années pour la période de 2021 à 2027, dans lequel, à l'époque, il nous avait été demandé de délibérer sur tous les autres volets sauf le volet mobilité. Ce qui nous avait, pour le coup, interrogés. Et, au-delà de l'interrogation, on s'était dit : « Comment on va continuer à travailler ? Il s'avère que la partie mobilité a été avenantée jusqu'à aujourd'hui. Et, pas plus tard qu'en juin 2023, a été envoyé au Préfet de Région le mandat qui était celui de l'État pour la Nouvelle-Aquitaine. La discussion s'est ouverte avec bien entendu les services de l'État, avec la SNCF et puis avec beaucoup d'acteurs, notamment sur l'ensemble des territoires. Et, côté exécutif régional, nous avons considéré que le mandat tel qu'il était, en juin 2023, n'était pas à la hauteur des enjeux tels que nous les avions déjà discutés dans cette enceinte en 2017, en 2019, à de nombreuses reprises, par rapport à l'état du réseau. Dans le temps qui nous a été imparti avec un certain nombre de soubresauts puisqu'il y a eu pas mal de mouvements, c'est le moins qu'on puisse dire, dans le cadre de ces discussions, la Région a demandé une augmentation de 100 millions d'euros de la part État, dans le cadre du CPER. Nous avons eu une réponse en avril de cette année pour l'obtention de 65 millions d'euros supplémentaires par rapport au mandat initial qui nous permet aujourd'hui de vous indiquer et de vous présenter en tout cas l'accord que nous avons pu trouver avec les services de l'État et avec Monsieur le Préfet de Région. Donc il y aura potentiellement une adoption qui sera celle d'aujourd'hui et avec ensuite une signature qui interviendra l'année prochaine. Donc nous parlons d'un CPER 2021-2027 et chacun aura noté que nous sommes en 2024.

Le volet mobilité du CPER, que nous nous avons souhaité le plus ambitieux possible par rapport aux enjeux qui sont les nôtres, et notamment sur la partie ferroviaire sur laquelle je reviendrai dans un instant. D'abord, le montant global se montre donc à hauteur d'un peu plus de 2 milliards d'euros et, comme je le disais il y a un instant plus 65 millions que nous avons obtenus dans le cadre de la discussion avec l'État ces derniers mois et ces dernières semaines. Une priorité très importante au ferroviaire, 71 %, vous l'avez vu. Sur le précédent CPER, on était grosso modo à 55 %. C'est 20 points, quasiment, de plus. Mais avec, bien entendu, une question qui reste à l'ordre du jour qui est que, même si nous avons une programmation pluriannuelle dans le CPER, les montants attribués par l'État le sont annuellement. C'est-à-dire que, en début d'année, vers le mois de mars, avril, l'État nous dit : « Voilà quelles sont les autorisations d'engagement et, en l'occurrence, plutôt les crédits de

paiement, que nous mettons à disposition du Préfet de Région ». Cela veut dire que vous pouvez avoir 30, 20, 12 millions d'euros qui sont accordés. Ce qui fait que, par rapport à ce que nous allons signer, on est totalement tributaires de l'annualité budgétaire de l'État. C'est la raison pour laquelle les Régions de France demandent ardemment une loi de programmation qui, pour l'instant, n'est pas, à ma connaissance, à l'ordre du jour dans les débats. Vous voyez les montants et vous voyez un peu la répartition que nous avons obtenue.

D'abord, à noter que, sur l'ensemble des volets que je détaillerai dans un instant, il y a évidemment le volet ferroviaire dont je viens de parler, qui est une immense majorité, les deux tiers, le fret ferroviaire, la partie routière, la partie portuaire et une partie vélos routes, voies vertes qui a été intégrée dans ce CPER. Nous sommes donc grosso modo à 39,5 % de part État, 52 % part collectivité territoriale, dont la Région. 5,6 par différents opérateurs et 2,9 autres qui sont, en général, des entreprises, notamment, vous le voyez, sur la somme pour le fret ferroviaire par rapport à la régénération d'un certain nombre de voies. Je rappelle, parce que la pédagogie c'est évidemment la répétition, qu'aujourd'hui, nous avons le plus grand réseau ferroviaire de France, avec 3 160 km de voies, comprenant les voies qui sont gérées par SNCF réseau et qui, je le rappelle, sont propriétés de l'État, déléguées ensuite à SNCF réseau, mais sont propriétés de l'État. Parce que j'entends ici ou là des déclarations parfois, certainement légitimes, mais dans lesquelles on dit que c'est la Région. La Région n'est pas propriétaire des voies et elle ne souhaite pas le devenir. C'est aujourd'hui bien l'État qui a rétrocédé à SNCF réseau, non seulement l'entretien, mais bien évidemment le travail qu'il y a à faire sur l'ensemble du réseau ferroviaire national. Ce qui veut dire que, aujourd'hui, quand nous payons les péages dont on a déjà parlé dans cette enceinte également, c'est justement pour financer SNCF réseau qui, par la suite, est censé tenir le réseau ferroviaire et l'entretenir pour que les trains puissent circuler. Et là on vient pour le coup dans nos compétences au niveau de la Région. Ce qui veut dire que, en mots plus clairs, nets et précis, la Région, dans le cadre de ce CPER, va intervenir hors de ses compétences. Et un engagement financier tel que vous venez de le voir hors de nos compétences c'est un engagement fort qui est véritablement à la hauteur de ce que, aujourd'hui, nos concitoyens nous demandent. Puisque, vous le savez, depuis 3 ans, on a une augmentation de fréquentation qui avoisine les 30 % et que, depuis le début de l'année, avec les chiffres jusqu'à la fin du mois de mai, on est encore à 14 % supplémentaires. C'està-dire que là où effectivement on pourrait avoir des doutes sur l'utilité de faire rouler des trains, la réponse elle n'est pas apportée par la Région, elle est apportée par les usagers qui aujourd'hui prennent encore plus le train que ces dernières années. Donc pour être très clair, on a aujourd'hui des investissements qui sont nécessaires, obligatoires et qui sont quelque part un marché un petit peu de dupe dans lequel l'État nous dit : « Si vous n'y allez pas, on n'ira pas non plus » et SNCF réseau nous dit : « Si vous n'allez pas financer les travaux, on ferme les lignes ». Ce qu'ils ont déjà fait, d'ailleurs, dans le passé.

Alors, pour vous dépeindre un petit peu ce que nous avions fait entre finalement 2015 et 2022, voire même un petit peu plus puisqu'il y avait également 2023, mais officiellement, c'était le CPER 2015-2022, vous dire d'abord qu'on aura investi 946 millions d'euros qui avaient été contractualisés sur le volet ferroviaire. Dont 464 de part Région. Aujourd'hui, la réalisation est de 93 % et 98 % pour les crédits de l'État. Il y avait eu dans cette enceinte un certain nombre de personnes qui se plaignaient qu'on n'avait pas réalisé le CPER. Il reste 2 %, j'en suis bien conscient, mais on est effectivement à 98 %. Le résultat, c'est que, malgré tout ce que nous avons fait, le réseau reste extrêmement dégradé avec effectivement des lignes qui sont encore fermées et des lignes qui sont en menaces de fermeture à l'heure où nous parlons. Chacun en connaît une près de chez soi, comme dirait l'autre. Et c'est la raison pour laquelle on vous a indiqué sur cette carte l'ensemble des travaux que nous avons effectués, et, quand vous voyez la couleur des lignes, vous voyez qu'il y a quand même de quoi s'inquiéter, notamment sur le réseau ferroviaire dit des « petites lignes », vues plutôt de Paris, mais qui est aujourd'hui le cœur du réseau de la Nouvelle-Aquitaine.

Quand on parle des autres volets du CPER, également, d'abord, je veux vous dire que nous continuons malgré tout à investir sur le fret ferroviaire, encore une fois hors de nos compétences. Encore faudra-t-il qu'il y ait des décisions qui soient prises rapidement pour qu'il y ait un opérateur ferroviaire qui puisse tirer des trains de marchandises. Là, pour l'instant, on est un peu dans l'expectative, mais on a aujourd'hui des signaux forts de la part d'entreprises qui souhaitent mettre en place des terminaux embranchés pour pouvoir utiliser le fret ferroviaire dans notre région.

Le volet routier, sur lequel nous sommes peu concernés, vous le savez, mais qui se monte quand même à hauteur de 475 millions d'euros dans lequel vous allez trouver une part de la Région, notamment pour la 141 et la 147. Et puis, enfin, un volet portuaire sur lequel on a toujours souhaité faire en sorte que, dans le CPER, on contractualise avec l'État, même si nous ne sommes pas, à part le port de Bayonne, propriétaires des autres ports. Mais il y a des investissements qui sont nécessaires sur l'ensemble des ports de Nouvelle-Aquitaine que nous avons souhaité également contractualiser avec une part Région qui est au-dessus des 30 %. Le financement, sur la partie ferroviaire de voyageurs. Vous vous rappelez certainement qu'on avait donc signé avec l'ancien Ministre des Transports un protocole, dit de « lignes desserte fine du territoire », qui fixait les interventions de l'État et des collectivités locales en 2019. C'est sur cette base-là, d'ailleurs, que nous sommes rentrés en discussion

et en négociation avec l'État de manière à ce que l'on ne remette pas en cause ce qui avait été discuté. On a essayé jusqu'au bout de faire en sorte qu'il puisse y avoir des investissements ferroviaires qui soient les plus hauts possibles. Vous voyez, et je le souligne parce qu'un certain nombre de commentateurs ne manqueront pas de poser la question « Mais vous faites quoi sur les petites lignes de desserte fine du territoire? », c'est 637 millions d'euros. C'est-à-dire un peu moins de la moitié, un tout petit peu moins de la moitié de l'engagement de ce CPER ira sur les dessertes fines du territoire. Ensuite, nous avons une enveloppe et, pour le coup, il faut la souligner, de l'État sur les futurs, actuels, ou même déjà bien commencés Services express régionaux métropolitains et notamment sur le SERM de la métropole bordelaise sur lequel on nous avait annoncé, je crois, de mémoire, 13 milliards, nous avons 150 millions sur les 13 milliards qui sont dédiés aux SERM à l'échelle nationale. Nous avons déjà 150 millions, c'est une première approche, on en est content et qui nous permet effectivement d'avoir une part État relativement importante sur les SERM, sachant que, à l'heure où nous parlons, mais je ne sais pas de quoi demain sera fait, sauf si quelqu'un a déjà le résultat des élections, mais nous avons demandé la labellisation de deux SERM en Nouvelle-Aquitaine, celui qui existe déjà depuis un long moment, de la métropole bordelaise et girondine et le deuxième qui est celui du basco-landais, et j'insiste bien sur basco-landais, qui permettra d'avoir deux SERM, aujourd'hui, qui, en tout cas, cochent les cases de la labellisation telle qu'elle avait été déposée par le Ministre des Transports. Donc on a une augmentation de la part ferroviaire, vous le voyez, de 33,5 % par rapport au CPER précédent.

Vous avez compris que notre volonté affichée depuis des années c'est de mettre, excusezmoi l'expression, « le paquet sur le ferroviaire ». La traduction simultanée, c'est ce que vous
voyez là. Nous avons également décidé d'intervenir également sur le réseau structurant de
manière à pouvoir améliorer là où les TER passent sur le réseau structurant les fréquences,
la robustesse, la stabilité, la signalisation. Et permettre qu'on ait beaucoup plus, je dirais, de
possibilités d'offrir de l'offre sur ces lignes qui sont des lignes extrêmement fréquentées, à
l'heure actuelle, sur le réseau de Nouvelle-Aquitaine. Et, enfin, je vous indique que nous
avons conservé une partie extrêmement importante pour les usagers évidemment, c'est
l'accessibilité des gares, sur laquelle la Région continuera d'investir dans le prochain Contrat
de Plan Etat-Région, encore une fois sur des gares qui dépendent évidemment du schéma
national et qui devrait être financées à 100 % par l'État. Et nous partons du principe que ces
gares sont aussi utilisées par les usagers des TER.

Les principales opérations que vous allez trouver sont sur la carte que vous avez dans le dossier. On a essayé de l'illustrer le plus possible pour pouvoir faire en sorte que vous voyez

que les interventions dans le cadre du CPER, notamment sur les parties que je viens d'évoquer sont sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. D'abord sur deux sujets qu'on a déjà débattus dans cette enceinte et qui sont connus : Niort-Saintes, sur la deuxième phase, Poitiers-Limoges, sur la première phase, la régénération de la ligne du Médoc dans le cadre du Service express régional métropolitain, des études et des premiers travaux sur la partie Angoulême-Limoges, Limoges-Ussel et Saumur-la-Roche-sur-Yon, sachant que nos collèques de Pays de la Loire ont également inscrit l'autre partie pour la régénération sur La Roche-sur-Yon. Des études pour préparer les futures opérations, notamment sur Agen-Périgueux, Limoges-Montluçon, Brive-Ussel. Vous le savez, à chaque fois qu'on a un CPER signé, on inscrit beaucoup d'études pour pouvoir démarrer les travaux immédiatement après, dès le début du CPER suivant, qui sera, comme vous l'imaginez bien, à partir de 2027. Et on a également une enveloppe de 75 millions d'euros pour les travaux d'urgence qu'on vote régulièrement en commission permanente et qui vont nous permettre, pour le coup, d'aller là où aujourd'hui nous avons des menaces de fermeture de la part de SNCF réseau, faire des travaux pour éviter des limitations de vitesse ou des fermetures de lignes potentielles. Ensuite, je viens de l'évoquer, deux sommes importantes, l'une pour le SERM de Bordeaux, qui est plus qu'avancé puisque cela fait 5 ans qu'on a déjà bien avancé les choses. Et puis, on est à mi-parcours de notre feuille de route avec Bordeaux métropole et le Conseil départemental de Gironde. Nous avons le soutien de l'État dans le cadre du CPER, c'est une très bonne nouvelle, et l'initiation du SERM basco-landais, dont je vous parlais tout à l'heure, qui va nous permettre, aussi, de lancer un certain nombre d'opérations. Sur la modernisation du réseau structurant, vous le voyez, on est, comme je vous le disais, sur des lignes sur lesquelles on a accepté de cofinancer une partie pour l'amélioration et l'accessibilité des gares, je l'ai évoqué il y a un instant. Si on zoome sur les territoires, je viens d'évoquer, donc, Poitiers-La Rochelle, où il y aura un certain nombre d'aménagements capacitaires qui vont être mis en place. Le schéma directeur de l'étoile de La Rochelle que l'on fera de manière partenariale, dans le cadre du livre blanc qui a été porté par l'agglomération et par les autres territoires de l'Aunis, également. Sur Bordeaux-La Rochelle, il y aura également la modernisation de la signalisation. J'ai tendance à vous dire : « enfin ! ». Et, hors CPER, SNCF réseau nous a fait savoir d'ailleurs que, sur cette ligne-là, il mettrait à peu près 25 millions d'euros de travaux pour les 3, 4 prochaines années en vue d'avoir une régénération qui permettra, j'espère, d'améliorer quand même le temps de parcours et limiter justement la vitesse qui est actuellement. J'ai évoqué la partie Angoulême-Limoges. Sur Limoges-Périqueux, il y a la modernisation de la signalisation, aussi, qui est prévue. Je ne vais pas tous les citer, mais c'était pour vous faire un zoom sur chaque territoire où on aura également des travaux sur l'étoile de Périgueux, sur l'amélioration capacitaire et les temps de parcours dans le cadre de la navette ferroviaire. Une régénération entre Brive et Ussel. Les gros travaux, vous l'avez compris, entre Limoges et Poitiers sur des travaux qui vont véritablement démarrer à partir de l'année prochaine. Voilà pour ce qui concerne ce territoire. Ensuite, je ne réévoque pas le sujet du Service express régional métropolitain que je viens d'évoquer. Il y a également des adaptations, vous le voyez, de quais, notamment sur Saint-Denis-de-Pile par rapport à l'adaptation sur les quais qui sont aujourd'hui nécessaires. L'électrification partielle, pour pouvoir mettre des trains à batterie, va se faire aussi sur le territoire, dans le cadre de ce CPER. On lancera, en tout cas, les études, pour pouvoir voir combien véritablement nous aurons nécessité à inscrire dans les années prochaines. Voilà pour ce qui concerne cette partie-là de la région.

Et, enfin, vous allez trouver des travaux et des études sur l'étoile ferroviaire de Pau, en partenariat notamment avec le territoire. Vous le voyez des gros investissements sur le ferroviaire et sur le ferroutage par rapport au CEF de Mouguerre. Et vous aurez, je crois, l'ensemble des actions que nous avons menées.

Dans le détail, pour le fret ferroviaire, les plateformes multimodales existantes avec une modernisation. Les installations terminales embranchées dont je parlais tout à l'heure, le renforcement de la multimodalité entre le fer et les ports, et les circulations également. Le désenclavement de l'agglomération sur le volet routier de Limoges, je n'y reviens pas, c'est connu, tout le monde est informé que l'on continue nos investissements sur la 141 et sur la 147. Ce que j'indiquais tout à l'heure par rapport au volet portuaire, j'ai oublié d'indiquer qu'il y avait un volet décarbonation des activités des grands ports de La Rochelle et de Bordeaux qui sont dans ces investissements. Et, enfin, pour vous dire que, pour la première fois, nous aurons un volet investissement sur le réseau vélo routes voies vertes, à hauteur de 28 millions d'euros qui continueront les investissements qu'on a pu faire sur les dernières années, notamment sur la Vélodyssée, la Scandibérique et bien d'autres sur notre région. Voilà, Madame la Présidente.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente, En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur le Vice-président. Je pense peut-être qu'avant d'attaquer les débats, je vous propose de déjeuner. Non? Je plaisantais M. GUILLEM. Frédéric MELLIER.

M. MELLIER. - D'abord, pour commencer, des remerciements puisque, en commission, on avait demandé à avoir les taux de réalisation du précédent CPER et Renaud nous les a donnés aujourd'hui. Et aussi pour la bataille qui a été menée pour le contenu final du CPER par tous ceux qui ont pu le négocier. Avec l'adoption et la signature du CPER, nous allons pouvoir avoir une visibilité plus précise pour les infrastructures ferroviaires, nos ports, mais également routes et vélo routes. Alors que l'urgence climatique est devant nous, il aura fallu attendre 3 ans pour que cet avenant mobilité CPER puisse voir le jour. J'ai envie de dire : enfin! Certains, ici, se féliciteront des sommes annoncées dans cet avenant. Effectivement, elles sont en nette augmentation par rapport au dernier CPER. Mais sont-elles réellement à la hauteur des besoins? Si nous pouvons nous en satisfaire, il est aussi nécessaire d'en montrer les vraies limites.

À ce titre, nous souhaitons souligner l'engagement massif de la Région et des collectivités dans cet avenant pour des investissements qui sont hors de nos compétences. Vous le savez, notre groupe est très attaché à ce mode de transport qu'est le train, pas seulement pour les voyageurs, mais aussi pour le transport de marchandises qui fait cruellement défaut dans notre pays. Et j'ose espérer que, dans les semaines à venir, on pourra revenir sur les décisions qui ont été prises par le gouvernement sur la question du fret. Régulièrement, les élus de notre groupe rencontrent les usagers, les élus, les cheminots pour échanger, mais aussi pour construire des ripostes sur les territoires afin de donner satisfaction à ceux qui s'expriment sur les territoires. Nous sommes, comme vous, également régulièrement interpellés sur les dysfonctionnements du service public des transports qui, très souvent, est victime des décisions qui l'empêchent d'être un service public encore plus performant. Et ce n'est ni l'ouverture à la concurrence ni la casse du statut des personnels qui vont améliorer les choses. Nous voulons ici réaffirmer le savoir-faire des cheminots ainsi que leur engagement 7 jours sur 7 pour satisfaire les usagers. Oui, si l'on compare à d'autres Régions, nous ne sommes pas les plus mal lotis. Mais, soyons logiques, le compte n'y est pas. D'une part, parce que le sous-investissement dans nos infrastructures ferroviaires, ces 20 dernières années, est flagrant et laisse celles-ci dans un état déplorable, ce qui explique en grande partie les gènes et les retards qui s'accumulent sur notre réseau TER. D'autre part, l'enjeu climatique aurait dû conduire à un vrai choc d'investissement. Or, nous sommes très loin de cette réalité. Ce CPER est d'abord un rattrapage des lacunes de l'état des dernières années, rien de plus. Il ne permet en rien de se projeter vers une augmentation significative de l'offre dans certains territoires. À ce titre, la situation de la ligne Limoges-Angoulême est éclairante. Fermée depuis 2018, on aurait sérieusement pu envisager qu'un effort conséquent de l'État soit fait pour permettre sa réouverture qui est essentielle pour ce territoire. Et quand je dis essentielle pour ce territoire, c'est vrai pour les usagers du

quotidien, mais aussi dans le développement du fret, pour le développement économique du territoire. Il aura fallu une mobilisation citoyenne sans précédent. Un engagement fort de la Région, du Département de la Charente et des agglomérations pour qu'une ligne de 35 millions soit débloquée. C'est un premier pas, fruit des batailles de terrain, mais la réouverture c'est 240 millions. On est donc très loin du compte. Nous pourrions tout autant parler de Blaye-Saint-Mariens que d'Agen-Auch ou de Pau-Canfranc, en passant par Morcenx-Bagnères-de-Bigorre et par Saint-Médard-Lacanau. Autant de lignes qui seraient utiles à nos concitoyens et au fret, mais qui sont repoussées aux calendes grecques. Pourtant, le ministère des Transports avait assuré que le fret ferroviaire serait une priorité.

Donc oui. Félicitons-nous des investissements programmés, de la combativité des associations et des syndicats, de la ténacité de la Région et des collectivités pour que nous ayons accès à des infrastructures ferroviaires de qualité, mais apprécions bien que nous sommes en décalage avec les attentes de nos concitoyens et les enjeux environnementaux. Cela relève de choix budgétaires forts, d'une vision de société. Restons-nous englués dans les logiques d'austérité et de baisse d'impôts qui ne favorisent que les plus riches ou donnons-nous les moyens de faire face aux besoins et aux défis qui sont devant nous? Vous connaissez la réponse de notre groupe en la matière, nous pensons qu'il faut que l'État joue son rôle en se redonnant des moyens, mais aussi qu'il donne suffisamment aux collectivités pour répondre aux enjeux de notre époque. C'est en s'attaquant à cette question de manière frontale que nous aurons la capacité de faire face aux défis d'investissement ferroviaire. En tenant compte de toutes ces remarques, le groupe communiste, écologique et citoyen votera ce rapport.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Fred MELLIER. J'ai Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. – Merci Monsieur le Président. Nous voulons saluer une délibération qui était très attendue, notamment sur les territoires les plus isolés. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'attention particulière qui a été portée par l'État et la Région au nécessaire désenclavement de Limoges, à la fois ferroviaire et routier. Sur le plan routier, ce sont les travaux de dédoublement de la RN 141 entre Limoges et Angoulême et de la RN 147 entre Limoges et Poitiers. Même si, vous le savez, les travaux programmés à ce jour pour la RN 147 demeurent encore très insuffisants. Sur le plan ferroviaire, le lancement d'études sur la ligne Limoges-Angoulême va dans le bon sens, mais le montant inscrit est bien inférieur aux

besoins et présente peu de perspectives sur la réouverture prochaine de cette ligne pourtant stratégique pour le développement du territoire. C'est là un point d'inquiétude que nous avons sur l'ensemble de ces projets, finalement, et un point de rupture, même, dans la confiance que nous accordent nos concitoyens, c'est-à-dire cet écart entre le discours et le réel. Nous nous sommes prononcés en faveur de la réouverture de la ligne Limoges-Angoulême, du dédoublement de la RN 147, de la modernisation de la ligne POLT par des motions votées ici par cette Assemblée. Mais, concrètement, sur le territoire, nous ne voyons malheureusement toujours rien venir. Pourtant, il y a urgence à agir. Nous soutenons l'inscription de ces programmes d'investissement dans le CPER. Même si d'autres projets auraient pu être débattus dans le cadre de cet avenant. Le dédoublement de la RN 145 sur la partie Nord Haute-Vienne, particulièrement fréquentée et accidentogène, par exemple. Ou la création d'un service express régional en Limousin comme vous l'aviez pourtant annoncé dans la presse en marge des débats sur Néo Terra 2, mais qui n'apparaît pas clairement dans ce document.

Nous soutenons donc l'inscription de ces programmes d'investissement dans le CPER, mais il y a une problématique chronique sur laquelle nous voudrions revenir, c'est le niveau d'exécution des programmes d'investissement en matière de mobilité. C'est d'ailleurs ce qui a poussé la prolongation de deux ans de ce contrat. Comment pouvez-vous garantir l'exécution de ces études et de ces travaux dans des délais qui soient raisonnables et qui soient tenus? En vérité, il demeure encore un manque de visibilité à court terme sur ce désenclavement pourtant nécessaire, vital pour cette partie du territoire de cette grande région. Et c'est assez regrettable quand on subit cette absence de vision globale. Je pense, par exemple, concernant la RN 147, au projet d'autoroute concédée. Votre idée, Monsieur le Président, si j'en crois vos récentes déclarations. Une idée déjà présentée en 2010 puis ressortie en 2017, qui a retardé de 5 à 6 ans le lancement des premiers travaux de mise en deux fois deux voies côté Haut-Viennois. Vous allez me dire que ce n'est de toute façon pas une compétence de la Région, mais c'est, en revanche, votre responsabilité de créer les conditions d'un aménagement du territoire efficace, harmonieux, dans l'intérêt des Néo-Aquitains. Il y a un besoin de résultats, un besoin urgent et je veux là exprimer ma solidarité avec la population qui ne voit pas apparaître un schéma global d'aménagement très clair qui soit à la fois garant de leur sécurité et d'un désenclavement réel. Nous rejoignons à ce titre l'avis du CESER sur la nécessité de fournir un bilan détaillé, quantitatif et qualitatif du suivi des opérations inscrites au CPER afin d'assurer un pilotage des opérations et d'éviter des sous-réalisations qui ont été constatées. Nous sommes favorables à un suivi qui soit exigeant de la mise en œuvre de ce contrat. C'est un enjeu de transparence vis-à-vis de la population qui souffre au quotidien de cet état d'enclavement persistant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud vous répondra dans le détail tout à l'heure, mais nous avons fait, avec un chiffre important de la part de l'État, dédié au ferroviaire, à 70 %. Mais vous ne parlez que de responsabilité de l'État et de SNCF réseau. Je veux dire que la Région, non seulement elle fait son possible, mais elle s'est engagée très fortement sur le désenclavement de Limoges, sur la réouverture de Limoges-Angoulême et dans des travaux, aussi, importants de réouverture et de régénération. S'il n'y a pas d'étude avant, à aucun moment la SNCF ne peut faire ces travaux. Et il y aura des travaux. Mais ne changeons pas. Je préférerais que vous me disiez : « Dans ma position politique du groupe Renaissance, je serai votre appui pour défendre l'engagement de l'État ». Vous savez qu'on a certaines lignes où on intervient à 76 % alors que ce n'est pas du tout notre compétence et que nous n'avons aucune ressource en face. Et, si je vais au-delà, on a notamment un dossier et je sais que les maires se sont mobilisés, la ligne Agen-Périgueux, c'est la région qui a financé la quasi-totalité des 8 millions d'euros qui ont été investis pour sauver la ligne. Pour sauver la ligne. Donc, le coût global face auquel la Première Ministre était intervenue, c'était 100 milliards d'euros. Et SNCF réseau a besoin d'une visibilité. À la mesure de nos moyens, avec un volontarisme de près de 600 millions d'euros, nous offrons cette disponibilité. Mais ne parlez pas du POLT parce que, le POLT, on en avait convenu avec Jean-Baptiste DJEBBARI, c'est l'État. C'est l'État. Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, nous attendions depuis bien longtemps cet avenant mobilité. Enfin, le voici. C'est le principal point positif, du reste, de ce dossier. Son contenu ? Rien de nouveau sous le soleil avec votre désir de privilégier outrageusement le rail à la route. La majorité, comme à son habitude, se félicite de sa politique alors qu'elle ne fait que rattraper les retards qu'elle a pris depuis les dernières années à cause des sousinvestissements dans le ferroviaire. Ce qui, in fine, a tué certaines petites lignes pourtant utiles au quotidien. La ligne du Médoc sur laquelle un investissement est prévu dans ce volet. Cependant, il arrive, mais il est bien trop tardif, malgré les 135 millions mis sur la table. En effet, il ne s'agit que d'un début de rattrapage vis-à-vis de la politique passée et des sousinvestissements qui auront fait en sorte que la Région Nouvelle-Aquitaine est le réseau ferré le plus délabré de France. Sous-investissement ainsi que nous constatons que vous participez pour 34 millions sur la ligne transversale et indispensable Angoulême-Limoges, alors que, pour sa régénération, 242 millions sont nécessaires. Et encore, ces 34 millions régionaux ne concernent que des études, aussi, sa réouverture ne pourra intervenir lors de cette mandature. En revanche, vous prévoyez ce qui constitue pour vous une priorité, à savoir la ligne Pau-Canfranc, avec 17 millions, pour des études. Le tronçon Pau-Bedous est toujours aussi peu fréquenté, pour ne pas dire déserté par les voyageurs. Nous nous opposons, vous le savez, à ces crédits, dans ce puits sans fond. Vous ne rattrapez donc que très partiellement les retards de votre politique. Cet avenant ne correspond absolument pas aux besoins à court et moyen terme sur le ferroviaire.

Quant au volet routier, il est à la pension congrue, pour ne pas dire inexistant avec les 50 millions de la Région, quand l'État en donne 4 fois plus. Elle en donne même moins que l'ensemble des collectivités territoriales. Je rappelle que le réseau routier néo-aquitain est en très mauvais état. Vous dites que l'entretien des routes n'est pas de votre compétence, mais dans le CPER, vous répétez, dans le dossier, à plusieurs reprises que vous investissez dans des domaines qui ne relèvent pas, en effet, de vos compétences. Vous avez donc la distribution des compétences, si je puis dire, à géométrie variable, quand cela vous arrange. Votre CPER dresse un constat et un bilan indéniable, à savoir la congestion, aussi, de la rocade et le désenclavement qui n'est pas encore fait des milieux ruraux. Ce n'est pas avec ce CPER que tout va s'arranger.

Enfin, il est tout de même paradoxal et incohérent à nos yeux que vous refusiez d'investir dans le cadre d'un CPER mobilité dans la première des mobilités qu'est la voiture. Car je vous rappellerai que 86 % des trajets domicile-travail se font en voiture. Néanmoins, cet avenant amène un service minimum par des crédits pour la mobilité et le déplacement des Néo-Aquitains. Aussi, nous voterons pour cet avenant mobilité.

- M. LE PRÉSIDENT. Merci Jacques COLOMBIER. Je veux juste rappeler, dans les demandes qui sont formulées, et dans le résultat de notre stratégie, vous savez que nous avons augmenté considérablement l'offre à travers une opération dite OptimTER qui a permis, je crois, d'avoir 12 allers-retours supplémentaires sur Limoges. L'augmentation de l'offre s'est traduite par une augmentation de la fréquentation de 33 %. Quand je prends le train à Cestas-Gazinet à 7h du matin, il est bondé. Et nous avons convenu avec la Métropole de Bordeaux de pouvoir acheter des trains supplémentaires. Le choix sur le train est un choix d'avenir. Je crois que vous aviez protesté, votre groupe, historiquement sur le fait que la Région intervienne sur les infrastructures ferroviaires. Si je me souviens bien. Mais, en fait, aujourd'hui, il y a une attente du train qui est considérable. Il est plébiscité. Donc c'est un choix, je note que le Rassemblement National, comme à son habitude, ne prépare pas l'avenir. Jean DIONIS.
- M. DIONIS DU SÉJOUR. Monsieur le Président, c'est vrai que c'était une délibération attendue, donc félicitations pour l'avoir fait, pour l'avoir conclue. C'est aussi un débat qui est balisé, j'allais dire, et qui est connu, ici. Vous portez un choix sur le ferroviaire et, après tout, c'est votre choix, ce choix de la majorité, et vous avez pour vous les hausses de la fréquentation du ferroviaire. Et ça fait quand même plusieurs années que nous vous disons que nous ne contestons pas ce choix, mais que nous contestons l'outrance de ce choix. On

conteste le 86 % pour le ferroviaire, on conteste le 8 % pour les routes, on conteste l'exception limougeaude. Pourquoi la RN 147 et pourquoi la RN 141 et pourquoi pas la RN 21 qui est une espèce de colonne vertébrale de l'Aquitaine de l'intérieur. Et, là, vous pénalisez du monde, vous pénalisez Limoges, Périgueux, Bergerac, Villeneuve, Agen. Ça fait du monde, quand même. Mais, là, non. Donc là il y a quand même quelque chose qui ne va pas là-dedans. Vous ne pouvez pas vous abriter derrière le seul argument qui est de dire Limoges est enclavée. Enclavée plus que Périgueux, enclavée plus que Bergerac, enclavée plus que quoi ? Limoges est desservie au niveau autoroutier. Donc il y a quelque chose qui ne va pas et on vous le dit depuis plusieurs années, là-dessus. Et dans la critique de ce 86 % rail, 8 % routes, il y a aussi une absence de vision de ce que va devenir la route parce que vous avez une vision d'une route qui est carbonée. Ça va basculer parce que le parc automobile, progressivement, va basculer au niveau de l'électricité. Donc nous contestons ces proportions et nous vous demandons de les regarder. Encore une fois, il y a certains tronçons de la RN 21, mais je parle avec mes collègues périgourdins et bergeracois, c'est 11 000 véhicules par jour et il y a urgence à agir.

Dernière chose, on salue le fait que vous mettez le petit orteil dans le vélo. Ça c'est bien. Mais, vraiment, vous y allez « mollo » parce que 7 millions d'euros, cela fait 1,3 % du plan. Là, on est prudent. On vous l'aura dit sur tous les tons, et surtout les écolos, le vélo est en train de devenir, pas uniquement de Bordeaux, mais de toutes les communautés d'agglomération, un mode de transport de masse. Et, là, on a un régime qui est cantonné au vélo route touristique et qui surtout ne veut pas voir notamment l'articulation entre le vélo et le train. Vous qui êtes pour le train, soyez pour le vélo, soyez cohérent là-dedans. Donc là, il y a quelque chose à corriger. Dernière chose, on votera contre parce qu'on est contre, aussi, le montage de la SPIT, qui est consommateur de capitaux engagés de la Région et nous pensons qu'on aurait pu le faire beaucoup plus économe en étant beaucoup plus classique dans la mise en concurrence. Voilà les raisons pour lesquelles notre groupe votera contre.

- M. LE PRÉSIDENT. Jean DIONIS reste sur son quant-à-soi.
- M. DIONIS DU SÉJOUR. J'essaie d'être cohérent.
- M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie de ne pas avoir évoqué les prises de position que vous avez eues récemment après les manifestations des maires sur la ligne Périgueux-Agen. Je vous rappelle à vous que, sur Périgueux-Agen, les dépenses engagées en 2020 et 2024 ont été de 11 millions d'euros, dont 8 millions de la Région. Il y aura des études pour faire les travaux. Les travaux d'urgence 2025, 2026, c'est 15 millions d'euros. 27-28, 16 millions d'euros. Je ferai la remarque aux maires de la ligne Périgueux-Agen que vous n'avez pas dit un mot sur la ligne Périgueux-Agen alors que vous dites partout, et vous

envoyez des courriers : « Mais que fait la Région ? » C'est assez incroyable. Vous êtes à géométrie variable sur vos positions, soit devant la Coordination rurale, soit devant les maires. Quant à l'absence de vision, moi, j'ai des souvenirs, bien avant vous...

- M. DIONIS DU SÉJOUR. II vous obsède, Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE.
- M. LE PRÉSIDENT. Je n'aime pas les factieux. J'ai des souvenirs sur la RN 21. La Région, historiquement, a mis beaucoup de crédits, qui n'étaient jamais consommés. Donc on a consommé puisque tout ça a été réglé. Je ne me rappelle plus, c'était les virages du pavillon rouge ou je ne sais plus quoi. Vous allez m'aider. Mais, là-dessus, j'ai une attention particulière. Oui, on a fait une priorité pour le désenclavement de Limoges. L'agglomération de Limoges, c'est 350 000 habitants. Il y a du côté de l'État, le POLT. Et il y a un effort à faire. Je prends régulièrement la 147, qui va vers Poitiers, et c'est une roulette russe. On a embarqué avec les autres collectivités, le Département et l'Agglo pour faire avancer les choses plutôt que d'aller chercher des chimères. Donc, ce qu'il faut voir, je le redis ici, avec Renaud LAGRAVE, c'est que le système OptimTER a anticipé la création des RER métropolitains. Qui souhaite intervenir ? Guillaume GUÉRIN.
- **M. GUÉRIN. –** Merci Monsieur le Président. Moi, je suis toujours heureux quand je vois des gens heureux. Et donc je constate que vous vous félicitez et ça me fait plaisir que vous soyez content de vous.
- M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai jamais dit ça.
- M. GUÉRIN. Renaud l'a dit largement tout à l'heure.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** On s'est battu avec Renaud pour avoir le volet ferroviaire le plus important. Ce n'est sûrement pas Limoges qui doit se plaindre.
- M. GUÉRIN. Là, c'est le conseiller régional qui parle, ce n'est pas le président de l'Agglo, parce qu'il est vrai que mon territoire n'est pas trop maltraité. Cet avenant au CPER, pour nous, est-il vraiment à la hauteur des enjeux? Vous évoquez le fait qu'il s'agisse du plus gros investissement de l'État hors Île-de-France, avec une somme de 812 millions d'euros. Mais, si l'on compare avec ce qui se passe ailleurs, dans des régions plus petites, on constate notamment qu'en Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'investissement est de 690 millions. Donc, très honnêtement, et si l'on s'en réfère au détail des chiffres, ces investissements ne sont pas si conséquents que cela. La part qui reste à la charge des collectivités territoriales, je ne sais plus quel collègue disait ça tout à l'heure, reste extrêmement élevée. Les collectivités territoriales seront-elles capables d'assumer cette charge financière dans les années qui viennent? C'est une question que l'on peut, je crois, légitimement se poser. Sur le ferroviaire, l'enveloppe de 1,450 milliard d'euros, seulement

511 millions sont assumés par l'État. C'est quand même relativement faible. Sur le plan d'avenir pour les transports du quotidien, j'ai cru comprendre que le Président de la République avait évoqué un plan de 10 milliards d'euros. Où sont-ils dans ce CPER? De même, et c'est un point noir pour nous, qu'en est-il de la contractualisation avec les acteurs du rail et l'État? Les manquements au respect des engagements sont très nombreux, notamment sur la ligne Bordeaux-Bergerac, sur les lignes de la ceinture bordelaise, sur les RER métropolitains. Bref, un certain nombre de points de détail qui, au final, n'en sont pas, et qui sont problématiques. Et puis, pour rejoindre mes collègues centristes et même du Rassemblement National, sur le volet routier, on le répète à chaque CPER, le compte n'y est pas.

Je sais que vous allez nous répéter : « La décarbonation des transports avec le train, c'est le transport de demain... » Moi, je suis prêt à souscrire à tout ça, mais tant que le réseau ne sera pas mieux développé et en meilleur état, il n'y aura pas de report modal massif de la voiture vers le train. Et vous le savez pertinemment. Il y a beaucoup trop de territoires où, aujourd'hui, le réseau ferré ne permet pas un report modal sur la voiture. De la voiture vers le train. Ce n'est pas possible. Et, donc, en l'espèce, oui, vous faites des efforts ponctuels sur la route parce que c'est trop visible si vous ne faites rien, mais ce sont des interventions extrêmement ponctuelles et mon territoire en bénéficie. Donc je ne tirerai pas plus que ça sur le sujet. Mais, la réalité, c'est qu'il y a beaucoup d'endroits où, sur le routier, vous êtes attendu. Vous parliez tout à l'heure de la 147, vous faites des efforts, mais ils sont très insuffisants par rapport à ce qui devrait être fait. Sur la RN 134 dans les Pyrénées-Atlantiques, la déviation des villages de la vallée d'Aspe, qui est attendue de la part des maires, depuis très longtemps sur ce territoire-là. Ou encore, Marie-Ange MAGNE le disait tout à l'heure, le doublement de la RN 145. Bref, un certain nombre d'axes routiers structurants pour le territoire sur lesquels, en tant que Président de Région, je crois que vous êtes attendu.

Et puis, pour conclure, sur la répartition des investissements, la somme qui est allouée aux études, plus de 130 millions d'euros, pour des projets dont, malheureusement, la réalisation est d'ores et déjà fortement compromise, nous considérons que cette répartition n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Quant au niveau de réalisation des investissements, un collègue le disait tout à l'heure, pardon de vous le dire, mais le compte n'y est pas et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce CPER et cet avenant au CPER.

Et puis un mot, pour terminer, parce que vous avez évoqué le POLT. Vous faites une erreur technique sur un des points du dossier. C'est que, oui, la négociation que vous avez eue avec Monsieur DJEBBARI sur la régénération des voies, c'était pris en charge par l'État,

mais votre Première Vice-présidente, et je vous remercie d'avoir accepté qu'elle m'accompagne chez le Ministre l'autre jour, a entendu la même chose que moi. Sur la modernisation des voies, c'est-à-dire le deuxième volet de la POLT, les Régions sont appelées au financement, aussi bien votre collègue DELGA en Occitanie que votre collègue de la Région Centre, Monsieur BONNEAU. Cette confusion que vous faites, je pense, sciemment, est malhonnête, Président, intellectuellement. Parce que vous n'êtes pas attendu sur la régénération des voix, c'est un fait, c'est un accord avec l'État, mais, en revanche, sur la modernisation, vous êtes attendu. Je vous remercie, mais nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le jeu. Je le comprends bien. Si on confiait à la Région la possibilité de lever une taxe carbone sur les circulations sur l'ex-nationale 10, sur la 134, nous aurions des ressources pour faire plus. Si la loi nous dit, c'était un des projets du texte Woerth, nous sommes responsables des routes avec les ressources en face, OK. Mais, là, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Nous discutons, là, d'une intervention volontaire de plusieurs centaines de millions d'euros, volontaire de plusieurs centaines de millions d'euros de la Région. Et l'État a répondu positivement au choix de cette intervention autour du fer où il y a une appétence et une attente considérable. Alors, oui, le train ne va pas partout. Il faut souvent sauver un certain nombre de lignes, les rouvrir, comme Angoulême-Limoges, et d'autres. Mais ce choix est fait. Il est conforme à notre projet Néo-Terra et à l'attente de nos concitoyens. On connaît bien, et je n'ai pas de critique à formuler, quand on habite à Bortles-Orgues, quand on habite dans l'Est. Il y a bien entendu un problème, mais chacun doit faire son job, aussi parce que, quand chacun prend la parole, il se tourne toujours vers le niveau supérieur. Soit le Département, soit la Région. Et tout le monde se tourne vers l'État. L'État a cette responsabilité. Qu'on nous transfère cette responsabilité avec les ressources qui vont bien et on aura la capacité de faire des choix ou on ne pourra pas tout faire, de toute manière. Le retard sur les infrastructures, vous avez évoqué certaines routes, et Jacques COLOMBIER l'a évoqué tout à l'heure, je vous signale que le vrai risque, aujourd'hui, ce sont les ponts, c'est la solidité des ponts. Alors qui souhaite intervenir après Guillaume GUÉRIN? Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Enfin, le volet mobilité du CPER arrive devant notre Assemblée. Enfin! Pour ma part, vous vous en doutez, je vais d'abord m'intéresser aux investissements pour le ferroviaire. Nous l'avons attendu, ce volet mobilité, depuis 2021. Attendu avec impatience parce qu'en 2021 avait été brandi un protocole d'accord sur l'avenir des petites lignes entre l'État et la Région, censé tracer l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. L'État l'avait signé, certes, mais

en précisant bien que cela n'engageait à rien, financièrement parlant bien sûr. Comme dans les contrats d'assurance, il fallait dire ce qui était écrit en tout petit et qui, en fait, était le plus important. Depuis, ce protocole tant médiatisé était oublié par l'État. Pire, comme nous l'a dit maintes et maintes fois notre Vice-Président aux transports, il a surtout servi à caler les armoires du ministère. Et, pendant ce temps, notre réseau, l'un des plus grands de France, très dégradé, a continué sa lente agonie. Et, depuis des années, on laisse des milliers d'habitants à quai, faute de travaux de régénération ou de modernisation. Pour rappel, un audit mené en 2017 avait chiffré à 1,3 milliard d'euros, en euros de l'époque, bien sûr, pour simplement maintenir le réseau en état correct, sans même parler de le moderniser. Depuis 2017, l'État, ou plutôt les gouvernements MACRON n'ont cessé de faire des annonces sur le rail. Je vous en rappelle quelques-unes, pour mémoire. La première, on a eu la communication sur la priorité aux trains du quotidien qui actait la fin de la création de nouvelles lignes à grande vitesse. Puis, revirement, priorité au démantèlement de la SNCF avec ouverture à la concurrence à travers une loi des Mobilités, la LOM, qui a mis plus de deux ans à atterrir. Et, au passage, la Région a eu de nouvelles obligations puisque nous devons prendre en charge les contrats de mobilité des communautés de communes qui ne prenaient pas la compétence, et cela, bien sûr, encore sans financement.

On a eu, ensuite, au sortir de la crise du COVID, la période du « quoi qu'il en coûte » (et, entre parenthèses, cette période marquée par un endettement généralisé que tout le monde a bien vu, sauf le Ministre de l'Économie qui l'a découvert il y a 3 mois), on a eu, à la sortie de la crise COVID, un Premier Ministre qui s'appelait Jean CASTEX et qui a ressorti les projets de LGV des cartons et prétendu qu'on allait pouvoir tout financer. Là, cela n'a pas traîné. Il a sorti 4 milliards de son chapeau rien que pour le GPSO. La Région Occitanie et la nôtre, chers collègues, se sont engouffrées dans cette folie sans hésiter. Vous savez très bien ce que nous en pensons. Je le redis : non, on ne peut pas financer des lignes nouvelles et, en même temps, les trains du quotidien. À l'heure d'une nouvelle cure d'austérité annoncée, oui, il y a des choix qui sont à effectuer. C'est une réalité. Les dernières annonces datent de 2023, suite aux conclusions du comité d'orientation d'infrastructures. Là, il a été question d'un plan rail national doté de 100 milliards d'euros. 100 milliards d'euros. On cherche toujours la déclinaison concrète de ces 100 milliards d'euros. Quant à Emmanuel MACRON, il a découvert, la même année, ce qui, dans notre région, est en cours depuis plus de 5 ans, les RER métropolitains et, là, bien sûr, encore un gros chiffre annoncé. Et, évidemment, toutes ces annonces ont suscité un espoir pour les habitantes et les habitants dans toute la Nouvelle-Aquitaine. Nos concitoyennes et concitoyens réclament des réouvertures de gares, de lignes. Ils ont besoin de plus de fréquence, de meilleures dessertes, que ce soit dans les territoires peu denses ou dans les villes. Car, oui, le train est une solution indispensable pour aller travailler, étudier, se balader, pour consulter un spécialiste, pour avoir une alternative à la voiture, tout simplement, ou pour réduire des dépenses contraintes, pour ne pas perdre sa vie dans les bouchons, etc. Et pour avoir une offre de transport qui fait du lien entre les territoires. Et, ça, c'est indispensable. Bien sûr, et, bien malheureusement, en examinant ce volet mobilité du contrat plan État-Région, le compte n'y est pas. 2 milliards, pourtant, sont annoncés pour 2023 à 2027, avec environ 70 % pour la partie ferroviaire. Très bien. Mais, en regardant dans le détail, nous avons un premier souci. Premièrement, l'État engage simplement 548 millions d'euros pour le ferroviaire. La région quasiment autant, 544 millions, mais les collectivités infra sont sollicitées à hauteur de 361 millions. C'est énorme. Le message semble clair : « Vous voulez des lignes de train dans votre région, dans vos départements, dans vos comités de communes ? Eh bien, payez-les ». Où est l'aménagement du territoire ?

Un autre souci majeur : non seulement les financements de l'État sont très insuffisants, mais ils sont concentrés, à plus de 50 %, en Gironde, dans ou autour de la métropole. Certaines lignes en danger ou à réouvrir ne sont même pas inscrites. Un exemple concret pour revenir sur la ligne Angoulême-Limoges, un collectif citoyen est passé à l'action pour demander la réouverture de la portion Angoulême-Sayat et la modernisation de la ligne. Notre Assemblée a voté à l'unanimité une motion pour appuyer cette mobilisation. Eh bien, l'État ne prend en compte qu'une étude. Aucun chantier, pas de travaux. Et il en va de même pour de nombreuses lignes qui risquent de fermer compte tenu de leur vétusté. Brive-Ussel, Guéret-Felletin, Agen-Niversac. Alors, on peut se réjouir qu'enfin, enfin, la véritable contractualisation, les véritables engagements arrivent après tant d'effets d'annonce assez peu responsables. On peut constater que le ferroviaire représente une part importante dans le contrat, d'accord, mais on est loin du compte.

Ce volet mobilité du contrat de plan État-Région 2023-2027 n'a pas l'ambition qu'il devait avoir. Comme le souligne le CESER dans son avis, et nous le partageons, il n'est pas à la hauteur des enjeux. Ces insuffisances sont un énorme souci pour l'avenir de nombreuses dessertes déjà fermées ou gravement menacées faute d'investissements massifs et urgents. Repousser sans cesse les investissements sur l'aménagement de nos territoires et sur la transition écologique n'est plus supportable. De même que concentrer les moyens sur le réseau le plus fréquenté en négligeant nombre de territoires ruraux et de petites villes ne peut nous satisfaire. Au vu de la situation d'urgence, cela représente une véritable entrave à la liberté de circulation des Néo-Aquitains et Néo-Aquitaines. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT. - Je trouve, Christine, que vous êtes très injuste. D'abord, vous ne prenez pas en compte que le temps des travaux des chantiers, ce que vous devez savoir puisque vous avez, à un moment donné, participé à l'exécutif. Cela prend beaucoup plus de temps que pour faire quelque autre chantier que ce soit. Le coût de ces rénovations, je pense à Angoulême-Limoges, c'est 250 millions d'euros, Renaud, en totalité. 240. Et encore, quand SNCF commence à 240, on sait que cela se termine à 300. On a essayé, au contraire, de couvrir tout le territoire. Alors, après, on peut faire des effets de tribune... En même temps, quand vous avez les mains dans la glaise, avec une priorisation du ferroviaire que l'on met en place et, certes, vous avez critiqué l'État, mais vous pourriez quand même reconnaître que, y compris sur Angoulême-Limoges, il y aura des travaux, notamment sur les passages à niveau où il y a tellement de contraintes à faire, à avoir là-dessus. Je n'ai pas réussi encore à vous convaincre, sur la LGV, mais c'est le train du quotidien. Vous êtes entre Bordeaux et Angoulême en une demi-heure. En voiture, il y a énormément de circulation. C'est 1h30. Entre Bordeaux et Poitiers, avec la LGV, vous y êtes en 1h15. C'est 2h30 en voiture. Et, demain, Bayonne-Bordeaux ou Bayonne-Mont-de-Marsan, Dax, etc..., et Agen. C'est spectaculaire. Et qui se trouve dans ces trains? Le sac à dos, le jeune, la grand-mère, etc. C'est quasiment le métro. Et, pour autant, sur les petites lignes, nous faisons tout notre possible. Tout notre possible. Je rappelle que l'engagement, hors compétence, que nous faisons avec 560 millions d'euros, sur notre part, c'est l'équivalent de 10 lycées neufs, au moins. Donc je suis un peu meurtri. À un moment donné, on a inventé, dans l'agglomération bordelaise, le RER, il y a plusieurs années. Mais il faut du temps et le RER ne pourra exister qu'avec la liaison sud de Bordeaux, qui sera l'embryon de la LGV. Les lignes existantes ne suffiront pas. Elles sont déjà saturées.

Jean DIONIS parlait des vélos, mais vous voulez qu'on comptabilise tous les garages vélos qu'on a faits dans les gares. Vous voulez qu'on les comptabilise? Vous voulez que je vous dise les haltes qu'on a réouvertes? Tout ça est injuste. Et, en politique, il faut qu'à un moment donné parce que certains intervenants ont fait état ce matin du bruit et de la fureur dans l'Assemblée nationale avec un certain groupe politique, mais, la crédibilité du politique, c'est de reconnaître ce qui est possible, ce qui est urgent, et surtout pas de faire du saupoudrage. Et, quand on me demande de faire des routes partout, cela signifie qu'on baisse le fer, tout simplement. Alors, il faut savoir, il faut savoir. Est-ce que vous approuvez ou non la priorité pour le fer, vous, groupe ELV?

- M. TRIFILETTI. C'est pour ça qu'on s'abstient.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Je note que vous vous abstenez. Je trouve que, pour préparer le Front populaire, ce n'est pas terrible.

Mme REQUENNA. - J'allais justement vous le dire, ce n'est quand même pas trop bien barré encore...

- M. TRIFILETTI. Président, il faut être à la hauteur du moment, je crois.
- M. LE PRÉSIDENT. Je suis à la hauteur, je suis à la hauteur.
- M. TRIFILETTI. Essayez de l'être.
- **M.** LE PRÉSIDENT. Je suis à la hauteur, moi, au moins. Allez, on a à peu près fini les interventions. Je vais donner la parole à Renaud LAGRAVE. J'ai empiété sur son temps de parole, mais il va répondre.
- M. LAGRAVE. D'abord, je voudrais remercier Frédéric MELLIER pour son intervention. Est-ce que le CPER est à la hauteur de l'enjeu ? Cela a été dit par quasiment tous les intervenants, la réponse est non. Est-ce qu'on est content d'avoir signé ce CPER alors qu'il n'est pas à la hauteur de l'enjeu de la régénération des voies ? La réponse est non. J'ai cru comprendre que Monsieur GUÉRIN pensait qu'on était les ravis de la crèche. Non, non on n'est pas les ravis de la crèche. Pardon si j'ai donné cette image, mais je ne suis pas du tout le ravi de la crèche. J'aurais préféré, si vous voulez, qu'il y ait des actions qui soient menées un petit peu différentes, non pas de la part de la Région parce que, pour le coup, on n'a pas la main dessus. Et, comme il va y avoir certainement des nouveaux parlementaires, c'est bien s'ils apprennent tout de suite que, dès leur arrivée, ils auront à discuter du contrat de performance entre l'État et SNCF réseau. Et que le Contrat de Plan État-Région que l'on signe là, aujourd'hui, que l'on vous propose de voter, en fait, on peut tergiverser jusqu'à la fin de la journée, mais, si le contrat de performance est le même que ce qui a été signé, entre la poire et le fromage, il y a deux ans, entre le gouvernement et SNCF réseau, je suis d'accord avec tout le monde, on n'arrivera pas au bout.

Et si vous pensez que c'est la Région qui a la main sur le contrat de performance, je vous invite à taper sur votre navigateur préféré pour voir comment marche le contrat de performance entre SNCF réseau et l'État. Les Régions n'y sont pas associées et, s'il n'y a pas de modification dans ce contrat de performance, alors, effectivement, on peut craindre le pire. Et cela dépendra de la représentation nationale. Chacun aura entendu ce que j'ai dit aujourd'hui et cela n'est pas la première fois que je le dis puisque ça fait 50 fois. La deuxième chose c'est, est-ce qu'il y a plus de la part État, en dehors du CPER, sur les travaux ferroviaires, en France ? La réponse est non. Certains vont me dire : « Ah, mais si, regardez, au moment des résultats de la publication des résultats de SNCF, du groupe en entier, nous avons remis, en fait, les dividendes de SNCF voyageurs à SNCF réseau ». Donc, à part les lapins de six semaines... En fait, les dividendes de SNCF voyageurs, c'est

quoi ? C'est le prix des billets qu'on a tous achetés. Ce n'est pas l'argent de l'État. Ce sont nos billets que l'on achète à la SNCF. Et cela fait des dividendes. Le seul actionnaire étant l'État, il prend sur les billets de train qu'on a achetés pour les reverser à SNCF réseau. 1,2 milliard d'euros. Et, là, il y a des gens qui disent : « L'État met plus ». C'est une vague fumisterie. Il n'y a pas plus d'argent, aujourd'hui, de part État sur le réseau SNCF pour les travaux, sauf ce que l'on s'apprête à voter. Il n'y a rien de plus. Ce qui constitue la vraie problématique, c'est que SNCF réseau n'a pas les moyens, aujourd'hui, du fait du contrat de performance et du manque d'argent de l'État, de faire ce qu'on lui demande de faire et les uns et les autres, à savoir de faire rouler des trains.

Alors, il y a des débats ouverts, le Président l'a ouvert, sur le financement. Est-ce qu'il y aura une taxe carbone un jour? J'espère. Il y a un débat, là, qui va aussi dépendre des parlementaires qui arrivent. C'est la fin des concessions autoroutières et où va l'argent de ces concessions. Pardon d'ouvrir ce débat, mais, soit il va en partie au ferroviaire, parce qu'on veut du report modal, soit il va ailleurs. Et il ne faudra pas revenir nous voir, après, pour nous dire : « Il n'y a toujours pas de financement ». Si, il y a des capacités pour financer le réseau ferroviaire en France, à condition que, finalement, on fasse les bonnes propositions au moment où elles sont débattues.

Ensuite, Madame MAGNE nous a évoqué Angoulême-Limoges. Alors, là, je suis obligé, pardon Monsieur le Président, de dévoiler la vérité. Dans le mandat que nous avons eu par le Préfet de Région, en juin 2023, figurez-vous qu'il n'y avait pas d'Angoulême-Limoges. Avec le Président, on se regarde, on se dit : « Non, mais ils ont fait une erreur, le tableur a dû sauter ». Pas du tout. L'État n'avait pas du tout inscrit Angoulême-Limoges. Je ne livre pas un secret défense. Mais, la vérité, c'est qu'il n'y était pas dans la maquette initiale. Qui l'a mis ? J'ai essayé et puis après le Président est monté sur la table et il a dit : « C'est comme ça et pas autrement ». C'est une expression. Je ne plaisante qu'à moitié parce que je vous signale que ce n'est pas forcément d'ailleurs dépendant du Préfet de Région, mais c'est dépendant d'un certain nombre de gens qui ne voulaient absolument pas la réouverture de cette ligne. Et ce n'était pas le Préfet de Région qui bloquait, pour être très clair. Mais il y a un moment donné où il y avait un vrai blocage et on a réussi, avec nos petits moyens, pas tous seuls, mais grâce à la mobilisation des uns et des autres, des élus, des associations. Pour nous, ce n'était pas possible de retirer cette ligne et de ne pas la mettre sur le CPER. Donc, de grâce, chacun ses responsabilités. Nous, on a pris les nôtres, on s'est battu avec beaucoup d'autres. On l'a inscrit. Est-ce qu'on pouvait inscrire 240 millions d'euros ? La réponse est non. Cela ne vous a pas échappé, et tout le monde aura compris que, avant de faire 240 millions d'euros de travaux, il faut faire des études. Les études, ça sert à quoi ? À

savoir ce qu'il y a concrètement comme travaux à faire. Est-ce qu'il faut changer un pont, changer tous les rails, faire la signalisation ? Cela passe par, finalement, un modèle, qui est bien connu et qui fait qu'il faut d'abord des études. On fait ça.

Mais, il y a quelques mois, cette ligne n'y était pas. Ensuite, j'ai entendu : « Mais le taux d'exécution ? » Je n'ai pas dû être clair. On vous renverra le PowerPoint et je le redis, le taux d'exécution du précédent CPER, c'est 98 % de taux d'exécution des crédits Région. Je sais bien qu'il en reste deux, j'ai compris. Mais, enfin, 98, qui dit mieux ? Regardez pour d'autres Régions. Et puis, comme ça, on pourra comparer. Est-ce que les travaux auraient pu aller plus vite ? La réponse est oui. C'est évident. Vous avez raison. À la seule condition qu'on ait été les maîtres d'ouvrage. Cela ne vous a pas échappé que ce n'est pas nous qui faisons les travaux ferroviaires. Sinon, on aurait monté une régie, on aurait fait un truc nous-mêmes. Ce n'est pas nous qui faisons les travaux sur les routes, sinon on serait à la place des Départements, des intercommunalités. Ce n'est pas nous qui faisons les travaux. On cofinance. Et on vient nous « faire les poches » comme dit le Président. Donc, ce n'est pas aujourd'hui véritablement à nous qu'il faut se plaindre. Plaignez-vous auprès de l'État et de ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas fait leur travail de maître d'ouvrage.

Monsieur COLOMBIER, vous évoquez aussi Angoulême-Limoges pour nous expliquer qu'il aurait fallu, il aurait fallu, il aurait fallu. Je viens de répondre. Et, de grâce, on ne va pas prendre des leçons pour nous dire ce qu'il faut faire. Et puis, surtout, vous ne découvrez pas aujourd'hui l'état du réseau ferroviaire. Christine SEGUINAU l'a rappelé, cela fait depuis 2017 qu'on parle de cette question. 2017. Vous étiez là. À partir de là, on savait qu'il fallait l'inscrire et c'est pour ça qu'on s'est battu pour le faire. Quand vous dites qu'il n'y a rien pour les territoires ruraux, la carte n'a pas été assez claire. Il faudrait que vous regardiez attentivement la carte parce que, justement, les travaux qu'on a faits sur les territoires ruraux et sur les lignes de desserte fine du territoire, c'est sur les territoires ruraux. Et, excusez-moi de vous dire qu'aujourd'hui, la seule Région en France qui a signé des contrats opérationnels de mobilité avec de l'argent de la Région pour faire en sorte que, sur les territoires ruraux, il y ait du covoiturage, du transport à la demande, des études pour justement améliorer la vie quotidienne de tous nos concitoyens sur les territoires ruraux, c'est la Nouvelle-Aquitaine. Les contrats opérationnels, ils sont signés dans notre région. Pas partout, mais ils avancent et on essaie de faire en sorte, justement, d'aider les territoires ruraux à pouvoir avoir beaucoup plus de mobilité sur leurs territoires respectifs.

Monsieur DIONIS, vous nous dites qu'il n'y a pas assez d'argent dans le CPER. On découvre les vélos routes dans le CPER. Elles y étaient. Il paraît qu'on ne met pas assez. Je vais vous rappeler que, ayant été président du GIP littoral, je me rappelle très bien que, entre

2010 et 2015, il y a eu 90 millions d'euros qui ont été financés sur la véloroute vélodyssée qui est sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. 90 millions d'euros. Dont 50 % par la Région en l'espace de 5 ans, pour avoir la vélodyssée. Donc, quand vous dites qu'on n'a rien fait sur le vélo, dont acte. On a mis et on continue à accompagner sur la Scandibérique et sur d'autres lignes et on continuera à le faire. Et, par ailleurs, dans le volet touristique qui est géré par Philippe NAUCHE, il y a, chaque année, 2 millions d'euros pour accompagner justement les territoires sur le vélo. Je ne vous refais pas l'article sur le vélo en matière de gares et d'opérationnalité et d'intermodalité puisqu'on en a déjà parlé. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi vous votez contre ce CPER à cause de la SPIT. Excusez-moi parce que, moi, j'essaie de comprendre. Vous terminez votre intervention en disant que c'est parce qu'il y a la SPIT. Mais la SPIT n'est pas dans le CPER. Si c'est : « Je vote contre le CPER parce que vous avez fait la SPIT », pour le coup, si quelqu'un comprend, qu'il vienne m'expliquer pendant le déjeuner. Je n'ai pas compris, mais c'est le choix que vous allez faire.

Enfin, je termine avec ce qu'indiquait Monsieur GUÉRIN. Je vous redis, Monsieur GUÉRIN, pour pouvoir inscrire des crédits de travaux, il faut des études. Donc imaginez un peu si on n'avait pas mis d'études du tout. Alors, à ce moment-là, vous auriez raison, il n'y aurait jamais de travaux. Là, on a mis des études justement pour pouvoir le faire au rythme où SNCF réseau nous dit qu'il va pouvoir le tenir dans un délai qui est 2024-2027. 3 ans. Voilà ce qui est aujourd'hui sur la table des discussions.

Et, sur le POLT, pardon de vous le dire comme ça, mais les quatre Régions qui ont été sollicitées sur la modernisation, aujourd'hui, elles ont effectivement dit non. Vous savez pourquoi ? Parce que les études de la SNCF, aujourd'hui, pour la modernisation de POLT, au-delà de la régénération, qui se situe aux alentours de 350 millions sur lesquels la SNCF a dit : « Avec l'État, on prendra la moitié, le reste doit être partagé ». Ils nous disent, en gros : « Écoutez, c'est pour améliorer des sous-stations électriques, c'est pour faire trois bricolages pour gagner une minute de temps de parcours ». Aujourd'hui, les quatre Régions ne sont absolument pas convaincues de l'étude qui nous a été remise et c'est la raison pour laquelle les quatre Régions, quelles que soient nos sensibilités, n'ont pas donné suite à cette demande. Si demain on vient nous prouver par A plus B qu'il y a une utilité pour la robustesse, pour ceci, pour cela, on regardera les études. Mais, pour l'instant, les études n'ont convaincu personne. Et encore moins les quatre Régions qui sont aujourd'hui sollicitées. En tout état de cause, Monsieur le Président, moi, ce que je souhaite dire à toutes et à tous, pour terminer, c'est que, même s'il n'est pas satisfaisant, on a, je crois, obtenu une bonne négociation pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Et c'est bien pour ça qu'on a été élus.

- M. LE PRÉSIDENT. Merci, Renaud. On va passer au vote. Vous allez me rappeler. Donc le RN vote pour. LR contre. Le centre ? C'est-à-dire que le groupe qui soutient l'État vote contre la proposition de l'État.
- M. DIONIS DU SÉJOUR. On vote contre la partie régionale dans ce CPER.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Depuis ce matin, on parle de clarification, mais, là, c'est de plus en plus de nœuds dans la tête. Le groupe ELV s'abstient. Qui est pour ? Marie-Ange MAGNE, pour Renaissance, vous faites quoi ?

Mme MAGNE. - Nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT. - Le CPER est donc adopté.

N° 07

Vote sur Avenant n°1 du CPER 2021-2027 relatif au volet mobilités

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés
- CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Et je vous propose d'aller casser la croûte.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

08 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORTS COLLECTIFS RÉGIONAUX

- **M. LE PRÉSIDENT. -** Donc, on reprend la séance et on a une modification du règlement d'intervention régionale sur l'aménagement et l'équipement des points d'arrêt des transports collectifs régionaux. Cela s'adresse aussi au groupe de réflexion avec Philippe NAUCHE sur ce qui est confié à la CP. Mais en tout cas, je donne la parole à Renaud LAGRAVE.
- **M. LAGRAVE. -** Merci, Président. Juste pour indiquer qu'on avait modifié ce règlement en 2023, déjà, pour étendre la possibilité pour les collectivités de prendre la maîtrise d'ouvrage des pôles d'échanges, pallier la non-éligibilité des fonds FEDER pour les communautés de communes et faciliter la réalisation de baux d'échanges routiers. Il s'avère qu'on vous propose donc de modifier ce règlement pour permettre de cofinancer avec les territoires des PEM pour des lignes de cars express dans le cadre de ce règlement qui, jusqu'à présent, n'était pas intégré. Et, Président, si, effectivement, c'est validé juridiquement, on pourra faire passer ce type de modification en commission permanente. Je vous remercie.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Merci, Renaud. Je trouve qu'il serait intéressant, je le dis à Renaud et aux services, parce que le débat a porté ce matin sur ce qu'on faisait sur les gares, c'est qu'on ait un document commun, et je regarde les responsables des services des infrastructures, sur tout ce qui a été fait sur ces cinq dernières années sur les gares, les points d'échange, etc. Parce que c'est un travail compliqué, mais important. Y a-t-il des oppositions à ce texte ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

N° 08

Vote sur Modification du règlement d'intervention régional sur l'aménagement et l'équipement des points d'arrêts de transports collectifs régionaux

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 -TRANSPORTS SCOLAIRES : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET CONVENTION
D'AFFRÈTEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE
BRIVE (CABB) ; AVENANTS AUX CONVENTIONS D'AFFRÈTEMENT CONCLUES AVEC
LES AGGLOMÉRATIONS DE NIORT ET DE BRESSUIRE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, sur les transports scolaires, on a une convention avec Brive, Renaud.

M. LAGRAVE. - Rien d'original. C'est une convention de délégation de compétences et d'affrètement avec l'agglomération du bassin de Brive et les avenants aux conventions qu'on a déjà aujourd'hui avec Niort et Bressuire dans le cadre des transports scolaires notamment.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, j'avais une intervention, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes où ?

Mme COUSIN. - À droite ? À droite toute, d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est même l'extrême droite toute.

Mme COUSIN. – Monsieur le Président et chers collègues, si nous ne nous sommes pas opposés à certains ajustements sur les conventions de délégation, nous sommes surpris de voir le principe du montant d'une contribution de 130 euros pour les élèves et donc pour leur famille pour parcourir en transport une distance de 2 km en moyenne. Pour nous ça fait cher le kilomètre parcouru.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est 130 euros par voyage ou par année ?

M. LAGRAVE. - C'est 130 euros par année et c'est à charge de l'agglomération donc ce n'est pas à charge des familles. Lisez la délibération, moi je ne peux pas faire cela à votre place.

M. LE PRÉSIDENT. - OK. Sinon, j'aurais retiré la délibération.

Mme COUSIN. - Encore une fois, vos explications en commission étaient plutôt floues et comme on le dit souvent : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Si le coût de tous les services publics est naturellement élevé, le tarif proposé est disproportionné, souvent venant d'un Président qui fait campagne sur la gratuité des transports et on s'éloigne largement de cette délibération avec cette décision. Avec votre majorité, il s'agit des TER, des bus et même des transports scolaires, tous augmentent et les Néo-Aquitains n'en peuvent plus. On le rappelle, on le martèle, le pouvoir d'achat, c'est important pour eux de le retrouver au plus

vite. Nous ne pouvons accepter que les familles du secteur et tous les Néo-Aquitains par la même occasion, se voient perdre de l'argent et ne peuvent plus amener leurs enfants en cours. S'ils ne le font pas eux-mêmes, ils doivent donc payer. C'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

- M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle quand même que le transport scolaire, comme le TER, c'est entre 10 à 15 fois moins cher que la voiture individuelle. Deuxièmement, Renaud LAGRAVE vous a expliqué, contrairement à ce que vous avez cru comprendre dans cette délibération, que c'est à la charge des agglomérations. C'est un partage entre la Région et les agglomérations. Donc vous êtes totalement à côté de la plaque. Ce qui m'inquiète, c'est que si du terrain jusqu'au niveau national sur les promesses du RN, déjà que le déficit du budget exploserait à 100 milliards d'euros avec votre programme, on serait quand même dans une drôle de situation.
- M. ELOPHE. Monsieur le Président, on ne peut pas dire ça.

Mme COUSIN. - Je croyais qu'il ne fallait pas faire de politique dans la plénière. C'est mal parti pour celle-ci.

- M. ELOPHE. Ce sont des arguments de journalistes et c'est absolument faux.
- M. LE PRÉSIDENT. Il s'est trompé, et donc je mets aux voix avec l'abstention du RN sur ces conventions Brive-Bressuire et Niort. Y a-t-il des oppositions ? Ce dossier est donc adopté.

N° 09

Vote sur <u>Transports scolaires : délégation de compétence et convention d'affrètement avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) ; avenants aux conventions d'affrètement conclues avec les agglomérations de Niort et de Bressuire</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

* Non-participation : NAUCHE Philippe concernant la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive - comite des partenaires de la mobilité (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

10 -VOIE FERRÉE DES LANDES : APPROBATION DES TARIFS ET DES CONTRATS D'UTILISATION

- M. LAGRAVE. Comme vous le savez, Président, cette voie ferrée des Landes qui relie Laluque à Tartas a été régénérée avec une immense majorité d'argent régional puisqu'elle nous appartient, même si on a eu un peu de subventions. Dans ce cadre-là, l'utilisation de cette voie, comme pour les autres voies, nécessite qu'on vote des péages, en l'occurrence pour le fret ferroviaire. Donc la délibération vous permet de prendre connaissance que les entreprises qui sont utilisatrices du réseau de la Région Nouvelle-Aquitaine, puisque celui-là, il nous appartient bien, contrairement à tous les autres, devront payer les sommes indiquées dans la délibération pour pouvoir utiliser cette voie.
- M. LE PRÉSIDENT. Et c'est un trafic de fret.
- **M. LAGRAVE.** Je vous confirme que, pour l'instant, ce n'est que du fret. Maintenant, si on veut y mettre du voyageur, ce sera plus compliqué. En même temps, avec un train léger, pourquoi pas, on peut tenter le coup...
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Y a-t-il des remarques, des oppositions, des éclaircissements ? S'il n'y en a pas, s'il n'y a pas d'opposition et d'abstention, ce dossier est donc adopté. Nous passons à la santé Mme JEANSON.

N° 10

Vote sur Voie Ferrée des Landes : approbation des tarifs et des contrats d'utilisation

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 – PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ ENVIRONNEMENT 4 NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2028

Mme JEANSON. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, quelques mots sur notre environnement qui nous protège. Notre environnement, c'est lui qui nous apporte quatre choses essentielles à la vie, l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, les aliments qui nous nourrissent et puis, accessoirement, la beauté qui nous élève l'esprit. Et c'est pour ça que nous devons le préserver. Pour nous et puis pour nos enfants. Et aujourd'hui, on voit bien que nos modes de vie ont tellement bien abimé notre environnement qu'il devient aussi un danger pour nous, et puis pour la survie de l'espèce. Alors je vais vous en donner quelques exemples. La pollution aux particules fines, elle est responsable de 40 000 décès par an. Et en fait, on pourrait éviter dans la région plus de 3 000 décès par an liés aux bronchites chroniques, aux bronchiolites chez les enfants, aux infections pulmonaires, aux AVC, aux infarctus si on diminuait cette pollution aux particules fines, rien que dans les normes que propose l'OMS. L'érosion de la biodiversité, ce n'est pas simplement une vue de l'esprit, c'est l'érosion de la biodiversité qui est responsable de la montée exponentielle des allergies. Les allergies ont été multipliées par 3 en 25 ans, en particulier les allergies au pollen qui touchent près de 20 % de la population. Là aussi, ça augmente de manière exponentielle puisqu'on se demande si 50 % de la population mondiale ne sera pas touchée dans 10 ans. Et cette augmentation des allergies est étroitement liée, d'une part à l'érosion de la biodiversité, à la diminution des insectes, à la diminution des oiseaux, mais aussi à la combinaison des pollens et des particules fines.

Si on parle des polluants et des pesticides, on sait maintenant que l'exposition aux pesticides fréquente est liée de façon étroite avec six maladies, trois cancers, la maladie de Parkinson, des troubles cognitifs et les bronchites chroniques. Ça, ce sont des faits. Ce qui est supposé, il y a une forte présomption aussi sur la maladie d'Alzheimer, sur certains cancers dans la vessie, sur la dépression. Les premières victimes des conséquences de ces pesticides sont bien entendu les utilisateurs des produits ou ceux qui vivent extrêmement proches, c'est-à-dire les agriculteurs et les riverains.

Ensuite, si on parle de survie de l'espèce humaine, on peut parler des perturbateurs endocriniens. Ils sont présents partout. Ils sont tellement présents partout que 100 % des femmes enceintes sont imprégnées de pesticides. Les perturbateurs endocriniens, leur histoire, je crois que vous la connaissez tous. C'est l'histoire du distilbène qui était donné chez les femmes pour éviter les fausses couches, et, 15 ans après, on s'est rendu compte que leurs filles avaient des cancers gynécologiques extrêmement graves. Alors, le distilbène

a été supprimé, mais on trouve maintenant des phtalates, des parabènes, des perfluorés, des chlordécones, etc., qui sont présents partout dans notre environnement. Dans les détergents, dans les adhésifs, dans les plastiques, dans les sols, dans les textiles, dans les emballages et, même à toute petite dose, on sait que ces perturbateurs endocriniens sont actifs sur notre système endocrinien et qu'en se recombinant entre eux, ils ont des effets qui s'appellent les « effets cocktail », qui peuvent avoir des influences qu'on ne connaît pas encore et qu'on mettra longtemps à maîtriser. On sait qu'ils sont responsables de diabète, de maladies thyroïdiennes et puis de troubles du système reproducteur avec une baisse de la fertilité que ce soit chez l'homme ou la femme. Et je ne parle que de ce qui est avéré. Et on se dit que nous avons, vis-à-vis de ces perturbateurs endocriniens, une lourde responsabilité vis-à-vis des générations qui suivent.

Enfin, le changement climatique. Quelques exemples. La multiplication du moustique tigre avec des alertes régulières sur l'arrivée de dingue et sur la potentialité de transmission de dingue, ici, sur le territoire. Les nouveaux virus comme le West Nile et l'Usutu, la multiplication des tiques avec la maladie de Lyme. Et puis, sur les végétaux, la diffusion de l'ambroisie, en particulier en Charente, chez nous, qui a deux conséquences. Un, elle gêne les agriculteurs et, deux, elle provoque des allergies majeures. Ce ne sont que quelques exemples de l'impact de la transformation de l'environnement sur notre santé. La transformation de l'environnement et l'érosion de la biodiversité qui sont des exemples qui montrent combien il est important, aujourd'hui, de prendre en compte cette question de la santé. On le fait dans nos politiques, au Conseil régional, on le fait déjà. Parce qu'on peut lutter contre tout ce que je viens de vous décrire. On peut lutter contre. On a la chance d'avoir Néo Terra qui est un premier outil. On a une feuille de route santé, on a des écosocio-conditionnalités, en particulier sur les perturbateurs endocriniens. On a une stratégie régionale biodiversité, on a un plan zéro pollution plastique. Donc, on voit bien qu'à travers toutes nos politiques, déjà, on essaie de diminuer l'impact de la transformation de l'environnement sur la santé de nos concitoyens.

Le plan régional santé environnement que je vous présente aujourd'hui vient compléter ces différentes politiques et il a cette particularité d'être un plan partenarial. Ce n'est pas simplement la Région, même si tout ce qu'on fait à la Région est coconstruit. C'est un plan qui est copiloté avec l'agence régionale de santé et l'État. Il est copiloté et il est construit sur la base, d'abord, de l'évaluation du précédent plan, ensuite d'une très large concertation régionale avec plusieurs journées de travail avec les habitants de la Région et avec les associations, et puis de contributions citoyennes du CESER, de la CRSA, et d'une consultation citoyenne sur internet. Donc, ce plan, vous l'avez tous lu et puis j'en ai discuté

avec tous les groupes. Il a trois particularités. Il est resserré. On n'a pas voulu tout faire, on a voulu faire ce qui concernait les questions qui nous ont été posées au cours des concertations. Et on a voulu faire uniquement des choses qui pourraient se faire, c'est-à-dire avec des pilotes identifiés pour les actions. Son autre particularité, c'est qu'il veut être un plan chapeau, c'est-à-dire que, dedans, pour chaque thématique, nous avons travaillé à répertorier tous les plans qui, sur la région, nationalement, visent les mêmes impacts. Et c'est un plan chapeau, c'est-à-dire qu'il peut faire des préconisations pour les autres plans et qu'il vise aussi à intégrer ces questions de santé dans toutes nos politiques. Et vous avez, j'imagine, compris pourquoi. Enfin, il est évolutif. Et, chaque année, nous remettrons, lors des réunions de concertation avec l'État et l'ARS, le plan au travail pour voir si, effectivement, il correspond à la réalité des besoins.

Donc, ce plan, ensuite, il a cinq axes. Le premier, c'est réduire l'exposition aux polluants chimiques, physiques et biologiques. La question de l'air intérieur et de l'air extérieur. Le deuxième axe concerne les expositions aux espèces végétales et aux zoonoses. Et nous avons en particulier un programme scientifique de grande ambition sur ces sujets-là. Le troisième axe vise à protéger les ressources en eau et à favoriser l'alimentation saine et durable. Et on sait de plus en plus, vous le savez, qu'il y a des études qui montrent que les personnes qui ont pu manger bio pendant de longues années ont une meilleure qualité de vie et une meilleure espérance de vie que les autres. Et les deux derniers axes ne sont pas thématiques, mais visent à former, à informer et à donner les outils à la population, aux élus et aux jeunes en travaillant, d'une part, avec les politiques publiques locales et, d'autre part, en sensibilisant et les jeunes et les professionnels de santé sur ces questions de santé environnement. Parce qu'il faut à la fois former les générations à venir, mais les professionnels de santé, pour l'instant, sont insuffisamment formés et informés sur les questions de santé environnement. Voilà, chers collègues, ce plan régional santé environnement que je propose à votre sagacité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Françoise. Y-a-t-il des observations sur cela? Pascale REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, sur cette délibération, nous avons déposé deux amendements. J'en présenterai un et ma collègue Marie JARRY le second. Le premier consisterait à rajouter un paragraphe pour que ce plan régional de santé environnement Nouvelle-Aquitaine soit revu à la lumière des analyses de la MIE. Nous pensons qu'il serait bon d'ajouter ce paragraphe. Je ne vous en donne pas lecture, vous l'avez dans le document qui vous a été adressé. Et notamment pour, ensuite, modifier l'axe 3 avec les éléments qui

ressortiront de la mission d'information sur l'agriculture biologique, sur l'agroécologie ou encore sur la révision de la stratégie hydraulique. Donc nous faisons cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT. – Ok. Y-a-t-il d'autres... ? Mme CHADOURNE.

Mme CHADOURNE. - Chers collègues, si, à première vue, nous pouvons légitimement adopter certaines réserves eu égard à la vision très écologiste qui ressort de ce plan, il serait inopportun de s'opposer sur le principe à l'idée d'améliorer la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons afin de protéger notre santé. Dans la lignée de la feuille de route régionale sur la santé, vous semblez faire de ce secteur une priorité de l'action régionale et nous ne pouvons que vous approuver sur ce point. Cependant, ces plans et feuilles de route suffisent-ils à mettre en œuvre une politique réellement efficace et à améliorer notre système de santé ? Assurément, non. En outre, certains points de vigilance sur le contenu précis de ce plan doivent impérativement s'imposer. En effet, l'idée d'un plan santé environnement laisse planer le spectre inquiétant d'un bourrage de crâne faussement écologique qui s'apparenterait à de l'agri-bashing au moment où le monde agricole a plus que jamais besoin d'un soutien sans faille. Tout d'abord, la présence d'un programme visant à réduire les expositions aux pesticides à usage agricole pourrait rapidement dériver vers une stigmatisation indigne de nos agriculteurs. Trop souvent, votre majorité s'est inscrite dans le pas des extrémistes verts sur le sujet en faisant de la fin des pesticides un objectif de court terme. Alors que les alternatives suggérées ne sont pas du tout satisfaisantes en termes d'efficacité, de coût ou de rendement. Rappelons que la France avait une réglementation nationale souvent plus restrictive que la réglementation européenne et un pays exemplaire en termes d'utilisation du pays phytosanitaire. Notre agriculture est bien l'une des plus vertueuses au monde.

En ce qui concerne l'axe 3 visant à protéger des ressources en eau, elles ne doivent surtout pas empêcher nos agriculteurs de mettre en place des systèmes d'irrigation pour assurer l'avenir des productions agricoles lorsque cela s'avère nécessaire. Notre groupe soutient clairement l'idée des réserves de substitution dans leur principe à partir du moment où leur présence se justifie et ne remet pas en cause le niveau des nappes phréatiques. Sur ce point, également, ne laissons pas certains groupuscules extrémistes, comme à Sainte-Soline, imposer leur visée néfaste par la terreur. Enfin, la sensibilisation de la jeunesse sur les questions de santé environnement doit se faire dans un esprit de réelle neutralité politique, sans avoir recours à des associations écologistes politisées à gauche ou à l'extrême gauche comme c'est parfois le cas. Les structures comme Terre de liens qui se sont compromises avec comme partenaires revendiqués les Soulèvements de la terre, groupuscules violents d'extrême gauche, doivent évidemment être exclues de tels dispositifs.

C'est uniquement si toutes ces conditions sont réunies que ce plan pourrait avoir un véritable intérêt pour notre région. C'est pourquoi notre groupe, n'ayant aucune garantie sur les points évoqués précédemment, s'abstiendra sur cette délibération. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste un rappel, mais j'y reviendrai tout à l'heure, on parle de santé de nos concitoyens. Et je voudrais le dire avec un peu de gravité. Aujourd'hui, il y a 40 000 morts par an sur la pollution de l'air. Nous fermons la plupart des zones de captage parce que nous n'arrivons pas à potabiliser l'eau qui est envahie par des molécules dangereuses. Le coût, pour les communes, de potabilisation de l'eau devient extraordinaire. Il vaut mieux avoir confiance dans les experts que dans des militants idéologiques. Je préfère, à vous, quelqu'un qui détecte que, aujourd'hui, le coût de potabilisation de l'eau par rapport au métachlore est 10 fois supérieur par rapport au coût pour les agriculteurs des pesticides et autres « saloperies ». Vous critiquez qu'on veut diminuer et supprimer les pesticides, j'assume. Deuxièmement, cet argent serait bien mieux utilisé, bien mieux utilisé s'il était utilisé pour le financement de l'accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie. Et l'expert dont je parle, c'est l'Anses. Depuis 20 ou 30 ans, on nous alerte sur les aspects sanitaires. J'entends de la démagogie, je n'entends que de la démagogie. Eh bien, ce n'est pas comme ça qu'on va pouvoir accompagner les agriculteurs, d'autant plus en dehors des factieux qui sont venus avec des fourches, ici, avec des bottes de foin. Non ce n'est pas bon et puis ce n'est pas vous qui allez me faire taire, quand même. BOUSQUET-CASSAGNE ne me fait pas taire, vous n'allez pas me faire taire. Et voilà, je m'excite, je m'énerve, je m'exprime. Et voilà, qu'on vienne me chercher. Qu'on dépose des plaintes contre moi. Allons-y. Ce que je vous dis à toutes et à tous, c'est qu'un jour, comme ça s'est déjà passé, des malades, des familles de morts porteront plainte contre ceux qui auront voté le maintien de ces saloperies. Porterons plainte. Et que vous vous retrouverez peut-être, vous, vous, vous vous retrouverez en prison. Thierry PERREAU.

- **M. COLOMBIER. -** C'est du cinéma. On se calme. Tes grandes diatribes, là, ça commence à bien faire.
- M. LE PRÉSIDENT. Oui, c'est vrai, mais c'est comme ça, mon cher Jacques COLOMBIER.
- M. COLOMBIER. Et tes gestes de menace encore plus.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Je vous dis qu'il y a des risques de plainte, au pénal, sur l'atteinte à la santé des gens, OK? Et notamment les familles des agriculteurs. Je ne les insulte pas. Ce que j'observe, ce que vous ne comprenez pas, c'est qu'aujourd'hui, toutes les coopératives agricoles, toutes, toutes les coopératives agricoles de Nouvelle-Aquitaine se sont branchées, orientées vers l'agroécologie. Vous avez 15 ans de retard. Thierry PERREAU.

M. PERREAU. - Merci, Monsieur le Président. Effectivement, mon intervention va se concentrer sur deux propositions parce que le panorama présenté par Madame Françoise JEANSON est tout à fait validé par les deux années de construction au sein des commissions de ce plan régional. Effectivement, on voit bien qu'il y a une accélération des nuisances auxquelles nous sommes confrontés, cela a été décrit, que ça soit sur les plantes invasives ou sur un certain nombre d'insectes. Il faut en fait impérativement tarir la source de ces nuisances, parce qu'en fin de compte, sinon, dans cette course, on n'y arrivera pas. C'est-à-dire que ce plan, il n'est pas contraignant, il ne fixe pas de normes. Donc cela veut dire qu'effectivement, il faut tenir compte de tout ce qui est dit là dans l'ensemble de nos politiques publiques. Ce n'est pas le plan qui va imposer les bonnes solutions. Je rajouterai, même si ce n'est pas d'un grand optimisme, que le nombre de centenaires important qu'on a aujourd'hui n'est pas une promesse, je dirais, pour les gens aujourd'hui qui effectivement souffrent de toutes les affections que vous avez citées. Parce que, Alzheimer, Parkinson, ce sont des gens de 60 ans. On a une égalité hommes-femmes, maintenant, dans les maladies cardiaques et vasculaires. On a des jeunes qui sont infertiles. Donc en fin de compte on nous vend une vie un peu rêvée, d'ailleurs, au travail, avec quelques trimestres supplémentaires. On n'est pas convaincu. Donc il faut vraiment tarir la source des problèmes si on veut que la pente de la longévité reste favorable. Parce que l'on est en train d'additionner les plans malheureusement, et le mot terrible, et l'action nécessaire, de ce plan, c'est l'adaptation. C'est-à-dire qu'il faut s'adapter. Mais, une fois de plus, il faut vraiment tarir la source parce qu'on ne va pas gagner génétiquement. Le fait de s'adapter, cela ne fonctionne pas comme ça, évidemment, pour les organismes. Donc une des deux propositions, ce serait qu'on puisse travailler sur des signaux plus faibles. Sur le ton de la boutade, j'avais un responsable de PNR, de parc naturel, qui me disait : « Si vous voulez connaître les plantes envahissantes dans les 10 prochaines années, allez dans les jardineries, vous le saurez tout de suite ». C'est un peu une boutade, mais on doit pouvoir mettre en place une autre façon de repérer les problèmes à venir. Et je pense à des situations qui peuvent être marginales. Par exemple, les personnes souffrant d'électrosensibilité. Est-ce que ce sont des veilleurs d'un problème qui va exploser ? On ne sait pas. Mais, en tout cas, ils sont là et ils se manifestent, en plus, évidemment, dans la souffrance.

Et puis, un autre domaine est celui de la santé mentale. On a parlé du COVID. On est retourné à nos vies, et les jeunes ont intégré un certain nombre de difficultés lors de cette période COVID. On pensait qu'éventuellement un examen d'une des politiques jeunesse ou quelque chose comme ça, un petit peu calé sur la mission d'évaluation agricole. C'est-à-dire d'intégrer des jeunes du CRJ sur un examen des politiques en leur faveur, pourrait être une

façon, aussi, peut-être, d'adapter ou améliorer. Donc, évidemment on est assez d'accord avec une conclusion du CESER qui dit qu'il faut repenser notre modèle développement. Parce qu'en fait on est prévenu, depuis longtemps, par exemple, avec un auteur comme Ivan ILLICH, de la contre productivité possible de tous les systèmes. Et probablement que, actuellement, on est dans un système qui génère à la fois du confort et du progrès et en même temps génère dans une proportion peut-être plus importante ses propres ennuis. On est dans cette situation-là et l'examen de signaux faibles et la parole apportée et aidée aux jeunes pourrait être une des propositions pour travailler ce plan régional, que nous validons évidemment complètement et pour lequel nous votons des deux mains et tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame JARRY.

Mme JARRY. - Chers collègues, nous souhaitons tout d'abord saluer les efforts de la Région dans l'élaboration du plan régional santé environnement 4. Ce plan nécessaire vise à protéger et améliorer la santé des Néo-Aquitains en réduisant les expositions aux facteurs environnementaux nuisibles. Il est précisé que le PRSE se veut un cadre évolutif. Cependant, pour garantir une gestion transparente et démocratique de ce plan, il est essentiel que les élus régionaux soient impliqués dans le processus décisionnel concernant l'ajout de ces nouvelles actions. En l'absence de concertation, il existe un risque que des actions soient inscrites sans une évaluation adéquate de leur pertinence ou de leur impact, ce qui pourrait nuire à l'efficacité globale du PRSE 4. La consultation des élus, par le biais d'un vote en séance plénière avant toute inscription de nouvelles actions, permettra d'assurer que les décisions prises reflètent les besoins et les priorités de l'ensemble des acteurs concernés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et puis j'en profite parce que tout le monde s'interrogeait : « Madame JARRY, mais c'est qui ? » C'est une Vice-présidente de Monsieur MAROLO. C'est un de mes amis à qui vous transmettrez mes amitiés. J'ai une attention particulière pour ce coin du Nord de la région où il y a Ménigoute et qui est une commune que je connais bien personnellement. Donc vous êtes la bienvenue. Mes chers collègues, je vous propose d'applaudir notre collègue. Fanny CASTAIGNEDE

Mme CASTAIGNEDE. – Monsieur le Président, chers collègues. 85 % de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, nos habitudes et nos conditions de vie. Le quatrième plan régional santé environnement a pour vocation d'améliorer cet état de santé en agissant sur l'ensemble des déterminants externes à partir du paradigme de santé unique, ce One Health que nous avons institué en stratégie régionale en lien avec Néo Terra.

Ce plan vise par exemple à préserver la ressource eau, à prévenir les maladies vectorielles et les zoonoses, réduire les expositions aux polluants dans l'air ou dans les sols, ou encore renforcer la prévention en direction des professionnels et des plus jeunes. Tout cela en s'attachant à réduire les inégalités territoriales de santé en priorisant la stratégie d'action vers les territoires et les populations les plus vulnérables. Le CESER encourage une approche territoriale différenciée en tenant compte des enjeux sanitaires locaux. Nous partageons vivement cette orientation dont je sais que Françoise JEANSON prend toute la mesure. Si la santé est une compétence d'État, elle doit faire l'objet d'une approche globale au sein de laquelle les collectivités locales ont toute leur légitimité. Parce qu'il s'agit d'un enjeu transversal aux différentes politiques publiques. Parce qu'elle implique de travailler de manière coordonnée à tous les échelons. Parce qu'il est nécessaire d'anticiper l'impact de chaque projet en matière de santé publique. Parce qu'il faut tenir compte des inégalités territoriales et sociales. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Région Nouvelle-Aquitaine ait décidé de copiloter ce PRSE. Nous nous félicitons que la Région ait co-animé une très large et constructive concertation et que, in fine, elle assure le pilotage ou le copilotage de la moitié des actions pour un engagement financier estimé à 8 millions d'euros, sans compter le temps de travail des agents. 50 % des déterminants externes de notre état de santé relèvent de l'environnement social et économique. Il est regrettable que la France soit l'un des pays où les inégalités sociales de mortalité sont parmi les plus élevées de l'Europe occidentale. En France, un ouvrier de 35 ans vit 6,4 ans de moins qu'un cadre du même âge et ce cadre espère vivre sans incapacité 10 ans de plus que l'ouvrier. La dégradation des conditions sociales d'existence, à l'heure où l'on parle de vouloir attaquer encore une fois la sécurité sociale ou ajouter des jours de carence pour les salariés, ne va certainement pas arranger les choses. La santé humaine est un processus en évolution permanente nécessitant prévention et suivi.

lci aussi, il y a beaucoup à dire. Fermeture régulière des urgences à Saint-Junien, Bergerac et Sarlat, difficultés financières de l'hôpital de Libourne, manque de médecins anesthésistes à Guéret, non-anticipation des départs des praticiens, difficulté de recrutement, l'hôpital public s'épuise. De plus en plus de spécialités sont en tension au premier rang desquelles la médecine d'urgence, la médecine générale, la gériatrie, l'anesthésie réanimation, les soins palliatifs et, comme l'a souligné Thierry PERREAU, la psychiatrie. La recherche montre que la pollution de l'air est un facteur de risque dans le développement de troubles cognitifs, dépressifs, et/ou anxieux. Une récente étude, à Bristol, a mesuré les impacts sur le fœtus. Les besoins en santé mentale explosent et les chiffres de santé publique France sont alarmants. L'intérêt du PRSE 4 doit passer par une prise en compte globale des problématiques du système sanitaire, ce que ne feront assurément pas la droite et l'extrême

droite en s'attaquant à notre modèle social. Pour une meilleure efficacité, les scientifiques soulignent la nécessité de créer des espaces de dialogue entre les différents acteurs, d'informer et former les élus et de sensibiliser la population. Collecter et cartographier les données ne suffit pas. Il faut qu'elles soient lisibles par tous les publics. Le chantier de l'unification et de l'accessibilité de l'information est immense. Il est pourtant indispensable pour la réussite de ce cinquième axe de PRSE. Pour une meilleure efficacité, il faut aussi des objectifs lisibles à traduire en indicateurs, des engagements de financement sur la durée du plan en différenciant ce qui relève de l'État, dont la santé est une compétence régalienne, et des actions volontaristes des collectivités. Nos remarques ont été prises en compte et nous accueillons favorablement ce plan qui est une nécessité tant la situation s'est dégradée depuis l'adoption du premier PRSE, il y a 20 ans. La mise en lumière récente des effets des PFAS ou les impacts encore peu connus des nanoparticules comme le dioxyde de titane n'en sont qu'une petite illustration.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je voudrais juste dire que je viens de visiter, dans le cadre des entreprises qui ont été accompagnées par la Région, deux entreprises qui concernent parfaitement la détection des polluants dans l'air et dans l'eau. Et cela a trait, aussi, pour une des entreprises, à la détection des contaminants pour la grippe aviaire. Une entreprise à Bidart qui s'appelle Purenat qui a mis au point un système avec des fibres spéciales, qui permet de déconstruire les molécules d'air pollué. Je rappelle que, sur les 40 000 morts de la pollution, je parle sous le contrôle de Françoise JEANSON, il y en a 20 000 sur l'air intérieur. Et on a une entreprise parce qu'on a souhaité accompagner particulièrement le domaine des entreprises de santé, qui est capable d'éclater ces molécules et de les transformer en gaz carbonique et de l'eau. On a une autre entreprise, dont j'ai inauguré les locaux il y a quelques jours, qui s'appelle Novatech, qui émane de l'Institut européen de chimie et de biologie, qui est un institut qu'on a créé et fomenté et qui a mis au point un objet qui s'appelle l'aptamer. Alors c'est latin et grec. Cet outil permet de détecter dans l'eau, dans l'air, etc., des polluants et permet de détecter aussi autour des élevages de canards gras les polluants, les contaminants qui arrivent et qui se transforment. Ce que je veux dire par là, c'est que l'on est en train de mettre en place, nous, avec l'accompagnement des entreprises, tout un dispositif. C'est le cas d'Elicit Plant qui réduit, avec du soja, les pores des plantes et qui permet de baisser d'au moins 80 % les traitements. Parce que ça les rend moins sensibles aux maladies et au stress hydrique.

Mais, à la fois, on est en train de mettre en place les outils technologiques, techniques qui permettent de prévenir, de connaître, de lutter, mais, en même temps de connaître de plus en plus les polluants, dans l'eau dans l'air, et leur cause, leur origine et donc on est dans ce

moment. Parce que, parfois, certains parlent de décroissance. Mais, là, on n'est pas du tout dans la décroissance. Mais la croissance va nous amener, avec les laboratoires départementaux de santé vétérinaire, à mieux connaître la qualité de l'eau. Je regarde Gérard BLANCHARD et il connaît parfaitement toutes les études. Et, donc, la période que nous allons vivre dans les 5, 10 ans qui viennent, va faire que nos concitoyens seront mieux informés des polluants et des risques sur la santé végétale, animale et humaine des conséquences de l'utilisation de ces produits. Donc je le dis à celles et ceux qui veulent dire, comme l'ont dit certains ici : « arrêtez de nous emmerder, on peut faire ce qu'on veut ». Mais nous sommes un pays qui a une attention particulière à son assurance maladie, à sa santé, à la santé publique et individuelle. Et quand nous avons reçu avec Jean-Pierre RAYNAUD les éleveurs, par exemple, lors du salon de l'agriculture, leur problème est un problème sanitaire. Vous avez vu, je suppose, vous avez eu des informations, je suppose, que la grippe aviaire est passée aux vaches laitières aux États-Unis, que la dispersion de ces vaches s'est propagée dans l'ensemble des états des États-Unis et que la grippe aviaire est passée aux humains. 13 cas, 6 morts.

Donc le problème sanitaire est un problème. Je parlais de risque pénal tout à l'heure, mais c'est un problème de responsabilité qui va bien au-delà des sensibilités politiques et de faire plaisir à quelques leaders. Les coopératives Nouvelle-Aquitaine l'ont parfaitement compris. J'étais chez Maïsadour la semaine dernière. Le changement comme sur celui de Pau Euralis, est complètement changé. Et, encore une fois, en présidant le Comité de bassin Adour Garonne, quand je regarde, aujourd'hui, le coût de traitement des eaux à Poitiers. Vous savez que l'on traite les eaux, on potabilise les eaux avec du charbon actif. Le charbon actif, normalement, dure 3 ans. À Poitiers, il dure 3 mois. Dans le Gers, le charbon actif ne dure que 6 mois. Le niveau de potabilisation des eaux, soit de surface, soit souterraine, devient un obstacle à l'eau potable. Vous avez vu le centre, je ne sais plus quelle est la marque d'Intermarché qui a dû fermer un centre de prélèvement d'eau en bouteille du côté de Niort. Et aujourd'hui, sauf à se mettre des « peaux de sauss », comme on dit trivialement, devant les yeux, nous sommes aujourd'hui face à une bombe sanitaire. Je veux bien qu'on dise « On va continuer ». Mais c'est un risque pénal que cette Assemblée court. Un risque pénal. Je ne suis pas, pour ma part, vous le savez, parce que la Région, sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, est favorable et on en finance beaucoup, aux retenues collinaires, aux réserves de substitution, mais, à un moment donné, ces réserves de substitution et cette eau devront être de plus en plus conditionnées à la baisse des produits phytosanitaires. Ce que je dis est inéluctable. Le reste, c'est de la démagogie.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose s'il n'y a pas d'autres réponses... Oui Madame.

Mme DELIBIT. - Merci Monsieur le Président. Nous tenions tout d'abord à remercier les services et Madame la Présidente pour le travail effectué ainsi que la réflexion commune qui a été menée au travers des groupes de travail et des ateliers proposés. Cet enjeu crucial parle bien évidemment à chacun de nous. La santé est notre bien le plus précieux et la plus grande des richesses. Nous avons tous conscience, dans cet hémicycle, de la situation inquiétante de notre écologie et de la dégradation de notre environnement. Il est primordial d'intégrer ces enjeux et de les anticiper au sein de nos politiques publiques, même si, au sein de notre groupe, nous sommes loin de cautionner certaines de vos positions, notamment envers les agriculteurs le constat, ici, semble sans appel et, sur ce sujet, nous sommes d'accord. Nous allons bien évidemment voter pour ce plan régional, car il va dans le bon sens. Cependant, je tenais à souligner quelques éléments. L'eau est un défi majeur. Les pénuries, la mauvaise qualité, le manque d'assainissement constituent certainement l'enjeu le plus important pour la planète dans les prochaines années. Cela aurait mérité davantage de prise en compte, comme c'est le cas pour le plan régional des Pays de la Loire. Les objectifs sont plus ambitieux et détaillés. Eau et santé représente à lui seul un axe. Cela nous prouve que nous aurions pu aller beaucoup plus loin dans l'approche de certains axes.

Concernant le domaine de la formation, également, il aurait été intéressant d'élargir ce plan aux apprenants du médico-social, car ces travailleurs sociaux sont en lien avec une population très précaire, souvent très éloignée du soin et de la prévention et des causes environnementales. D'ailleurs, la Région Rhône-Alpes a fait le choix de pousser le curseur de la formation plus loin que nous en formant professionnels de santé, agents de l'État, collectivités et vétérinaires. Il y a encore beaucoup de vulgarisation à faire sur ce sujet et il est intéressant de s'inspirer parfois des voisins en la matière.

Nous avons tout de même conscience des défis imposés par le PNSE et la volonté de la Région de les décliner au sein du plan régional avec l'ambition d'améliorer la santé des Néo-Aquitains. C'est pour cela que notre groupe soutiendra cette délibération en espérant que vous prendrez en considération les observations de la mission d'information et d'évaluation sur les politiques régionales agricoles. La santé doit être liée à notre alimentation et par conséquence à l'agriculture. Nous espérons que ces sujets seront renforcés à l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Madame. Je vais laisser Françoise JEANSON répondre. Si la MIE c'est de dire, maintenant, « Il n'y a plus de relation à la qualité de l'alimentation et au risque de pollution de l'eau », la réponse sera non. Mais ce n'est pas, je crois, vers ce sur quoi s'oriente la MIE. Mais, encore une fois, je vous ai répondu, d'abord. Je vois bien que commencent à surgir un certain nombre de choses. Notre problème, aujourd'hui, c'est que

nous avons, au niveau de l'Agence de l'eau, au niveau des dépenses des Départements et des dépenses des communes, un mur d'investissement pour transformer les stations d'épuration parce qu'elles ne peuvent plus suivre. Que les nappes d'eau circulent dans notre sous-sol et que, quand vous protégez à quelques 400 mètres, une zone de captage, ça ne change rien. Ce sont les pollutions inhérentes aux nappes. Quand vous discutez avec des hydrogéologues, en 15 ans, l'ensemble des polluants sont arrivés à la nappe de surface. Puis, avec 15 autres années, aux nappes plus basses. On a un problème sanitaire sur l'eau qui m'inquiète énormément et je ne peux pas, en responsabilité et en devoir, dire : « OK, il y a de l'eau pour tout le monde, il n'y a pas de souci, mais on ne se soucie pas de la façon avec laquelle se fait la culture ». On ne s'en soucie pas. Je vous invite d'ailleurs à aller visiter la ferme de Pascal COSTE qui est de l'agroécologie. Et vous verrez qu'on peut faire autrement. Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Plusieurs choses. Madame CASTAIGNEDE, le soin est une compétence d'État, soigner est une compétence d'État. La santé est notre compétence à tous et notre devoir à tous et en particulier à toutes les collectivités territoriales. Et je pense que c'est de plus en plus vrai. Donc je pense que c'est important de ne pas mélanger les deux.

Sur les autres sujets, sur la question de l'eau, ce plan va investir de la part de la Région plus d'un million d'euros chaque année sur la préservation de la qualité de l'eau. Et, là, on est, on est bien dans ce plan sur la question de la qualité de l'eau et pas sur la question de la quantité. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on a fait des choix dans ce plan régional santé environnement pour essayer d'aller jusqu'au bout de nos propositions.

Sur les autres questions, Thierry PERREAU, sur la santé mentale, effectivement, c'est un vrai sujet qui a un lien fort avec l'environnement. C'est pour ça qu'on l'a intégré dans l'appel à manifestation d'intérêt sur santé environnement qu'on fait auprès des jeunes. On a intégré la question de l'éco-anxiété qui est un sujet, effectivement, de dépression, très important chez les jeunes et qui fait une grosse partie de l'augmentation des tentatives de suicide, en particulier chez les jeunes.

Sur la question des signaux faibles, il y a pas mal de choses qui sont faites et en particulier ce très beau réseau qui a été fait en Gironde sur la surveillance des maladies infectieuses. Un réseau qui réunit à la fois l'État, la Région, mais surtout des éleveurs, des agriculteurs, des habitants du territoire. Et c'est comme ça qu'ont été repérés les premiers cas de West Nile.

Madame DELIBIT, sur la question de la formation, alors ils sont peut-être très bons en Rhône-Alpes, mais ils sont un peu en retard. Parce que, la formation, on s'y était attaqué

dans le précédent plan et on a fait un mook santé environnement que je vous recommande de voir. Je pense qu'il va être relancé dès le mois de septembre et il s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé, mais aussi à l'ensemble de ceux qui veulent le voir. Il est assez remarquable et il est fait par les 5 universités de la région. Je voudrais rappeler, quand même, même si je vais le dire moins bien que le Président, et je pensais l'avoir dit, que, sur la question des perturbateurs endocriniens, il y a une question de survie de l'espèce humaine. Il y a une baisse de la fertilité qui est déjà majeure. Donc il faut quand même qu'on fasse attention si on veut avoir des arrière-arrière-petits-enfants.

Sur les deux amendements qui ont été proposés, Pascale REQUENNA, sur le premier, je vous propose qu'on vote contre. D'abord parce que, la MIE, on ne sait pas ce qu'il va rendre comme rapport et que, de toute façon, une révision des actions du PRSE est prévue chaque année avec le comité de pilotage. Donc, effectivement, s'il y a des choses à intégrer dedans, on les intègrera à ce moment-là. Mais, au mois d'octobre, ça n'a pas de sens, pour l'instant. Donc je vous propose de voter contre. Et, sur le deuxième amendement, il est très bien. Il est tellement bien que c'est déjà dans le texte, puisqu'on ne peut pas rajouter d'actions portées par la Région dans le PRSE sans qu'il soit voté par l'Assemblée. Donc, je serais très heureuse de revenir sur ce sujet-là l'année prochaine et l'année d'après si on inclut d'autres actions dans le PRSE. Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à préciser.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On va voter sur ces amendements, donc sur l'amendement 1 sur lequel Françoise JEANSON propose de voter contre.

M. COLOMBIER. - On ne participe pas au vote.

Vote sur <u>l'amendement n°1 porté par les groupes Centre et Indépendants,</u> <u>Renaissance et UDI et Territoires</u>

- POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- NON PARTICIPATION : Rassemblement National et Apparentés

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui est pour ce cet amendement numéro un ? Qui est contre ? Sur le deuxième amendement, Françoise nous dit que c'est déjà dans le texte et qu'on va repasser en plénière. Je le fais voter ? on le maintient ?

Mme REQUENNA. - On le retire, Président.

Vote sur <u>l'amendement n°2 porté par les groupes Centre et Indépendants,</u> Renaissance et UDI et Territoires

AMENDEMENT RETIRÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Je mets le texte global aux voix. Qui est d'avis de voter ce PRSE ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc ce PRSE est adopté. Je vous remercie.

N° 11

Vote sur Plan Régional de Santé Environnement 4 Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU MÉDOC 2024-2029

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le contrat santé du Médoc. C'est Virginie LENOIR qui le présente.

Mme LENOIR. - Effectivement, il est proposé, aujourd'hui que la Région puisse être signataire du contrat local de santé Médoc, notamment parce qu'avec l'ARS, d'autres collectivités territoriales, et je tiens à le dire, 22 signataires sur ce contrat, il est très proche de la feuille de route régionale. Il pouvait quand même difficilement en être autrement puisque l'animation est confiée, je regarde mon collègue Henri SABAROT, au parc naturel régional du Médoc. Donc on a particulièrement travaillé et veillé, avec Henri, avec plus d'une vingtaine de réunions avec les partenaires, pour que soit intégrée absolument une politique One Health. Et, aussi, on voulait le renforcer au niveau de la santé environnementale, mais bien sûr en complément d'axes qui sont très nombreux. Et je tiens à dire, parce que c'est un peu une première pour un contrat local de santé, que l'ordre régional des vétérinaires va être signataire de ce contrat. Effectivement, c'est : s'adapter, anticiper, prévoir pour l'avenir, pour la santé des Médocains. Il faut savoir que ce contrat local de santé touche 110 000 Médocains avec des déclinaisons d'actions qui sont très nombreuses et beaucoup, beaucoup d'actions avec les partenaires pour le « aller vers », sur tous publics, les aidants, les seniors, les ados.

Je tiens, par le biais de mon intervention, aussi, à remercier tous les partenaires qui ont travaillé à l'aboutissement de ce contrat qui devait être signé le 3 juillet, mais, avec le droit de réserve vis-à-vis de l'ARS et du Sous-Préfet, la signature sera reportée en septembre.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Virginie. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Oui. Allez-y.

Mme SARRAZIN. – Merci Monsieur le Président, chers collègues, je ne sais pas si tout le monde sait où est le Médoc, mais c'est un quart du territoire girondin. C'est un territoire magnifique entre fleuve et océan, entre forêts et vignes. Mais, vivre dans le Médoc, beaucoup le savent quand on est en Gironde, ce n'est pas simple. Et, même, c'est souvent très compliqué pour les 110 000 personnes dont vous avez parlé à l'instant, surtout quand on n'est ni près du littoral ni près de Bordeaux. Côté santé, le sujet qui nous occupe aujourd'hui, comme pour l'ensemble des services publics, ce n'est pas simple du tout. Ce contrat local de santé coordonné par le PNR du Médoc présidé par Monsieur SABAROT le montre bien. Il liste plusieurs difficultés, les risques forts pour la santé des habitantes et des habitants liés à l'environnement, notamment l'usage et l'exposition aux pesticides dans la viticulture, mais pas que. Il y a aussi des inégalités sociales et territoriales très fortes, avec un accès aux

soins parfois très compliqué pour les habitants. Par exemple, quand il s'agit de consulter des spécialistes, où trouver un gynécologue, une pédiatre, un psychiatre, une dermatologue. Et puis, il y a des personnes qui sont plus vulnérables que d'autres dans le Médoc et qui ont besoin d'une attention particulière comme dans plein de territoires. On peut penser aux personnes âgées qui sont de plus en plus nombreuses dans le Médoc. Et on peut penser également aux familles monoparentales qui rencontrent très souvent des difficultés économiques. Et puis aux 19 % de jeunes Médocains qui sont sans emploi ni formation.

Et je voudrais en particulier parler d'un public qu'on ne voit pas listé en tant que tel, mais qui existe bien, c'est celui des travailleurs de la vigne. La Gironde est le département où il y a le plus de travailleurs salariés dans l'agriculture, aux côtés des exploitants agricoles. J'espère d'ailleurs que nous pourrons plus largement réévoquer ce sujet à l'automne lors de la plénière qui sera consacrée aux politiques agricoles et alimentaires de la Région. La condition de vie et de travail des travailleurs agricoles. Donc, dans le Médoc, l'agriculture, surtout la viticulture, c'est un quart des emplois et cela peut atteindre jusqu'à 40 % dans certaines communes, comme celle de Margaux, que tout le monde connaît pour son appellation prestigieuse. Et 95 % de ces emplois sont saisonniers. On le sait, le vin du Médoc est prestigieux. Cette monoculture structure l'activité le long de la façade de l'estuaire de la Gironde et de grands châteaux comme des exploitations viticoles plus modestes maillent ce territoire. Comment ces grands acteurs économiques du territoire agissent-ils pour préserver la Santé de leurs salariés, tout particulièrement quand ils sont saisonniers ? Comment ces châteaux, qu'ils soient grands ou petits, travaillent-ils à la réduction de l'usage des pesticides qui impacte la santé des travailleurs dans leurs vignes, mais aussi celle de leurs riverains? Quels moyens mobilisent-ils pour les aider à accéder à des logements salubres alors que leur situation de saisonnier leur en rend plus difficile l'accès ? Parmi les 24 partenaires qu'on voit dans ce contrat, il n'y a pas encore ces grands acteurs économiques du territoire. On sait qu'ils ne sont pas faciles à mobiliser. Mais on espère qu'ils seront officiellement des partenaires pour la fois suivante et puis on y veillera de notre côté. Nous approuverons donc bien sûr ce contrat local de santé et nous aurons une vigilance particulière pour la mobilisation de ces acteurs. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui Madame.

Mme LATUS. - Monsieur le Président, chers collègues, quoi de plus important que la santé ? C'est ce que l'on se souhaite pour nous tous. Alors, à la lecture des 32 pages de cette délibération, et même si les intentions sont louables, je m'interroge. En effet, on peut s'étonner qu'ayant déjà 8 ans de recul, et alors que nous entamons le troisième contrat, nous en soyons encore là. Certes, la partie diagnostic et sa cartographie en termes de santé est

assez bien décrite. Nous sommes là dans le domaine du factuel. On peut juste s'étonner que, dans votre présentation, vous fassiez référence à des données en provenance du Québec ou à des études étrangères. Il m'est par contre agréable de vous entendre reconnaître que l'une des principales problématiques est liée à une mobilité contrainte en raison de la défaillance des infrastructures. Oui, mais, après, que fait-on ? Quelle solution quand on sait que la rénovation de la branche médocaine du RER métropolitain reste, comme l'a dit si bien le maire de Lesparre lors d'une réunion de concertation, « la dernière roue du carrosse » et que, pour faire plaisir à vos amis écolos, vous vous refusez à soutenir le routier ? Car c'est bien là le souci dans ce contrat. Certes, nous parlons de contrat-cadre dont le but est de définir les grandes lignes, le pilotage opérationnel devant intervenir en aval. Mais vous nous recensez un ensemble de mesures et de réflexions à mener qui sont, pour la presque totalité, toutes légitimes, mais sans citer celles qui impactent réellement au quotidien la santé en Médoc. Cela donne un peu l'impression d'un inventaire à la Prévert où l'empilage de réflexions sur des sujets périphériques, fruit d'une approche technocratique, vient occulter ou plutôt noyer les vraies problématiques et donc empêcher d'y apporter des solutions concrètes. Car même si la parole performative est à la mode, Monsieur le Président, décrire n'est pas agir.

Et agir, c'est d'abord aller à l'essentiel. J'aurais aimé que l'on parle aux habitants du Médoc et aux acteurs de santé du territoire des problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement, comme de la désertification médicale qui fait que des médecins généralistes effectuent 70 consultations par jour et qu'il faut attendre minimum 6 mois pour un rendez-vous chez un spécialiste. Que propose-t-on pour rendre le milieu rural attractif? Quelles sont les aides apportées en termes d'ouverture de maison médicale, d'aide à l'implantation? J'aurais aussi aimé que la clinique mutualiste de Lesparre, engagée notamment au niveau des urgences, ne soit pas la seule structure de soins proposés aux Médocains, avec 45 minutes de trajet pour les plus éloignés d'entre eux. Les réflexions depuis 8 ans n'auraient-elles pas dû aboutir à une décentralisation de certains soins?

Enfin, j'aurais aimé que l'on s'occupe correctement de nos personnes âgées dont l'AAPAM est un des acteurs principaux, mais qui se trouve confrontée à un turn-over important, à une difficulté à recruter. N'y aurait-il pas dû avoir une réflexion suivie d'actions sur une revalorisation des salaires ainsi qu'un renforcement de la formation du médical ? Ce contrat local est donc bien incomplet, mais nous voterons malgré tout en sa faveur.

- M. LE PRÉSIDENT. Y a qu'à. Y a plus qu'à... Henri SABAROT.
- M. SABAROT. Merci Président. Je ne peux pas rester muet par rapport à ce que je viens d'écouter sur ce territoire où on a tendance à mélanger un peu tout. Alors, tout d'abord, une

explication. Pourquoi ce contrat local de santé est porté par le PNR où on est peut-être un peu loin du « N » qui doit être notre mission première. Le PNR est venu à la suite d'un syndicat mixte, le syndicat de pays du Médoc. Et donc nous avions travaillé, déjà, depuis longtemps, par rapport à ce qui est appelé quelquefois de l'isolement, quelquefois du croissant de la misère. Quelquefois, on met en opposition le vignoble du Château Margaux par rapport à des appellations bien moins prestigieuses. Moi, je voulais quand même rassurer un peu l'assistance, en particulier ma collègue, quand l'on parle de particularité médocaine et de l'hébergement des saisonniers. Le parc naturel régional porte aussi une mission par rapport au logement des saisonniers avec du logement agricole des saisonniers agricoles, mais aussi des saisonniers touristiques. Et donc notre action est d'essayer de jumeler ces périodes qui ne sont pas toujours concordantes. Et donc le PNR travaille làdessus aussi en partenariat, d'ailleurs, avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Vous avez pu voir dans les dernières commissions permanentes des aides importantes votées pour l'hébergement des saisonniers touristiques. Et, là, nous sommes en train de voir de quelle façon agir.

Ensuite par rapport à l'intervention du Front National par rapport à l'accès au Médoc par rapport à son isolement par rapport à la voie ferrée, je crois que là-dessus, ce matin, nous avons eu pas mal de tableaux présentés par rapport à notre stratégie et notre rôle au niveau de la Région et je reprends ce que le Président a dit, nous avons fait, déjà, beaucoup d'efforts sur un sujet qui incombe directement à l'État. La remise en état de notre voie ferrée, ce n'est pas le Parc Naturel Régional qui peut la porter. Bien sûr que non. Ce n'est pas, non plus, la Région. Et, donc, nous sommes très vigilants là-dessus. Mais je crois aussi que le fait que ce soit porté par un PNR, ce contrat-là, c'est important. Et je remercie Françoise JEANSON, là-dessus, et puis Virginie LENOIR, pour avoir incorporé les vétérinaires, làdessus, l'ordre des vétérinaires. N'oublions pas que le périmètre du PNR porte sur son territoire la majorité des élevages de bêtes à viande de notre département. Et, donc, et cela a été dit par le Président, le problème essentiel des éleveurs, souvent, c'est le problème du vétérinaire. Et, donc, là aussi, nous travaillons à notre niveau et ne chargeons surtout pas avec une mauvaise image médocaine parce que ce PNR, qui est aux portes du territoire bordelais, est souvent la cour de récréation des Bordelais, que nous avons plaisir à accueillir, bien évidemment. Et, donc je suis ne pense pas que les propos qui ont été tenus par rapport au tableau qui est présenté dans notre territoire corresponde à la réalité. Le label PNR n'est pas un label galvaudé. Si nous avons été élus là-dessus, c'est parce que les valeurs environnementales que nous portions méritaient d'être là, et notre volonté c'est de conforter ces valeurs environnementales tout en allant vers un développement harmonieux, en respectant bien la politique Néo Terra, le « N » de naturel. Et donc certains médias ont

été assez friands de stigmatiser en particulier l'hébergement de certains saisonniers. Je peux vous rassurer, nous, dès qu'on a eu connaissance de cela, on a impulsé, avec les présidents de la Communauté de communes, des branchements d'eau, des collectes de déchets, de façon à rendre ce territoire accueillant. Il est toujours prêt à vous accueillir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Henri. Françoise.

Mme JEANSON. - La question de l'accès aux soignants est un vrai sujet, y compris en Médoc, comme dans beaucoup d'autres territoires. Juste, je ne sais pas si vous vous souvenez que l'on a ouvert, il y a un an, un institut de formation infirmiers à Lesparre qui est à la fois un outil pour qu'il y ait des infirmiers sur le territoire et aussi un site de formation universitaire en plein cœur du Médoc et un espoir pour les aides-soignantes qui sont sur le territoire et qui ont envie de changer d'orientation et de changer de métier. Je voulais juste préciser cette petite chose, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Et, en plus, je rappelle que la ligne du Médoc fait partie du RER métropolitain sur lequel on aura un appui du Département. Y a-t-il des oppositions, sur ce dossier ? Des abstentions. Donc ce rapport est adopté à l'unanimité.

N° 12 Vote sur Contrat Local de Santé du Médoc 2024-2029

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 – CRÉATION DE L'INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SUR LES MALADIES VASCULAIRES CÉRÉBRALES (IHU - VBHI)

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on une superbe opération que l'on accompagne qui est la création du deuxième institut hospitalo-universitaire sur les maladies vasculaires cérébrales. Gérard.

M. BLANCHARD. - Merci Président. Chers collègues, en fait, cette délibération, Françoise aurait pu aussi la présenter puisqu'on suit tous les deux ce projet, Françoise pour la partie santé, et moi pour la partie recherche et transfert. Alors, en effet, comme le dit le Président, on a la chance de voir la création d'un deuxième IHU, institut hospitalo-universitaire. Ce sont des structures d'excellence qui sont identifiées, retenues suite à un appel à projets de France 2030. Donc celui-ci concerne les maladies vasculaires cérébrales, typiquement les AVC et les maladies neurodégénératives. Cet institut, parce qu'il est labellisé, il a été lauréat de l'appel à projets, il va bénéficier d'un apport de 40 millions d'euros, pour lancer un certain nombre d'actions. Le rôle de ces instituts, c'est de faire de la recherche académique, de la recherche clinique, mais également de la formation et du transfert de technologies. Comme cela a été dit, c'est le deuxième IHU que nous avons dans la région, c'est particulièrement favorable puisqu'on est la seule région en France qui a deux IHU, hors, évidemment, la région Île-de-France, on est bien d'accord. Le premier, c'était l'Institut LIRYC, on vous en a certainement déjà parlé, qui travaille sur les questions d'arythmie cardiaque. Ce projet est porté par l'université de Bordeaux, par le CHU de Bordeaux, par deux organismes de recherche, l'INSERM pour la santé et l'INRIA pour la partie numérique et plus particulièrement intelligence artificielle. Ils sont quatre fondateurs. La forme juridique que prend cet institut, c'est ce qu'on appelle une « fondation abritée ». Fondation abritée dans une fondation abritante qui sera la Fondation Bordeaux Université. C'est un petit peu compliqué, mais, à côté de ces quatre fondateurs, la Région, qui a beaucoup accompagné ce projet, on lui a proposé de devenir également membre fondateur de ce dispositif. Et l'objectif de cette délibération, c'est de vous proposer d'approuver l'entrée de la Région comme fondateur de cet IHU, à côté des quatre à la fois université, hôpital et les deux organismes de recherche.

Je précise que le fait de voter cet avenant pour entrer dans l'IHU n'entraîne pas d'implication financière en soi. Mais, bien entendu, nous utiliserons à mesure que des projets seront développés par cet IHU et qu'ils nous solliciteront, nous mobiliserons les dispositifs de financement de la recherche qui sont bien connus et qui sont mobilisés régulièrement : l'appel à projets, les chartes d'excellence et éventuellement les programmes scientifiques de

grande ambition, et aussi tous les dispositifs de recherche collaborative qui permettent de faire de la R et D dans les entreprises et notamment les nombreuses start-ups qui devraient naître de ce beau travail. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Gérard. Françoise, peut-être quelques précisions cliniques sur les maladies vasculaires cérébrales.

Mme JEANSON. - Cet IHU a un intérêt tout particulier dans notre région parce que c'est un IHU qui est destiné à travailler sur les maladies des petits vaisseaux et les maladies des petits vaisseaux, c'est ça qui provoque deux choses que nous redouterons tous, l'accident vasculaire cérébral, d'une part, et les démences dites vasculaires qui sont à peu près une bonne moitié des démences, même plus. Donc, avoir dans notre région l'Institut qui va guérir toutes les maladies du cerveau chez les personnes vieillissantes, je trouve que c'est extrêmement beau. Et, ensuite, il va travailler non seulement sur la Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi sur l'Afrique où il y a des territoires qui ont le même type de problématiques. Donc ça va être vraiment un centre assez exceptionnel dans le monde. Juste pour vous dire que, sur les 12 IHU qui ont été retenus, il était le premier dans l'excellence et que, s'il n'y en avait eu qu'un, ça aurait été celui-là. Ce qui prouve que quand un Conseil régional arrose la recherche et en particulier la recherche en santé, comme c'est fait dans cette Région depuis très longtemps, cela porte ses fruits. Juste un mot sur l'autre IHU LIRYC, il a 10 ans, il a créé 10 entreprises, dont l'une qui fabrique un cœur artificiel très exceptionnel. Donc je pense qu'on peut se féliciter de ces réussites de nos universités.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des demandes d'informations ? Pas d'opposition ? À l'unanimité, je vous remercie.

N° 13

Vote sur <u>Création de l'Institut Hospitalo-Universitaire sur les maladies vasculaires</u> <u>cérébrales (IHU - VBHI)</u>

POUR: PS/Place Publique/Apparentés; Communiste, Ecologique, Citoyen;
 PRG Le Centre Gauche; Ecologiste, Solidaire et Citoyen; Renaissance; UDI et Territoires; Centre et Indépendants; Les Républicains; Rassemblement
 National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - PRIX JOSY REIFFERS - SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS EN ONCOLOGIE

- **M. LE PRÉSIDENT. –** On a toujours Françoise et Gérard le Prix Josy Reiffers, je ne sais pas qui des 2... Gérard.
- M. BLANCHARD. On vous propose de renouveler une convention entre la Région et la Fondation Bergonié pour soutenir le prix Josy REIFFERS qui est en hommage d'ailleurs à Josy REIFFERS, un grand oncoloque bien connu à Bordeaux et en Région Nouvelle-Aquitaine, qui nous a quittés. Ce prix a été créé, donc, en 2019. On avait passé une première convention pendant 5 ans entre 2020 et 2024. C'est la dernière année. J'ai d'ailleurs passé une délibération il y a peu de temps, en commission permanente. Et donc on vous propose de la renouveler pour 5 ans, de 2025 à 2028. Cela engage 50 000 euros par an de la part de la Région pour alimenter un fonds qui est opéré par la Fondation Bergonié qui est alimenté aussi, évidemment, par l'Institut Bergonié, par la Ville de Bordeaux et par Bordeaux Métropole. Donc, cela fait, chaque année, 200 000 euros de prix qui sont décernés à des projets qui sont particulièrement innovants dans le domaine, évidemment de la cancérologie. Cela concerne la recherche clinique, mais cela concerne aussi des projets qui visent à améliorer le bien-être des malades, de leurs familles et des aidants. Donc c'est vraiment important. Les projets sont sélectionnés par un conseil scientifique, de 7 membres et de très haut niveau et, en fait, cela commence à devenir un prix vraiment très reconnu et de très haut niveau. Voilà chers collègues.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Merci Gérard. Pas de problème particulier, pas de souci, pas de demande ? Je crois que c'est un joli projet. Adopté à l'unanimité.

N° 14

Vote sur Prix Josy Reiffers - Soutien aux jeunes chercheurs en oncologie

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 – PARTICIPATION DE LA RÉGION À L'ACCORD DE CONSORTIUM DU PROJET CAP ELENA « COMPÉTENCE ET APTITUDES POUR 2030 : ÉLECTRONIQUE EN NOUVELLE - AQUITAINE »

- M. LE PRÉSIDENT. Ensuite on a l'électronique. Gérard BLANCHARD.
- M. BLANCHARD. Cette délibération vise à approuver l'entrée de la Région dans un consortium qui s'appelle CAP ELENA, c'est-à-dire qu'il s'agit de structurer dans la région un écosystème autour des industries en électronique pour rassembler les établissements d'enseignement supérieur, les établissements secondaires, des dispositifs d'orientation et puis, évidemment, des représentants de l'industrie électronique, de manière à structurer l'offre de formation, y compris la formation continue dans ce domaine-là. Cela rentre complètement, évidemment, dans les grandes orientations de la Région, notamment avec la feuille de route sur les industries électroniques. Cela répond au SRDEII, cela répond au schéma régional de la recherche, cela répond également au CPRDFOP. C'est un consortium de 20 partenaires. Là aussi, c'est un projet qui a été soumis à France 2030 dans le cadre d'un appel à projets qui concerne ce qu'on appelle le CMA, c'est-à-dire Compétences et métiers d'avenir. L'objectif, ici, c'est d'autoriser la Région à rentrer dans ce consortium. Je tiens quand même à vous dire que le dispositif va engager de l'ordre de 15 millions d'euros. Parce qu'on a été lauréats de France 2030 à travers le CMA, c'est 5,3 millions d'euros qui sont amenés par l'État et, là-dessus, la Région va récupérer puisque l'on récupère de l'argent, on n'en donne pas, cette fois, 670 000 euros qui permettront de recruter l'équivalent de deux ETP pour participer à la structuration de cet écosystème qui doit évidemment dynamiser les problématiques autour de l'électronique dont on a bien besoin, cher Président.
- M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle qu'un des problèmes de l'électronique qui est partout, des smartphones aux machines à laver aux téléviseurs, dans tout le fonctionnement des maisons ou des individus, nous dépendons, sur la base de l'électronique, à plus de 90 % de la Chine et de l'Inde. Nous sommes totalement dépendants. Sur le plan des superstructures, il y a des spécialités en région, mais si nous n'avons pas les substrats, nous ne les avons pas. De la même manière que nous dépendons à 98 % des cellules photovoltaïques sur le développement photovoltaïque. Donc, une des commandes que j'ai passées à la Région est de dire que, avec les laboratoires, notamment en chimie organique du Professeur AZIANOU avec les start-ups et les entreprises, je pense à SERMA, je pense à Thales, je pense à la FED, qu'on puisse structurer une stratégie électronique en région. Je pense que c'est un peu comme les médicaments. La désindustrialisation française nous a conduits à être dépendants de la Chine, du canal de Suez, des côtes de Somalie pour faire passer les

conteneurs. Et on est en train d'œuvrer, pour que l'on puisse relever ces défis technologiques parce qu'on ne les relèvera pas avec les coûts des Ouïghours ou des ouvriers chinois, on les relèvera si on fait des sauts technologiques. Donc on est même en train de travailler avec l'université polytechnique de Lausanne sur de nouvelles cellules photovoltaïques assez révolutionnaires, puisqu'on doublerait le rendement. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Oui allez-y.

M. OBRADOR. - Merci Monsieur le Président, bien que nous soutenions les grandes lignes de ce plan, mon intervention vaudra plus comme une explication de vote. Ce que vous nous présentez ne comporte rien de révolutionnaire. Cet accord de consortium soulève un vrai sujet, à savoir les difficultés des entreprises régionales de l'électronique à recruter les profils dont elles ont besoin, ce qui pénalise de fait leur capacité à innover et à se développer. Cependant, je tiens à vous rappeler ce que notre groupe a pu vous exprimer lors du vote de la feuille de route dédiée à l'électronique proposée en 2022. L'enjeu n'est pas l'attractivité des formations à l'électronique. En réalité, elles attirent beaucoup de publics jeunes et cela devrait s'accentuer dans le futur avec les nouvelles générations. Le vrai sujet est l'adéquation entre l'offre et la demande de formation, et plus précisément la flexibilité des formations face à des demandes en compétences extrêmement évolutives à une vitesse extrêmement rapide. L'accélération de la transformation numérique, d'une part, et l'arrivée massive de l'intelligence artificielle dans la filière, d'autre part, impliquent des bouleversements rapides et des compétences attendues par les entreprises. Des compétences acquises en cours de formation peuvent du coup devenir obsolètes en quelques mois sur le marché du travail. Voilà le vrai défi.

Les vrais enjeux de la filière sont la prospective renforcée sur les évolutions des besoins en compétences, un rapprochement avec les entreprises du secteur pour mieux anticiper leurs attentes et une plus grande flexibilité des contenus de formation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'était pas l'objet du texte, mais vous avez raison d'évoquer ça. Le problème du recrutement, de toute manière, ce n'est pas que celui de l'électronique. On a le même problème sur les emplois saisonniers en agriculture ou en viticulture, on a les mêmes problèmes, et j'en discutais hier, dans des domaines du laser et de l'optique, par exemple, avec le nouveau directeur du LMJ du Barp. À partir de là, on a beaucoup travaillé avec Karine DESROSES, avec les services, avec Jean-Louis NEMBRINI. Je rappelle que le modèle de l'enseignement est centralisé. Je pense que si le modèle de l'enseignement, notamment professionnel et agricole était régionalisé, comme dans tous les pays démocratiques qui ont de meilleurs résultats par rapport au rapport PISA, cela marcherait

mieux. Il faut qu'on ait les ressources en face, mais cela marcherait mieux. C'est le premier point.

Le deuxième point, il y a aussi le rôle des entreprises. Vous parlez de bouleversements technologiques réguliers. Cela signifie qu'il y a une partie de la formation et c'est ce que nous convenons d'ailleurs souvent, et je pense à Sabena, ou à d'autres entreprises qui nous prennent commande des promotions de jeunes à l'Aérocampus de Latresne, y compris dans le domaine technologique. L'entreprise doit être un centre de formation. Parce que, sinon, ces évolutions technologiques, on ne pourra pas les suivre. Mais, là, l'objet ce n'était pas la formation, c'était vraiment répondre à un déficit, peut-être un peu Gérard.

M. BLANCHARD. - Cela englobe un petit peu tout. J'aimerais répondre sur la partie que je connais le mieux, la partie enseignement supérieur. La question ce n'est pas un problème dans l'enseignement supérieur, ce n'est vraiment pas un problème d'adéquation. La vraie question, vous le savez, je le répète régulièrement, la France ne forme pas assez d'ingénieurs et de bac +3. C'est le problème numéro un aujourd'hui au niveau des entreprises, particulièrement dans le domaine de l'électronique, du numérique.

M. LE PRÉSIDENT. – Toutes les écoles aujourd'hui, regardez sur un défi majeur sur lequel on se bat terriblement en région. Le Limousin est une région d'élevage, mais il y a les Pyrénées-Atlantiques, il y a les Deux-Sèvres, le nord de la région, etc. Cela fait 4 ans que nous nous battons sur une école vétérinaire, mais on n'a toujours pas le feu vert. Alors on commence à avoir un pied dans la porte avec une sixième année de spécialité. Mais on ne forme que 40 % des vétérinaires. C'est une école supérieure. Le gouvernement a ouvert une école privée à 18 000 euros par an. 18 000 euros. Quel fils ou fille d'éleveur peut payer ça? Ou alors à faire comme les Américains, en empruntant... Et puis, après, on a une bulle. Tout cela est scandaleux. On va peut-être réussir, avec l'université de La Rochelle, à ouvrir une école d'ingénieurs par l'université de La Rochelle, à Saintes, dans le cadre des métiers du ferroviaire. Mais on passe entre les gouttes. C'est terrible. Et, en même temps, le gouvernement veut s'occuper des pistes cyclables... Je vous fais part de ma grande désespérance. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

N° 15

Vote sur <u>Participation de la Région à l'Accord de consortium du projet CAP ELENA</u> « Compétence et Aptitudes Pour 2030 : Electronique En Nouvelle -Aquitaine »

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 – CRÉATION D'UN FONDS POUR LE PATRIMOINE NATUREL DE NOUVELLE-AQUITAINE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

- **M. LE PRÉSIDENT. –** On passe à Guillaume RIOU sur la création d'un fonds pour le patrimoine naturel.
- M. RIOU. Merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous allons donc vous proposer un caractère un petit peu innovant à travers cette délibération qui vous est proposée. Vous vous souvenez toutes et tous, bien évidemment, en 2018, du rapport Écobiose qui nous a fait la démonstration scientifique, appuyée, vérifiée, que souvenez-vous 45 % des richesses produites en région Nouvelle-Aquitaine ne le sont qu'à condition que les écosystèmes soient en équilibre. C'est vrai pour l'eau, ça l'est également pour les questions de biodiversité. Audelà de ce qu'on peut intuitivement penser de l'agriculture, de la forêt, ça peut l'être aussi sur les maladies vectorielles et toutes ces chaînes trophiques, du minéral jusqu'aux questions de santé publique, en passant par le végétal et l'animal, nécessitent des équilibres. Pour ce faire, évidemment, tout ça a parfois et souvent un coût. Et, lorsque l'on observe ce que sont, par exemple, sur l'eau, les capacités financières de reconquête de la qualité des milieux par soit un volet préventif, soit un volet curatif, il existe un modèle économique parce que c'est un domaine marchand. Nous consommons toutes et tous 50 mètres cubes d'eau en moyenne par an et par habitant en Europe. Et il y a des prélèvements qui y sont affectés. Vous le savez, on a donc un modèle économique de la protection de l'eau.

On a également un modèle économique de la protection potentiellement atmosphérique. Les taxes carbones sont en train de se mettre en place, petit à petit. Elles sont pour l'instant inadaptées ou pas suffisamment ambitieuses, mais il y a une consommation énergétique qui permet aussi de penser ce modèle de réparation ou ce modèle de protection globale des questions de polluants atmosphériques. En revanche, lorsque l'on regarde du côté de la biodiversité, nous n'avons pas de modèle économique efficient. Les seules contributions sont des contributions par la puissance publique qui ne sont pas à hauteur de l'enjeu, nous le savons toutes et tous. Pourtant, chacun intervient, que ça soit au niveau européen, à travers, par exemple, des fonds FEADER sur les MAEC, que ce soit au niveau national, régional. Bien sûr, nous avons environ 20 millions d'euros qui sont affectés à ces questions-là. Les ESN sur les départements, l'intercommunalité qui a la compétence GEMAPI, vous le savez. Mais tout ça est insuffisant et nous pensons que nous aurions besoin, également, d'une contribution financière, une contribution de programme par le monde de l'entreprise.

Alors, nous nous sommes rapprochés d'eux. Ils y ont un intérêt et un intérêt patent. Du point de vue réglementaire, tout d'abord. Vous vous souvenez de cette question de reporting extra-financier voulu par la directive CSRD sur des questions de gouvernance, mais également sur des questions de protection des écosystèmes. Nombreuses sont aujourd'hui les entreprises qui sont devenues des entreprises à mission et qui ont cet objet dans leur viseur. Et puis, l'entreprise, vous le savez aussi, aujourd'hui, elle a parfois beaucoup de mal à recruter, puis du mal à fidéliser parce qu'il faut donner un sens aux collaborateurs de l'entreprise. Et les questions de biodiversité donnent énormément de sens et parfois même sur des métiers qui sont assez loin.

Donc, nous nous sommes rapprochés, nous avons fait un petit peu l'expertise de tout ça, de la physiologie, de l'anatomie comparée sur ce qui peut se passer sur d'autres Régions. Nous sommes rapprochés de nos amis bretons qui ont mis en place, depuis 2 ans, un fond Bio Breizh, par l'intermédiaire de la Fondation de la nature et pour l'homme qui permet d'envisager ce genre de gestion parce que l'on ne peut pas le faire nous en direct. Légalement, réglementairement, la chose est impossible. Donc, il faut trouver un partenaire. Et après de multiples rencontres et analyses par nos services, et c'est pour moi l'occasion de remercier Arnaud GUEGUEN et toutes ses équipes, le directeur de l'environnement, la direction de l'environnement, c'est une commande que j'avais passée avec l'accord du Président, bien entendu, il y a maintenant 2 ans. Il a fallu regarder ce qu'il était possible de faire et nous avons trouvé donc cette solution d'un fond biodiversité qui serait partagé avec la Fondation du patrimoine. Parce que le patrimoine, ce n'est pas que du patrimoine construit, c'est également du patrimoine naturel qu'il convient de sauvegarder pour les raisons précitées. Et nous avons, par ailleurs, une forme de quadri angulation puisque nous nous sommes rapprochés également du club des ETI, les entreprises de taille intermédiaire, qui sont très volontaristes et qui trouvent des intérêts sur les questions CSRD, par exemple, et tous les intérêts que je peux porter. Et puis un prisme parce que les patrons et parfois les grands patrons, eux aussi, sont des femmes, des hommes qui ont des intérêts électifs, des affinités électives à l'égard de la nature et souhaitent mettre une part de leur capital sur ces questions-là. C'est un engagement qui va se faire pour trois années sans tacite reconduction. Nous évaluerons à la fin de cette période triennale le potentiel de cette expérimentation. Je le rappelle, c'est une expérimentation. Elle n'aura pas de coût supplémentaire eu égard aux questions de contraintes budgétaires qui sont les nôtres. Nous allons trouver des fongibilités internes au sein de la direction de l'environnement pour un coût somme toute assez modeste. Et nous allons donc nous essayer à cette œuvre qui est, je trouve, extrêmement gratifiante, tant du point de vue des équipes, de la Région, que du politique. C'est extrêmement motivant, mais aussi en lien entre entreprises, économie et biodiversité. Et c'est une première.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Guillaume. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 31

Vote sur <u>Création d'un fonds pour le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine avec la Fondation du patrimoine</u>

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ) ET PROTOCOLE D'ACCORD RÉGIONAL 2024-2027 AVEC L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

M. LE PRÉSIDENT. – Nathalie LANZI sur la convention de partenariat avec l'Office francoallemand.

Mme LANZI. – Oui Président, chers collègues, il s'agit de deux conventions. La première, c'est un partenariat avec l'Office franco-allemand de la jeunesse qui, comme on le sait, depuis le traité de l'Élysée, favorise la mobilité des jeunes, l'ouverture sur l'Europe, la co-construction des projets avec deux Régions, le Land de Hesse et le Bezirk de Moyenne-Franconie, nos zones de coopération de la Région.

Donc il s'agit de renforcer ce partenariat, à une époque où nous savons que l'allemand est un peu en perte de vitesse dans les établissements, en termes d'apprentissage de la langue. Également, nous sommes les fondateurs, avec l'Allemagne, de cette grande Europe et donc il s'agit, avec l'OFA, de renforcer ce volontariat, cette inclusion, de donner plus à ceux qui ont moins, en l'occurrence, les publics fragilisés.

La deuxième convention est le protocole d'accord avec l'agence du service civique qui existe depuis 2016 entre la Région, l'État et l'Agence. Il s'agit aussi pour nous de développer les mobilités, la citoyenneté, le corps européen de solidarité, mais, surtout nous renforçons, dans cet avenant, deux axes qui nous sont chers, Néo Terra, notre boussole en 2030 et la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes. Sans oublier la promotion de ce dispositif, le Copilotage et l'accompagnement de nos jeunes. Il a été prouvé que 40 % des jeunes qui sortent de service public reprennent confiance en eux, trouvent une formation et réintègrent une formation dans leur cursus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions à ces deux conventions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté.

N° 19

Vote sur <u>Convention de partenariat avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse</u> (OFAJ) et protocole d'accord régional 2024-2027 avec l'Agence du Service Civique

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL AUX ENTREPRISES ET A LA MÉTHANISATION : DÉLÉGATION DU FONDS CHALEUR DE L'ADEME COMME LEVIER D'ACCÉLÉRATION

- **M. LE PRESIDENT. -** Alors, nous passons maintenant Guillaume, sur l'accompagnement régional aux entreprises et à la méthanisation : délégation du fonds chaleur de l'ADEME.
- M. RIOU. Oui Président, chers collègues, effectivement, une nouvelle convention qui vous est proposée pour trois années à hauteur de 24 millions d'euros, une délégation totale et entière et néanmoins partagée pour opérer, vous le savez, la décarbonation des entreprises, mais aussi aider à leur compétitivité. Et nous irons donc sur ces questions de production de chaleur renouvelable. L'électricité est une chose et nous avons mené beaucoup de travaux avec Béatrice CHASSAING et ses équipes à la direction énergie-climat autour des nouvelles contractualisations type contrats de gré à gré. Mais il y a aussi, au-delà des questions d'électrification de notre continent, des questions de production de chaleur. Nous sommes entourés d'industries, dont l'industrie du bois, les cimenteries, l'industrie de la céramique, les tuileries, qui ont besoin de production de chaleur pour faire turbiner de la vapeur ou même de la cogénération. Et cette occasion nous est offerte de convenir avec les entreprises des modalités assez intéressantes et néanmoins non pas draconiennes, mais exigeantes de leur part, avec le choix possible, par la Région, des projets subventionnés. Et puis, également, accompagner, vous le savez, notre feuille de route biogaz, 30 % de gaz à l'horizon 2030, 100 % à l'horizon 2050. Et nous pourrions, aussi, et ça se fera, si vous en êtes d'accord, dès l'année 2024, asseoir le financement du développement de nos 280 méthaniseurs, à terme, à l'horizon 2030.
- M. LE PRÉSIDENT. Merci, Guillaume. Y a-t-il des questions ? Beaucoup de dossiers que nous avons déjà en réserve et cette décentralisation, un peu limitée parce que, si jamais on a un conflit avec le directeur de l'ADEME, c'est lui qui décide, c'est lui qui a la voix prépondérante. Mais bon je pense que l'on s'entend assez bien Guillaume. Beaucoup d'entreprises et notamment de PME passent à des chaufferies biomasses, à des chaufferies bois. Il y a vraiment un terrain de jeu, comme disent les Québécois, assez important. Et beaucoup de dossiers sur la méthanisation des déchets agricoles qui vont rentrer dans ce dossier-là et qui vont s'adjoindre, pour partie, au budget agricole. Pas de remarques ? d'oppositions ? d'abstentions ? Abstention du RN ? Bizarre. Je ne comprends pas bien.

N° 32

Vote sur <u>Transition énergétique - L'accompagnement régional aux entreprises et à la</u> méthanisation : délégation du fonds chaleur de l'ADEME comme levier d'accélération

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

33 – PROTOCOLE D'ACCORD RENOUVELÉ RELATIF AU PORTAGE FONCIER ET IMMOBILIER EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE DIRIGEABLES DE FRET-CARGO À LARUSCADE (33)

M. LE PRÉSIDENT. - Nous arrivons maintenant à Flying Whales, Laruscade. L'engagement de la Région, l'état, aujourd'hui, de ce dossier des risques technologiques. Je ne suis pas, à l'évidence, le patron de l'entreprise, et pardon de me répéter par rapport aux collègues qui sont venus à la réunion que l'on avait montée avec Sébastien BOUGON, qui est le patron de de Flying Whales. À titre personnel, dans mes responsabilités antérieures de développement industriel, j'avais été plutôt réservé à l'égard d'un certain nombre d'ingénieurs de l'aérospatial, cela s'appelait comme ça à l'époque, qui étaient venus me proposer des dirigeables. Le problème du marché, le problème de la technologie, l'histoire du Hindenburg, etc. Et j'avoue que j'ai été séduit et, à l'époque, Emmanuel MACRON, Ministre de l'Industrie et de l'Économie, aussi, par le projet Flying Whales. Pour quelles raisons ? Première raison, l'idée de ne transporter que des charges lourdes. Il paraît utile de répéter que ce projet n'est pas un projet pour transporter des voyageurs. Ce n'est pas un dirigeable qui va traverser l'Atlantique. Donc on est là sur le défi du transport des charges lourdes et le fait que l'on décarbone le transport de ces charges lourdes qui, je le rappelle, aujourd'hui, font rouler des milliers de camions. Notamment sur les routes des petites communes, notamment les communes de montagne, où les maires ne veulent plus payer les dégâts que font des camions de 45 tonnes avec plein de billes de bois dessus. C'est pour ça qu'il y a une prise de participation de l'ONF dans le capital de l'entreprise.

Le deuxième point, c'est l'envergure internationale et nationale de ce projet. Ce n'est pas simplement le transport des billes de bois, mais aussi le transport des pylônes d'EDF, qui circulent en camion, peut-être des pales d'éoliennes, même si certaines dépassent 60 tonnes, parce que, le levage maximum, c'est 60 tonnes. C'est, au Canada, le transport des hôpitaux de campagne, notamment pour le Grand Nord. C'est la même chose, aussi, en Indonésie avec le passage entre les différentes îles. Donc l'entreprise a structuré des accords, y compris de prise de participation avec le Canada et le Québec, avec l'Indonésie, avec l'Australie, avec l'Afrique du Sud. Il y a des négociations, bien sûr, au moyen Moyen-Orient, aussi. C'est un engin qui ne pourra pas voler 365 jours par an. On tourne autour de 250 jours par an. Il est évident qu'il ne peut pas voler par grande tempête, par grand vent. C'est un engin qui sera évidemment lesté et qui expulsera son lest lorsqu'il remontera des grumes de bois, par exemple, ou des pylônes, et qu'il devra se relester quand il arrivera, je pense par exemple quand on descendra des vallées des Alpes ou de la vallée d'Aspe, ou

d'Ossau, quand on descendra dans la plaine du Béarn. Et là, il ne sera pas compliqué de remonter avec un camion-citerne la quantité d'eau qui fait le lest. Je donne ces précisions parce qu'une émission de France Inter ou France Info avait été une part critique en disant qu'il y avait des obstacles techniques et technologiques, notamment sur le lest.

Les impacts sur la région, notre collègue de la zone de Laruscade n'est pas là, nous sommes dans une zone, on parlait d'aménagement du territoire, c'est une illustration de ce que la politique industrielle de la Région fait certes, à La Souterraine, à la Courtine, dans d'autres zones, mais elle le fait aussi dans le Blayais, une zone où le niveau des revenus, le taux de chômage font que c'est une zone en déprise importante malgré la centrale. Et il n'était pas facile de trouver aussi une zone où tous les maires étaient partie prenante. Et où il y avait des terrains qui, en plus, j'y reviendrai, sont pollués. Terrain qui a brûlé il y a 4 ans ou 5 ans. Donc 300 emplois. 300 emplois et cela a été la commande quand la Région est entrée pour 10 millions d'euros au capital de cette société, sous condition que l'on ait des retombées de sous-traitance. Il faut faire l'enveloppe. La Rochelle. Il faut faire le levage. La Rochelle. Il faut faire la charpente. Le Médoc. Il faut faire les moteurs. Dans un premier temps, ce seront des moteurs achetés sur étagère. Dans un deuxième temps, vraisemblablement le Pays basque, chez Akira, des moteurs électriques. Les essais se font à Sadirac sur les ballons à hélium. Autre interrogation : mais l'hélium est un gaz rare. Il y a un consortium industriel dans lequel est Air Liquide et je crois que, sur la production annuelle d'hélium, c'est moins de 1 %. Ceux qui se rappelle ce qu'a dit Sébastien BOUGON, j'ai souvenir de 0,02 %. Les critiques étaient plutôt de personnes malveillantes et incompétentes dans ce domaine-là. Donc, le ballon qui ne peut pas avoir, à cette taille, je rappelle que l'usine va faire 220 m de long, 80 m de haut, 80 m de large. Le bâtiment, c'est-à-dire l'imperméabilisation, ne concernera que 12 hectares sur une zone polluée. Et la zone d'envol sera bien entendu végétalisée et toutes les compensations seront assurées. Il y a même des débats par rapport à l'autorisation environnementale qui sont assez croustillants. Il y a un petit ru, même pas un ruisseau, qui traverse, qui est busé. Et on nous dit : « Là, il y a du vison ». Bien entendu, il n'y a pas de vison. Non seulement on n'en a jamais vu, mais avec la buse, jamais un vison ne viendra. J'ai demandé d'ailleurs aux organismes compétents : « Vous avez mis des caméras ? » Parfois, c'est grotesque. Et, ce qu'on va faire, pour 20 millions d'euros, cela fait partie des engagements, aussi, de la Région, pour accueillir ce projet, c'est de renaturaliser le ruisseau. Ce qui fait que le dirigeable et les investissements de cette zone d'activité vont peut-être faire venir le vison d'Europe. Vous imaginez. Alors il n'y a pas assez d'eau, parce que je m'y serais opposé, mais imaginons qu'un silure, mon cher Henri, remonte de la Garonne... Trêve de plaisanterie. Les services de l'État, avec Flying Whales, ont répondu précisément aux critiques de l'autorité environnementale qui

étaient très justifiées. Les compensations vont être faites parce que vous savez, vous ne savez peut-être pas, une partie des compensations doivent être faites, je crois, sur une quarantaine d'hectares, dans une zone qui servait déjà de compensation à l'autoroute. C'est comme ça. Il faut qu'on soit là 5 fois plus. C'est-à-dire qu'il va y avoir à travers l'installation de Flying Whales, 400 hectares quasiment qui vont être renaturés.

Est-ce que nous prenons trop de risques ? Je ne crois pas parce que vous avez vu que, dans la délibération, j'ai souhaité qu'on ait, et je l'ai dit d'ailleurs, au patron de Flying Whales, nous ayons des crêtes infranchissables. Des conditionnalités. Ces conditionnalités, c'est, bien entendu, l'autorisation de l'autorité environnementale, du permis de construire, tout ce qui est accord de tout cela. Le deuxième, c'est que la société qui s'appelle Océan, qui va construire le bâtiment, lève 150 millions d'euros. Nous, nous ne financerons pas le bâtiment, c'est la société privée qui va le financer. Ensuite, nous n'irons pas au-delà. En gros, un bâtiment de 150 millions d'euros pour qu'il lève les crédits, ils ont besoin de garantie et on a demandé à l'État, au Trésor, qui peuvent le faire, 105 millions d'euros de garantie. Il y aura ensuite des systèmes de baux, c'est pour ça qu'il y a cet accord entre la Région et la Communauté de communes. Je rappelle que la Communauté de communes n'avait pas les reins assez solides pour porter cet incroyable projet industriel et technologique. Donc nous nous sommes substitués à elle. Mais il faut passer par des baux, des contrats sur X années. L'autre condition que nous avons émise à Sébastien BOUGON et à Flying Whales, c'est qu'une part des investissements de la Région sera transformée en capital de la société en cas de bonne fortune. Pour l'instant, il a en projet 165 appareils. Un appareil, c'est 35 millions d'euros. Je rappelle qu'un Airbus ou les autres appareils, les hélicos, c'est beaucoup plus cher. Donc on a là quelque chose qui va être assez magique. Et puis, autour, on va réserver des terrains pour installer des sous-traitants qui voudraient s'installer au plus proche de cet équipement.

Voilà, très schématiquement notre exposition. A priori, si on est optimiste, et je le suis, on a mis 10 millions d'euros. Pour l'instant, notre part, compte tenu de la valorisation de l'appareil, est autour de 80 à 100 millions d'euros. C'est tout l'enjeu et le risque des interventions en fonds propres. Il ne s'agit pas pour nous de rester ad vitam æternam au capital de Flying Whales. Il s'agit d'y rester le temps que cette entreprise au sens propre et au sens figuré décolle. Mais quand des états comme le Canada, l'Australie, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, l'État français, je me dis que c'est qu'il doit y avoir quelque part une extraordinaire potentialité dans ce domaine-là. Voilà ce que je voulais évoquer. Pour l'instant, on est quand même exposé de l'ordre de 50 millions d'euros. Qui souhaite intervenir ? Pascale.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Nous avons eu déjà à de nombreuses reprises à intervenir sur ce dossier que, globalement, avec toujours quelques bémols, nous soutenons. Monsieur le Président, son importance est telle que vous êtes venu le présenter dans la commission de développement économique avec Sébastien BOUGON. Nous avons néanmoins quelques points de vigilance à pointer et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté un amendement. Les points de vigilance, c'est, vous l'avez dit, l'enquête environnementale, elle n'est pas arrivée au bout. Il y a une compensation environnementale à faire. Et de ce que l'on sait, il y aurait, sur les propositions qui sont faites, une atteinte à des mesures conservatoires d'un autre projet avec SNCF réseau. Nous avons pris connaissance d'une enquête France Info que l'on peut considérer comme un peu à charge parce que ce sont d'anciens salariés qui s'expriment et qui, d'un point de vue technique, remettent beaucoup en cause ce projet. Donc cela signifie néanmoins qu'il y a, je pense, encore quelques incertitudes. Sur l'aspect financier, la Région et les pouvoirs publics, globalement, ont engagé pas mal de fonds. Il y a une garantie de la Région pour laquelle vous attendez un engagement de l'État. Des discussions sont en cours, Monsieur POUPARD avec Bruno LE MAIRE. On peut se demander ce qu'elles vont devenir dans les semaines et mois à venir.

Eu égard à l'importance de ce dossier, nous proposons un amendement qui fait que toutes les discussions sur Flying Whales doivent avoir lieu en séance plénière et non pas en commission permanente. Je crois que, à chaque étape de ce projet, nous devons revenir ici devant l'ensemble des conseillers régionaux pour débattre. Il ne s'agit pas de quelques milliers d'euros, il ne s'agit pas d'un petit projet. Il s'agit d'un projet de grande envergure, innovant, structurant pour la communauté de communes, pour Laruscade et également pour la Nouvelle-Aquitaine. Un projet à dimensionnement international. Donc nous vous demandons de bien vouloir, à chaque fois que de besoin, revenir devant la séance plénière pour qu'il puisse être abordé et débattu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Qui souhaite intervenir ? Oui Madame.

Mme JOINT. – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous nous demandez donc de nous prononcer sur l'actualisation du protocole d'accord dans l'usine d'assemblage des dirigeables qui doit voir le jour sur Laruscade. C'est d'ailleurs parce que je suis également conseillère communautaire de la Communauté de communes concernée par ce projet que j'interviens ce jour. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer notre soutien de principe à ce projet qui, s'il se concrétise, sera source d'emplois et de développement économique sur un territoire qui a terriblement besoin d'être réindustrialisé. Cependant, il est important de noter que, comme beaucoup, nous avons quelques incertitudes, notamment financières, sur

le projet. Des incertitudes qui ne concernent pas seulement la Région. Je tiens à préciser que la Communauté de communes a dû faire des acquisitions hors zone d'activité pour satisfaire le chantage de certains propriétaires. En effet, en même temps que nous acquérions des parcelles nécessaires au projet sur la zone d'activité, certains propriétaires en ont profité pour nous obliger à acheter des parcelles hors projet parce qu'ils avaient du mal à les vendre. D'autres terrains, dont nous avons effectivement besoin, ont été acquis à des prix largement plus élevés que l'estimation faite par les Domaines. Certes, ces négociations sont tout à fait possibles, mais quand un bien est estimé à environ 140 000 euros et qu'il est vendu au-delà des 380 000 euros, il peut paraître légitime d'avoir quelques incertitudes quant au financement global du projet. D'autant que, sur le territoire, on commence à entendre une petite musique qui dit que le projet n'aboutira pas. Peut-être avons-nous été un peu optimistes sur les délais, ce qui permet à certains de douter de la réalité de la réalisation du projet. Et, par ailleurs, comme l'a noté ma collègue Pascale REQUENNA, l'avis de l'autorité environnementale rendu l'année dernière nous a donné un certain nombre de compensations environnementales à réaliser, comme vous l'avez précisé, également, Monsieur le Président. Cependant, je ne pense pas que nous soyons en mesure d'estimer avec certitude le coût exact de ces compensations. Enfin, un tel projet nécessite également des installations et des aménagements d'infrastructures, notamment routiers, audelà des délibérations prises au sein de la communauté de communes qui ont déjà été prises, notamment avec le Département, pour réaliser des réaménagements d'accès routiers sur ce site.

Au vu du contexte déjà très compliqué des finances de la Région, comme vous nous l'avez précisé ce matin, il nous semblerait opportun que nous ayons au moins la certitude que l'État nous suive sur ce projet. En effet, dans cette délibération, vous annoncez notamment une prise en charge à hauteur de 10 millions d'euros de la dette écologique, 16 millions d'euros de frais d'étude et d'aménagement du site et également 10 millions d'euros de subventions. En cas d'abandon du projet ou de cessation d'activité, la Région en assumera les pertes, de près de 150 millions d'euros quand même. Il est certain que d'avoir la garantie de l'État rendrait le projet un peu plus serein. Mais, au-delà des finances de la Région, nous engageons aussi celles d'autres collectivités, comme je viens de vous l'expliquer, et dont les finances, comme nous le savons tous, sont quelque peu tendues.

J'en profite, Monsieur le Président, pour vous demander si vous avez des éléments nous permettant d'être optimistes par rapport à cette garantie. Par ailleurs, au vu des enjeux financiers et du fort impact que cela représente pour nos finances, je tiens à vous préciser que nous soutiendrons l'amendement présenté par nos collègues centristes demandant à ce

que toutes les décisions financières liées à ce projet restent dans le giron de cette Assemblée et ne passent pas à la commission permanente.

Pour conclure, nous espérons sincèrement que vous avez reçu davantage de garanties que nous sur la réussite de ce dossier. Autant, s'il répond à vos espérances, celui-ci est globalement bien ficelé, mais si jamais il se transformait en catastrophe industrielle, il sera aussi une catastrophe financière pour notre collectivité. Et, donc, je réaffirme que, malgré tout, nous soutiendrons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Heureusement que toutes celles et tous ceux qui veulent venir en Nouvelle-Aquitaine ne vous ont pas entendue parce que, si je ne pousse pas, si on ne pousse pas... Il y a toujours des risques, Madame, quand on veut créer des usines à la campagne.

Mme JOINT. - Mais je ne vous reproche pas de prendre des risques, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Là, on a un truc incroyable. Créer un écosystème.

Mme JOINT. - On est pour, Monsieur le Président. Je ne sais pas pourquoi vous vous énervez.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne m'énerve pas, mais quand même. Vous avez mis tellement de jalons. Je vous ai expliqué tout à l'heure qu'on avait mis des clauses suspensives en disant si l'État ne vient pas en garantie, on n'ira pas. Si la société Flying Whales, qui va créer une filiale pour construire l'usine, ne réunit pas son financement, on n'ira pas. Mais il est vrai qu'une fois tout terminé, le seul risque, c'est que Flying Whales n'arrive pas. Puisqu'on ne peut pas faire de démonstrateur à l'échelle un. Ce n'est pas possible parce que le démonstrateur à l'échelle un, ce sera le premier dirigeable. Donc il faut aller jusqu'au bout. C'est le seul risque, à mon avis, sur le plan industriel, c'est mon expérience, puisqu'on accompagne 2 000 à 2 600 boîtes par an. Là, c'est quelque chose de fabuleux. Donc, un il v a des conditions suspensives. Parmi ces conditions suspensives, il y a l'État. Je l'ai redit à Emmanuel MACRON. J'ai dit : « Tu m'as poussé, tu m'as convaincu, etc. Maintenant, vas-y, mon vieux ». Sur la Communauté de communes, ce qu'on a convenu, puisque la Région se substitue d'une certaine manière, elle déboursera 17 millions en 2025, 2026 que nous lui rembourserons la même année. Donc le Président est au courant de ça. On joue vraiment le grand frère là-dessus. Moi, j'y vois à la fois une action industrielle disruptive, j'y vois une action écologique, environnementale, énergétique extraordinaire, et j'y vois une action d'aménagement du territoire. On coche toutes les cases. Donc c'est de l'enthousiasme dont j'ai besoin.

Mme JOINT. - Nous sommes enthousiastes, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'espère. Mais je n'ai pas compris ça à votre discours. Je rappelle les chiffres. 12 hectares pour l'usine et l'atoll. 43 hectares de défrichement sur 75 hectares de terrain et 400 hectares de compensation. Mme TARIS.

Mme TARIS. - Merci Président, vous êtes en forme. Vous êtes venu à vélo peut-être, aussi, ce matin.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout, parce que c'est trop loin. Et je ne veux pas faire mon Jean DIONIS.

Mme TARIS. - Merci pour ces dernières informations toutes fraîches, ce qui me permet de passer la première partie de mon propos. Je voulais juste rappeler qu'avant de nous décider, notre groupe, nous avons relu un peu l'histoire de Flying Whales de ce dossier, depuis 2012, date de l'annonce publique par son PDG, Monsieur BOUGON, de sa décision d'implanter une usine de dirigeables destinée au transport de charges lourdes en Nouvelle-Aquitaine. Il est aisé à l'époque d'imaginer l'effet de résonance de cette annonce dans la vision résolument futuriste du Président Alain ROUSSET qui a fait le choix d'apporter son soutien dès le départ. Choix assumé et concrétisé par une démarche de renforcement des différents montages juridiques et financiers, tous approuvés, je le rappelle, par notre instance régionale, dont la dernière délibération, votée en novembre 2023, a permis une aide régionale à l'investissement pour accélérer le permis de construire et la construction de l'usine avec sa piste d'envol dans cette petite commune de 28 000 habitants, à 48 km au nord de Bordeaux. Cette décision a suscité de nombreuses critiques.

Aujourd'hui, vous nous faites part des nouvelles conditions suspensives à la poursuite de ce dossier. Donc je ne vais pas y revenir. Nous nous sommes intéressés aux points forts et attractifs de ce projet en termes d'enjeux économiques et d'applications possibles et futures. Premier effet, effet d'impact positif sur la vie économique de la communauté de communes grâce à la création d'une zone d'aménagement économique et d'une filière dirigeables inédite, qui contribuera, à terme, à créer 300 emplois directs, durables et non délocalisables, pour une population et des emplois induits par la construction et l'exploitation du site. Effet de décarbonation du transport routier et réduction des gaz à effet de serre qui s'explique par la réduction du fret aérien. Création d'une nouvelle filière industrielle française en Nouvelle-Aquitaine, déjà troisième région aéronautique française. Les applications de ce type de transport pour charges lourdes, 60 tonnes environ, envisagent le débardage et le transport des bois, l'accès et le fret à destination de zones enclavées. Le transport d'hôpitaux mobiles au service de causes humanitaires. Le déchargement de containers en mer, sans parler de l'attractivité touristique induite sur le site. Le temps passe et le retard des opérations nourrit, certes, le sentiment de doute, d'infaisabilité, d'inquiétude, mais il faut rappeler que

54 accords commerciaux ont été signés et un début des opérations prévu en 2028. Après deux ans d'opération au sol, le choix de tout arrêter serait-il le bon ?

Regardons en arrière ce que la révolution industrielle a charrié de dangers, de formes d'exploitation humaine, de surexploitation des sols et des sous-sols. Mais ce que nous en avons retenu, pour l'essentiel, ce sont les progrès dont nous sommes encore les héritiers aujourd'hui, dont nous nous accommodons fort bien, d'ailleurs, et dont nous aurions bien du mal à nous passer. L'innovation industrielle du XXIe siècle portera en elle sa part de risque et d'aventure. Sa part d'échec, aussi, sans doute, avec ses usines et ses engins du futur. Celuici a de quoi nous étonner et nous inquiéter, peut-être. Mais il résoudrait tant de problèmes, tant de difficultés. Il permettrait de réduire l'empreinte carbone et, cela, ce n'est quand même pas négligeable. La vision futuriste d'un moyen de transport aérien géant non polluant, gonflé à l'hélium, gaz non polluant, est tout aussi hallucinante que devait être l'envoi de la première fusée sur la lune dans les années 50. Alors, relativisons. Si entreprendre, c'est prendre des risques, siéger au Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, c'est être audacieux dans les décisions que l'on prend dès lors qu'on les trouve justes. Les innovations ont un coût élevé, surtout au démarrage. Il nous faut les soutenir en ayant la vision d'un futur à long terme pour l'humain et pour l'environnement. Soutenir Flying Whales, c'est créer les conditions de poursuivre les recherches technologiques d'innovation, c'est soutenir la formation d'ouvriers, de techniciens, d'ingénieurs. C'est redonner la vie à un territoire quasi déserté à la frontière de la Gironde et de la Charente-Maritime. Pour nous, groupe communiste, ce projet d'industrialisation à portée régionale, nationale et internationale, et pour tous les motifs précités, à toute raison d'exister. C'est pourquoi nous soutiendrons cette étape de portage financier en faveur de son implantation.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Juste, peut-être, je continue dans les précisions. Certains peuvent s'interroger sur le délai. Vous vous doutez que reconstruire une technologie à l'heure du XXIe siècle, ce n'est pas simple, d'autant qu'il faut pour les aéronefs avoir une période longue avec l'EASA de certification. Cette période a duré 4 ans. Et l'EASA a accepté le modèle : « J'assemble le démonstrateur 1 et pas 01 » était quelque chose... Et si les temps sont tenus sur la construction de l'usine, les essais de Virsac sur l'hélium, que l'on peut aller visiter, d'ailleurs, à Virsac on essaie les coussins où on va mettre l'hélium, puisque ce ne sera pas de l'hélium qui sera propulsé dans l'ensemble de la coiffe, mais des coussins à l'intérieur. La viabilité de l'hélium, en mettant en place une structure totalement hermétique, parce que l'hélium est effectivement un gaz qui est plus volatile que l'hydrogène, c'est sur 20 ans. Dans l'émission de France Inter, on parlait de coût, mais, tout cela, c'est lissé sur 20 ans. Les essais seraient prévus au sol en 2026.

Par rapport à l'amendement, Pascale...

M. DAMESTOY. - Président, chers collègues, je vais faire peut-être un petit peu de réchauffé vu que, Monsieur le Président, vous avez quand même évoqué pas mal de sujets. Donc cher Président, chers collègues, nous nous sommes exprimés ici à de nombreuses reprises sur ce dossier. Aussi, vous connaissez déjà les réserves que nous avons émises à son sujet, notamment à propos des questions techniques, économiques ou encore environnementales. Cependant, nos craintes ont été renforcées récemment, à la lecture d'un article de presse de la cellule d'investigation de Radio France, que vous évoquiez tout à l'heure, et il nous apparaît quand même utile que cette Assemblée en prenne connaissance. Cet article, qui s'appuie sur plusieurs témoignages d'experts du secteur aéronautique et d'anciens salariés de Flying Whales, évoque une série de problèmes rencontrés par l'entreprise. Ainsi, nous découvrons que la société connaîtrait un turn-over important au niveau de ses équipes d'ingénieurs, car ces derniers quitteraient le navire après avoir acquis la conviction que ce projet ne pourra pas aboutir. En effet, des défis techniques paraîtraient insolubles à leurs yeux, en particulier au niveau du lestage de l'aéronef, que vous avez évoqué, au moment du déchargement des matières transportées. Pour information, celui-ci doit être effectué avec de l'eau pompée depuis le sol, amenée sur site par un camion-citerne. Les baleines volantes n'ayant un intérêt que pour leur supposée capacité à intervenir en milieu inaccessible, à quoi bon donc les utiliser si elles ne peuvent finalement servir qu'en milieu accessible ? En outre, ce vaisseau de 200 mètres de long connaîtrait des problèmes importants de prise au vent. Il serait en effet très sensible aux rafales, ce qui obligerait à l'utiliser uniquement au-dessus de zones de dépôt vastes plutôt rares en milieu inaccessible, vous l'avouerez, pour éviter que les charges alors traînées ne génèrent un accident. Ceci est d'autant plus gênant qu'il serait impossible de modéliser parfaitement les réactions du vent à proximité du sol sans avoir recours à une batterie de tests préalables avec un prototype ou un modèle réduit.

Or, Flying Whales, comme vous l'avez dit, Président, n'envisage de construire ni l'un ni l'autre, les dirigeants préférant s'engager directement dans un processus de fabrication industrielle, ce qui nous paraît vraiment risqué malgré le système mis en place. Une chose est sûre, cependant, Flying Whales n'envisage pas de faire voler ces baleines volantes par des vents supérieures à 40 km/heure, car ce serait trop dangereux. Enfin, l'hélium utilisé pour remplir l'enveloppe du dirigeable rendrait le modèle économique incertain du fait de la cherté et de la forte volatilité des prix du gaz rare utilisé. C'est à noter que le remplissage coûte à ce jour entre 8 et 10 millions d'euros, tout de même.

Enfin, je ne peux pas achever cette intervention sans rappeler l'avis négatif de l'autorité environnementale rendu à ce stade sur ce dossier, ainsi que le questionnement multiple du CESER. En ce qui concerne notre groupe, il sera attentif à l'évolution de ce projet. Il souhaitera obtenir des réponses claires aux questions soulevées. En attendant, il maintiendra sa position historique et votera contre cette délibération. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - On est loin de la décarbonation, mon cher. Il y a des dizaines de milliers de camions de la route qui polluent partout, mais vous, on continue. Il ne faut pas faire de trains nouveaux, il ne faut pas faire de dirigeable. Je vous ai répondu tout à l'heure, vous ne m'avez pas écouté. C'est dommage parce que vous êtes quand même un être sensible et qui écoute. Supposons que le dirigeable aille débarder du bois au-dessus de ma grange dans les Pyrénées. Supposons. Voir dans des petits villages des Landes. Imaginons. Dans des zones un peu difficiles. Le dirigeable ne va pas monter avec un camion-citerne. Cette réflexion de je ne sais plus quel abruti sur France Inter n'a aucun sens. La baleine, quand elle monte au-dessus des bois, elle est lestée. C'est-à-dire que, dans la plaine, là où est son hangar, elle s'est remplie du lest. Il n'y aura même pas besoin d'un camion-citerne, ce sera vraisemblablement une prise. Par contre, quand elle arrive sur les bois pour récupérer les grumes, elle va se délester. Donc, il n'y a pas besoin d'un camion-citerne qui monte.

M. DAMESTOY. - Oui, mais dans le cas où elle doit transporter des charges sur place sur les terrains inaccessibles. C'est problématique.

M. LE PRÉSIDENT. - Si c'est, par exemple, un pylône, des pylônes d'EDF. Enfin quand même, est-ce que vous, écolos, vous êtes contre le transport en camion, vous êtes contre tout ça? Je ne comprends pas ça, je suis désolé. Je n'y arrive pas. Je continue. Si vous prenez un pylône. Vous allez le récupérer dans l'usine qui fabrique le pylône ou l'usine d'assemblage. Donc vous avez le lest. Vous délestez dans l'usine et quand vous arrivez sur le lieu du pylône, a priori, il y a un chemin qui y mène. Donc vous avez un camion. Quand vous descendez votre pylône, votre appareil se releste. Sur l'hélium, aussi, j'avais posé la question. À un moment donné, certains disaient : « On va remettre de l'hydrogène ». Mais, jamais l'ESA n'aurait accepté. En plus, c'est un risque majeur d'explosion. Ce qui s'est passé pour le Hindenburg a fait que tout ça était à terre pendant des années. On vous explique que l'hélium va durer 15, 20 ans. Donc le coût est amorti. Et quand Flying Whales Services vend son dirigeable, dans le prix de son dirigeable, il a amorti, bien entendu, la fabrication de l'hélium. Deuxièmement, Flying Whales Industry crée une société, Flying Whales Services pour s'occuper de la maintenance sur les lieux où ils vont aller, dans les Alpes, en Indonésie,

au Québec. Derrière la création de cette unité d'assemblage, ce sont des dizaines de sociétés et peut-être des milliers d'emplois qui vont se créer. À un moment donné, il faut oser mon cher. Parce que sinon on va continuer, et cela servira la soupe à quelques-uns, on aura toujours des milliers de camions qui vont circuler sur les routes. Hélène ESTRADE.

Mme ESTRADE. – Oui, merci Président. Je ne partage pas votre colère, mais je partage votre enthousiasme pour ce projet novateur tant il est important pour notre territoire Nord Gironde. Vous l'avez dit, un territoire qui est plutôt, je dirais, le couloir de la pauvreté. Et enfin, nous pouvons espérer, et je crois dans ce projet, la création d'emplois, des emplois nombreux et qualifiés. Un peu de matière grise ne nous fera pas de mal. Hors métropole, ce qui est important parce que les emplois se créent surtout en métropole. Cela évitera à un certain nombre de personnes de faire le trajet du Nord Gironde vers Bordeaux. Donc c'est un projet extraordinaire et nous le soutiendrons. Président, merci pour ce territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Hélène, je sais votre appui à ce projet. C'est toute la réflexion qui me met parfois un peu en bouillie comme on dit à Bordeaux. C'est qu'à la fois, on fait des grands discours sur l'aménagement du territoire, on a voté Front national, etc. On fait un geste massif pour un territoire qui a voté effectivement Front national et il y a des problèmes, ça ne va pas encore... Oui Élise.

Mme LAURENT-GUÉGAN. – Oui merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, cela a été dit, le projet Flying Whales consiste à proposer une solution innovante pour le transport de charges lourdes dans des zones difficiles d'accès et avec une faible empreinte carbone, en réhabilitant l'usage des dirigeables. En cela, il s'agit d'un projet Néo Terra. D'un projet qui aura aussi recours à des solutions innovantes, l'hélium pour le ballon, l'hydrogène pour ses moteurs. Il ne s'agit pas de traverser l'Atlantique, en effet, on l'a répété. Ce projet, c'est une nouvelle façon d'envisager le fret de charges lourdes, pylônes électriques en Australie, hôpital de campagne en Indonésie, pales d'éoliennes, et j'en passe. Il y a donc une vie audelà de l'hélicoptère et des Antonov. Enfin, ce projet, c'est aussi la perspective de 300 emplois directs à Laruscade, en Gironde, dans un territoire rural et de structurer aussi une nouvelle filière aéronautique autour du dirigeable. C'est donc aussi la perspective de mettre en œuvre une sous-traitance locale, comme cela a été évoqué à La Rochelle, à Sadirac ou dans le Médoc.

Flying Whales, c'est donc la possibilité d'écrire l'histoire, car nous sommes ici chez Jules VERNE. Oui, comme en toute autre aventure humaine, il y a des risques. Peut-être est-ce d'ailleurs très français de regarder plus vers l'abîme que vers le sommet. Certains font d'ailleurs de la politique comme ça, en attisant les peurs. Ce risque d'écoute de notre situation économique et institutionnelle. En effet, les banques ne financent plus de risques.

L'argent va à l'argent, à la rente et à la sécurité. Dans ce contexte, auquel s'ajoute la concurrence internationale, c'est donc aux pouvoirs publics d'investir pour sécuriser un projet. Si le risque, comme toute chose perdure, il convient de le minimiser. Et cela a été fait.

Tout d'abord, la Nouvelle-Aquitaine n'est pas seule. Gouvernement chinois hier, canadien aujourd'hui, avec le Québec, Monaco, France, tels sont les nombreux états associés qui, intéressés par le projet, siègent au board de l'entreprise. Ensuite, les besoins et le marché existent. Plus de 50 contrats ont été signés avec des Régions ou des États, de la Côte d'Ivoire, la région de Victoria en Australie, ou la Guyane. Enfin, des dispositions renforcées visant à protéger les intérêts financiers de la Région ont été prises. On l'a dit, des clauses antidélocalisation, une obligation de rachat foncier aménagé et de l'usine par la société SCI Ocean ou Flying Whales, en cas de succès. Évidemment, tout ne saurait être parfait et nous aimerions aller plus loin. Sur les points suivants, notamment. L'État, qui a toujours soutenu ce projet, doit aussi assumer une part du risque. Il ne serait pas normal que le risque pris par la collectivité régionale soit le plus élevé. Compte tenu du soutien régional apporté, il apparaît logique, aussi, que notre collectivité soit représentée par ses élus au conseil d'administration de façon proportionnelle à son investissement. Ce pourrait être un siège supplémentaire au CA. Ensuite, la mutualisation du risque à travers l'entrée d'autres états européens intéressés au board. En effet, la géopolitique récente incite à la prudence et cela permettrait de développer des synergies européennes. Nous avons su faire l'Airbus.

Sur le volet environnemental, il est normal qu'un tel projet soit déployé en zone rurale sur un espace suffisamment vaste pour des questions de taille des engins, d'autorisation de vol et de sécurité. Tout doit néanmoins être mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental. Une dépollution du site va d'ailleurs être réalisée. Cependant, l'écologie ne doit pas interdire de porter cette filière. Flying Whales, pardonnez-moi cet anglicisme, c'est donc l'innovation en actes, la Nouvelle-Aquitaine qui bouge et qui ose, comme le disait Michel CREPEAU, c'est d'avoir « Les pieds sur terre et la tête dans les étoiles ». C'est donc un projet emblématique de notre politique économique. Bref, en bon français, la « ROUSSET touch ». Évidemment, nous soutiendrons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, chère Élise. Alors, s'il n'y a pas d'autres interventions... Oui.

Mme HAMMERER. - Juste une toute petite intervention, pour avoir suivi ce dossier à son départ puisque cela concerne la Communauté de communes de Saint-Savin que je connais bien puisque j'y ai été directrice CIS. Je voulais juste vous poser une question. Cela va peut-être vous agacer un petit peu, mais ce sont quand même des questions qui, moi, me sont remontées un petit peu sur le terrain. Sachant que, bien entendu, au niveau Renaissance, nous soutenons ce projet bien que nous nous questionnons sur le financement. Mais bien

entendu que nous ne pouvons qu'être pour le progrès. Est-ce que la question de la pollution visuelle et des nuisances sonores a été posée au niveau des débats avec les citoyens? Parce que c'est quelque chose qui, moi, sur le terrain, me remonte. Donc je voulais juste avoir cette réponse-là parce qu'on parle d'environnement beaucoup, mais je voudrais aussi qu'on aborde cette question de la nuisance sonore parce que c'est quelque chose qui est au cœur, notamment, de certaines préoccupations des citoyens. Sachant que ce projet est quand même à proximité du bourg de Laruscade. Merci pour votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur plan visuel, tout cela a été analysé avec l'architecte. Je suis allé faire une réunion avec tous les maires de la Communauté de communes et il y a une acceptation. Je ne dis pas qu'il n'y a pas un impact visuel, tel qu'on le voit du côté des communes, c'est largement amoindri par la végétalisation qui va être préservée. Et, alors, vous aviez une question sur le bruit ?

Mme HAMMERER. - Oui, les nuisances sonores, parce que, déjà, dans ce coin, entre autre sur Cavignac ou pas loin, les nuisances de LGV posaient, à un moment donné, des problèmes, je voulais savoir si cette question avait été posée, notamment.

M. LE PRÉSIDENT. - On me dit que c'est l'équivalent d'un petit moteur. Et cela ne marchera que pour les essais. Mais je vous alerte. Vous mesurez l'enjeu que nous avons de créer en Nouvelle-Aquitaine, certes avec des risques, un troisième secteur aéronautique décarboné ? Attention de ne pas allumer des mèches. Il y a suffisamment de personnes qui sont tellement nihilistes, qu'ils se tirent une balle dans le pied, même par rapport à leurs objectifs... Jean.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Le projet est clairement hors-norme et intéressant. Vous nous proposez de le traiter, quand même, de manière dérogatoire par rapport à ce que fait la Région. D'habitude, la Région a une doctrine : ce qui est foncier immobilier, c'est plutôt les communautés d'agglomération qui font ça et tout ce qui est process industriel, c'est plutôt la Région. Là, pour le coup, vous vous engagez lourdement sur le foncier et l'immobilier, puisque vous prenez les 30 millions d'euros d'aménagement de la ZAE. Donc pourquoi pas, mais c'est dérogatoire. Il faut qu'on le partage avec l'Assemblée. Et c'est là où l'amendement de Pascal REQUENNA me semble quand même de bon sens. Il est dérogatoire, il est très intéressant, il est risqué. Donc il faut un contrôle de ce dossier qui soit aussi exceptionnel. Pourquoi vous avez un petit peu changé de doctrine sur ce dossier? Je revois de très nombreux dossiers économiques où vous nous avez toujours renvoyés à cela. Et c'était une des lignes de force de la Région : « On n'intervient pas sur le foncier, on n'intervient pas sur l'immobilier, on intervient sur les process ». Là, on bouge, pour un montant très élevé. Pourquoi vous avez changé de doctrine et, globalement, comment on contrôle ce dossier qui

est quand même exceptionnel ? Il me semble que cette question est légitime, même si on reconnaît l'intérêt du dossier.

- M. LE PRÉSIDENT. Alors vous faites à la fois la question et la réponse. Parce que ce dossier est exceptionnel. Parce qu'encore une fois, on invente, et en quelle langue occitane ou basque, j'en serais bien incapable, faut-il le dire, on invente le troisième secteur aéronautique après l'espace et l'aéronautique, civil ou militaire classique. Premièrement, notre engagement est lié, aussi, à la taille de la communauté de communes qui n'a pas du tout les moyens d'assumer tout ça. On l'a fait une ou deux fois, on l'a fait notamment à La Courtine où on a pris en charge, pour la communauté de communes, la réhabilitation d'une usine de meubles qui, sans cela, supprimait 127 emplois à La Courtine. On l'a fait pour réhabiliter la friche industrielle de Cursac. Je ne change pas de doctrine, ce ne sont que des exceptions. Nous n'avions pas, en plus, d'espaces où la communauté de communes avait les reins solides, sauf Bordeaux, peut-être, et encore. Et je ne vois pas où, à Bordeaux, on aurait pu installer cette machine parce que la gendarmerie, le contrôle des espaces aériens, l'aéroport, etc... on a testé sept, huit zones et il n'y avait que celle-là qui passait, et c'est Laruscade. C'est des petites communes dans le blayais. Je ne change pas. Cela reste une exception. Ce sera la troisième exception que j'aurai faite, pour un projet assez extraordinaire. Pardon de le dire, si, demain, le président de l'agglomération d'Agen vient me demander, au-delà de la pépinière : « Finance-moi mon foncier », je lui dirai non. Tu as les moyens de le faire.
- **M. DIONIS DU SÉJOUR. -** J'ai à peu près compris ça. Mais Président, juste un mot. Après tout, pourquoi pas. Vous dites que c'est une exception, que la communauté de communes est petite, que le dossier est exceptionnel.
- M. LE PRÉSIDENT. Demandez-lui, vous avez une collègue qui connaît parfaitement le sujet.
- **M. DIONIS DU SÉJOUR. -** Pourquoi pas. J'ai écouté Madame ESTRADE, pourquoi pas. Mais si c'est ça, à ce moment-là, acceptez un suivi particulier. Ce n'est vraiment pas le dossier à mettre en CP où on a des centaines de dossiers qu'on passe en trois minutes.
- M. LE PRÉSIDENT. Jusqu'au bout, même dans des dossiers extraordinaires, il faudra procrastiner... Qu'est-ce qu'on dit, Jean DIONIS ? On dit que l'on délègue simplement à la commission permanente l'adoption des actes administratifs notariaux pour la mise en œuvre du projet. Tu veux que je présente à l'Assemblée plénière les actes notariaux ? C'est ça. Or, vous avez le texte : « Déléguer à la commission permanente, l'adoption des actes nécessaires à la mise en œuvre de projets, le bail emphytéotique, le bail à construction et le

bail emphytéotique secondaire ». C'est-à-dire je vais présenter à l'Assemblée plénière, je ne sais pas si vous le faites, vous, dans votre agglomération, que vous présentez les baux, littéralement ? Mais c'est grotesque. Chaque fois, qu'il y aura, je le dis à Pascale, parce que ce n'est pas la peine d'essayer de vous convaincre. Je ne sais pas, c'est terrible quoi. Pascale REQUENNA, tous les actes qu'on va signer, qu'on va faire passeront à la commission permanente et sont dans ce texte. Si ce texte, si ce protocole est modifié, par définition, obligatoirement, légalement, ça revient en plénière. Deuxièmement, s'il n'y avait même pas cette obligation-là, vous vous doutez bien que si ça prospère, je vais me faire un plaisir de vous présenter ce projet dans les détails.

Mme REQUENNA. - C'était s'il y avait des vraies difficultés, Président. Pour nous en parler de manière transparente.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais même organiser comme je l'ai fait à votre demande, de votre prédécesseur, quand le groupe centriste a émis des doutes sur l'engagement de la Région pour faire un laser pétale pour les expériences civiles au laser mégajoule. On a fait un déplacement. Et, donc, on fera un déplacement. Mais les actes qui affèrent à tout ce qu'on a décidé seront présentés en commission permanente. Je vais mettre aux voix l'amendement.

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, à l'écoute des débats, je me rends compte qu'il est important quand même que notre Assemblée s'acculture à la vie de l'entreprise. Il n'y a pas d'entreprise sans risque. Il se trouve que, là, le Conseil régional est dans sa compétence économique, soutient incontestablement un projet remarquablement innovant qui est destiné d'ailleurs à se développer. Il y a un risque. Oui, il y a un risque, mais à chaque fois. Sinon, on n'entreprendrait jamais. Le risque zéro n'existe pas. Et donc je réaffirme combien notre groupe est attaché à ce projet et le soutient avec conviction.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup, Muriel. Mais c'est effectivement un problème très français, cette aversion au risque. Il faut avoir l'État partout, il faut qu'on nous protège, etc. Et le résultat, c'est qu'on désindustrialise et qu'on ne fait rien. Je vous remercie. Je vous propose de ne pas adopter l'amendement, avec les précisions que j'ai fournies.

Mme REQUENNA. - Simplement, je repositionne un peu ce que j'ai pu dire. On n'est pas allergique aux risques. On n'est pas contre l'entrepreneuriat, on n'est pas contre le développement économique, loin s'en faut. On est extrêmement favorable. Néanmoins, on veut avoir un contrôle responsable, une vision responsable. Alors, nous, on vote pour notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Alors, qui vote pour l'amendement de Pascale REQUENNA?

- **M. TRIFILETTI. -** Le groupe écologiste votera cet amendement parce qu'effectivement plus de démocratie, c'est toujours mieux que moins.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Je vous propose de voter sur le texte maintenant. Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Voilà. Flying Whales est adopté. Abstention du centre, sur Flying Whales ?

Vote sur <u>l'amendement porté par les Groupe Centre et Indépendants, Renaissance et</u>
UDI et Territoires

- POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés
- CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ;

AMENDEMENT REJETÉ

- M. DIONIS DU SÉJOUR. Il n'y a pas les mécanismes de contrôle.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Je sais que tu ne me fais pas confiance, mais à ce point... Mon cher, c'est pitoyable. Allez, on avance.

N° 33

Vote sur <u>Protocole d'accord renouvelé relatif au portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade (33)</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et
 Apparentés
- CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- ABSTENTION: Renaissance; UDI et Territoires; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

20 – PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'AIDE AU RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose de passer maintenant au plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et au recrutement.

Mme DESROSES. – Merci Président. Donc ce plan fait suite aux difficultés de recrutement que rencontrent de nombreuses entreprises et d'accès à l'emploi qui concernent encore un grand nombre de chercheurs d'emploi. Et donc il est proposé avec ce plan d'impulser une démarche globale et transversale de mobilisation pour agir avec et dans les territoires sur les différents freins à la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi. Vous le savez, depuis 2023, nous avons connu un niveau historiquement bas du chômage dans notre pays, mais aussi dans notre région. Et certains secteurs qui étaient déjà en difficulté avant 2020 ont vu leurs problématiques s'accentuer. En effet, depuis la sortie de la crise sanitaire, les difficultés à trouver les compétences dont elles ont besoin se trouvent multipliées. Or, ces difficultés empêchent non seulement le développement des entreprises, mais aussi des territoires, tout en freinant leur pérennité.

Donc cette initiative régionale s'inscrit dans le contexte de l'adoption par le Parlement, en novembre 2023, de la loi dite « Plein emploi » qui porte notamment les réformes du service public de l'emploi et du RSA. Et donc en se basant sur le CPRDFOP et le nouveau SRDEII, la Région souhaite associer ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle et d'éducation pour fédérer les acteurs et innover dans les solutions. Donc ce plan est organisé autour de trois priorités : favoriser l'accès à l'emploi durable des Néo-Aquitains, agir avec et dans les territoires pour faire émerger des solutions pour l'attractivité, le recrutement et la fidélisation des actifs, et enfin fédérer autour d'une mobilisation régionale favorisant l'emploi et le recrutement. Bien entendu, un tel plan nécessite la mobilisation des politiques et dispositifs existants. Et si de nouveaux leviers d'action sont trouvés et mis en place, ils seront déterminés a posteriori dans le cadre budgétaire actuel.

Donc ce dispositif qui aura lieu jusqu'à la fin de la mandature ne rentre pas dans les compétences pleines de la Région. Vous le savez, l'emploi est une compétence partagée avec l'État. Donc le but est bien de construire un plan de cohérence avec chacun des acteurs, avec les besoins de l'emploi et des territoires, mais aussi et surtout avec les usagers.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Madame la Vice-présidente. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, allez-y, Madame.

Mme SARRAZIN. - Madame la Présidente, mes chers collèques, d'un côté, nombre de Néo-Aquitaines et Néo-Aquitains sont au chômage, même après une formation et ont besoin d'être accompagnés pour retrouver un emploi. D'un autre côté, nombre de chefs d'entreprise n'arrivent pas à recruter et peuvent être aidés pour trouver les perles rares qui leur manquent, quitte à les aider à se former d'abord. C'est dans cette logique que nous trouvons pertinentes les différentes solutions et aides qui sont proposées dans ce plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement des entreprises. Toutefois, il nous semble important de rappeler que tous les territoires ne se valent pas. Et que les dispositifs ne peuvent pas être développés partout de la même manière. Il y a des territoires plus dynamiques en termes d'emploi qui sont souvent ceux où les partenaires de l'emploi sont nombreux, disposés à innover facilement et outillés pour mobiliser les aides proposées par la Région. Et nous pensons que c'est à la Région de faire en sorte que ces solutions et aides bénéficient avant tout aux personnes sans emploi dans les territoires les moins dynamiques, où il y a davantage de personnes sans emploi, où les dynamiques entre partenaires sont plus fragiles. C'est juste avec ce point de vigilance important pour nous que nous voterons pour ce plan.

Mme BROUILLE. - Merci. Pas de demande de prise de parole ? On passe au vote. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 20

Vote sur <u>Plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement</u> des entreprises

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* Non-participation : DARTIGOLLES Daniel concernant France Travail (Lien professionnel)

21 – CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRE 2024-2028 : POUR DES ESPACES DE DIALOGUE PERMANENTS ENTRE ACTEURS ET BRANCHES PROFESSIONNELLES SUR LES ENJEUX EMPLOIS-COMPETENCES

Mme BROUILLE. – Et nous continuons avec les contrats régionaux de filière 2024-2028 avec une présentation par Delphine EYCHENNE et je crois que c'est un duo avec Charline CLAVEAU. Delphine.

Mme EYCHENNE. - Oui. Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, les contrats régionaux de filière ont connu une première contractualisation dès 2020. Et il s'agit de vous proposer par cette délibération le renouvellement de plusieurs d'entre eux. Ce renouvellement nous permet par ailleurs d'adopter nos CRF au plus près des priorités portées par le nouveau CPRDFOP que nous avons adopté en juin 2023. Les CRF sont autant de déclinaisons opérationnelles et sectorielles de ce CPRDFOP. Nous proposons avec cette délibération de renouveler la contractualisation pour les 5 filières : sport, animation, loisirs et lien social, santé, action sociale, numérique, hôtellerie, restauration, tourisme et formation. Nous proposons également d'approuver un sixième et nouveau CRF dédié aux métiers de la culture. Les CRF sont, nous le croyons, un réel levier afin de structurer un dialogue continu sur les besoins de compétences des filières économiques qui composent le tissu économique de nos territoires, élément essentiel d'attractivité et d'aménagement. Le but est que nous puissions répondre aux attentes de chacun, aux besoins actuels, mais aussi aux besoins à venir et aux évolutions des compétences. Les espaces de dialogue et d'observation qu'ils constituent doivent permettre d'anticiper et de faire face aux défis des transitions en accord, bien sûr, avec notre feuille de route Néo Terra, tout en mettant, bien entendu, l'accent sur l'emploi et le recrutement. Les CRF permettent d'alimenter le recueil des besoins de formation à partir duquel la Région élabore sa stratégie et sa commande de formations. De plus, les CRF complètent, sur le volet RH, les feuilles de route stratégiques que la Région déploie vers les grandes filières économiques, en déclinaison du SRDEII. Vous comprenez donc toute l'importance que nous accordons à ces contractualisations et à ce travail en collaboration que nous avons souhaité mettre en place. Merci. Charline.

Mme CLAVEAU. - Je prends la suite de Delphine pour faire une petite incise sur le CRF culture. D'abord, je dois vous dire que c'est une réelle satisfaction de voir que la Région mobilise sa compétence liée à l'orientation, l'insertion et la formation professionnelle au bénéfice du secteur culturel. Et je crois que notre Région est d'autant plus forte qu'elle arrive à mettre en cohérence ces différentes politiques. Et je dois saluer d'abord le pilotage par

mes deux collègues de la formation professionnelle sur ce travail, puisque c'est bien vous qui avez piloté ce travail, avec l'aide, évidemment, de la direction de la culture. Je saluerais particulièrement Patricia OUDIN, qui a été très active à vos côtés dans ce travail. Et puis, je dois dire que c'est un chantier qui était très attendu par le secteur culturel néo-aquitain. C'était d'ailleurs une promesse de campagne. Donc, la parole est tenue. Cette attente, elle se traduit d'ailleurs par une très belle mobilisation des réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine, dont la plupart d'entre eux sont signataires, aussi, de ce contrat, mais également de nos agences culturelles.

Ce contrat identifie des propositions pour améliorer, de manière assez classique, l'attractivité des métiers, le parcours, les compétences, l'emploi et le recrutement. Il s'appuie bien sûr sur des constats qui sont partagés dans d'autres secteurs comme l'hôtellerie, la restauration. Delphine en a cité quelques-uns. Mais il s'appuie aussi sur des constats qui sont un peu plus spécifiques au secteur de la culture, et j'en citerai guelgues-uns. Par exemple, des métiers qui nécessitent souvent de travailler en horaires décalés puisque nos temps de loisirs sont ceux de nos activités culturelles. Une nécessité de polyvalence pour les tâches à accomplir ou encore des temps de travail qui peuvent être partagés entre plusieurs structures culturelles et un recours à l'alternance qui est particulièrement faible pour les entreprises culturelles. Ou encore un secteur qui se caractérise par une grande diversité de statuts de ces travailleurs. Salariés, bien sûr, mais aussi artistes, auteurs, entrepreneurs, intermittents. Et qui rend donc moins évident l'accès à la formation. En réponse, ce contrat va proposer des mesures qui seront développées de manière originale et sur mesure. Je pense par exemple à la généralisation d'un dispositif transfert de savoir-faire. C'est de la transmission entre pairs qui a pu être expérimentée dans le secteur de la musique, donc qui sera généralisée à d'autres secteurs de la culture. Ou encore le recours à des groupements d'employeurs pour répondre aux difficultés des petites structures dans leur fonction d'employeur.

Également vous dire que nous avons pu inscrire des préoccupations transversales qui seront un fil rouge pour l'ensemble des dispositions qui seront prises. Évidemment, la préoccupation liée à la transition écologique, l'égalité femmes hommes, l'inclusion ou encore l'intelligence artificielle et la manière dont l'intelligence artificielle peut venir bousculer ces métiers dans le secteur culturel. Merci.

Mme SARRAZIN. - Je réinterviendrai encore dans deux délibérations. Chers collègues, ces contrats régionaux de filière doivent chacun accompagner les Néo-Aquitaines et les Néo-Aquitaines dans leur parcours d'emploi, en tenant bien compte des enjeux sociaux et environnementaux actuels. Mon arrivée récente ne m'avait pas permis de bien étudier les

premiers contrats qui avaient été présentés et, donc, cette fois-ci, je voulais pouvoir m'exprimer sur le sujet. En réunissant tous les partenaires d'une filière, ils sont pertinents d'une part pour aider chacune et chacun à trouver un travail dans lequel il va s'épanouir et qui va répondre à un besoin du territoire à travers le volet orientation, mais aussi pour permettre à chacune et chacun de continuer à exercer son métier dans de bonnes conditions autant qu'il le souhaite à travers le volet formation. Et, comme on le voit, et comme c'est bien listé dans le document, nombreuses de ces filières rencontrent des enjeux sociaux comme des enjeux environnementaux. Je voudrais prendre deux exemples.

Côté social, on peut citer l'enjeu fondamental de rendre plus attractifs les métiers de la santé et de l'action sociale, alors même que de nombreux Néo-Aquitaines et Néo-Aquitains ont besoin d'aide pour sortir de situations précaires dans lesquelles ils sont. Et côté environnemental, on peut saluer l'intégration de la question de la sobriété numérique et du réemploi dans l'évolution des métiers sur les métiers du numérique et du jeu vidéo. Alors même que toutes les filières seront impactées par la transformation des emplois, comme je le répète régulièrement en commission, avec le dérèglement climatique et la limitation des ressources en matières premières et en métaux critiques. Comme ces enjeux sont bien pris en compte dans ces contrats, nous veillerons à ce qu'ils continuent à l'être, avec vous, nous voterons donc pour ces contrats de filière 2024-2028.

Mme BROUILLE. - Nous avons une petite difficulté puisque beaucoup de sièges sont vides. Nous n'avons plus le quorum. Rémi JUSTINIEN arrive. Isabelle TARIS. Il n'en manque plus qu'un. Si chacun des groupes pouvait rappeler ses troupes. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des contres sur cette délibération ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie de regagner vos places jusqu'à la fin de cette séance, s'il vous plaît.

N° 21

Vote sur <u>Contrats Régionaux de Filière 2024-2028 : pour des espaces de dialogue permanents entre acteurs et branches professionnelles sur les enjeux emploiscompétences</u>

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* Non-participation :

BLANCHARD Gérard concernant AROFE - CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant Président CRNA) DARTIGOLLES Daniel concernant France Travail (Lien professionnel) et AROFE - CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant Président CRNA)

DESROSES Karine concernant la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (Membre) et AROFE - CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentante Président CRNA)

FREYCHET Albin concernant DRAAF (Lien professionnel)

JEANSON Françoise concernant AROFE - CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentante Président CRNA) NEMBRINI Jean-Louis concernant AROFE - CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant Président CRNA) RIVIERE Yann concernant AROFE - CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant Président CRNA)

22 – ACCORD-CADRE AVEC LE RÉSEAU DES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) POUR LA PÉRIODE 2024-2028

Mme DESROSES. - C'est une proposition de renouvellement d'un cadre partenarial préexistant, également pluriannuel avec le réseau des 23 PLIE fédérés au sein d'ALIENA. Je vous le rappelle, ce réseau a pour mission de fixer les orientations prioritaires aux conventions opérationnelles déclinées chaque année avec chaque PLIE. Donc il s'agit d'un réseau plus qu'important permettant d'adapter chaque convention aux spécificités des PLIE et de leurs territoires.

Je vous rappelle que les PLIE sont portés par des structures intercommunales. Les PLIE de la Région accompagnent chaque année environ 10 000 chercheurs d'emploi parmi ceux qui sont le plus éloignés. Donc là, il s'agit vraiment d'un dispositif qui nous semble plus qu'utile, d'autant plus que ces publics figurent parmi les cibles prioritaires de la Région et de sa politique de faire de formation, ainsi que du pacte d'investissement dans les compétences qui a été signé par l'État. Ce renouvellement a un coût pour la Région. En effet, la Région s'engage à verser une subvention de 504 000 euros de manière annuelle afin de garantir au mieux que les PLIE puissent remplir leur mission dans les meilleures conditions possibles. Le but est que les 10 000 demandeurs d'emploi de longue durée et les bénéficiaires de minimas sociaux de 23 territoires engagés dans les PLIE puissent bénéficier des meilleurs services dans les meilleurs délais. Donc les PLIE sont de réels outils d'aménagement du territoire et un moyen de coopération et de liaison entre la Région, ses offres de formation et les bénéficiaires.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. GUERIT. - Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir sur ces plans locaux pour l'insertion et l'emploi donc je ne serai pas particulièrement long. L'intention de ces PLIE est bien sûr louable et nous vous rejoignons dans cette volonté de renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi pour les sortir de la spirale de l'exclusion. Cependant, nous avons trois points majeurs sur lesquels nous bloquons. En premier lieu, les résultats. Vous indiquez que le taux de sortie positif moyen est de près de 50 %. Vous voyez le verre à moitié plein. Nous, nous le voyons à moitié vide. Cela veut donc dire que 50 % des accompagnements échouent. Il serait bon de s'intéresser à ces échecs, aux raisons principales et aux suites qui sont données. Est-ce dû à un manque d'investissement des personnes accompagnées, à une inadéquation entre leurs besoins et l'accompagnement proposé ou des difficultés autres? C'est assez

dommage de ne jamais échanger sur ces échecs, car, au final, nous ne savons pas s'il y a une réflexion menée pour améliorer le taux de sorties positives. Des sorties positives qui sont d'ailleurs définies de manière extrêmement large, pour ne pas dire trop large dans vos PLIE, ce qui interroge sur le réel résultat. On a l'impression que vous vous contentez de ces résultats comme si ce chiffre de 50 % était un plafond de verre infranchissable, puisque dans le PLIE d'Angoulême que vous nous proposez ici, vous le réitérez comme objectif quantitatif à atteindre, alors qu'il faudrait au contraire avoir pour ambition assumée de l'améliorer au cours de ce partenariat.

En second lieu, le périmètre des PLIE. On peut évidemment regretter qu'il se développe quasi exclusivement sur des territoires urbains et métropolitains, alors qu'une grande partie de la pauvreté et du chômage se situe sur des territoires non intégrés à ces PLIE. Nous entendons parfaitement que vous ne faites que répondre à des demandes venant des territoires, mais il n'en demeure pas moins que cela engendre de fait une discrimination territoriale entre les personnes les plus éloignées de l'emploi. Une nouvelle fois, donc, on doit constater que des populations marginalisées des villes sont bien mieux accompagnées que celles de la ruralité.

Le troisième point qui découle en réalité du deuxième, c'est le profil des bénéficiaires de ces PLIE. Trois chiffres résumeront tout. 32 % d'immigrés dans le PLI de Haute-Garonne, 40 % dans celui de Bordeaux, 48 % non pas d'immigrés, mais d'étrangers dans celui de Limoges. Je répète, 48 %. C'est-à-dire qu'un bénéficiaire sur deux est étranger à Limoges. Il y a un vrai scandale dans ce chiffre. Se pose une question simple : pourquoi avoir accueilli des gens qui ne sont pas employables et ne maîtrisent pas nos savoirs fondamentaux ? On nous explique du matin au soir qu'on a besoin de cette immigration pour aider nos métiers en tension, mais la réalité est qu'ils viennent grossir les effectifs de chômeurs et de bénéficiaires des minimas sociaux. Ces PLIE confirment tout ce que le Rassemblement National dénonce depuis des années. Alors tant qu'on dépensera de l'argent public à tenter de rendre employables des gens qui sont venus chez nous sans l'être, nous ne pourrons pas voter en faveur de ce dispositif et nous nous abstiendrons en conséquence.

Mme DESROSES. - Monsieur GUERIT, j'étais un petit peu inquiet parce que sur les deux premières délibérations, vous n'étiez pas intervenu et je me suis dit : « Mince, il n'intervient pas, c'est un peu étonnant ». On vous l'a déjà expliqué lors de la commission, les PLIE sont portés par les agglomérations. En ce qui concerne l'évaluation, c'est l'Europe qui fait l'évaluation. Donc vous n'avez qu'à vous retourner vers l'Europe qui fait les évaluations. C'est un peu embêtant et je ne vais pas m'énerver parce que ce n'est pas bon pour la santé, mais c'est toujours embêtant. Essayez de changer un peu votre slogan que c'est toujours les

mêmes, c'est toujours les étrangers. C'est faux. Arrêtez toujours ces arguments. On commence à en avoir un peu marre. Donc, vous voyez, je n'arrive même plus à m'énerver.

M. GUERIT. - Madame DESROSES, je ne remets pas en cause les étrangers, je remets en cause vos politiques.

Mme BROUILLE. - Je ne vous ai pas redonné la parole, Monsieur GUERIT. On va passer au vote, si vous voulez bien. Y a-t-il des contres sur cette délibération ? Des abstentions ? Donc cette délibération est adoptée.

N° 22

Vote sur <u>Accord-cadre avec le réseau des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi</u>
(PLIE) pour la période 2024-2028

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

ANFRAY Stéphanie concernant le PLIE Portes du Sud (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
ARNAUD Nathalie concernant le PLIE de Grand Périgueux (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
ASTIER Dominique concernant le PLIE des Hauts de Garonne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
et le PLIE de Bordeaux (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

BAZUS Julien concernant le PLIE de l'Agglomération du Seignanx (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

BERGERON Thibault concernant le PLIE de Limoges Métropole (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CATHUS Christophe concernant le PLIE de Sud Périgord (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) DARTIGOLLES Daniel concernant France Travail (Lien professionnel)

DERVILLE Sandrine concernant le PLIE de l'Agglomération de Bayonne (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

DUFORESTEL Pascal concernant le PLIE de Niort Agglo (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) HAZOUARD Mathieu concernant le PLIE de Bordeaux (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) JLALJI Brahim concernant le PLIE de l'Agglomération de La Rochelle (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LACARRÉRE Florent concernant le PLIE Pau Pyrénées (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le PLIE de Béarn Adour (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ROUEDE Laurence concernant le PLIE du Pays Libournais (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) TIRANT Benoît concernant le PLIE de Grand Poitiers (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) UTHURRY Bernard concernant le PLIE Ouest Béarn (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

23 – FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE : BILAN 2022-2023 ET RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Mme DESROSES. - Ce qui est quand même fabuleux, c'est que, lors des commissions, on n'a jamais aucun commentaire de votre part. Allez, on va passer sur l'apprentissage. Donc vous le savez, en 2018, la loi pour la liberté de choisir son orientation a retiré la compétence de l'apprentissage aux Régions. Et, 6 ans plus tard, le bilan de cette réforme est plus que mitigé. Puisque les bons chiffres ne sont qu'une façade. La progression du nombre d'apprentis s'est opérée au prix d'une forte dégradation des comptes publics et d'une dérive par rapport aux objectifs initiaux de l'apprentissage. Nous le savons, désormais, l'envolée de l'apprentissage repose principalement sur des diplômes du supérieur devenus majoritaires, alors même que la mission initiale vise l'insertion professionnelle de jeunes faiblement qualifiés et pour lesquels les formations en alternance produisent le plus d'effets en termes d'accès au monde du travail. De même, la réforme a favorisé les métiers du tertiaire et les territoires les plus urbains. Malgré cela, la Région a choisi de poursuivre son engagement en faveur de l'apprentissage, considérant qu'il s'agit d'une modalité de formation qui favorise l'insertion des jeunes, qui permet de lutter contre la déqualification des territoires et de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises. Et donc, c'est pour cette raison que, dès 2020, nous avons établi une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine en agissant sur les trois leviers principaux, à savoir la qualité de formation, avec le label régional d'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, le soutien aux formations par apprentissage et enfin la modernisation des organismes de formation. La délibération que nous vous proposons porte un bilan de cette action en faveur de l'apprentissage pour 2022 et 2023. Je ne vais pas citer tous les chiffres, mais juste quelques exemples. En 2023, 154 organismes de formation par apprentissage étaient labellisés par la Région. 1 125 formations par apprentissage, majoritairement de niveau bac et infra-bac, à savoir 78 % concernant 20 835 apprentis, ont été abondées par la Région. 45 opérations d'investissement déjà lancées dans les années antérieures en cours de réalisation ou en phase d'achèvement étaient inscrites à la PPI à la fin 2023. Et, enfin, plus de 70 OFA ont été accompagnés pour de l'équipement.

En termes de budget, nous ne pouvons à nouveau que déplorer, comme l'a dit tout à l'heure Sandrine DERVILLE, les décisions unilatérales prises par l'État sur l'apprentissage. Nous avons appris le mois dernier une baisse de 36 % du Fonds de soutien aux Régions par un courrier laconique de la ministre VAUTRIN à Régions de France. Pour faire simple, pour la Nouvelle-Aquitaine, ce sera donc 5 millions en moins sur une enveloppe ramenée de 14 à

8,982 millions d'euros, applicable dès 2024. Juste pour vous faire une prise de conscience, nous avions reçu pour cette année 800 dossiers en cours d'instruction qui représentaient 24 millions de demandes et nous n'allons avoir, finalement, que 9 millions, pas tout à fait, pour répondre. Donc, faire plus avec moins, moi, je ne sais pas faire. Et je vous incite pour finir à regarder en replay l'émission Complément d'enquête qui a été diffusée sur France 2, qui dénonce enfin ce que nous avons dit depuis le début 2018.

Mme SARRAZIN. - Chers collègues, nous rejoignons la Vice-présidente sur ce point. Nous voudrions rappeler, à l'occasion de cette délibération, que l'apprentissage est une vraie voie à développer, mais uniquement si on y met les moyens. En effet, chaque élève est différent, chacun de nous est différent. Certains apprennent d'abord les leçons, la théorie, puis mettent en application dans des exercices, puis dans leur travail. C'est ce qu'on appelle la voie « classique », dite « scolaire ». Et d'autres apprennent plutôt en faisant, que ce soit en atelier ou en entreprise, puis acquièrent la théorie à partir de cette expérience. C'est ce que propose la voie de l'apprentissage. Parce qu'elle propose une autre façon d'apprendre, la voie de l'apprentissage a bien toute sa place aux côtés de la voie scolaire. Mais pour que cela fonctionne, l'apprentissage a besoin de vrais moyens. Des moyens, il en faut pour que durant les périodes en entreprise, les maîtres d'apprentissage apprennent à former, à gérer les difficultés d'apprentissage de leur apprenti grâce à l'appui des tuteurs du centre de formation. Des moyens, il en faut pour que, durant les périodes à l'école, les enseignants aient le temps d'accompagner l'apprenti dans l'identification des principaux acquis en entreprise, par des entretiens individuels et collectifs à chaque retour d'entreprise. Et puis, des moyens, il en faut pour que les enseignants puissent innover pédagogiquement pour valoriser au mieux les apprentissages en entreprise durant les périodes à l'école. Comme l'a dit Madame DESROSES, ces moyens, le gouvernement les enlève.

Nous avons donc appris en commission que l'État a décidé, de manière unilatérale, il y a quelques semaines, de baisser de 36 % le financement de l'apprentissage qui était prévu pour notre Région cette année. Combien de projets pédagogiques, d'équipes motivées ne pourront pas voir le jour dans les formations par apprentissage dans notre région ? Combien d'apprentis et de maîtres d'apprentissage ne pourront pas être accompagnés comme il le faut en Nouvelle-Aquitaine suite à cette décision ? Sans moyen, la voie de l'apprentissage perd tout son intérêt. Le risque, c'est quoi ? Cela devient une succession de périodes d'emplois dans des conditions précaires pour, souvent, des adolescents, alternées avec des périodes de formation, sans lien. Alors même que le chômage des jeunes augmente à nouveau ces derniers mois, cette décision est totalement absurde. Pour les apprentis, les futurs apprentis, les entreprises qui souhaitent contribuer à la formation des jeunes, nous

demandent donc que cette décision soit annulée et nous voterons pour cette feuille de route apprentissage avec le budget tel qu'il est noté.

M. GUERIT. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, comme chaque année, cette délibération est l'occasion de remettre sur la table le fameux débat qui divise notre Assemblée : est-ce qu'il fallait ou non transférer la gestion de la compétence apprentissage aux branches professionnelles? On a bien compris qu'on s'enferme dans un dialogue extrêmement stérile entre des socialistes incapables d'admettre que cette réforme a créé une dynamique difficilement contestable et des soutiens du gouvernement, dans cet hémicycle, qui refusent d'en voir les lacunes. De notre côté, nous nous félicitons de voir que l'apprentissage connaît un tel succès auprès des entreprises et des jeunes. C'est une filière que nous avons été très longtemps les seuls à défendre, notamment demandant à ce qu'elle soit ouverte dès 14 ans là où d'autres considéraient cette filière comme une voie de garage pour des jeunes qui n'avaient prétendument pas le niveau pour des études générales. Ceci étant dit, cette excellente dynamique est structurellement fragilisée sur le plan financier. On le voit bien, cela fait des mois que la majorité présidentielle souhaite raboter des aides essentielles, principalement pour permettre aux TPE et PME d'assumer le recrutement d'un apprenti. Je veux bien entendre que ce soit un dispositif coûteux pour les finances publiques, mais il n'en demeure pas moins le plus efficace pour insérer nos jeunes dans la vie active. Et pardonnez-moi de vous le dire, mais voir les socialistes et les macronistes main dans la main pour nous expliquer que ce dispositif menace l'équilibre des comptes publics n'est pas sans saveur. À vous tous qui avez ruiné la France, sachez que le Rassemblement National a énormément de pistes d'économies à vous proposer sur des postes de dépenses qui, eux, ne sont pas efficaces, ne servent pas l'intérêt des Français, sont inutiles et nous coûtent bien plus cher que l'apprentissage.

Le vrai sujet n'est pas de réduire le soutien public à l'apprentissage, mais de rééquilibrer son financement. Il ne s'agit pas de moins financer, mais financer mieux. Or, en l'état, on voit apparaître une fracture territoriale entre les organismes de formation. En Nouvelle-Aquitaine, vous avez d'une part les organismes du littoral et de la métropole bordelaise qui sont hyper financés là où les organismes de formation ruraux et particulièrement de l'ex-Limousin souffrent désormais d'un sous-financement important. Ce sous-financement risque de les menacer à moyen terme et, derrière cela, impacter la territorialisation de l'apprentissage. Dans cette délibération, vous regrettez par exemple que les profils des apprentis changent et qu'il y a de plus en plus d'apprentis issus de l'enseignement supérieur. De notre côté, nous ne le voyons pas fondamentalement d'un mauvais œil tant que les publics infra-bac, principalement issus de milieux populaires et ruraux, puissent continuer d'en profiter eux

aussi. Or, s'il y a un danger, il est ici. Et cela risque d'avoir également un impact sur les métiers en tension. Ces organismes ruraux en difficulté tiennent un rôle majeur dans les domaines du bâtiment, de l'agriculture ou encore de l'industrie. Danger, également, sur l'inadéquation grandissante entre les besoins de ces secteurs en tension et la demande de formation par les jeunes. Près de 50 % des offres d'apprentissage en hôtellerie, restauration ou encore en transport ne trouvent pas de candidat. Pourquoi ? Parce que les organismes sont concentrés dans des grandes villes auxquelles les classes populaires rurales ne peuvent pas accéder à cause des freins périphériques. On en arrive donc toujours au même sujet. Pour l'insertion de tous les jeunes comme pour soutenir les filières en tension, l'enjeu fondamental est de renforcer structurellement le financement des organismes ruraux sous peine de voir les efforts consentis ces dernières années partir en fumer. Je vous remercie.

Mme DESROSES. - Je vais répondre rapidement, mais ce n'est pas à moi qu'il faut parler d'apprentissage. 19 ans dans une entreprise. Mon mari a employé une vingtaine d'apprentis. Donc sur les apprentis, ce n'est peut-être pas à moi qu'il faut s'adresser et faire des reproches. C'est plutôt sur la globalité. France Compétences flèche ses ressources principalement sur les formations postbac. Et baisse même les contrats pour les pré-bac. Et quand je vous disais tout à l'heure de regarder l'émission Complément d'enquête qui a été diffusée sur France 2, on a des exemples, notamment avec des entreprises comme Galileo qui capte cette masse, et aussi des grandes entreprises comme Carrefour qui utilisent des jeunes et qui s'en mettent « plein les fouilles » et qui jettent après des jeunes apprentis comme des mouchoirs. Et c'est ça que nous regrettons. Quand la Région avait la compétence de l'apprentissage, d'abord, il y avait une vision globale sur la carte de la formation, donc on avait aussi une vision globale et on évitait de faire de la concurrence à quelques kilomètres. Parce que, maintenant, comme vous le savez, chaque organisme peut créer son propre CFA à 10 km les uns des autres. Et quand la Région avait cette compétence, au moins, on avait cette vision et ce maillage territoire. Nous, on le regrette depuis 2018. Et, justement, on voit bien que France Compétences, qui est en déficit de milliards, c'est une mauvaise idée d'avoir donné cette compétence à France Compétences et nous le regrettons fortement.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contres sur cette délibération ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 23

Vote sur <u>Feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-</u> Aquitaine : bilan 2022-2023 et résultats de l'évaluation

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 – CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2026 - CONVENTION TRIENNALE ENTRE L'ETAT (DRAC - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES), LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE (RIM) ET LE RÉZO MUSA

Mme CLAVEAU. - Nous pouvons enfin vous présenter ce contrat de filière musique puisque c'est une délibération qui a connu quelques rebondissements. Donc cette troisième génération de contrat de filière dédié à la musique couvrira les années 2024 à 2026. Nous sommes en partenariat avec la DRAC, le RIM et le Rézo MUSA. Et vous pourrez le constater, nous avons donc perdu un partenaire, le Centre national de la musique. Nous en avons gagné un autre, le Rézo MUSA, quoi que le Rézo MUSA était déjà associé au travail depuis un moment déjà, puisque vous vous souvenez sans doute qu'en 2022 nous avions ouvert ce contrat de filière initialement dédié aux musiques actuelles, également aux musiques classiques et aux musiques de création.

Ce contrat de filière, c'est un espace de dialogue et un contrat qui va définir une politique commune de soutien, principalement financier, mais pas seulement, en faveur de ce secteur, en plus des interventions que mènent déjà les partenaires du contrat. Nous avons identifié des orientations stratégiques. Elles sont au nombre de trois. La première, c'est d'accompagner les transformations du secteur. Je pense particulièrement à la transition énergétique, par exemple, avec un travail, d'ailleurs, que nous menons avec Incube, qui est une entreprise guérétoise, mais aussi des projets d'expérimentation pour que s'inventent de nouvelles manières de produire et de diffuser. La deuxième orientation, ce sera de renforcer la structuration professionnelle et les solidarités. Vous le savez, c'est un secteur qui est très touché d'abord par les changements de pratiques de nos concitoyens, les pratiques culturelles après la pandémie, mais également par le développement des pratiques numériques ou encore les conséquences de l'inflation. Ce sera par exemple soutenir des démarches de développement local ou d'aider à l'emploi sur des fonctions stratégiques. Enfin, la troisième orientation concerne le soutien à l'émergence et la diversité musicale. Là aussi, nous constatons que nous vivons une période de resserrement et de recul de la curiosité des Français pour des artistes nouveaux ou des artistes faisant l'objet de moins de couverture médiatique. À titre d'exemple, un des dispositifs sera dédié aux radios de découverte musicale.

Enfin, quelques mots sur la gouvernance de ce contrat. Vous le savez, notre ADN, ici, en Région Nouvelle-Aquitaine, c'est la co-construction avec les secteurs pour lesquels nous intervenons et pour lesquels nous sommes en soutien. Donc nous faisons dans cette

gouvernance une belle place à la concertation territoriale et, cette concertation, les partenaires publics pourront s'appuyer dessus pour leurs comités techniques, leurs comités de pilotage. La coordination de ce contrat est confiée au réseau des indépendants de la musique, comme il l'était jusqu'à présent. Et, pour ce qui est de l'apport financier de la Région, il est de 310 000 euros. La DRAC apportera quant à elle 50 000 euros.

Mme BOURDIN. - Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, nous attendions et nous nous réjouissons de ce nouveau contrat de filière, qui appelle cependant quelques remarques, si vous me le permettez. D'abord, sur le cadre, on ne peut que se désoler de l'absence du CNM dans ce contrat. Cette absence constitue une perte sèche de 220 000 euros pour les acteurs et actrices du territoire. Dans d'autres Régions, la tendance est plutôt à la multiplication et à la diversification des partenaires qui sont invités à l'élaboration et à la gouvernance du contrat. Ils apportent non seulement des moyens supplémentaires, mais encore un regard et une expertise complémentaire précieuse. Par exemple, la Région Occitanie a signé, en février dernier, avec la DRAC, le CNM et le COREPS, qui représente les organisations professionnelles et propose des dispositifs intéressants comme par exemple l'appel à projets mentorat. En Normandie, ce sont les Départements qui sont invités dans le contrat et proposent des dispositifs incitatifs en faveur des mobilités durables ou du diagnostic énergétique des festivals musicaux.

Comme ces Régions, je pense qu'on a toujours raison de faire confiance à l'intelligence collective et j'espère de tout cœur que d'autres partenaires vont intégrer a posteriori ce contrat et qu'on sera en capacité de faire avancer les négociations pour intégrer le CNM. Sur le fond, plusieurs nouveautés intéressantes qui doivent rappeler que les ambitions d'un contrat de filière, ce n'est pas seulement soutenir une filière économique, c'est former, c'est faire du lien, relier les artistes aux populations et aux territoires, c'est donner leur chance aux initiatives, aux émergences, dans une démarche ambitieuse pour l'égalité femmes-hommes et pour une empreinte écologique réduite. Et puisque la révision du règlement d'intervention Festivals est dans les tuyaux, sachez que les musiques actuelles sont parmi les pires élèves sur le champ de l'égalité femmes-hommes. Notez que le journal Sud-Ouest a réalisé la semaine dernière une enquête en Charente-Maritime sur l'état des lieux de la parité sur les scènes de festival. Moins de 15 % sur la grande scène des Francos et, de plus, les femmes programmées le sont en première partie, à l'ouverture des portes, à 18h00, alors même que la jauge n'est pas atteinte. Elles seront un peu moins de 20 % aux Free musiques et 16 % seulement au Stéréoparc. Ne cherchons pas de femmes du côté du Surgères Brass Festival, il n'y en a aucune. Rien de bien spectaculaire, me direz-vous. La moyenne nationale est de 14 %. Doit-on pour autant s'en satisfaire ? Et je ne relève pas, ici, les chiffres des nombreux

artistes accusés d'agressions sexuelles, voire de viol, que l'on continue de programmer et de mettre en scène alors que la justice ne les a pas innocentés, au mépris des victimes qui ont eu le courage de parler. Donc, oui, tous les contrats de filière doivent porter des ambitions volontaristes sur cette question. C'est le sens de l'histoire. Mais c'est surtout une exigence morale qu'on ne peut plus occulter quand on est une région doublement labellisée égalité et diversité. Je vous remercie.

Mme CLAVEAU. - Quelques réponses. Sur la comparaison avec des contrats de filières qui existent ailleurs. D'abord, vous rappelez que nous avons été la première Région à signer ce contrat de filière. Nous sommes la première à avoir des désaccords de fond et de forme avec le Centre national de la musique, actuellement. Et ce ne sont pas aujourd'hui des petits désaccords. J'ai eu l'occasion d'en parler lors de la commission, mais cela porte notamment sur la volonté du Centre national de la musique de faire une place au secteur professionnel dans la définition des orientations. Il y a une concertation territoriale qui a été menée pendant des mois, avec une couverture territoriale très forte. Il ne nous a pas semblé que le fruit de cette concertation territoriale avec le secteur avait été suffisamment pris en compte dans les propositions et les négociations avec le centre national de la musique. Nous avons été très clairs sur le sens de ces contrats de filière. Ce ne sont pas des copier-coller d'une politique nationale, mais bien des politiques qui doivent prendre en compte des réalités territoriales, mais aussi le niveau de maturité d'un secteur en particulier. On ne fait pas la même chose en Nouvelle-Aquitaine qu'en Normandie ou qu'en Auvergne. Ça, c'est la première chose.

Mais, aussi sur les axes, l'émergence et la diversité prenaient une place extrêmement forte alors que, pour nous, il était aussi important de pouvoir avoir un fort soutien à la structuration puisque, aujourd'hui, des acteurs, même solides, et il n'y en a pas beaucoup dans ce secteur, souffrent beaucoup de l'empilement des crises actuelles.

Et, enfin, sur la prise en compte du chantier lié à la transition écologique, les propositions ne rencontraient pas notre volonté qui était celle de le prendre à bras-le-corps et de le lier, aussi, à l'évolution des modèles économiques. Donc, c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous ne signons pas avec le Centre national de la musique, mais également, et je dois l'ajouter, parce qu'il a été difficile de trouver une qualité de dialogue permettant d'avancer ensemble sur tous ces sujets. Mais, néanmoins, ce n'est pas le sens de l'histoire que le CNM ne soit pas autour de cette table. Et nous espérons que nous retrouverons à nouveau un terrain d'entente. Mais je dois dire que, cette décision, nous ne l'avons pas prise seule, seule Région. Nous avons évidemment consulté le secteur puisque ce sont eux qui vont subir les conséquences très concrètes. Et, en l'occurrence, financières, vous l'avez dit,

220 000 euros, de ce retrait du CNM sur le contrat. Et je tiens à saluer le courage qui est le leur dans cette période extrêmement difficile, de ne pas avoir bradé ce qu'ils ont construit, leurs valeurs, le sens des politiques publiques que, tous les jours, ils nous aident à construire. Et je pense que c'est un acte fort qu'ils ont fait en soutenant ce contrat de filière sans le CNM.

Et vous avez raison de le dire, nous sommes déjà en train de chercher d'autres partenaires, plutôt du côté des organismes de gestion de droits, pour venir consolider ce contrat de filière. Par contre, permettez-moi de vous dire que la Région Normandie a trois Départements. Nous en avons 12. Sur d'autres contrats de filière, je peux vous dire que nous expérimentons à la fois la joie d'avoir des partenaires départementaux, mais aussi le casse-tête que cela peut représenter d'associer un si grand nombre de Départements.

Ensuite, sur le mentorat, nous avons inventé en Nouvelle-Aquitaine un dispositif qui s'appelle le transfert de savoir-faire, transmission de pair à pair, parfaitement adapté aux réalités de ce secteur, j'en ai parlé tout à l'heure dans le contrat, le CRF Culture, de par la diversité des statuts des travailleurs du secteur. Ce transfert de savoir-faire, aujourd'hui, il est tellement plébiscité qu'il est repris pour d'autres secteurs, les arts plastiques et visuels, le secteur, par exemple, du spectacle vivant, du cinéma, du livre pour être généralisé. Donc je pense que de ce point de vue-là, nous avons un dispositif qui est efficace.

Sur la question de la représentation des femmes artistes, j'ajouterai les directions féminines, aussi, des lieux. Aujourd'hui, nous avons eu une féminisation très forte des directions dans beaucoup de disciplines du spectacle vivant, par exemple, des arts plastiques visuels. On a globalement un très bon renouvellement et une féminisation des directions. Je pense notamment à nos trois FRAC qui, aujourd'hui, sont dirigés par trois femmes. Mais il est vrai que, pour ce qui est des SMAC, par exemple, il y a encore trop peu de directions féminines. Je crois que le secteur en a complètement conscience. Je sais que, dans des lieux qui assurent des diffusions, aujourd'hui, cette attention à la programmation des artistes féminines, par exemple, est réelle. Mais je ne peux que vous rejoindre sur cette nécessité de veiller à avancer plus fort sur cette question-là.

Mme BROUILLE. - Merci, Charline. Y a-t-il des contres, des abstentions ? Contre. Et des abstentions ? Adoptée à la majorité. Je vous remercie. On continue avec Charline sur la convention pluriannuelle d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine.

N° 24

Vote sur <u>Contrat de filière Musique en Région Nouvelle-Aquitaine 2024-2026 - convention triennale entre l'État (DRAC - Direction Régionales des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) et le Rézo MUSA.</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - Aujourd'hui, je vous propose d'adopter des conventions pluriannuelles d'objectifs qui, je trouve, reflètent très bien le maillage fort des projets culturels en Nouvelle-Aquitaine, particulièrement dans les zones les plus rurales ou encore pour nos petites villes. En effet, il s'agit de conventionnements avec la ferme de Villefavard, en Haute-Vienne, l'association images imatge, à Orthez, qui est un lieu dédié à l'art contemporain et plus particulièrement à la photographie. Le pôle national du cirque à Nexon, l'Institut culturel basque à Ustaritz et, enfin, la scène de musique actuelle des lendemains qui chantent à Tulle.

Mme GARRAUD. - Chers collègues, il nous est proposé d'approuver quatre conventions pluriannuelles d'objectifs en partenariat avec l'État et les autres collectivités territoriales mobilisées dans le domaine des scènes de musique actuelle. Certaines de ces structures sont d'ailleurs parfaitement méritantes et doivent être accompagnées par la Région dans le cadre de sa politique culturelle, comme le cirque de Nexon ou l'Institut culturel basque. En effet, les élus du Rassemblement National soutiennent les identités locales et régionales tant elles sont parfaitement compatibles et même complémentaires de notre identité nationale et européenne. En revanche, pour d'autres, plusieurs réserves sont à émettre lorsque le principe de neutralité qui doit régir toutes ces manifestations culturelles est violé. Parmi celles-ci, on retrouve la scène de musique actuelle des lendemains qui chantent, à Tulle qui organise des soirées privées dites « non conformes », intitulées « trouble night » et réservées, je cite, « aux féministes queers pour célébrer la diversité humaine, l'émancipation des femmes, des LGBTQI+, de toutes minorités, ainsi que l'égalité pour tous dans le respect de nos différences ». Le message est limpide, il se poursuit ainsi : « Venez comme vous voulez être, drag queen, drag king, tout est permis et toutes les créatures de la nuit sont les bienvenues ». Tout ce programme écrit naturellement en écriture inclusive que je vous ai traduit en bon français pour le confort de votre compréhension. Mais, visiblement, les drag queens sont tellement ouverts d'esprit qu'ils organisent des sauteries dont l'accès aux personnes dites conformes est interdit. Vive notre chère et tendre inclusivité...

Il est question de célébrer l'émancipation de la femme. Nous ne sommes pas certains que des spectacles de booty-shake féministe ou bien des dégustations de cocktails dans Poitiers par des personnages à moitié vêtus célèbrent réellement l'émancipation de la femme. De plus, cette structure est en lien avec la Ligue de l'enseignement corrézienne qui organise des projets autour de l'immersion exilée. On voit tout de suite de quoi il s'agit, malgré une

sémantique bien rodée puisque cela concourt plus ou moins directement à un encouragement à une immigration générale, de masse, totalement incontrôlée que nos citoyens rejettent tout aussi massivement. Nous n'avons pas tout à fait la même exigence quand il s'agit d'argent public, surtout quand il s'agit de soirées privées. Ces subventions allouées à ces structures sont colossales, autour de 220 000 euros, à peu près. Pour l'ensemble de ces motifs, nous recommandons un vote d'abstention. Je vous remercie.

Mme CLAVEAU. - Je préfère rire parce qu'on a tellement de raisons de pleurer quand on vous écoute. Simplement, quand même, un mot, avant de passer au tutti frutti que vous nous avez servi, sur la question de l'Institut culturel basque. Je me réjouis de votre vote et de ce que vous dites sur la complémentarité des identités locales, nationales et européennes. J'aimerais que vous puissiez faire de la sorte quand il s'agit de la langue et de la culture occitane par exemple. Parce que, pour le coup, vous ne passez jamais aucune délibération quand il s'agit de la langue et de la culture occitane. Cela me laisserait penser qu'il y a un petit peu d'opportunisme politique territoriale derrière vos choix. Il faut être cohérent. Ensuite, pour le reste et vos attaques sur la SMAC de Tulle, ne vous inquiétez pas, je me charge, et plus particulièrement en ce moment, de dire tous les votes contre toutes les œuvres qui parlent d'homosexualité, colonisation, droit à l'avortement, immigrés ou même service de psychiatrie que vous portez dans cette Assemblée. Je pense que cela mérite que beaucoup de nos concitoyens le sachent et je m'en fais le porte-parole.

Mme LARROUY. - Juste une question au sujet de l'Institut culturel basque. Une question et un regret. Parce que, en fait, l'apprentissage de la langue basque est en fait très circonscrit à un territoire restreint. Est-ce qu'il serait possible d'envisager que cet institut irradie davantage, d'une façon plus large, le territoire, pour l'apprentissage de cette langue comme l'occitan gascon est enseigné et repris par la CAPB? De la même façon, ça serait bien que de l'autre côté du département, il puisse y avoir aussi des apprentissages en langue basque et portés en particulier par cet Institut culturel.

Mme CLAVEAU. - La politique linguistique est portée par l'Office public de la langue basque, l'Institut culturel basque se concentre principalement sur les questions et les projets culturels. Et je vous donne un exemple, ici, à la Région Nouvelle-Aquitaine, les fonctionnaires territoriaux peuvent prendre des cours de langue basque. Donc en réalité, les possibilités d'apprentissage de la langue basque existent déjà, bien au-delà évidemment du Pays basque et du département des Pyrénées-Atlantiques. J'ai rencontré des gens qui avaient pu apprendre la langue basque à Lyon par exemple. Donc il y a un certain nombre d'offres de formation pour la langue basque, bien sûr, en dehors du Pays basque.

Mme LARROUY. - Oui, mais pas à Pau, c'est ça le problème ?

M. BERGÉ. - Il se trouve que l'opérateur qui est financé par l'Office public de la langue basque qui est AEK opère sur Pau, sur Bordeaux également. Donc, c'est l'opérateur privé qui enseigne pour l'apprentissage d'initiative volontaire. Et il est financé par la politique publique par le GIP Office public langue basque que la Région cofinance.

Mme LARROUY. - Merci beaucoup pour la réponse. Et, donc, ça serait bien qu'il y ait un peu de publicité parce qu'on ne trouve rien sur Internet.

Mme BROUILLE. - Est-ce qu'on peut passer au vote ? Y a-t-il des contres, des abstentions ? Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

N° 25

Vote sur <u>Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du</u>
Patrimoine

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation:

AROSTEGUY Maïder concernant la Communauté d'agglomération du Pays Basque (Vice-Présidente) COSTE Pascal concernant le Département de la Corrèze (Président)

DERVILLE Sandrine concernant la Communauté d'agglomération du Pays Basque (Conseillère Communautaire)

26 - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC EXPERTISE FRANCE (2024-2027)

M. DUFORESTEL. - Merci, Madame la Présidente. Il s'agit là d'une petite délibération, mais très importante pour le rayonnement international de la Région puisqu'il s'agit de la reconduction d'une convention avec l'agence gouvernementale expertise France. Elle porte sur deux aspects. Le portage salarial d'agents des équipes à l'International et je salue d'ailleurs la présence dans l'hémicycle, à l'arrière, d'une membre de l'équipe de Madagascar. Et aussi, et c'était une nouveauté puisqu'on a été la première Région, en France, à le faire sur la capacité pour expertise France d'aller puiser chez nos agents, également chez des acteurs de la région afin d'utiliser leur expertise et leur savoir dans le cadre de missions, soit à la venue de différentes coopérations internationales sur notre territoire, soit le déplacement de missions d'acteurs ou d'agents dans différentes coopérations internationales. Et donc, expertise France peut venir puiser dans ce magnifique patrimoine vivant afin d'enrichir des coopérations internationales, dans le cadre de prise en charge par cette agence gouvernementale.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contres ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GUERIT. - Nous sommes contre, nous votons contre.

Mme BROUILLE. - Donc adoptée à la majorité.

N° 26

Vote sur Convention-cadre de partenariat avec Expertise France (2024-2027)

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

27 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : PRÉCISION D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL RÉGIONAL À SA COMMISSION PERMANENTE

Mme DERVILLE. - Madame la Présidente, très rapidement en fait, c'est une modification de la délibération qui fixe les délégations du Conseil régional à la commission permanente. Il convenait de préciser un petit peu le terme de délégation de service public pour en sécuriser juridiquement la procédure, puisqu'il y a une petite ambiguïté entre les termes délégation de service public et concession de service public dont les définitions peuvent être différentes selon le droit national et le droit de l'Union européenne. Donc, pour éviter ce risque et pour sécuriser nos procédures, nous vous proposons de reformuler cette partie et de recourir à une définition qui englobe les deux expressions à savoir « contrat de service public délégué à un tiers ». Il n'y aura donc plus d'ambiguïté et nos actes seront parfaitement sécurisés.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des contres sur cette délibération ? Des abstentions ?

Mme REQUENNA. - Madame la Présidente, on ne participera pas au vote pour les raisons qu'on a évoquées un peu toute la journée, à savoir qu'on craint que trop de choses aillent directement à la CP et ne restent plus en séance.

Mme BROUILLE. - C'est noté. Donc cette délibération est adoptée à la majorité.

N° 27

Vote sur <u>Fonctionnement du Conseil régional</u>: <u>précision d'une délégation du Conseil</u> régional à sa commission permanente

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ;
 Rassemblement National et Apparentés
- NON-PARTICIPATION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - TABLEAU DES EMPLOIS

M. CHÉRET. - Un tableau des emplois sur cette séance plénière qui est relativement réduit par rapport à d'habitude avec la création de deux emplois permanents dans le cadre de l'internalisation de la mission d'assistance de proximité informatique, chose qu'on avait déjà faite précédemment. On le renforce et s'est financé largement et même plus que financé par les gains réalisés par l'internalisation de cette mission. Et puis, classiquement, la création de 27 emplois non permanents. Je ne vous les détaille pas, mais dans ces 27 emplois non permanents, il y a 20 emplois non permanents pour des accroissements temporaires d'activité dans les lycées et notamment pour fluidifier le travail sur les dialogues de dotations, chose que nous faisons depuis 2019 et donc ils sont financés par reconduction des crédits, d'année en année consacrés à cette mission. Voilà les principaux éléments. Et puis, bien sûr, la transformation de 85 emplois permanents. Je rappelle que ces transformations ne sont que la mise en conformité des emplois avec les grades et les que les agents ont sur les emplois qu'ils occupent. Voilà, Madame la Présidente, rapidement, les différents éléments de ce tableau des emplois pour cette séance plénière.

Mme COSTES. - Vous avez l'habitude que j'intervienne aussi sur ce sujet. Nous voterons contre cette délibération. J'attends le jour où j'entendrai qu'il y a une petite diminution. Parce que, certes, ce n'est qu'une augmentation de deux agents permanents dans cette délibération, mais elle dénote quand même une non-maîtrise de la masse salariale qui pèse de plus en plus lourd sur nos finances.

Mme BROUILLE. - Il me semble, sauf erreur de ma part, qu'ils sont compensés.

M. CHÉRET. - Oui, puisque c'était une prestation extérieure et donc on économise la prestation extérieure, et c'est une internalisation qui nous fait faire globalement des économies malgré les emplois créés. Mais j'ai l'habitude que vous votiez contre. Je suis habitué maintenant. Je ne comprenais pas au début, mais maintenant, ça va.

Mme COSTES. - Je vous rappelle simplement que la fusion des Régions devait opérer des doublons, quand même. Et, à terme, donc permettre qu'il y ait une petite diminution. Donc quand j'entendrai une petite diminution, ça m'ira très bien. Même s'il y a eu des prises de compétences, parce que j'entends souvent ce retour, des compétences nouvelles.

Mme BROUILLE. - Donc on a bien noté le contre des Républicains. Y a-t-il d'autres contres sur cette délibération ? Des abstentions ? Abstention. Donc cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N° 28

Vote sur Tableau des emplois

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;
- CONTRE : Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

29 – PLAN DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2024-2026 DES AGENTS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FORMATION

M. CHÉRET. - Cela concerne effectivement le plan de formation des agents de la collectivité qui se fait en collaboration avec le CNFPT, mais aussi pour partie sur le budget de la collectivité. Donc vous savez que cela représente 0,9 % de la masse salariale, soit à peu près 2 375 000 euros. Et puis nous consacrons, en plus de la collaboration avec le CNFPT, une enveloppe d'un peu plus d'un million d'euros pour compléter les besoins de formation de la collectivité. Donc je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous avez donc un document qui fait à peu près une centaine de pages, qui développe toutes les actions de formation que nous faisons, les formations obligatoires, les formations accessoires, les compléments pour l'accompagnement aux concours, etc. Et puis les différents formulaires qui y sont consacrés, donc qui ont été votés au sein des instances de la collectivité et qui doivent être validés par la séance plénière.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contres ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 29

Vote sur <u>Plan de formation et de développement des compétences 2024-2026 des agents de la Région Nouvelle-Aquitaine et mise à jour du règlement de formation</u>

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

M. CHÉRET. - Il y a eu des petites modifications pour se mettre en conformité d'une part avec la loi et avec de nouveaux usages concernant le règlement d'utilisation des véhicules de service. Vous avez pu en prendre connaissance. Des petites modifications. Et notamment nous avons des boîtiers pour mieux suivre les véhicules en termes d'utilisation, de kilométrage, d'entretien, pour mieux suivre donc notre flotte et l'optimiser au maximum et donc évidemment maîtriser la charge qui est liée à l'utilisation de ces véhicules de service. Voilà, Madame la Présidente, très rapidement, ce que je peux dire sur cette délibération. Et je suis bien évidemment prêt à répondre aux questions s'il y en a.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des questions ? Et nous allons être obligés d'attendre puisque le quorum n'est toujours plus atteint. Ça va être long. Je note une majorité de femmes. Merci du retour. Y a-t-il des contres, des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 30

Vote sur Règlement d'utilisation des véhicules de service

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 – CHARTE RÉGIONALE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INFORMATION MÉTIERS DANS LES COLLÈGES

M. NEMBRINI. - Je suis désolé d'avoir perturbé Pierre CHÉRET. Je suis la cause de ce changement dans l'ordre de nos délibérations. Mais l'accélération de l'après-midi rétablit mon horaire initial. Je vais aller évidemment très vite, compte tenu du rythme imposé désormais à ces délibérations et de votre fatigue de fin de journée. De quoi s'agit-il ? Je vais vous donner deux chiffres. Nous sommes souvent abreuvés de chiffres. Je vous en donne deux. Et puis je vais les mettre en relation, peut-être, aussi avec les problèmes qui nous occupent en ce moment sur l'insatisfaction de certains milieux populaires et leur vote dimanche dernier. 55 % des enfants ayant deux parents cadres suivent des études dans l'enseignement supérieur. 11 % des enfants de familles ouvrières dans la même situation. Je vous demande de militer à partir de ces données. Et ceci malgré des décennies de discours sur l'ascenseur social. Alors la délibération que je vous propose aujourd'hui essaie de pallier, par nos initiatives, cette réalité. Il y a un rapport qui est en cours de préparation par la Cour des comptes, je ne suis pas habilité à en divulguer le contenu qui dit des choses terribles sur le sujet.

Alors, que faire ? Vous savez que la loi nous donne une compétence sur l'orientation, partielle. Partielle. La loi de 2018. On nous donne l'information sur l'orientation sans les moyens correspondants. Nous avons bâti une direction spécifique qui s'occupe à la fois des campus, des métiers et des qualifications et de l'orientation. Nous avons une Agence spécifique qui fait un travail formidable en ce moment, dans l'académie de Poitiers, Cap métiers Nouvelle-Aquitaine. Et Pascal CAVITTE suit particulièrement tous ces sujets sur l'orientation. Alors, de quoi s'agit-il, ici ? Il s'agit d'une charte qui vise à mobiliser tous les acteurs de l'orientation pour servir, là aussi, des chiffres, sans les moyens que j'évoquais tout à l'heure, 647 collèges publics et privés, 240 000 bénéficiaires potentiels. Donc il faut vraiment que la Région se mette en quatre pour être cette ensemblière qu'elle veut être sur le sujet. Nous voulons mobiliser les Présidents de Département. Nous voulons mobiliser tous les acteurs de l'orientation de façon à pouvoir porter la parole au cœur des collèges. Car ainsi, tel que les choses sont organisées, les professeurs principaux, et il y a beaucoup d'enseignants dans la salle, ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs que les institutions se fixent en matière d'ascenseur social. Voilà de quoi il s'agit. Je n'entre évidemment pas dans le détail, on n'est pas là pour ça. D'ailleurs, personne ne m'a posé de question en commission sur le sujet. Donc ce n'est pas le moment d'y entrer. Je suis prêt à

tous les débats sur le sujet. Mais voilà, quel est l'objectif. Voilà quel est, Madame la Présidente, l'objet de cette délibération.

Mme BOURDIN. - Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, la Région a décidé de co-porter, avec l'État, comme vous l'avez rappelé, la compétence orientation dans une logique de décentralisation qui cultive l'espoir de politiques plus adaptées et plus enthousiasmantes pour l'école. Toutefois, cette charte, qui acte les grandes lignes de cette coopération, ne nous renseigne pas ni sur les moyens alloués, ni sur les véritables orientations de la feuille de route à venir et les ambitions portées pour l'information et l'orientation des collégiens. Et, pourtant, les choix du gouvernement pour l'école publique suscitent de légitimes interrogations que partage l'ensemble du personnel éducatif, leurs syndicats, les parents d'élèves. Ceux-là ne sont d'ailleurs ni signataires ni même cités dans le document que vous nous soumettez alors que le MEDEF, la CPME et l'UDEP apparaissent dans la liste des signataires. En effet, comment ne pas s'interroger sur les modalités d'application de cette charte à l'heure où l'ensemble du monde éducatif, comme les parents d'élèves sont vent debout contre le choc des savoirs qui pourrait s'appliquer dès cette rentrée sonnant le glas du collège unique et de la mixité sociale dans les classes ?

Au contraire, le gouvernement, avec une réforme autoritaire, ni concertée, ni débattue, choisit de renoncer à l'égalité des chances et d'institutionnaliser la stigmatisation des plus faibles et leur orientation précoce vers des voies professionnalisantes. Comment ne pas s'interroger sur les modalités d'application quand cette charte s'inscrit dans un calendrier particulièrement dramatique en région, avec les disparitions successives des CIO et des personnels qui les font vivre ? En 2018, la réforme BLANQUER annonçant leur sacrifice avait été avortée grâce à une forte mobilisation syndicale et citoyenne. Mais le projet n'est pas mort. Et en Charente-Maritime, par exemple, après le CIO de Royan fermé en août dernier, aujourd'hui, c'est celui de Saintes. Ces fermetures positionnent à une heure de route pour un jeune de Saint-Denis-d'Oléron ou de Jonzac le CIO le plus proche. Quel renoncement.

Il y a un trop gros risque à signer un chèque en blanc à un gouvernement qui n'a plus de boussole, en particulier pour la jeunesse de ce pays. Et qui, sous prétexte d'adapter l'orientation aux nouveaux outils numériques, conduit à la déshumanisation de l'orientation et une disparition de l'accompagnement personnalisé en même temps que la disparition des personnels conseillers d'orientation psychologues. Cette charte nous invite également à contractualiser avec le monde professionnel pour écrire la nouvelle feuille de route de l'orientation et de l'information professionnelle à l'école. Pourquoi pas. Mais en quoi consiste en réalité le cadre déontologique ? Où précise-t-on les contours de cette prise de

gouvernance des chambres consulaires dans la feuille de route pour mener cette politique? Ce cadre déontologique ne peut se dispenser d'un rappel aux grandes orientations de l'école publique républicaine qui doit éduquer, émanciper, développer l'esprit critique et non trier pour former une main-d'œuvre dès le collège pour les filières en tension. Vous l'aurez compris, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, parce qu'elle manque de garanties précises sur la nature du contrat. Parce que nous savons très bien, aujourd'hui encore plus qu'hier, où nous mène le démantèlement des services publics de proximité. Nous ne savons que trop bien à qui profite la société de classe de domination et de ségrégation que construit la sélection des élèves. Nous savons parfaitement à quoi nous expose le mépris des missions des personnels et des valeurs de l'école publique, laïque et démocratique pour toutes et tous. Les choix du gouvernement pour cette école publique, pour la jeunesse de notre pays, nous ne les partageons pas. La communauté éducative ne les partage pas non plus et nous pensons que notre Région porte de meilleures ambitions pour un système éducatif et un autre projet de société.

Mme FRANCESCHINI. - Mes chers collègues, aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la charte régionale de mise en œuvre de l'information métiers dans les collèges. À première vue, cette charte pourrait sembler anodine, voire banale, car elle ne fait que rappeler les dispositifs existants de découverte des métiers pour les classes de 5e, 4e et 3e. Cependant, permettez-moi de souligner avec bienveillance l'importance de ce texte. En effet, il s'inscrit dans une démarche de long terme visant à mieux améliorer nos jeunes vers des filières manuelles et professionnelles, un aspect souvent négligé, mais crucial pour notre avenir. Il est impératif de soutenir cette charte, car elle permet de rapprocher nos collégiens du monde du travail. Pendant trop longtemps, ces filières ont été dévalorisées par nos adversaires politiques. Il est temps de redonner leurs lettres de noblesse aux métiers manuels et de reconnaître leur importance dans notre économie et notre société. Le Rassemblement National a toujours défendu l'idée d'une meilleure orientation scolaire. Depuis de nombreuses années, nous nous battons pour une éducation qui valorise tous les talents, qu'ils soient académiques ou manuels. Nous avons constamment plaidé pour que les filières professionnelles soient reconnues à leur juste valeur et que les élèves soient orientés en fonction de leur aptitude et de leur aspiration personnelle. Nos propositions incluent des partenariats renforcés avec les entreprises locales, des stages plus nombreux et mieux encadrés, ainsi qu'une promotion active des métiers manuels dès le collège. Nous croyons fermement que chaque jeune doit avoir les moyens de s'épanouir dans une carrière qui lui correspond et qui est en phase avec les besoins du marché du travail. En conclusion, cette charte, bien que modeste, est un pas dans la bonne direction pour combattre les préjugés

tenaces et encourager nos jeunes à se retourner vers des filières en tension qui offrent de réelles opportunités d'emploi. C'est pourquoi nous voterons favorablement. Merci.

M. NEMBRINI. - Si nous avions beaucoup de temps, dans ma réponse, Madame BOURDIN, je vous renverrais à mes propos initiaux. Vous dire que ce texte est parfait ? Non. Rien de ce que je fais n'est parfait. C'est perfectible. Mais j'estime que cela apporte un petit progrès. Donc je n'irai pas plus loin dans la réponse sur le rappel aux valeurs, bien que j'en ai vraiment envie. On cite souvent les poètes, et j'aime bien citer ARAGON. « *Je m'aperçois qu'il ne suffit pas de serrer de près le sens dans le langage, il faut compter avec les sourds* ». Il ajoute les ahuris, mais je n'oserai pas le reprendre ici. Alors, simplement, sur les CIO, bon Dieu, mais s'il y a un CIO qui reste à Saintes, mais c'est grâce à nous. Je crois qu'il y a ici une collègue qui va accueillir le CIO à Saint-Jean-d'Angély et je me suis battu, elle le sait très bien, pour qu'une antenne reste à Saintes, eu égard, d'ailleurs, à la logique de l'installation du Ferrocampus. C'est pourquoi nous l'avons maintenu. Donc mettez à jour vos fiches.

Mme BOURDIN. - C'est un centre d'accueil, ce n'est pas un CIO.

M. NEMBRINI. - Mais, tout ça, c'est du verbe. Il y a un lieu où des jeunes vont être accueillis à Saintes, point à la ligne. Et ce que nous faisons à Loudun. Alors il faut être quand même cohérent. Moi, je veux bien qu'on m'attaque sur les valeurs, mais pas sur les faits. Ensuite, cette charte, elle va être mise en œuvre par des chefs d'établissement et tous les partenaires dans l'établissement seront convoqués. On travaillera avec le conseil d'administration et tout le monde pourra contribuer à la mise en œuvre. Voilà, je m'en tiens là.

Mme BOURDIN. - Donc l'orientation ne concerne que les enfants scolarisés, d'accord.

Mme BROUILLE. - Madame BOURDIN, s'il vous plaît, n'interrompez pas Monsieur NEMBRINI quand il vous répond, je crois qu'il ne l'a pas fait pendant votre intervention. D'autres demandes de prises de parole ? Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 16

Vote sur Charte régionale de mise en œuvre de l'information métiers dans les collèges

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation:

COSTE Pascal concernant le Département de la Corrèze (Président)
DESROSES Karine concernant la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (Membre)

17 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ETAT EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

M. NEMBRINI. - Il s'agit d'une délibération à plusieurs facettes. Il y a d'abord une délibération d'ensemble et puis, ensuite, des conventions spécifiques sur la voie professionnelle, sur le numérique éducatif, sur l'éducation artistique et culturelle. Et sur la démocratie scolaire. Alors, précisément, cette délibération rassemble tous les efforts que fait la Région pour y travailler avec l'État. Entre parenthèses, quand je dis travailler avec l'État, je ne confonds pas toujours État et gouvernement. J'ai encore quelques bases d'éducation civique. Travailler avec l'État, c'est absolument indispensable. Pourquoi ? Parce que dans bien des domaines éducatifs, nous n'avons pas la compétence complète et que si on ne veut pas travailler avec l'État, on ne travaille pas tout court. Alors on se contentera de bâtir des murs, de les entretenir et de les chauffer. Mais, par contre, si on veut, on vient de le dire, orienter, si on veut lutter contre le décrochage, si on veut lutter contre le harcèlement, si l'on veut travailler avec les jeunes dans les maisons des lycéens, il nous faut des conventions spécifiques avec l'État. Pourquoi ? Parce que, par ces conventions, cela nous permet de tirer plus loin nos objectifs, pardonnez-moi, entre guillemets, politiques. Seul on n'y arrive pas. Voilà l'objectif.

Il y a là-dedans une convention particulière. Elle concerne les lycées professionnels. Je mets en garde les personnes qui voudraient dire que par cette convention nous cautionnons 100 % de la réforme portée par l'État et par le gouvernement. Je l'ai dit ici devant le CESER rechercher le compromis, ça n'est pas pareil que la compromission. Mais, en revanche, le compromis est absolument indispensable. Et c'est ce que nous faisons à travers nos campus des métiers et des qualifications, notre délibération votée à la précédente plénière sur territoires et talents de Nouvelle-Aquitaine. 10 campus des métiers qui permettent à des jeunes dans le même ensemble d'aller du CAP jusqu'au diplôme d'enseignement supérieur. Ce que nous sommes en train de faire précisément à l'Aérocampus, mon cher Gérard, et on y travaillait encore il y a quelques jours. C'est ce que porte cette délibération.

J'ai écouté le CESER longuement sur les nécessités de travailler davantage avec les organisations syndicales, notamment. Et vous remarquerez qu'entre la première version de la convention et celle qui vous est proposée aujourd'hui, elle s'est enrichie de tous les apports. Moi, je ne refuse jamais les apports quand ils vont dans le sens de l'objectif poursuivi. Cela vaut pour la réforme de la voie professionnelle. Vous remarquerez qu'il n'y a aucune des données qui sont dans les textes de l'État quant à l'évolution de la carte. L'évolution de la carte, elle est pour nous précieuse parce que, sans maîtrise de l'évolution

de la carte, nos successeurs, ici fermeront des lycées sur notre territoire. Ils fermeront des lycées sur notre territoire. Nous avons plein de petits lycées professionnels et si nous ne les pourvoyons pas d'enseignement supérieur, notamment enseignement supérieur court, ce qu'Alain ROUSSET appelle « les universités de proximité », j'essaie de montrer la cohérence de nos discours, ces petits lycées fermeront. C'est ça qui est derrière notre politique parfaite. Parfaite, Madame BOURDIN ? Sûrement pas. Constructive ? Assurément. Alors, bien sûr, il y a d'autres éléments. Le numérique éducatif. Je n'insiste pas.

Il y a les ENT. J'ai été interrogé sur les questions de sécurité de l'ENT. Il y a eu des problèmes de sécurité il y a quelques mois. Cela ne touchait pas à notre ENT. C'est une fuite qui a été organisée à partir de l'usage d'une messagerie privée. Bien sûr il a fallu fermer la messagerie de l'ENT, mais ce n'était pas sa faute. Je rappelle aussi que, pendant le COVID, notre ENT été d'une robustesse exceptionnelle et il a permis à des dizaines de milliers de jeunes de continuer à travailler alors même que les lycées étaient fermés. Voilà ce que porte cette délibération.

Et puis, bien sûr, chère Charline, l'éducation artistique et culturelle, c'est un élément essentiel de l'égalité des chances. Quand une famille n'arrive pas à parler le même discours, le même langage que le conseil de classe, que le professeur principal, elle est déjà en difficulté. Et la culture permet de hisser chacun au bon niveau d'argumentation pour porter les ambitions de ses enfants. C'est ce qui est au cœur de cette délibération.

Et, enfin, un élément sur la démocratie scolaire. Je suis heureux parce qu'aujourd'hui, il y a, dans les étages, des jeunes de notre Conseil régional des jeunes. On va en parler dans une minute.

M. NEMBRINI. - Nous voulons travailler en direct avec eux. Avec les CVL. Travailler la démocratie scolaire, chers amis, parce que la démocratie, ça se construit très tôt. Il ne suffit pas, quelques mois avant les élections, de dire qu'il faut que les jeunes aillent voter. Ils vont voter si on leur donne des responsabilités et s'ils comprennent que le vote amène à l'exercice de responsabilités, là où ils sont. C'est le cœur de cette délibération. Voilà ce que porte l'ensemble de ces textes. Il y en a de très nombreux. La délibération est très épaisse. Je me suis livré à l'exégèse et à l'essentiel.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contres ? Des abstentions ? Levez la main, Madame LARROUY.

Mme LARROUY - Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, signer une convention-cadre de partenariat avec l'État mérite une grande attention. Notamment au moment où les politiques éducatives se dégradent de façon accélérée. Je retiens, parmi trop

d'autres, le choc des savoirs en collège, la réforme des lycées professionnels qui continue de se mettre en place. Elle complète le puzzle de toutes les réformes précédentes, celle des lycées technologiques et généraux, celle de l'enseignement supérieur qui ont gravement nui à la démocratisation et notamment celle de l'enseignement supérieur. Elles nuisent aux missions émancipatrices de la formation initiale, professionnelle et on envoie le résultat aujourd'hui. Je rappelle qu'il y a quelques mois, notre Assemblée avait à la majorité adopté une motion contre cette réforme du lycée professionnel. Nous savons que l'école, c'est-àdire l'enseignement, l'éducation, l'instruction ont pour objectif et mission de construire les futurs citoyens libres et émancipés. Et aussi des producteurs intelligents. L'école publique doit en particulier donner plus à celles et ceux qui sont le plus en difficulté. Or, les lycées professionnels reçoivent les jeunes gens dont les familles partagent majoritairement un indice de position sociale faible. C'est pourquoi ces élèves devraient recevoir un enseignement général de qualité et en quantité. Au contraire, depuis 2017, le nombre d'heures d'enseignement général n'a fait que baisser et la réforme actuelle double le temps passé en stage en entreprise, au détriment de ce temps d'accès à la culture générale. Les jeunes de la voie professionnelle perdent l'équivalent de 7 semaines de cours.

Notre Conseil régional doit se montrer pugnace et à l'offensive contre cette baisse de niveau annoncée. Sans se payer de mots, mais activement, il doit continuer de refuser cette réforme. Il ne s'agit donc pas d'accompagner la réforme, mais de l'empêcher de nuire. Elle est l'expression d'une vision libérale et utilitariste de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Elle en est sa mise en œuvre. Elle rejoint la vision de la formation par apprentissage, en particulier pour les niveaux 3. Elle veut exclusivement répondre à un besoin de main-d'œuvre immédiat sur un territoire, sans anticipation de l'évolution des métiers, du changement des technologies et surtout des aspirations professionnelles des élèves. Dans la convention qui nous est proposée, la Région cherche malgré tout à rétablir l'équilibre en rappelant que c'est d'abord au niveau de la Région et des académies que doit être pensée la carte des formations. Nous nous satisfaisons, comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, de la présence des organisations syndicales dès la phase de diagnostic de l'élaboration de la carte des formations. En effet, celle-ci cristallise les enjeux de développement de l'offre de formation initiale, en particulier sous statut scolaire. Elle doit être le fruit de concertations, y compris avec les représentants des personnels de l'Éducation nationale et des salariés des branches professionnelles. Ne pas consulter ces derniers reviendrait à ignorer ceux-là mêmes pour lesquels la Région assure leur formation, leur qualification, leur émancipation. Si l'on doit parler de démocratie, quatrième point de cette convention, commençons par l'appliquer. Il s'agit bien d'entendre et de prendre en compte l'ensemble des avis sur l'élaboration des cartes de formation. De la même façon, l'intérêt actif que notre Conseil régional porte à la culture et aux arts se retrouve dans les partenariats noués pour rapprocher les jeunes Aquitains de cette autre voie d'éducation et d'ouverture à la diversité du monde. Sans doute, cette convention aurait gagné en incluant la participation des associations et professionnels dans son élaboration.

Pour conclure, nos remarques ont été prises en compte et nous voyons dans cette délibération la volonté d'un renforcement de l'ambition régionale pour les jeunes. Le groupe communiste votera pour. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Jean-Louis, une réponse ?

M. NEMBRINI. - Je pense que j'ai dit l'essentiel, merci.

M. NEMBRINI. - Je reprends les votes. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

N° 17

Vote sur <u>Partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat en faveur de</u> l'éducation et de la jeunesse

■ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 – CONTRIBUTION DU CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES À LA PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. NEMBRINI. - J'ai commencé à déflorer le sujet tout à l'heure, en saluant les jeunes qui sont là à présent. Ils se sont emparés de beaucoup de sujets. Mon cher Renaud, ils ont travaillé sur les mobilités, tu les as rencontrés. Ils ont travaillé aussi sur le patrimoine immobilier. Et un groupe de jeunes a, de manière assidue, m'a-t-on dit, travailler avec la DCI, la direction des constructions et a réfléchi à l'amélioration des bâtiments pour améliorer l'accueil des jeunes. Leurs propositions, dans la mesure du possible, bien entendu, vont être intégrées dans notre guide environnemental lorsqu'elles touchent à la mise en œuvre Néo Terra, dans les guides de construction, le guide de programmation. Donc cela va être proposé. Et cette délibération salue le travail qu'on conduit les jeunes du Conseil régional. Et c'est Stéphanie ANFRAY qui a particulièrement suivi le travail de ces jeunes. Ma chère Stéphanie, je ne veux pas m'attribuer tes mérites et je voudrais te remercier pour ce suivi et ta disponibilité pour les accompagner un nombre important de samedis. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des observations ? Oui, Madame.

Mme BOURREL. - Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons tout d'abord saluer le très bon travail réalisé par le Conseil régional des jeunes en collaboration avec la direction de la construction et de l'immobilier. Cette initiative visant à interroger les usages actuels et futurs des lycées constitue une démarche essentielle pour répondre aux atteintes et aux besoins d'évolution de nos établissements scolaires. Sur ce premier point, nous nous interrogeons toutefois sur l'impact financier de ces préconisations. Si les idées proposées sont prometteuses, notamment l'installation d'écrans d'information, la modernisation des CDI, la redéfinition des espaces de santé et la création d'espaces de restauration extérieure inclusifs, nous devons également veiller à leur faisabilité budgétaire. La majorité régionale at-elle procédé à une estimation précise des coûts associés à ces aménagements? Nous sommes favorables à cette délibération évidemment, mais nous insistons sur la nécessité d'un chiffrage clair pour s'assurer que ces projets ambitieux soient financièrement viables et équitablement répartis sur notre territoire.

Ensuite, permettez-moi de revenir sur un sujet crucial évoqué à maintes reprises dans cet hémicycle : la question des conseils d'administration ou la présence de vos oppositions n'est pas acceptée. Ces instances sont des lieux privilégiés d'échanges entre la Région et les établissements scolaires. Cependant, nous, élus de l'opposition, sommes exclus de ces conseils, ce qui constitue un frein à notre engagement en faveur des politiques régionales pour la jeunesse. Débattre des délibérations sur le quotidien de nos jeunes, de nos lycées, sans avoir un pied sur le terrain est un choix antidémocratique et inacceptable. La démocratie ne se limite pas à l'hémicycle, elle doit inclure une collaboration étroite avec les établissements et une représentation équilibrée de toutes les sensibilités politiques. Monsieur le Président, nous vous demandons de reconsidérer cette position. Il est impératif de rétablir notre présence dans les conseils d'administration des lycées pour garantir une véritable concertation et une transparence accrue dans la gestion de nos établissements. Cela permettrait non seulement de renforcer la démocratie participative, mais également d'assurer une meilleure adéquation entre les décisions prises ici et les réalités du terrain. En conclusion, nous allons soutenir cette délibération et les efforts du Conseil régional des jeunes. Toutefois, nous insistons sur la nécessité d'un chiffrage précis des propositions et d'une réintégration de l'opposition dans les conseils d'administration.

M. NEMBRINI. - Alors, évidemment j'ai évoqué le travail très suivi avec la DCI. Ce n'est pas simplement un travail de proposition, c'est aussi un travail d'insertion, ce que j'ai dit, dans les guides de programmation et le guide environnemental. Autrement dit, c'est budgétairement soutenable. Deuxièmement, sur les CA, moi, je veux bien. Simplement, j'appelle à ce que le débat ait lieu dans les commissions, voyez-vous. Les questions que vous posez là, pourquoi vous ne les posez pas en commission? Pourquoi on ne débat pas en commission? J'ai proposé, aussi bien en GIA qu'en commission, d'ouvrir à tous les sujets qui seraient apportés. Instaurons d'abord un débat à cette échelle-là, et puis on verra. Et surtout que les questions qui sont posées collectivement ici aient pu être élaborées, construites, en tout cas nos réponses en commission.

M. SOULAT. - Chers collègues, il est toujours intéressant de consulter des besoins et souhaits des usagers d'un service public afin de l'améliorer et de répondre au mieux à leurs attentes. Cependant, il y a des chefs d'établissement, des professeurs, des parents d'élèves et des représentants des élèves qui auraient très bien pu effectuer cette démarche à la place du Conseil régional des jeunes en leur qualité de premiers concernés, là où le CRJ est, rappelons-le, très loin d'être composé seulement de lycéens. J'attire également votre attention sur le fait que notre rôle d'élus est de savoir dire non, y compris au Conseil régional des jeunes plutôt que d'intégrer toutes leurs propositions pour vous donner l'impression d'un d'une pseudo-démocratie participative. Bien sûr, certaines de leurs propositions méritent d'être étudiées, notamment sur le fonctionnement des centres de documentation et des

cantines scolaires. D'autres frôlent le ridicule. Pardonnez-moi, mais quand je vois qu'il nous est demandé de nous positionner sur la création de toilettes mixtes au nom de l'inclusion, je me dis qu'il y a un sérieux problème. Et, bien sûr, on sait qui demande la création de ces toilettes non genrées, réclamées par personne à l'exception des visions wokistes, au nom de leur sacro-saint combat contre les différences de sexes. Et cela confirme ce que l'on craignait à propos du Conseil régional des jeunes. Il y a de toute évidence des militants politisés qui ont infiltré son fonctionnement et qui ont copié-collé les tracts de la FIDEL ou de l'UNEL. Et, le pire, dans tout cela, c'est que vous vous apprêtez à valider cette demande délirante. C'est dommage de vous enfermer dans ces petits combats d'idéologues, là où il y a tant à faire pour inventer des lycées de demain, mais aussi pour répondre à l'insalubrité de bien des lycées de notre région. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie. J'en profite, excusez-moi, pourriez-vous prendre en considération notre abstention pour la délibération 17, s'il vous plaît ?

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, ma chère Stéphanie, notre groupe PRG du centre gauche souhaite évoquer la notion de démocratie et la nécessité de faire évoluer ses modalités dans le sens de l'efficacité de l'action publique et de sa nécessaire proximité. À ce titre, le Conseil régional des jeunes est une belle réalisation qui permet aux jeunes Néo-Aquitains lycéens ou jeunes actifs de se familiariser avec la chose publique, de réfléchir collectivement, mais aussi de proposer d'être acteur de nos politiques. Nous avions eu cette idée lors de la dernière campagne des régionales et c'est une fierté pour notre groupe d'assister à sa concrétisation. La contribution du CRJ à notre politique immobilière est importante à travers des propositions simples et de bon sens. Elle va dans le sens de la réussite éducative, de la sobriété énergétique, de la qualité de vie et de l'inclusion. Merci, donc, aux membres du CRJ pour ce travail et ces réflexions. À nous de nous en inspirer et de développer le rôle de cette instance de la jeunesse. Je dirais juste et simplement longue vie au CRJ. Vous l'aurez compris, nous soutenons fermement cette délibération. Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Juste quelques secondes pour rebondir sur ce qu'a dit Élodie BOURREL, à savoir que le débat de siéger au sein des lycées, nous le portons depuis 2021. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un débat de commission, je pense qu'il devrait s'agir d'une volonté de la majorité. On sait pourquoi nous en avons été exclus. Nous y siégions lors de la dernière mandature, nous en avons été exclus parce que vous ne souhaitiez pas que le RN y siège, mais le débat, c'est bien ici qu'il doit être réouvert, Monsieur le Vice-président.

M. LE PRÉSIDENT. - On prend le point avec Jean-Louis NEMBRINI. Jean-Louis, peut-être.

- **M. NEMBRINI. -** Merci. Je veux simplement dire que les recommandations qui seront inscrites dans les guides passeront par le truchement des dialogues immobiliers, par les débats qui ont lieu à l'échelle de l'établissement et on verra là quel type de toilettes on construira, le cas échéant.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** La politisation des toilettes. Il fallait le faire... Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? Le RN. Une abstention sur les toilettes ? Ce rapport est donc adopté.

N° 18

Vote sur <u>Contribution du Conseil Régional des Jeunes à la programmation immobilière</u>
<u>de la Région Nouvelle - Aquitaine</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

34 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ET LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)

Mme BROUILLE. - Il s'agit d'un renouvellement, en fait, du contrat de partenariat que nous avions signé en 2019 dans le cadre du G7 pour accompagner le développement de la filière spatiale régionale, notamment l'écosystème Deeptech et NewSpace, et surtout l'utilisation de la donnée au service de nos politiques en faveur des transitions et des compétitivités et de la compétitivité de nos entreprises pour devenir une collectivité, je dirais, pionnière dans l'usage des données. C'est un travail que nous faisons en collaboration, de façon transversale, avec la DATAR.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de remarque, d'opposition, d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 34

Vote sur <u>Partenariat entre la Région et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)</u>

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE NACO

Mme BROUILLE. - L'objet de la délibération vise à augmenter le capital de NACO, pour donner les moyens financiers à ce fonds de mieux accompagner les entreprises régionales et de les aider à se structurer, à mieux structurer, en tout cas, leur tour de table financier. Je vous rappelle que les bénéficiaires sont des PME, et notamment des entreprises innovantes ou des entreprises industrielles dans le cadre d'opérations de transmission ou de reprise.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un amendement, Andrea?

Mme BROUILLE. - On accède, je crois, à la demande du groupe de retirer « à la délégation de la commission permanente ».

Mme REQUENNA. - Merci beaucoup. Donc nous retirons l'amendement.

Vote sur <u>l'amendement n°1 porté par les Groupes Centre et Indépendants,</u> Renaissance et UDI et Territoires

AMENDEMENT RETIRÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Merci donc nous laissons cette augmentation de capital à l'Assemblée plénière. Je crois d'ailleurs que le président NACO, dans la commission un peu spéciale qu'on a créée avec la commission de développement éco et l'ensemble des commissions, est venu présenter devant les élus l'action de NACO sur les PME, en fonds propres.

Donc l'amendement est retiré. La délégation à la commission permanente sur l'augmentation de capital de NACO est retirée aussi, dans la délibération, ce qui reste en Assemblée plénière. Sur ces précisions, l'Assemblée, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté. Vous vous abstenez.

N° 35

Vote sur Augmentation de capital de NACO

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation : UTHURRY Bernard concernant la Société Nouvelle-Aquitaine Participations (Président)

36 – APPROBATION D'UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML NOUVELLE-AQUITAINE CROISSANCE TOURISME AU CAPITAL DE LA SAS VLADONIS

M. NAUCHE. - Michel DURRIEU, qui la préside en votre nom, est en déport, bien sûr. Donc, cette SEML a été constituée en septembre 2022 pour être une solution complémentaire dans le développement économique de notre région pour les projets d'investissements touristiques s'inscrivant dans une logique de tourisme durable à divers moments de la vie des entreprises : transformation, transition, transmission. Depuis la création de cette SEML c'est le premier dossier de prise de participation que nous présentons pour une entrée au capital d'une SAS qui s'appelle Vladonis, domiciliée à Tocane-Saint-Apre, en Dordogne, et qui porte le projet de mise en tourisme du château de Fayolle pour un montant de prise de participation de 340 000 euros sur un investissement de 10 000 euros en capital social et 330 000 euros en compte courant associé. Sur un projet qui est de plus de 2 millions d'euros et quelques d'investissement. Donc je vous propose d'autoriser la SEML à prendre cette participation en sachant que, et je vais répondre par avance à l'amendement qui est proposé, que la difficulté de tout passer en séance plénière, c'est que cela enlève complètement toute possibilité d'être agile à la SEML et que, par rapport aux investissements qui peuvent démarrer, aux travaux qui doivent démarrer, cela peut avoir des impacts importants, en particulier avec la saisonnalité. Et donc c'est pour ça que, à titre personnel, j'étais plutôt opposé à l'amendement qui nous est proposé, qui demande que cela reste en plénière. Comme ce ne sont pas des dossiers de même volume que NACO, je proposerai qu'on aille en commission permanente de façon à faciliter la vie de la SEML. Et en sachant que la commission permanente est quand même un gage de transparence.

M. LE PRÉSIDENT. - Et, en plus, d'un côté, avec NACO, on a les augmentations de capital, et c'est normal, qui passent en plénière. Par contre, l'ensemble des dossiers, ils sont examinés en commission permanente. Sinon, on va devenir une assemblée plénière qui durera 15 jours. Donc je suis d'accord avec Philippe NAUCHE pour ne pas reprendre l'amendement qui est proposé.

Mme REQUENNA. - Juste, Monsieur le Président, au mois de novembre dernier, il y avait une proposition de transférer des feuilles de route, les augmentations de capital, de la séance plénière à la commission permanente. Vous aviez retiré cette délibération et créé une commission qui devait faire des propositions. Je crois qu'elle s'est réunie, mais je ne sais pas précisément à quel moment et nous n'avons pas eu de retour sur les propositions qui ont été faites. Donc c'est aussi pour cela que nous amendons, Monsieur le Président.

- **M. LE PRÉSIDENT. -** Je comprends bien. On a tenu compte, Pascale, des observations. Les augmentations de capital passent en plénière. Et, sur l'affectation des crédits, ils ne dépendent pas de nous puisque, je rappelle que, dans les fonds propres, il y a une autonomie du véhicule financier qui les gère maintenant. Je ne suis pas sûr que Philippe NAUCHE ait vu beaucoup de monde dans la commission.
- **M. NAUCHE.** Je ne peux pas y avoir vu beaucoup de monde parce que je n'y étais pas, dans cette commission.

Mme REQUENNA. - Ce serait bien qu'on ait un retour du travail de la commission avec ceux qui y étaient. Moi, je ne peux pas dire qui y était ou pas. Et puis, s'agissant de l'augmentation du capital, on vient de décider qu'il en serait ainsi.

- **M. NAUCHE. -** Là, il ne s'agit pas de créer pas une dépense nouvelle pour la Région puisque nous avons contribué à la constitution du capital de la SEML à hauteur de 51,15 % et nous sommes dans cette SEML avec la Banque des territoires et avec le Crédit Agricole, Crédit Mutuel Arkéa et Caisse d'épargne.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Donc on vote. Je vous propose de ne pas adopter l'amendement qui est qui est proposé.

Mme REQUENNA. - Vous nous ferez un retour parce qu'il y en a bien qui ont dû siéger à cette commission.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de ne pas retenir l'amendement qui est proposé. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme COSTES. - Président, notre groupe ne prendra pas part au vote pour l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Le RN fait quoi ? D'accord. Donc cet amendement est rejeté. Sur la prise de participation à la SAS Vladonis, qui est pour l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ce rapport est donc adopté.

Vote sur <u>l'amendement porté par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI</u> et Territoires

- POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ;
 Centre et Indépendants ;
- CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique,
 Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;
- NON PARTICIPATION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

AMENDEMENT REJETÉ

N° 36

Vote sur <u>Approbation d'une prise de participation de la SEML Nouvelle-Aquitaine</u>

<u>Croissance Tourisme au capital de la SAS Vladonis</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation:

LAMARA Laurent concernant la SEML Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme - Conseil d'Administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

NAUCHE Philippe concernant la SEML Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme - Conseil d'Administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

UTHURRY Bernard concernant la SEML Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme - Assemblée Générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

37 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA MISSION DES OFFICES DE TOURISME DE NOUVELLE-AQUITAINE, LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE NOUVELLE-AQUITAINE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION (VOLET TOURISME LAB NOUVELLE-AQUITAINE)

- **M. NAUCHE. -** Étant vice-président du CRT, je serai placé en déport. Je vais donc céder la parole à Michel DURRIEU.
- M. DURRIEU. Cette convention, c'est assez simple, elle vise à avoir une certaine cohérence entre nos différentes agences au niveau de mise en œuvre de la feuille de route tourisme durable, entre les agences comité régional du tourisme, la Mona, la Fédération des offices du tourisme et la partie Tourisme Lab qui est portée par ADI. Pour arriver à former et à créer un cadre stratégique qui nous permet d'optimiser les ressources, de bien connaître les compétences de chacun et d'assurer un certain contrôle de ces agences dans la mise en œuvre de tout ce qu'ils peuvent faire. Et, pour les agences, c'est quand même un support important pour arriver à bien comprendre ce que fait chacun. Donc cette convention est une bonne chose qui nous permet à la fois d'avoir les trois agences. On vient de parler du Fonds Nouvelle-Aquitaine croissance tourisme et les services. Comme ça tout le monde est aligné pour mettre en place cette feuille de route tourisme durable bien alignée avec Néo Terra.
- M. TRIFILETTI. Nous allons voter favorablement cette convention, mais j'aimerais néanmoins faire quatre remarques. La première concernant ces conventions, c'est qu'il n'y a pas une prise en compte globale, finalement, de l'empreinte écologique du tourisme. Et quand on sait qu'effectivement on a des questions qui tournent autour de la gestion de l'eau et des déchets, des infrastructures locales qui sont parfois brutalisées par un surtourisme, c'est le premier manque, nous semble-t-il, dans la réflexion qui doit être menée. Et c'est un chantier qu'on doit maintenant ouvrir au sein de notre Assemblée sur les conséquences, finalement, d'une empreinte écologique trop forte du tourisme qu'on mesure mal, d'ailleurs. Et ça rejoint aussi ma deuxième remarque. Nous pensons qu'il est crucial d'aborder avec une plus grande attention justement la biodiversité. Le CESER le souligne, l'occurrence du mot « biodiversité » revient seulement une fois. Et, simplement, quelque chose qui paraît évident, et qui, donc, ne devrait pas poser de problème, c'est que, sans biodiversité, évidemment, il n'y a plus de tourisme. Et donc, effectivement, mettre le paquet par rapport à cette préservation de la biodiversité, tout simplement parce que c'est garantir une offre touristique plus pérenne.

Ma troisième remarque concerne plus globalement l'aménagement du territoire. Et puis se poser la question de comment rééquilibrer effectivement ce tourisme dans nos territoires, et notamment sur les territoires à l'intérieur et moins littoraux. Essayer de le réguler, finalement, sur les zones côtières. Et comment, effectivement, à travers ces conventions, on peut commencer, aussi, à réfléchir à d'autres modèles concernant l'aménagement du territoire touristique. Et, par rapport à ça, nous vous proposons d'évaluer l'efficacité de ces conventions via l'adoption d'indicateurs précis à l'avenir. Parce que c'est vrai que si on a travaillé sur les éco-socio-conditionnalités, on s'aperçoit qu'on a de sacrés trous dans la raquette dans la mesure où on peut se retrouver à financer des projets délétères. Je charrierai un peu Éric SARGIACOMO en lui disant que ce n'est pas possible de financer des pistes de ski synthétique en plastique dans des zones protégées et Natura 2000 au cœur du parc Nature naturel national des Pyrénées. Et, ça, cela ne doit plus être possible et je crois donc, au-delà même de ces conventions, que l'on doit réfléchir à ces éco-socio-conditionnalités pour éviter les projets tout simplement écocidaires.

Quatrième et dernière remarque, et là nous le partageons complètement avec vous, c'est que nous pensons qu'il faut renforcer le tourisme social et solidaire. Et, en fait, peut-être qu'à travers ces conventions, aussi, l'axe est à développer. Il faudrait, au global, qu'on se donne plus les moyens de renforcer cet axe qui nous paraît évidemment essentiel. Alors, je vous l'ai dit, nous voterons favorablement ces conventions en appelant à des actions plus concrètes et finalement mesurables. C'est-à-dire que c'est la question de la mesure aussi qui a été posée à travers mes remarques pour garantir un tourisme soutenable et équilibré, visant, et là je pense que nous aurons un objectif commun, le zéro carbone, parce qu'on sait que c'est le challenge que nous devons porter pour réussir la transition dans nos territoires.

M. DURRIEU. - Je vais peut-être répondre. Sur la partie évaluation, quand même, il y a tout un travail qui est réalisé par le comité régional du tourisme sur lequel il y a un calculateur qui a été mis en place. Ce calculateur et tous les process qui ont été mis en place pour faire ces évaluations ont été même reconnus au niveau national. Donc je pense qu'on est même précurseur sur la démarche.

Sur la partie biodiversité et sur tout l'impact tourisme durable, j'ai bien fait remarquer que toute cette démarche est intégrée dans toute la politique Néo Terra où elle est déjà définie et inscrites. Donc, on va essayer de continuer à y travailler, peut-être la définir un peu plus ensemble. Mais on peut dire qu'il y a des efforts qui sont faits par les trois agences, que ce soit ADI avec le tourisme Lab, le soutien qui est apporté aux entreprises innovantes justement sur la partie biodiversité empreinte carbone 0 est important, la Mona a des ateliers avec les différents offices du tourisme en ce sens. Et le comité régional du tourisme, je viens

de le dire, est totalement impliqué. Donc je pense que l'on a déjà une grande partie du chemin qui est déjà faite.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions, des non-participations au vote ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N° 37

Vote sur <u>Conventions Pluriannuelles entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Mission</u> des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional du Tourisme de <u>Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Développement et d'Innovation (volet Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine)</u>

■ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation:

CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre concernant ADI Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

HAZOUARD Mathieu concernant ADI Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
NAUCHE Philippe concernant ADI Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et MONA
(Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

OXIBAR Marc concernant ADI Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
TROUSSELLE Yves concernant ADI Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
UTHURRY Bernard concernant ADI Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

38 – CONVENTION CADRE DE TERRITOIRE ENTRE ACTION LOGEMENT ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LACARRÈRE. - Chers collègues, cette délibération a pour objet de renouveler notre partenariat conclu depuis 2017 avec Action logement. Action logement gère ce qu'on appelait autrefois le 1 % patronal qui permet de financer un certain nombre d'actions pour loger les salariés, qui est la mission première d'Action logement. Par cette convention, Action logement vient partager les objectifs de la région et s'engager avec nous sur des projets. Ce partenariat s'articule auprès autour de trois axes. Le premier, c'est d'accompagner les territoires, soutenir le logement dans les territoires de contractualisation territoires cadets ou dans le cadre des projets de revitalisation de centres bourgs. Mais aussi, et c'est là que c'est intéressant, action logement s'engage sur les axes prioritaires que nous avons votés l'an dernier lorsque nous avons adopté notre règlement d'intervention en matière d'habitat. Ainsi, Action logement se propose d'intervenir sur le logement des jeunes et des alternants en étudiant notamment des possibilités de financement des structures collectives pour les jeunes ou de financer la réhabilitation de logements disponibles au sein des lycées, par exemple, notamment les logements de fonction vacants. Le logement des saisonniers, aussi, est une priorité régionale qui est ciblée par action logement puisque, évidemment, ce sont des salariés. Et, là aussi, Action logement s'engage à nous soutenir sur ces sujets-là, mais aussi sur les campus de formation TTNA, notamment.

Et puis, il y a aussi un aspect partage de données avec nos observatoires, notre observation de l'aménagement du territoire, et leurs données, pour que nous soyons tous plus efficaces dans le cadre de notre action d'aménagement du territoire et pour loger les salariés. Donc, on a eu un bilan assez favorable de la convention précédente qui datait de 2017. Le partenariat est construit, il faut qu'il se poursuive. Et puis l'enjeu, c'est évidemment du cofinancement d'opérations puisque nous pouvons offrir cette possibilité d'entrer en lien avec Action logement qui partage nos objectifs. Et donc je vous invite à voter cette délibération. Je vous remercie pour votre attention.

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, je remercie Florent de son explication et il n'y a pas de suspense, évidemment, nous voterons pour. Permettez-moi d'être excessivement brève, mais quand même d'attirer l'attention de notre Assemblée. J'ai bien entendu depuis ce matin toutes les déclarations qui font suite au chaos politique qui a été installé depuis dimanche soir. Sauf qu'il y a des principes de réalité qui tiennent. Et j'en veux pour preuve le logement. C'est-à-dire que, quoi qu'il en soit, et quels que soient ceux portés à la gouvernance de la France, la crise du logement existera. C'est un sujet majeur pour nos

concitoyens. J'ajoute aussi qu'il ne faudrait pas l'aggraver. Et voyez-vous, l'exemple même d'action logement est intéressant en ce sens qu'Action logement a la capacité d'intervenir directement ou avec ses filiales que sont les entreprises sociales pour l'habitat, sur tous les champs du logement, les jeunes, les moins jeunes, l'accession à la propriété, etc. Or, ce qui se passe aujourd'hui, c'est que la crise est telle qu'on nous demande de segmenter les besoins. Pour autant, il n'y a pas d'offre. Donc segmenter les besoins en en faisant chacun des besoins prioritaires alors que l'offre est défaillante, c'est quand même un peu compliqué. Et, nous le savons bien, vous êtes très engagé sur le sujet du logement des étudiants. On a regardé cela plusieurs fois. Et, donc, moi, j'appelle d'abord, par conviction, à un apaisement collectif. Et puis, par raison, ne laissons pas tomber le sujet du logement pour laisser la place à de grandes idées. Le logement c'est de l'immobilier, l'immobilier c'est du temps long, nos concitoyens en ont besoin et j'appelle là à la réaction positive de chacun d'entre nous. Merci, Monsieur le Président, de ce temps que m'avez accordé.

M. LE PRÉSIDENT. - Avec plaisir, ma chère. D'autres remarques ? S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, ce dossier est donc décidé.

N° 38

Vote sur <u>Convention cadre de territoire entre Action Logement et la région Nouvelle-Aquitaine</u>

POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
 PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - CONTRATS DE VILLE 2024-2030

- M. TIRANT. Monsieur le Président, c'est la suite des contrats de ville. On a déjà passé 10 contrats de ville à la dernière séance plénière et, là, on en passe 12. Et on en passera 4 à la prochaine plénière. On fait ça parce que les territoires n'étaient pas prêts, l'État et les agglomérations. Et, donc, là, on passe ceux de Poitiers, Angoulême, Pau, Bergerac, Brive, Périgueux, Limoges, La Rochelle, le Val de Garonne, Pays basque, agglomération d'Agen et le grand Villeneuvois. Et, donc, pour rappel très succinct, cela permet à la Région de participer à ces contrats de ville au même titre que d'autres collectivités. C'est autoriser le Président à les signer et, ensuite, on peut utiliser nos politiques sectorielles de droit commun et aussi dédiées à la politique de la ville.
- M. PALUTEAU. Chers collègues, le groupe Rassemblement National avait voté contre les 10 premiers contrats de ville présentés lors de la dernière séance plénière du 11 mars dernier. Nous ferons bien sûr de même pour ces nouveaux contrats en toute cohérence. En effet, nous ne varions pas et sommes opposés à la politique de la ville, véritable tonneau des Danaïdes qui constitue un gaspillage d'argent public sans résoudre le problème des banlieues. L'insécurité, le trafic de drogue, l'islamisme radical transforment ces quartiers, en zone de non-droit où la loi républicaine ne fait plus foi. De ce fait, sans loi nationale pour assurer la sécurité des personnes et des biens, le développement économique ne se fera pas. Certaines zones rurales ne bénéficient pas des aides de ces politiques, provoquant des déséquilibres dans le pays. La solution ? La démétropolisation. Et comme le disait si bien Charles PÉGUY : « Il n'y a pas de liberté sans ordre, l'insécurité, c'est la servitude ». Le groupe Rassemblement National votera contre cette délibération.
- M. LE PRÉSIDENT. Je ne sais pas s'il y a d'autres intervenants. Oui.
- **M. GUILLEM. -** Juste pour dire à peu près que nous voterons pour les raisons à peu près strictement inverses, tellement l'analyse est mauvaise.

C'est justement sans les contrats de ville qui d'ailleurs auraient dû être signés avant le 31 mars, mais tout le monde a du retard, que se développent tous les maux qui, pour le coup, existent et qui ont été relevés à nouveau comme ils l'avaient été lors de la première salve. Les contrats de ville, c'est encore ce qui se fait de mieux en termes de coopération dans des poches d'extrême pauvreté. Un QPV, je comprends qu'il y ait aussi des zones de pauvreté en ruralité, je sais de quoi on parle, mais les quartiers ANRU et QPV, allez-y... Cela mérite vraiment qu'on les prenne en charge si on ne veut pas, justement, que le fonds de commerce qui est le vôtre perdure encore.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jérôme, je partage totalement. En plus, ce sera intenable de dire qu'on les arrête. Il y aurait la révolte partout. C'est totalement grotesque. Y a-t-il des oppositions ? Le RN. D'autres oppositions ? Des abstentions ? Ces contrats sont adoptés.

N° 39

Vote sur Contrats de ville 2024-2030

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- CONTRE : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation:

ARNAUD Nathalie concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (Conseillère Communautaire) AROSTEGUY Maïder concernant la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Vice-Présidente) BLANCHARD Gérard concernant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Vice-Président) BONNEFONT Xavier concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (Président) CARUHEL Maud concernant la Communauté d'Agglomération de Val de Garonne (Conseillère Communautaire) CATHUS Christophe concernant la Communauté d'Agglomération de Bergerac (Lien professionnel) COUTANT Françoise concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (conseillère communautaire) DERVILLE Sandrine concernant la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Conseillère Communautaire) DIONIS DU SEJOUR Jean concernant la Communauté d'Agglomération d'Agen (Président) GUÉRIN Guillaume concernant la Métropole de Limoges (Président)

VŒUX - MOTION - QUESTION ORALE

Vœu porté par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen : « Ne pas sacrifier les compétences de la Région sur l'autel de l'austérité budgétaire »

- **M. LE PRÉSIDENT. -** On passe aux vœux motions et autres questions orales. Alain BACHÉ, vous me confirmez qu'il faut qu'on attende, quand même, si la suppression des Régions est actée ?
- M. BACHÉ. On va attendre qu'il y ait un pilote dans l'avion.

Vote sur <u>le vœu « Ne pas sacrifier les compétences de la Région sur l'autel de l'austérité budgétaire »</u>

VŒU RETIRÉ

Vœu porté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : « Pour la réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon et son inscription dans les lignes de nuit plan 2030 »

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Ensuite, on a un vœu de réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon et son inscription dans les lignes de nuit plan 2030.

Mme SEGUINAU. - Je crois que cette motion arrive au bon moment si on fait le pas de côté par rapport à la situation nationale. C'est-à-dire que l'État, enfin, a lancé un plan de trains de nuit, avec 10 lignes d'ici 2030. Il y a eu une commande de wagons qui s'est faite à l'automne. Donc je crois qu'on a une opportunité pour notre Assemblée de demander à ce que la ligne Bordeaux-Lyon qui est fermée depuis de longues années ce qui, au quotidien, gêne beaucoup les personnes qui habitent sur cette ligne-là parce qu'il n'y a pas d'autre solution que de prendre sa voiture et que lorsque l'on veut faire un Bordeaux-Lyon, bien souvent, on prend l'avion ou alors on passe par Paris ce qui met un peu de temps. Donc avoir une ligne de train de nuit sur cette ancienne ligne d'équilibre du territoire, ce serait très bien.

On vous propose avec cette motion de demander donc à l'État d'inscrire la transversale Bordeaux-Lyon dans le programme trains de nuit 2030. De, bien sûr, donner des moyens de régénération et modernisation de la voie directe et, ainsi, cela va nous permettre d'irriguer tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes par des TER qualitatifs. Cela pourrait aussi montrer que les travaux d'aménagement des territoires ne se feront pas que sur et autour des zones denses et métropolitaines, mais que l'on peut également penser aux territoires qui sont moins peuplés et qui déclinent par rapport à l'offre de mobilité en train. Et, enfin, d'avoir un outil puisque le train c'est un formidable atout pour la planification écologique et en permettant une alternative à la voiture et à l'avion. Donc je vous propose d'adopter ce vœu pour cette ligne.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud, il faut que tu répondes.

M. LAGRAVE. - Le vœu s'adresse à l'État et, en matière de TER, comme vous le savez, il y avait eu, en 2016, un accord qui avait été passé entre l'État et en tout cas la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de reprendre la partie qui est sur la Nouvelle-Aquitaine. Et on avait eu, pour ça, du matériel, et puis des compensations de la part État. Donc, s'il devait y avoir une reprise par l'État, cela voudrait dire que, potentiellement, il faudrait qu'on rende les trains et la dotation. Tout cela se discute. Après, derrière, nous, on avait souhaité inscrire dans le précédent CPER la réouverture côté Nouvelle-Aquitaine, mais cela ne concerne pas beaucoup de kilomètres. Et on s'était, en l'état, heurté à une fin de non-recevoir de la part d'AURA qui ne l'avait pas inscrit dans le CPER. Une fois que l'on s'est dit ça, si, demain, il

devait y avoir une régénération de l'ensemble de la voie par SNCF réseau et l'État et remettre en place des trains de nuit, moi, personnellement, je n'y vois aucun inconvénient, surtout que j'ai compris que le Président souhaitait le prendre en avant-première. Donc, moi, je n'ai pas de problème là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. – Est-ce qu'il y a des oppositions au train de nuit Bordeaux-Lyon?

Mme JOUBERT. - On ne participe pas au vote, Monsieur le Président, pour le groupe RN. Non-participation au vote.

Mme COSTES. - Même chose, on ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Il se trouve que, étant originaire de la région lyonnaise, vous imaginez le plaisir que j'ai. D'abord, la motion est adoptée. Mais, ce qui est intéressant, c'est l'idée de train de nuit. Je crois que c'est l'originalité et le fait que tout le monde soutienne ce vœu. Parce qu'il y a deux problèmes. En fait, la liaison Bordeaux-Lyon passait par Tulle, Laqueuille, etc. Je n'ai jamais réussi à convaincre Laurent WAUQUIEZ de faire en sorte qu'on réouvre la ligne qui est autour de Laqueuille, dans le Cantal, je pense, avant Clermont-Ferrand. Je rappelle quand même que, aujourd'hui ou demain, SNCF va ouvrir un Bordeaux-Massy-Lyon en quatre heures en TGV. Si on fait la route, pour l'avoir fait, pour aller voir ma vieille maman, il faut 5h30, facilement. Donc cette motion est adoptée. On a ensuite une motion du RN sur les retenues collinaires.

Vote sur le vœu <u>« Pour la réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon et son inscription dans les lignes de nuit plan 2030 »</u>

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
- NON-PARTICIPATION : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Motion portée par le groupe Rassemblement National et Apparentés : « Pour un soutien régional au développement des retenues collinaires »

M. ELOPHE. - Cette motion pour la promotion des retenues collinaires pour nos agriculteurs est essentielle au développement de nos territoires ruraux. En effet, ces infrastructures sont vitales pour garantir la pérennité de nos exploitations agricoles, particulièrement face aux défis climatiques croissants et à la nécessité de sécuriser nos ressources en eau. Nos agriculteurs sont les piliers de nos campagnes, ils travaillent sans relâche pour nous offrir une alimentation de qualité tout en préservant notre souveraineté alimentaire. Cependant, ils sont de plus en plus confrontés à des périodes de sécheresse intense qui mettent en péril leurs récoltes et, par conséquent, notre approvisionnement alimentaire. Les retenues collinaires, en capturant et stockant les eaux de pluie, offrent une solution durable pour irriquer les cultures en période de pénurie d'eau, assurant ainsi la continuité de la production agricole. Pourtant, malgré l'évidence des bénéfices de ces infrastructures, nous faisons face à une opposition idéologique, principalement de la part des écolos. Ils prétendent défendre la nature et la biodiversité, mais, en réalité, leurs positions extrémistes nuisent directement à nos agriculteurs et à la vitalité de nos campagnes. Il est crucial de rappeler que nos agriculteurs ne sont pas les ennemis de l'environnement. Bien au contraire, ils sont les premiers gardiens de notre biodiversité, les acteurs principaux de l'entretien de nos paysages ruraux. Comprendront-ils le rôle indispensable de l'agriculture dans notre société ? Les retenues collinaires ne sont pas une menace pour l'environnement, mais un outil de gestion durable des ressources en eau répondant aux besoins immédiats de nos agriculteurs tout en protégeant nos écosystèmes à long terme.

En soutenant cette motion, nous choisissons de donner à nos agriculteurs les moyens de continuer à nourrir nos populations tout en préservant l'équilibre de nos territoires. Et lors de la MIE donc la mission d'information et d'évaluation des politiques agricoles, pour la dernière réunion, nous étions donc à la chambre d'agriculture régionale et, quel que soit la tendance syndicale des 12 chambres représentant notre région, 11 exactement, puisque deux ont fusionné, tous étaient d'accord pour mettre en place ces retenues collinaires bien entendu adaptées au territoire. Et, ce que nous vous demandons, Président, c'est finalement de pouvoir participer à au financement de ces retenues collinaires pour nos agriculteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais donner la parole à Jean-Pierre RAYNAUD parce que je ne suis pas sûr que vous lisiez souvent les commissions permanentes.

M. RAYNAUD. - Monsieur ELOPHE, il vous a sans doute échappé que nous le faisons déjà. Donc je rappellerai simplement que sur la programmation précédente, nous avons réalisé 180 retenues collinaires sur la Nouvelle-Aquitaine. Ces 180 retenues ont été réalisées malgré, et je sais que vous vous y êtes violemment opposés, les éco-conditionnalités qui étaient présentes. Nous avons, sur la programmation actuelle, et nous avons lancé il y a quelques jours les appels à projets sur la nouvelle programmation, où nous avons doublé les crédits. Notre ambition c'est bien de faire deux fois plus de retenues sur la Nouvelle-Aquitaine avec bien sûr quelques engagements avec des éco-conditionnalités pour s'engager dans la transition. Et on a déjà des structures qui ont déposé des projets, donc ce n'est pas complètement inatteignable. Je pense que votre démarche anticipe et même court-circuite le travail en cours de la mission de l'information et d'évaluation, la MIE sur notre politique agricole et alimentaire régionale. La mission, qui inclut des représentants de tous les groupes et dont vous êtes vous-même membre, est chargée de collecter, d'analyser de manière exhaustive, les différentes propositions et solutions possibles pour faire face aux défis hydriques de notre région.

Il est prématuré et contre-productif, à mon sens, de présenter un vœu en séance plénière avant même que la mission n'ait terminé ses auditions et rendu son rapport final. Votre précipitation ressemble à une tentative de récupération politique au détriment du travail collectif et approfondi que nous réalisons. Il est important de rappeler, puisque cela vous a également visiblement échappé, que les groupes politiques ont la possibilité de soumettre leur contribution jusqu'au 24 juin, comme défini dans le cadre réglementaire de la MIE. Ce processus a été collectivement établi pour garantir que toutes les propositions soient examinées de matière rigoureuse, transparente. Et présenter un vœu avant la conclusion de ce travail apparaît comme une tentative de communication plus qu'une démarche sérieuse et réfléchie. Nous proposons de rejeter ce vœu, car il ne respecte pas le processus de travail que nous avons défini collectivement au sein de la MIE. Et je dirais même que votre proposition telle qu'elle est présentée ne fait qu'alimenter une démagogie électorale sans apporter de solution crédible et pérenne. Et je vous invite donc à contribuer de manière constructive à ce processus et à attendre les conclusions de la mission avant de proposer des mesures spécifiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux rajouter à ce qu'a dit Jean-Pierre RAYNAUD, d'abord, que les retenues collinaires, on les fait. 180. Nous travaillons aussi, parce que c'est un vrai problème pour les éleveurs, à l'abreuvement des bêtes, parce que les retenues qui existent en Limousin, notamment, sont parfois dans les bas-fonds, impropres à la consommation des bêtes qui paissent dans les différents prés. Mais le problème que l'on a soulevé tout à l'heure

avec Françoise JEANSON est le problème sanitaire. C'est-à-dire quelle alimentation on veut. Moi, je suis pour les retenues collinaires. Jean-Pierre RAYNAUD aussi. Je suis pour les retenues de substitution. Mais, à partir du moment où il y a un coût d'investissement public, il y a des contreparties. Le problème ce n'est pas les retenues collinaires. On les fait, et vous êtes jeune dans cette maison, depuis 40 ans. Le problème, c'est comment on utilise l'eau. On ne peut pas organiser d'une manière systémique, s'il n'y a pas une baisse des pesticides, une baisse d'un certain nombre de molécules, le risque de voir l'impotabilisation de l'eau circuler partout en Nouvelle-Aquitaine. Donc qui est d'avis d'adopter cette motion ?

Mme MOTOMAN. - Explication de vote, rapide. Nous sommes tout à fait d'accord que l'agriculture a besoin d'eau, mais pas toujours d'irrigation comme le démontrent pas mal de cultures en France, d'ailleurs. Ce qui m'étonne, quand même, dans cette motion du RN, c'est que, vous avez dû oublier, quand même, vous étiez là, en octobre 2023, nous avons voté un règlement d'intervention hydraulique qui faisait 29 pages, avec les modalités, les conditions d'accès et l'accompagnement des changements de pratiques. Avec beaucoup d'autres choses. Donc ce qui m'étonne, c'est que Monsieur ELOPHE fait partie de la MIE et que l'on en a parlé dernièrement. Pour nous, aussi, comme vous l'avez dit, Monsieur RAYNAUD, c'est complètement une motion démagogique et simpliste, simplement pour se faire valoir auprès des agriculteurs, auprès du monde agricole. Monsieur ELOPHE, vous êtes à la MIE, vous savez qu'on a voté un règlement d'intervention hydraulique les 10 et 11 octobre. Donc nous voterons bien sûr contre cette motion démagogique comme le RN a bien l'habitude de le faire.

- M. ELOPHE. Explication de vote.
- M. LE PRÉSIDENT. Écoutez, ce n'est pas une explication de vote.
- M. ELOPHE. Si, j'ai droit à une explication de vote.
- M. LE PRÉSIDENT. Vous n'allez pas, à ce point, jouer à être ridicule...
- M. ELOPHE. J'ai droit à une explication de vote de deux minutes.
- M. LE PRÉSIDENT. Non. Pascale.

Mme REQUENNA. - Je rebondis sur ce que viens de dire ma collègue. Effectivement, Monsieur ELOPHE participe à la MIE. D'ailleurs, je salue et Pascal COSTES et Lydia HÉRAUD qui mènent cette mission d'une main de maître. Je veux quand même rappeler au Rassemblement National que, le règlement d'intervention sur l'hydraulique évoqué par Laurence MOTOMAN, ils l'ont voté. Et, maintenant, ils vont expliquer à nos agriculteurs que ce sont eux les seuls défenseurs, en essayant, en tout cas, parce que, pour le coup, vous ne

trompez personne, de tromper leur monde. Donc là, ce soir, vous ne trompez personne. Et, bien sûr, nous, nous voterons contre. C'est juste une espèce de buzz politique.

- **M. LE PRÉSIDENT. –** Monsieur ELOPHE, vous posez une motion et vous voulez une explication de vote ? Votre groupe veut voter contre ?
- M. ELOPHE. Excusez-moi, Président, c'est votre règlement intérieur.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Sur les motions, ce sont les autres groupes qui disent leur position de vote. Vous la retirez votre motion ?
- M. ELOPHE. C'est votre règlement intérieur donc j'ai droit à deux minutes.
- M. LE PRÉSIDENT. Alors allez-y.
- **M. ELOPHE. -** Je voudrais déjà me permettre de répondre à notre collègue, à ma collègue écologiste. Vous me parlez de règlement intérieur, de respecter. Commencez par respecter vous-même. Les vidéos sont interdites. Vous avez publié une vidéo. Je l'ai encore sur mon téléphone.

Mme MOTOMAN. - Je parlais de règlement d'intervention, Monsieur, pas intérieur.

- **M. ELOPHE. -** Le règlement intérieur, si. Et je le mets à disposition de tout le monde. Vous avez violé le règlement intérieur en faisant des vidéos. Et vous les avez même publiées sur Twitter.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Vous, avec toutes les vidéos que vous faites pendant les assemblées plénières, vous violez souvent, mon cher.
- M. LE PRÉSIDENT. Ah, mais pendant les séances plénières, c'est public, Monsieur le Président. C'est de nouveau marqué dans le règlement intérieur et c'est votre règlement intérieur. J'ai deux minutes, je vous remercie. Je regrette les votes, mais on n'est pas surpris, finalement. Vos votes sont empreints de sectarisme. Cela fait depuis le début du mandat et je ne crois pas que ce n'est que depuis le début de ce mandat que vous faites preuve de sectarisme sur les propositions de bon sens que nous faisons, dans notre groupe, que nous travaillons et que nous faisons avec sérieux. Nos agriculteurs jugeront de vos votes et nous saurons le leur dire. Et je pense que, finalement, le 7 juillet annonce pour vous la fin de votre système. Et, moi, je dis, encore une fois : vivement le 7 juillet.
- **M. LE PRÉSIDENT. -** Voilà, vous venez de rentrer complètement dans le piège que vous a tendu Pascale REQUENNA. Votre discours, sans connaître ce que fait la Région, est totalement démagogique. Alors je suppose que le groupe RN va voter pour. Voilà. Qui est contre ?

Mme BOULMIER. - Nous ne participons pas au vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette motion est donc rejetée. On a ensuite une nouvelle question orale d'EELV.

Vote sur <u>la motion « Pour un soutien régional au développement des retenues collinaires »</u>

- POUR : Rassemblement National et Apparentés
- CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
- Non-participation au vote : Les Républicains

MOTION REJETÉE

QUESTION ORALE

Question orale présentée à l'initiative du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen « Assises régionales des forêts et de la filière Bois »

Mme MOTOMAN. - Je vais faire très rapidement parce que, toute façon, je suis sûre que vous l'avez lue. On va dire que vous l'avez tous lue. Je dirais simplement que la Région Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité particulière parce que c'est la première région forestière de France et donc considérant la vulnérabilité croissante des forêts face à l'amplification inéluctable du changement climatique et de l'importance économique, environnementale, climatique et sociale des forêts et de la filière bois Nouvelle-Aquitaine, seriez-vous prêt, Monsieur le Président, à vous engager dans l'organisation d'assises régionales des forêts et de la filière bois au premier semestre 2025 afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés et d'élaborer une stratégie commune de gestion durable des forêts en coordination avec les politiques nationales et européennes ? Je vous remercie de votre réponse.

- **M. LE PRÉSIDENT. -** Merci, Laurence, je vais donner la parole à Henri SABAROT qui est chargé de la forêt à la Région.
- **M. SABAROT. -** Merci, Président. Ma chère collègue, il n'y avait pas besoin de porter une question orale pour faire ce que je t'avais promis, déjà. Et donc là-dessus, je crois qu'il faut être un peu sérieux. Nous sommes en Nouvelle-Aquitaine, tes propos étaient pleins de bon sens. Moi je rappellerai, quand même, que sur la forêt, nous sommes sur du temps long. Quand on plante un arbre, il ne faut pas se tromper, car il y a des décennies devant soi. Ensuite, au niveau de la forêt, n'oublions pas que, en Nouvelle-Aquitaine, toute la forêt, c'est 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 60 000 emplois, mais aussi un rôle très important en matière de biodiversité, d'adaptation au changement climatique. Donc, tout cela, je sais que nous le partageons ensemble.

Ensuite, par rapport à la santé des forêts, nous allons faire une discussion, mais nous sommes en Nouvelle-Aquitaine. Quand on regarde, il faudra objectiver les chiffres qui sont donnés, car, quand on regarde les chiffres du DSF, du Département santé forêt, qui est piloté par la DRAF, on voit que l'année 2022 a été un peu compliquée avec une sécheresse importante. Et, par contre, l'état de santé des forêts, au niveau national, a été très impacté par le Grand Est, par les attaques de scolytes, car, bien évidemment, au niveau de la santé

de la forêt, il y a une adaptation au changement climatique qu'il faut prévoir, qu'il faut anticiper et, là, peut-être, gérer le régime hydraulique de façon un peu plus pointue, en adaptant à ces conditions-là. Mais je regarde les derniers chiffres du DSF, Laurence, pour la Nouvelle-Aquitaine. À cette rencontre, nous ferons bien sûr venir des spécialistes. Moi, je lis ce que l'INRA écrit, ce que les chercheurs écrivent, ce que le CNRS a produit et, donc, manifestement, sur notre massif forestier, il y a eu un choc en 2022 et, ensuite, nous sommes plus, maintenant, regardants sur les insectes, les xylophages, les chenilles, etc. Làdessus, nous travaillons, bien évidemment.

Ensuite, vous citez, dans la question, le niveau d'exploitation forestière. Là aussi, il faudrait objectiver les données que nous avons, qui sont alimentées par le FCBA, qui sont alimentées aussi par la DRAF, qui sont alimentées par plein d'associations, aussi. Vraiment, c'est quelque chose, la forêt, un sujet que nous partageons tous ensemble, maintenant. Cela montre qu'il faut faire attention. Et faire attention, aussi, en pensant à la ressource. Vous le citez un peu. Avec le rôle de la forêt en termes de bilan carbone. Si l'on regarde dans notre région, la région Nouvelle-Aquitaine, c'est encore une région où nous avons un bilan positif lié à la forêt, contrairement à d'autres.

Maintenant, bien évidemment, on mettra en regard, chers collègues, tous les travaux que nous finançons en termes de recherche, les lisières de feuillus, les forêts mélangées, le projet Valbios, le projet sur la nappe superficielle. Ou le travail, ce qui était impensable il y a ne serait-ce qu'une décennie, avec la SEPANSO, l'expérience sur le parc naturel régional des Landes de Gascogne, que nous regardons. Et cela a été aussi accentué par rapport au problème de la pollution au niveau ostréicole, cette année. Tout cela, bien évidemment, nous allons l'examiner. Et il faudra des chiffres qui soient objectivés, avec des organismes de recherche, avec des scientifiques, de façon que l'on ne débouche pas sur des conclusions qui pourraient fragiliser ce que je viens de dire que ce soit en matière économique, mais que ce soit aussi en matière climatique. Il faut que nous nous adaptions au changement climatique. La forêt a un rôle important à jouer là-dessus. Et, avec les expériences que l'on fait actuellement sur le pin maritime, on voit bien que le la remontée de l'isotherme 0 nous amène à prendre des plans au Maroc, en Corse. Il faut voir de quelle façon on peut anticiper cela.

Donc, moi, personnellement, si le Président en est d'accord, c'est avec plaisir que je souscris à cette chose-là. On ne va rien inventer, mais, au moins, cela va pouvoir permettre de donner un avis éclairé sur ce sujet qui est un sujet essentiel parce que la forêt, chez nous, c'est du tourisme, la forêt c'est les champignons, la forêt c'est de la chasse. Et, donc, bien évidemment, il faut y aller.

Mme MOTOMAN. - Je vous remercie et notre groupe va participer activement, et personnellement.

M. LE PRÉSIDENT. - Très belle fin de partie par Henri SABAROT. Je remercie Henri. On en a parlé il n'y a pas très longtemps, mais je crois qu'il faut qu'on mette le problème de l'eau dans le problème de la forêt, parce que le drainage massif a entraîné un mètre d'étoupe sous les pins pendant les grands incendies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Mandature 2021-2028

Manualure 2021-2020		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIERE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Ма	ndatur	e 2021-2028
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture,du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028			
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES	
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National	
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains	
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants	
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen	
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen	
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National	
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants	
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National	
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains	
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National	

EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028			
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES	
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés	
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants	
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains	
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen	
FOULON Yves	(33)	Les Républicains	
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National	
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National	
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen	
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen	
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National	
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen	
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains	
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National	
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National	

GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance

MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Ma	ndatur	e 2021-2028
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice- Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance

PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice- Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Ма	ndatur	e 2021-2028
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SARRAZIN Emilie	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Ма	ndatur	e 2021-2028
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIJOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National

VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche





Rapport du Conseil régional

Compte administratif – Budget régional – Exercice 2023

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Synthèse

Le CESER prend acte du contexte budgétaire de plus en plus contraint qui pèse sur la Région comme sur les autres collectivités. Cet effet ciseau entre des dépenses qui progressent, parfois de manière contrainte, et des recettes qui n'évoluent pas au même rythme, pose en effet, à moyen terme, la question de la soutenabilité budgétaire des politiques et interventions régionales.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine réitère le constat d'incohérence entre les recettes et les objectifs politiques des Régions et demande que soit portée auprès de l'État une légitime mise en cohérence de leur modèle de ressources

Les recettes sont marquées par le manque de fiabilité des prévisions gouvernementales (Fraction TVA), et le CESER note et regrette que la politique gouvernementale conduise à une nouvelle baisse des dotations de l'État en euros constants.

Les recettes des certificats d'immatriculation constituent la dernière variable fiscale de la Région. En 2024, six Régions ont augmenté leur tarif, tandis que les autres avaient déjà un tarif supérieur à la moyenne nationale. En 2023, le tarif en Nouvelle-Aquitaine était dans la moyenne, mais il est inférieur en 2024. Le Conseil régional pourrait envisager une augmentation pour aligner son tarif sur la moyenne métropolitaine.

Le Conseil régional ayant la nécessité de maitriser ses charges devrait concentrer ses investissements sur des projets sans dépenses de fonctionnement et des projets liés à son propre patrimoine, comme les lycées et le ferroviaire, afin d'en limiter les coûts futurs de fonctionnement.

Le CESER alerte sur la croissance de la dette, qui, bien que supportable actuellement, pourrait devenir problématique à l'avenir. La durée de désendettement en hausse et la baisse de l'épargne pourraient inquiéter les prêteurs si la Région devait solliciter davantage de financements. Bien que la situation actuelle ne soit pas alarmante, la Région doit réduire progressivement son recours aux nouveaux emprunts.

Les objectifs financiers prévus pour 2028 montrent une baisse significative des nouveaux emprunts : 491 M€ en 2023 contre 285 M€ en 2028. Cette réduction doit se poursuivre pour améliorer la capacité de désendettement de la Région.

Des choix devront être faits par le Conseil régional, qui sera sans doute conduit à prioriser ses interventions en veillant à préserver les services publics essentiels à la population de son cœur de compétences et en poursuivant les politiques de transitions, d'équilibre des territoires et de solidarité.

Le compte administratif 2023 met en lumière les défis liés à la hausse des coûts énergétiques, la baisse des dépenses d'aménagement du territoire et l'augmentation des investissements ferroviaires, tout en soulignant la nécessité de développer une offre de transport adaptée et durable. Le CESER salue et constate à nouveau l'engagement de la Région en faveur du transport ferroviaire.

Dans le domaine des politiques culturelles, sportives et de santé, les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement sont très élevés (supérieurs à 90 %), mais plus limités pour la vie associative et l'égalité, en raison de décalages de certaines dépenses vers 2024. Le CESER souligne que les niveaux élevés de réalisation peuvent refléter des tensions entre les prévisions budgétaires et les besoins réels sur le terrain, notamment dans des secteurs comme la culture. Le CESER exprime son inquiétude quant aux effets cumulatifs de la réduction des budgets publics sur le soutien à divers acteurs et projets régionaux, surtout ceux relevant de compétences partagées.

Le CESER note avec intérêt les très bons taux de réalisation et s'interroge sur les raisons de cette performance. Cela résulte-t-il d'une bonne gestion et de l'utilisation d'outils réduisant les délais de paiement des subventions, ou est-ce dû à une forte demande des acteurs?

Le CESER souhaite que les explications fournies par le Conseil régional pour les taux de réalisation les plus bas soient également données pour les taux les plus élevés.

Introduction
Rétrospective de l'année 2023 : Prévisionnel, budget, ajustements et résultats

		BP 2023	BS 2023	DM 2023	BP+BS+DM 2023	CA 2023
	Recettes propres d'investissement	262,94	1,54	-4,72	259,76	280,5
	Recettes réelles de fonctionnement	2570,9	118,5	-46	2643,4	2505,3
+	RECETTES	2833,84	120,04	-50,72	2903,16	2785,8
	EMPRUNT	724,5	-98,25	-76,97	549,28	491
	TOTAL+	3558,34			3452,44	3276,8
	Dépenses réelles d'investissement	1113,7	-10,64	-73,63	1029,43	953,8
	Dépenses de fonctionnement	2203,6	32,43	-54,07	2181,96	2140,9
_	DEPENSES	3317,3	21,79	-127,7	3211,39	3094,7
	DETTE et autres opérations financières	176,18			176,18	174,3
	TOTAL -	3493,48			3387,57	3269
	RESULTAT					7,8
	RESULTATS 2023 + ANTERIEURS					155,8

Le bilan d'exécution du budget 2023 de la collectivité atteste des difficultés croissantes de réponse aux besoins de financement, accentués par les objectifs de transitions (écologique, énergétique, économique et sociale), face à une structure de recettes qui contraint soit à un recours accru à l'emprunt, et donc à un alourdissement de l'endettement, soit à des limitations de dépenses (en particulier de fonctionnement) dans un contexte de hausse des prix encore soutenue courant 2023.

De plus, le transfert à la DGFIP du recouvrement de certaines taxes pourrait se traduire par des retards ou des difficultés dans les versements à destination des collectivités du fait d'une baisse tendancielle des effectifs au sein de cette structure.

Le CESER prend acte du contexte budgétaire de plus en plus contraint qui pèse sur la Région comme sur les autres collectivités. Cet effet ciseau entre des dépenses qui progressent, parfois de manière contrainte, et des recettes qui n'évoluent pas au même rythme, pose en effet, à moyen terme, la question de la soutenabilité budgétaire des politiques et interventions régionales.

Des choix devront être faits par le Conseil régional, qui sera sans doute conduit à prioriser ses interventions en veillant à préserver les services publics essentiels à la population de son cœur de compétences et en poursuivant les politiques de transitions, d'équilibre des territoires et de solidarité.

Quelles que soient les options qui seront finalement privilégiées, les choix retenus devront être cohérents et lisibles, en identifiant clairement les objectifs fixés, et en prenant appui sur des évaluations des politiques régionales antérieures.

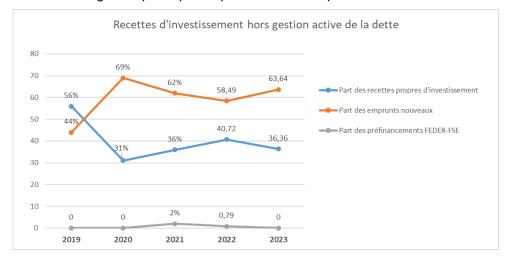
I. Les grands équilibres

1- L'évolution des CA depuis 2019

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
recettes de fonctionnement	2478 M€	2243,3 M€	2387,7 M€	2443,9 M€	2505,3 M€
dépenses de fonctionnement	1999,9 M€	1912,4 M€	1915,1 M€	1988 M€	2140,9 M€
recettes propres d'investissement	190,5 M€	202,5 M€	224,4 M€	236,7 M€	280,5 M€
dépenses d'investissement hors gestion active de la dette et annuité de dette	702,4 M€	977,6 M€	1039,2 M€	914,7 M€	953,8 M€
épargne brute	478,1 M€	331 M€	473 M€	456 M€	364,4 M€
épargne nette	348,4 M€	195,1 M€	309,9 M€	278,8 M€	190,1 M€
emprunts nouveaux	150 M€	456 M€	385 M€	340 M€	491 M€
Intérêts de la dette	NC	NC	NC	43,2 M€	61,2 M€
remboursement capital dette	129,7 M€	135,8 M€	162,6 M€	177,1 M€	174,3 M€
encours de la dette	2,1 Mds€	2,42 Mds€	2,66 Mds€	2,83 Mds€	3,1 Mds €
taux d'endettement	84,90%	108,10%	111,40%	115,70%	125,50%
capacité de désendettement	4,4 années	7,3 années	5,6 années	6,2 années	8,6 années

Recettes

Les recettes d'investissement (hors emprunts nouveaux) progressent de + 18,5 % (+ 43,8 M€) par rapport à 2022 pour atteindre 280 M€ en 2023. Il faut noter une évolution régulière depuis 2019. Leur croissance observée en 2023 a été en grande partie portée par les fonds européens.



Pour mémoire, dans son Avis sur le Compte Administratif 2022, le CESER avait encouragé le Conseil régional à continuer d'accroître la part des recettes propres d'investissement pour tendre vers le niveau de 2019.

Les recettes de fonctionnement ont quant à elles progressé de + 2,5 % en 2023 et s'établissent à 2 505,3 M€. Pour mémoire en 2023, le taux d'inflation était de 4,9 %. On constate que depuis 2019 l'évolution des recettes de fonctionnement est quasi marginale.

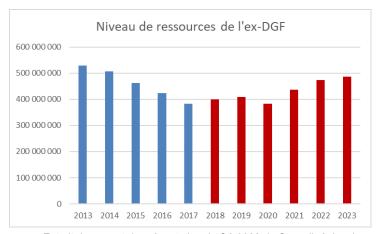
Ces recettes sont toutefois marquées par l'instabilité des prévisions gouvernementales. En effet, le Conseil régional dispose de deux fractions de TVA (la première en remplacement de la DGF et la seconde en remplacement de la CVAE) qui ont progressé, facialement, de + 36,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. La fraction TVA-CVAE est versée par application de la dynamique prévue au PLF sur le montant TVA-CVAE N-1. Elle doit donc être corrigée sur l'exercice budgétaire suivant, pour coller à la dynamique réelle, ce qui a contraint la région à rembourser le trop-perçu à l'État.

La dynamique de TVA, d'abord estimée à + 5,1 %, puis revu à la baisse en octobre 2023 à + 3,7 %, s'établissait finalement à + 2,76 % pour 2023. Ainsi, le montant 2023 figurant dans ce rapport (865,3 M€) sera corrigé en 2024 par l'émission d'un mandat de remboursement estimé à 7,7 M€ ; tout comme le montant 2022 (842,3 M€) l'a été en 2023 par un mandat de 7,745 M€.

Constatant la poursuite de la baisse des recettes de la TICPE en 2023 (- 3,6 M€, - 1 %), le CESER regrette, comme il a pu l'exprimer à l'occasion de l'examen du budget primitif 2024, le peu de marge de manœuvre du Conseil régional face à l'obsolescence du modèle de financement des Régions. Le CESER insiste donc à nouveau sur la nécessité de réforme de ce système qui repose sur des ressources issues d'usages carbonés voués à disparaître à terme.

Les recettes sur les certificats d'immatriculation sont la dernière variable fiscale de la Région. Six Régions ont augmenté leur tarif en 2024, les autres ayant déjà pour la plupart un tarif supérieur à la moyenne métropolitaine. En 2023, le tarif en Nouvelle-Aquitaine correspondait à la moyenne et en 2024, il lui est inférieur. Le Conseil régional, à l'instar de ses homologues, pourrait envisager d'augmenter de cette imposition dans la limite de la moyenne métropolitaine.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, elles sont en légère progression principalement du fait de trois nouvelles dotations : la compensation de la perte des frais de gestion liés à la CVAE et pour la période 2023-2027, la dotation relative à la gestion par les Régions de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface (10,8 M€) et la dotation qui concerne la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 (2,4 M€). Les autres dotations et concours financiers de l'Etat sont, quant à eux, gelés par essence ou relativement stables. Il note et regrette que la politique gouvernementale conduise à une nouvelle baisse des dotations de l'État. Le passage de la DGF à une fraction de TVA, n'a pas permis au Conseil régional de retrouver le niveau de dotation de 2013.



Extrait du rapport de présentation du CA 2023 du Conseil régional

Dépenses de fonctionnement

Avec un montant de près de 2 141 M€, les dépenses de fonctionnement, sont en augmentation de + 7,7 % par rapport à 2022 (+ 152,9 M€). Les dépenses d'interventions en fonctionnement s'élèvent à 1 594,4 M€ et représentent 74,5% des dépenses totales de fonctionnement. Elles augmentent de + 7,1 % en 2023 (+ 105,4 M€). Elles ont progressé plus rapidement que les recettes de fonctionnement.

	Total			CA 2023		
en M€	Réalisations 2022	Total Prévisions	Total Réalisations	écart vs CA 2022	% écart vs CA 2022	% réalisations 2023
Action économique	91,3	115,6	114,2	23,0	25%	99%
Aménagement des territoires	10,5	11,8	10,8	0,3	3%	92%
Culture, sports et loisirs	80,2	80,8	80,3	0,0	0%	99%
Enseignement	148,9	197,0	196,2	47,2	32%	100%
Environnement	23,0	27,5	26,7	3,6	16%	97%
Fonds européens + actions interrégionales	30,6	84,6	36,4	5,8	19%	43%
Formation professionnelle et apprentissage	391,9	402,4	378,4	-13,5	-3%	94%
Santé et action sociale	3,8	3,7	2,9	-0,8	-22%	81%
Transports	708,7	755,5	748,4	39,7	6%	99%
Politiques d'interventions	1 489,0	1 678,9	1 594,4	105,4	7%	95%

Extrait du rapport de présentation du CA 2023 du Conseil régional, page 29

Il est important que le Conseil régional poursuive les actions d'atténuation de ses charges. Il pourrait ainsi concentrer ses investissements vers :

- des projets qui n'engendrent pas de dépenses de fonctionnement ;
- des projets qui concernent son propre patrimoine et ainsi investir pour être moins contraint sur le fonctionnement à l'avenir (ex : Lycées et autres établissements, ferroviaire, etc.)

Dépenses d'investissement (cf. dépenses par piliers)

Entre 2019 et 2023, le CESER note avec intérêt une forte progression des investissements de la région (+ 36%).

Épargne brute et épargne nette

L'épargne brute a varié, atteignant un pic de 478,1 M€ en 2019, avant de baisser à 331 M€ en 2020, puis de remonter légèrement jusqu'à 473 M€ en 2021. En 2023, elle est de 364,4 M€, montrant une tendance à la baisse par rapport aux niveaux les plus élevés.

L'épargne nette suit une tendance similaire, atteignant son point le plus bas en 2023 avec 190,1 M€.

Emprunts nouveaux, encours de la dette et profil de la dette

La région a considérablement augmenté ses nouveaux emprunts, passant de 150 M€ en 2019 à 491 M€ en 2023. Cette hausse reflète une augmentation des besoins de financement pour les politiques régionales. L'encours de la dette a augmenté régulièrement, de 2,1 Mds€ en 2019 à 3,1 Mds€ en 2023, à hauteur de 11,2 % par rapport à 2022.

Les intérêts de la dette enregistrent une hausse de 18 M€ (soit 61,2M€ pour 2023 qui, pour donner un élément de comparaison, correspond avec le budget d'investissement sur l'aménagement numérique du territoire) liée à la hausse de l'encours de dette et des taux d'intérêt qui s'est poursuivie en 2023 impactant le coût des nouveaux emprunts, les ICNE¹, et les emprunts à taux variable.

Fig			2022	<i>r</i>	:111:		\
Financements	mobilises	en	2023	(en	millions	a euro	051

Financement	Date	Montant	Maturité	Conditions financières
Obligataire	Janvier	20 M€	10 ans	Fixe 3,07 %
Obligataire	Janvier	50 M€	20 ans	Fixe 3,41%
Obligataire	Février	25 M€	20 ans	Fixe 3,56 %
Obligataire	Février	20 M€	7 ans	Fixe 3,19%
Bancaire	Mars	30 M€	20 ans	Fixe 3,54 %
Bancaire	Mars	35 M€	20 ans	Fixe 3,85%
Bancaire	Mars	35 M€	20 ans	Fixe 3,90 %
Bancaire	Mars	30 M€	20 ans	Fixe 3,05%
Obligataire	Juin	10 M€	15 ans	Fixe 3,7%
Obligataire	Octobre	11 M€	15 ans	Fixe 4,097%
Obligataire	Octobre	10 M€	14 ans	Fixe 4,12%
Bancaire	Décembre	65 M€	25 ans	Variable capé
BEI*	Décembre	150 M€	20 ans	Fixe 2,85%
Total		491 M€		

Extrait du rapport de présentation du CA 2023 du Conseil régional, page 35

La Région Nouvelle-Aquitaine utilise deux principales méthodes pour ses opérations de dette :

- Dette obligataire via les marchés : Émissions d'obligations pour financer des projets environnementaux et sociaux. En émettant des obligations vertes, sociales et durables, la Région finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement et la société, renforçant ainsi son engagement en faveur du développement durable.
- Dette bancaire via les marchés bancaires : Prêts contractés auprès de banques de détail et de banques de financement et d'investissement à des taux fixes avantageux. La bonne cotation de la région et son profil de crédit solide lui permettent d'obtenir des conditions de financement avantageuses, réduisant ainsi le coût total de la dette.

Le CESER alerte sur le taux de croissance de l'encours de la dette qui, s'il est actuellement bien supporté, peut être un poids pour l'avenir.

Le Conseil régional devrait, si cela est techniquement possible, développer ses emprunts auprès de la BEI qui propose des taux très compétitifs.

-

¹ Intérêts courus non échus

Le profil de la dette

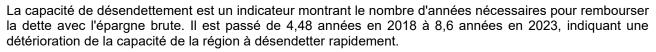
Extrait du rapport de présentation du CA 2023 du Conseil régional

Le taux d'intérêt moyen des nouveaux financements est à 3,3 %, ce qui est inférieur au taux moyen du marché. Le Conseil régional a poursuivi sa stratégie de sécurisation d'une partie de l'encours à taux variable mis en place en 2022. C'est ainsi que la part des financements à taux fixes ou variables capés atteint 91 % de l'encours fin 2023. Cette stratégie a permis de limiter la hausse du taux moyen de l'encours de dette qui atteint 2,2 %, au 31/12/2023 contre 1,92 % au 31/12/2022.



Le taux d'endettement a augmenté de manière notable, passant de 86,90 % en 2018 à 125,50 % en 2023. Un taux supérieur à 100 % montre que la dette est supérieure aux recettes de

fonctionnement de la région, ce qui peut être préoccupant en termes de soutenabilité financière.



Pour rappel, l'objectif du Conseil régional est d'atteindre une capacité de désendettement à 8 ans pour la fin de la mandature.

La Région Nouvelle-Aquitaine doit naviguer avec soin dans une situation financière complexe, marquée par une stagnation des recettes, une augmentation inévitable des dépenses de fonctionnement, et des besoins d'investissement cruciaux. Pour cela, une gestion rigoureuse des finances publiques, une optimisation des dépenses, et une diversification des sources de revenus sont essentielles. En outre, la région doit surveiller de près la durée de remboursement de sa dette tout en poursuivant ses objectifs ambitieux définis dans la feuille de route Néo Terra.

La durée de désendettement haussière cumulée avec une baisse de l'épargne peut être un facteur de risque pris en compte par les préteurs dès lors que la Région aura besoin de financements supplémentaires. Même si la situation n'est actuellement pas préoccupante, la Région doit en tenir compte et réduire au fil des budgets son besoin en emprunts nouveaux.

2- Le comparatif avec le prévisionnel des Orientations Budgétaires³

Le Compte administratif montre de meilleures performances que le prévisionnel affiché aux Orientations Budgétaires en raison de recettes plus importantes et des dépenses moindres sur les fonds européens.

Des recettes plus importantes que prévues, en particulier :

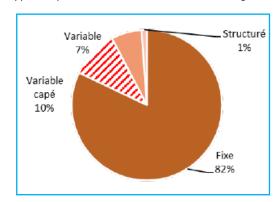
Le montant des cartes grises a été anticipé à 200 M€ en fonction de la courbe de tendance de l'année, le montant réalisé s'établit à 212 M€.

La fin de l'exonération des véhicules dits propres a permis d'augmenter le panier de l'assiette fiscale de la taxe sur les certificats d'immatriculation donc, plus de véhicules sont taxés. La part des véhicules neufs dans ce panier, catégorie de véhicule qui ne bénéficie pas de l'abattement de 50% contrairement aux véhicules supérieurs à 10 ans, vient améliorer le rendement par cheval fiscal.

Des dépenses moindres sur les fonds européens

Les écarts constatés en dépenses d'investissement et de fonctionnement émanent essentiellement du PO 2014-2020. En investissement, la sous-réalisation résulte de retard dans les travaux, de l'allongement des délais de traitement, etc. En fonctionnement, les prévisions d'atterrissage et/ou de trésorerie du budget annexe Fonds Européens prévoyaient une mobilisation « prudentielle » à hauteur de 30 M€ de la subvention d'équilibre sur le budget principal. Celle-ci ne s'est finalement pas avérée nécessaire.

Par rapport au Compte Administratif 2023, les objectifs prévus à fin 2028 dans les Orientations Budgétaires sont particulièrement sensibles, en ce qui concerne les nouveaux emprunts : 491M en 2023 contre 285M prévu en 2028, soit une baisse importante qui ne jouera que modérément sur la capacité de désendettement. Cette baisse des nouveaux emprunts devra se poursuivre pour diminuer la capacite de désendettement.



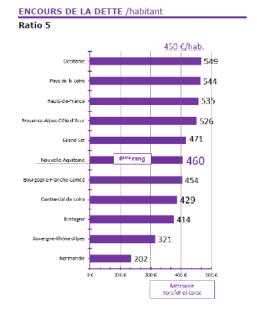
² Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute

³ Cf. Annexe 1 : Trajectoire financière des OB et Annexe 2 : Tableau du rapport de présentation page 8

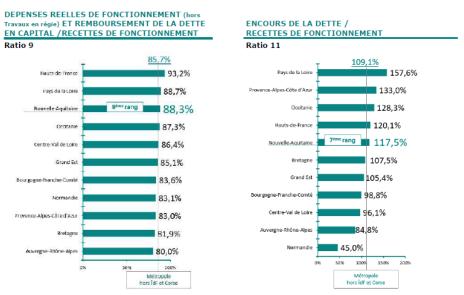
3- La Nouvelle-Aquitaine par rapport aux autres Régions (chiffres de 2022)

Encours de la dette / habitant

La Nouvelle-Aquitaine présente une position financière relativement saine, avec une dette par habitant modérée (460 €), un bon équilibre entre les revenus et les dépenses, et une gestion raisonnable de la dette par rapport aux investissements. Par rapport aux autres régions métropolitaines, elle se situe dans une position stable.



Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes de fonctionnement ; encours de la dette/recettes de fonctionnement



Extrait du rapport de présentation du CA 2023 du Conseil régional

La Région Nouvelle-Aquitaine présente une situation financière stable, avec des dépenses de fonctionnement et un remboursement de la dette gérés de manière efficace par rapport à ses recettes de fonctionnement. L'encours de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement est également modéré, plaçant la région dans une position intermédiaire par rapport aux autres régions métropolitaines françaises. La Nouvelle-Aquitaine montre une gestion prudente et équilibrée de ses finances publiques.

II. Les dépenses par pilier, en investissement et en fonctionnement

Les taux de réalisation

Avec un montant de dépenses réalisées de 3 269 M€ pour 3 452 M€ de crédits inscrits, le taux de réalisation des dépenses totales (hors gestion active de la dette) s'élève, pour 2023, à 94,69%.



Sur la section de fonctionnement, le taux de réalisation global est en augmentation : 95,28% contre 94,93% pour 2022. Hors fonds européens et gestion active de la dette, le taux de réalisation est stable (97,27% contre 97,44% en 2022).

Sur la section d'investissement, le taux de réalisation global est en hausse : 93,58% contre 91,76% pour 2022. Hors fonds européens et gestion active de la dette, le taux de réalisation progresse également, il passe de 95,04% à 97,27% en 2023.

Avec un niveau de dépenses en hausse (+ 6,1 % à 3,27 Mds€), l'exécution du budget 2023 se caractérise aussi par le maintien d'un taux de réalisation très élevé au regard des prévisions (94,69 %), en hausse aussi bien pour les dépenses de fonctionnement (à 95,28 %) que pour les dépenses d'investissement (93,58 %).

Un bon taux de réalisation permet un moindre impact des restes à réaliser (RAR) sur le budget 2024.

PILIER 1. Développement Économique – Emploi

Le CESER déplore une nouvelle fois que les marges de manœuvre budgétaires de toutes les Régions soient de plus en plus réduites, faute d'autonomie financière et faute de compensation au juste coût des transferts de compétences de l'Etat vers les régions.

La trajectoire financière, résultant de l'effet ciseau entre inflation et pic d'investissements, si elle devait se poursuivre, imposera aux collectivités, et pas seulement aux régions, de faire des choix dans les politiques publiques dont elles ont la charge. Le CESER encourage le Conseil régional à préserver les services publics essentiels à la population, comme indiqué lors de la séance du 28 mai, et l'appelle à préciser les critères qui présideront à prioriser ses actions.

Le CESER tient à saluer les taux de réalisation très élevés des dépenses de fonctionnement et particulièrement des dépenses d'investissement du Pilier 1 « Développement économique – Emploi », dont plusieurs lignes sont à 100% (p. 26 du rapport de présentation), ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Il exprime toutefois son inquiétude quant aux répercussions sur l'économie régionale que pourrait générer la baisse annoncée des investissements dans le budget de la Région.

PILIER 2. Jeunesse

Le CESER tient à saluer les taux de réalisation très hauts du pilier 2 (99,27 %).

Cependant, il souhaiterait que des précisions soient apportées dans l'explicitation des taux de réalisation plus faibles (ex : sur l'orientation avec le dispositif Amorces de parcours, l'apprentissage avec l'explication sur les subventions, etc.).

En effet, si le CESER comprend que l'essentiel des baisses de taux de réalisation s'explique par les exemples cités dans le rapport, le document gagnerait en lisibilité à ce que les montants desdits exemples soient inscrits, afin de pouvoir mettre en perspective leurs poids dans l'ensemble.

PILIER 3. Aménagement du territoire

Le CESER prend acte du bon niveau de réalisation des dépenses au titre de l'exercice 2023 dans les domaines de l'aménagement des territoires et des mobilités.

Le CESER note en particulier la nette progression du taux de réalisation sur la politique contractuelle, ainsi que sur le foncier, l'habitat et la politique de la ville, qui était nettement inférieur en 2022.

Au-delà de l'évolution des taux de réalisation, le compte administratif 2023 met en lumière trois principaux constats :

- L'impact significatif de la crise énergétique et de l'inflation sur les dépenses liées aux transports, qui progressent de 40 M€ (+ 23 M€ sur les transports scolaires et interurbains, + 16 M€ sur la convention TER). La hausse des coûts de l'énergie, dont une partie pourrait présenter une composante structurelle, pèse fortement alors que la collectivité régionale s'efforce de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.
- La baisse sensible des dépenses d'aménagement du territoire, qui passent de 101,2 M€ en 2022 à 93,6 M€ en 2023 : si la politique contractuelle mobilise davantage de crédits en 2023, d'autres dépenses accusent un certain recul.
 - Face aux enjeux spécifiques des territoires ruraux, le CESER s'interroge notamment sur la diminution des dépenses d'investissement en faveur de l'économie territoriale et de la politique de retournement : est-ce conjoncturel ou des raisons plus structurelles doivent-elles être recherchées, justifiant une évolution des dispositifs régionaux ?
 - Les dépenses liées à l'aménagement numérique du territoire diminuent de 9 M€, du fait de l'achèvement progressif du plan « Très haut débit ». Le CESER rappelle que si ce plan a permis un large déploiement du très haut débit en Nouvelle-Aquitaine, certains territoires ne pourront être couverts, exposant leurs habitants à un véritable risque de fracture numérique.
 - Le CESER réitère son souhait de pouvoir disposer d'un bilan global de l'avancée du programme régional, portant sur des dimensions quantitatives, mais également qualitatives : le fort recours à la sous-traitance pour le déploiement du réseau n'est, par exemple, pas sans poser de questions techniques (sur la qualité des raccordements par exemple) et sociales (en termes notamment de conditions de travail dégradées, de recours aux travailleurs détachés...).
- La progression (+ 26,9 M€) des investissements dans le transport, notamment ferroviaire. Elle résulte notamment de la régénération de lignes ferroviaires, du démarrage des paiements pour l'acquisition des rames pour le RER métropolitain encore de GPSO.

Le CESER salue l'engagement, constaté à nouveau dans le compte administratif 2023, de la Région en faveur du transport ferroviaire. Il rappelle que les mobilités du quotidien doivent constituer « la priorité des priorités ». Dans de nombreux territoires, faute d'une offre de transport suffisante, les habitants n'ont d'autres choix que de se déplacer en voiture. Décarboner les mobilités, favoriser le report modal, tout en luttant contre la précarité énergétique qui touche de nombreux ménages, implique de développer une offre de transport adaptée aux besoins des territoires. Le ferroviaire, véritable épine dorsale des déplacements en région, doit y avoir toute sa place.

Dans le domaine des politiques culturelles, sportives et de santé, les taux de réalisation restent à des niveaux très élevés en dépenses de fonctionnement (supérieurs à 90 %) mais plus limités pour la politique en faveur de la vie associative et de l'égalité (en raison d'un décalage de certaines dépenses sur l'exercice 2024). En matière d'investissement, les reculs constatés dans la réalisation de certains budgets (culture, santé) tiennent à des retards dans la réalisation de projets (Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse, travaux dans les instituts de formation).

Le CESER appelle l'attention sur le fait que les niveaux parfois très élevés des taux de réalisation observés, s'ils expriment un niveau d'exécution difficilement dépassable au vu du budget initial voté pour 2023, peuvent aussi révéler des tensions entre les arbitrages opérés lors de l'élaboration du budget primitif et la réalité des besoins exprimés sur le terrain et éligibles aux politiques régionales. Ce peut être le cas dans certains domaines d'intervention tels que la culture (ex : manifestations culturelles).

De manière générale et dans le contexte budgétaire posé, le CESER exprime son inquiétude sur les effets cumulatifs de réduction des budgets publics dans le soutien apporté à de multiples acteurs et projets en région, en particulier de ceux relevant de domaines de compétences partagées.

Une attention particulière pourrait être portée par le Conseil régional en identifiant dans son budget les dépenses participant à enrayer la fabrique de la pauvreté⁴, mettant ainsi en valeur la dimension sociale des politiques portées par le Conseil régional.

PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique

Le CESER note avec intérêt les très bons taux de réalisation en investissement et en fonctionnement et s'interroge sur les différents facteurs qui ont pu y contribuer. S'agit-il par exemple du résultat d'une bonne gestion grâce à la mise en place d'outils qui ont permis d'écourter les délais de paiements des subventions ? Ou bien la consommation de ces crédits peut-elle être interprétée comme la conséquence d'une forte demande des acteurs ?

Si les commentaires du Conseil régional justifient les taux de réalisation les plus bas, le CESER apprécierait que ce soit aussi le cas pour les taux les plus hauts.

⁴ Rapport du CESER « Enrayer la fabrique de la pauvreté »

III. L'impact des stocks d'AP/AE sur le Budget 2024 et suivants

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) ont un impact direct sur la structure et la répartition du budget 2024 et suivants de la région Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu pour la Région est d'équilibrer les engagements passés et en cours avec les nouvelles priorités et projets tout en maintenant une gestion financière saine.

Les AP correspondent à des crédits pour financer des projets pluriannuels. Elles fixent le montant maximum des dépenses qui peuvent être engagées pour un projet donné sur plusieurs exercices budgétaires. L'impact sur le budget 2024 inclut :

- Report des crédits non consommés : Les crédits AP non utilisés dans les années précédentes peuvent être reportés sur l'exercice 2024, augmentant ainsi les ressources disponibles pour les projets en cours.
- Planification pluriannuelle : Les projets ayant des AP en cours nécessitent des crédits de paiement (CP) dans le budget 2024 pour honorer les engagements pris. Cela influe sur la répartition des dépenses pour s'assurer que les projets sont financés conformément aux engagements antérieurs.

Les AE représentent l'autorisation donnée à l'exécutif régional d'engager des dépenses dans la limite des crédits votés par le conseil régional. Les AE impactent le budget 2024 de plusieurs manières :

- Suivi des engagements : Les engagements pris dans les années précédentes nécessitent des crédits pour être honorés. Ainsi, une partie du budget 2024 est dédiée à couvrir ces engagements.
- Prévisions et contraintes budgétaires : Les AE antérieures déterminent les marges de manœuvre pour de nouvelles dépenses. Si les engagements passés sont importants, ils peuvent limiter les possibilités de nouvelles initiatives ou projets pour 2024.

Les Restes à Réaliser (RAR) représentent les dépenses engagées mais non encore réalisées. Ils affectent le budget de l'année suivante car les crédits doivent être réservés pour ces paiements. Pour le budget 2024 :

- Paiements dus : Les restes à réaliser des AP et AE des années précédentes doivent être intégrés dans le budget 2024, ce qui peut réduire la disponibilité des crédits pour de nouvelles dépenses.
- Planification financière : La gestion des RAR nécessite une planification rigoureuse pour s'assurer que les engagements antérieurs sont honorés sans compromettre la stabilité financière de la Région.

Le CESER note que le stock d'autorisations de programmes et d'engagements (AP AE) est particulièrement élevé en 2023 par rapport aux comptes administratifs précédents. Ces programmes pluriannuels concernent principalement les transports, l'enseignement et l'action économique. Le Conseil régional pourrait être interrogé sur la justification de ce niveau élevé pendant l'exercice 2023.

Proposition de la commission A « Finances régionales »

Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteure : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 – « Éducation, Formation et Emploi » Président : Olivier CHABOT, Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

3 – « Environnement »

Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ, Secrétaire : Sigrid MONNIER

4 – « Économie

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER « Compte administratif – Budget régional – Exercice 2023 »

160 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1 : Trajectoire budgétaire intégrée dans le rapport de présentation du Conseil régional des Orientations Budgétaires (OB) 2024

Trajectoire budgétaire 2024-2028

	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 243,3	2387,7	2 443,9	2 483,1	2 582,2	2 619,4	2 624,9	2 674,8	2723,7
Dépenses de fonctionnement	1912,4	1915,1	1 988,0	2 166,4	2 167,0	2211,0	2 197,7	2 202,9	2 225,7
Epargne brute	330,9	472,6	455,9	316,7	415,2	408,4	427,2	471,9	497,9
Taux d'épargne brute	14,7%	19,8%	18,7%	12,8%	16,1%	15,6%	16,3%	17,6%	18,3%
Remboursement contractuel du capital de la dette	135,8	162,6	177,1	173,2	184,2	177,9	197,8	182,3	184,9
Epargne nette	195,1	310,0	278,8	143,5	230,9	230,4	229,4	289,6	313,1
Recettes propres d'investissement	202,5	237,1	236,7	268,4	301,4	239,0	227,9	232,1	234,1
Dépenses d'investissement hors dette	841,8	876,6	914,8	988,4	968,5	816,3	820,5	830,8	832,3
Remboursements préfinancements européens			0,0	0'0	0'0	37,3	0'0	0,0	0'0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	32%	31%	31%	27%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-444,2	-329,5	-399,3	-576,5	-436,2	-384,1	-363,3	-309,1	-285,1
Nouveaux emprunts	456,0	385,0	344,7	528,5	436,2	384,1	363,3	309,1	285,1
Encours de dette	2 404	2 627	2 789,8	3 145	3 397	3 603	3 769	3 895	3 996
Capacité de désendettement	7,3	5,6	6,1	e.e	8,2	8,8	8,8	8,3	8,0

ANNEXE 2 : Extrait du rapport de présentation CA 2023, p8

en M€	CA 2023 simulé aux OB 2024	CA 2023 réalisé	Ecart CA simulé et CA réalisé
Recettes de fonctionnement	2 483,1	2 505,3	22,2
Dépenses de fonctionnement	2 166,4	2 140,9	-25,5
Epargne brute	316,7	364,4	47,7
Taux d'épargne brute	12,8%	14,5%	
Remboursement contractuel du capital de la dette	173,2	174,3	1,1
Epargne nette	143,5	190,1	46,6
Recettes propres d'investissement	268,4	280,5	12,1
Dépenses d'investissement hors gestion active de la dette et annuité de dette	988,4	953,8	-34,6
Part des dépenses d'investissement (hors gestion active de la dette et annuité de dette)	31,0%	31,0%	
Besoin de financement	-576,5	-483,2	93,3
dont emprunts nouveaux	528,5	491,0	-37,5
Encours de dette hors préfinancements initiaux des fonds européens 2014-2020 (37,29M€)	3 145,0	3 106,4	-38,6
Capacité de désendettement (en années)	9,9	8,5	-1,4
Fonds de roulement (résultat de clôture)	100,0	155,8	55,8

LEXIQUE

Autorisation de programme - constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Autorisation d'engagement - constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement.

Encours de dette ou capital restant dû - La somme globale des crédits en cours, mesurée à un instant précis. Cette somme correspond donc au montant total des emprunts restant à rembourser.

Épargne brute - différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit couvrir à minima le remboursement du capital de la dette.

Épargne nette - mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'investissement. Ce ratio s'obtient en déduisant les remboursements de la dette de l'épargne brute.

Capacité de désendettement - représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute.

Fonds de roulement - le fonds de roulement de clôture correspond au cumul des excédents ou des déficits antérieurs, corrigés du résultat de l'exercice. Il permet de vérifier l'équilibre de la structure financière en couvrant le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Section de fonctionnement - retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes inhérentes aux interventions et au fonctionnement de la Région (gestion courante et régulière).

Section d'investissement - retrace les opérations modifient de façon durable la valeur du patrimoine, soit de la Région, soit de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers, détenus par la Région (travaux dans les lycées...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunts...) ou des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement (les subventions d'équipement).





Rapport du Conseil régional

1

Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2024

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage et reprend notamment le solde d'exécution d'investissement et le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

Le projet Flying Whales fait naitre de multiples questions, notamment en termes de faisabilité, d'impacts socio-économiques environnementaux et de risque financier pour la Région. Le CESER s'interroge sur ce projet, par nature risqué, complexe et coûteux même si le CESER comprend la nécessité de l'innovation.

Pilier 2 - Jeunesse

Le CESER salue la démarche engagée par le Conseil régional en matière de tarification solidaire du service de restauration et d'hébergement (SRH). Sur le champ de l'apprentissage, le CESER ne peut que déplorer la réduction décidée par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités de réduire l'enveloppe dédiée au fonctionnement à hauteur de 50 M€. Le CESER s'interroge sur les incidences concrètes de cette perte qui mériteraient d'être explicitées.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports ferroviaires

Le CESER note l'annulation du forum du fret régional. Au-delà des raisons ayant prévalu à cette annulation, le CESER réaffirme tout l'intérêt d'un lieu d'échange et d'animation sur le transport de marchandises. Alors que le report modal devrait constituer une priorité, le CESER attire l'attention sur la nécessité de préserver les outils de production existants afin de ne pas obérer l'avenir. Il souligne en particulier le risque que ferait courir, dans cette perspective, le démantèlement partiel du service public du fret ferroviaire.

Culture

Le CESER appelle une clarification sur plusieurs virements (en autorisations de programme, d'engagement et crédits de paiements) entre le chapitre des dépenses d'administration générale et d'autres chapitres sectoriels (culture, sport), s'agissant de dépenses en matière d'exploitation-maintenance et sécurité. Il s'interroge sur les effets à terme de ces virements.

Pilier 4. Transition Écologique et Énergétique

Comme il avait pu l'exprimer par le passé, le CESER trouve regrettable que les politiques environnementales et les politiques de mobilité soient associées dans le même pilier. Les moyens alloués à ce pilier semblent en effet importants mais la majeure partie de ces moyens est affectée aux transports et à l'intermodalité. Ceux alloués en faveur des politiques environnementales sont minoritaires.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2024	avec ajuste- ments du BS2024
Recettes de fonctionnement	2,51 Mds€	2,39 Mds€
Recettes d'investissement	408,7 M€	387,04 M€
Dépenses de fonctionnement	2,22 Mds€	2,25 Mds€
Dépenses d'investissement	1,12 Md€	1,13 Md€

Pour un budget de 3,52 Mds€ (BP 2024), les données financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes:

- de l'excédent des exercices 2023 et antérieurs soit 156,92 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 61,41 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 115,28 M€
- de l'annulation de 63,78 M€ d'emprunt au budget 2024

En dépenses :

- de l'inscription de 72,07 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 32,79 M€

1. Les recettes régionales

1 - Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2024, hors emprunt, s'élèvent à 115,28 M€:

- 30,76 M€ au titre de la section d'investissement
- 84,52 M€ au titre de la section de fonctionnement

2 - Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à 61,41 M€:

- 9.1 M€ au titre de la section d'investissement.
- 52,32 M€ au titre de la section de fonctionnement

3 - Les annulations d'emprunt

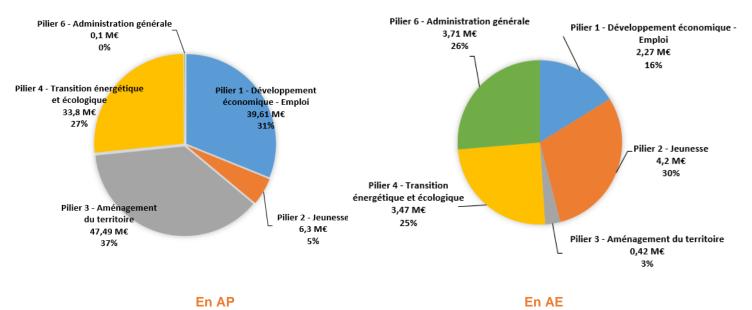
La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (**538 M**€ contre 602 M€ votés au BP 2024).

Pour mémoire :

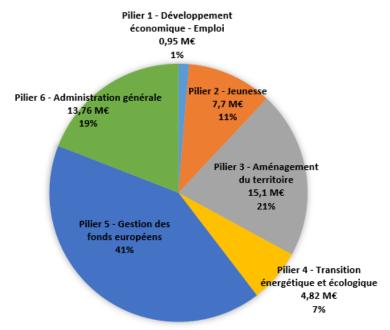
	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajuste- ments (DM et BS)	Utilisation effec- tive des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51.96
2023	724, 48 M€	626,23	491 M€	67,77
2024	602 M€	538		

2. Les ajustements de dépenses par piliers

Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)



Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP) (M€)



Les annulations de dépenses

L'annulation des dépenses d'investissement (- 17,33M€) concernent principalement :

- Le report du loyer capitalisé du bail emphytéotique avec la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (- 8 M€) et de la sécurisation et la gestion de la dette écologique (- 3,56 M€) du projet Flying Whales.
- Le décalage de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Niort-Saintes (-5,1 M€).

L'annulation des dépenses de fonctionnement (-15,46 M€) concernent principalement :

- le transfert des redevances infrastructures de la contribution TER en investissement : - 11.3 M€ en CP/AE
- les provisions pour créances douteuses, il s'agit d'un ajustement de la prévision eu égard aux données transmises par le comptable public : - 4 M€

Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Des autorisations de programme à hauteur de 34 M€ sont réinscrites au BS pour le projet Flying Whales, une partie des AP précédemment votées n'ayant pu être affectées au cours de l'exercice 2023.

Ce projet fait naitre de multiples questions, notamment en termes de faisabilité, d'impacts socioéconomiques et environnementaux. Le CESER s'interroge plus largement sur ce projet, par nature risqué, complexe et coûteux. Au-delà des options techniques retenues, du modèle économique et du montage financier du financement public, qui semblent soulever un certain nombre de réserves et de doutes, le CESER souhaite attirer l'attention sur l'impact du projet :

- sur l'aménagement et le développement du territoire concerné : quel retour en est attendu sur l'économie locale et régionale ? Quel impact sur le territoire, en termes de création d'emplois et donc d'accueil potentiel de nouveaux salariés, ou encore de mobilités ?
- sur l'environnement, du fait notamment de la consommation d'espaces, certes mutualisée à l'échelle nationale, dont le projet s'accompagne, ou encore de son intégration dans l'environnement local ?

Pilier 2 - Jeunesse

Le CESER salue la démarche engagée par le Conseil régional en matière de tarification solidaire du service de restauration et d'hébergement (SRH) concernant 64 lycées et qui consiste à supprimer la contribution des usagers aux charges de fonctionnement.

Sur le champ de l'apprentissage, le CESER ne peut que déplorer la réduction décidée par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités de réduire l'enveloppe dédiée au fonctionnement à hauteur de 50 M€. La perte nette de 5,1 M€ que cela représente en Nouvelle-Aquitaine est significative et dommageable à cette politique. Sur ce point, le CESER s'interroge sur les incidences concrètes de cette perte qui mériteraient d'être explicitées.

Le CESER relève les 1,44 M€ de reversement de TICPE concernant le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. Dans la mesure où ce montant correspond à une surévaluation de cette TICPE réalisée en 2015, le CESER s'interroge quant au calibrage de ce type d'opérations financières.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports ferroviaires

Le CESER note l'inscription de nouvelles autorisations de programme et de nouveaux crédits de paiement dans le domaine des transports ferroviaires afin de financer :

- différents projets d'infrastructures, dont notamment la régénération de la ligne Limoges-Poitiers phase 2, essentielle à la structuration du maillage ferroviaire au nord-est de la région ;
- le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage « billettique » pour la planification et la coordination du déploiement en gare des équipements billettiques régionaux. Au-delà des aspects liés au déploiement du système en gare, la mise en place d'une billettique régionale pourrait favoriser l'intermodalité à l'intérieur du périmètre régional, mais soulève des questions en matière d'interopérabilité avec les réseaux « extérieurs », limitrophes ou nationaux ;
- un versement complémentaire (33,8 M€ d'AP) dans le cadre des apports en fonds à la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports (SPIIT), chargée du portage de l'acquisition et de la maintenance lourde du parc TER de Nouvelle-Aguitaine et d'Occitanie.

La plupart des annulations de dépenses sont liées à des décalages d'opérations dans le temps. Le CESER note toutefois l'annulation du forum du fret régional. Au-delà des raisons ayant prévalu à cette annulation, le CESER réaffirme tout l'intérêt d'un lieu d'échange et d'animation sur le transport de marchandises. Alors que le report modal devrait constituer une priorité, le CESER attire l'attention sur la nécessité de préserver les outils de production existants afin de ne pas obérer l'avenir. Il souligne en particulier le risque que ferait courir, dans cette perspective, le démantèlement partiel du service public du fret ferroviaire.

Culture

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de la culture, par l'inscription de recettes et dépenses nouvelles en faveur de la filière cinéma (102 k€ du CNC pour le financement de médiateurs dans le réseau des salles), de dépenses liées à la réalisation du nouveau FRAC Artothèque (1,15 M€ en AP et 625 k€ en CP en investissement, 78,6 k€ en AE et 48 k€ en CP en fonctionnement) et pour la MECA (342 k€ en AE sur le marché gardiennage).

Le CESER relève l'inscription dans ce budget supplémentaire de plusieurs virements (en autorisations de programme, d'engagement et crédits de paiements) entre le chapitre des dépenses d'administration générale et d'autres chapitres sectoriels (culture, sport), s'agissant de dépenses en matière d'exploitation-maintenance et sécurité¹. Il s'interroge sur les effets à terme de ces virements dès lors qu'ils pourraient se traduire, à budget constant, par une réduction des dépenses d'intervention en direction des acteurs régionaux. C'est aussi pourquoi le CESER appelle une clarification sur les raisons de réaffectation de ces dépenses.

Pilier 4. Transition écologique et énergétique

Le CESER prend acte des évolutions budgétaires particulièrement marquées par les différents mouvements comptables entre les sections d'investissement et de fonctionnement. Il estime manquer d'éléments pour pouvoir apprécier la justification des différents mouvements budgétaires.

Comme il avait pu l'exprimer par le passé, le CESER trouve regrettable que les politiques environnementales et les politiques de mobilité soient associées dans le même pilier. Les moyens alloués à ce pilier semblent en effet importants mais la majeure partie de ces moyens est affectée aux transports et à l'intermodalité. Ceux alloués en faveur des politiques environnementales sont minoritaires.

Proposition de la commission A « Finances régionales » Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteure : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 – « Éducation, Formation et Emploi » Président : Olivier CHABOT, Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 – « Économie

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

5 – « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER
« Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2024 »

160 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Avis - Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

¹ Page 21 du rapport de présentation





Rapport du Conseil régional – réf. 3595744

Avenant n°1 du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 relatif au volet mobilités

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Après un an de négociation, l'élaboration du volet « mobilités » du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 est arrivée à son terme. Le CESER salue le renforcement significatif des investissements dans le domaine de la mobilité, et en particulier de leur très nette réorientation en faveur du transport ferroviaire.

Au-delà des éléments d'analyse et de préconisations synthétisés tout au long de l'avis, le CESER attire l'attention sur deux enjeux qui doivent irriguer les investissements : les exigences d'un aménagement durable et équilibré des territoires d'une part, et l'intermodalité, condition d'une alternative au « tout routier », d'autre part.

S'il propose une avancée significative, le volet « mobilités » du CPER 2021-2027 ne constitue pas la rupture attendue dans le financement des infrastructures de transport. Le CESER s'interroge notamment sur sa capacité à répondre aux besoins de court terme identifiés. Parce qu'il ne sera pas possible de rattraper en quelques années des décennies de sous-investissement, le CESER attire sur la nécessité d'une planification plus stratégique, dans la durée, des investissements à réaliser et des financements à mobiliser.

Alors qu'il est nécessaire de faire basculer une plus large part de la population et de marchandises vers le rail, le modèle de financement du réseau ferroviaire apparaît aujourd'hui « à bout de souffle ». Sa remise à plat s'impose afin de dégager les importants concours publics nécessaires à sa remise à niveau et à sa modernisation, sans pour autant peser sur le développement de l'offre.

Le CESER conclut son avis sur une invitation à garantir la mise en œuvre effective des opérations inscrites au CPER, dont l'expérience passée a montré qu'elle était loin d'être assurée.

Le CESER regrette le caractère tardif de la transmission – le jour même de sa présentation par les services du Conseil régional devant ses cinq Commissions – de l'avenant n°1 au Contrat de Plan État-Région, qu'il n'a pu examiner avec toute l'attention qu'il l'aurait souhaité. L'Assemblée socio-professionnelle régionale se tient à la disposition du Conseil régional pour réfléchir avec lui aux solutions permettant d'éviter, à l'avenir, cette situation préjudiciable à l'exercice de sa mission consultative et à la qualité des avis rendus.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, signé le 10 juillet 2023, ne comportait pas de volet « mobilités ». L'État avait en effet décidé, du fait des retards très conséquents dans la mise en œuvre des engagements, de prolonger de deux années les volets « mobilité multimodale » des CPER des exrégions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, désormais regroupés dans un seul volet à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

L'État a ouvert, en juin 2023, les négociations de la nouvelle programmation en matière de mobilités. Au regard des enjeux de déplacement et de décarbonation des mobilités en Nouvelle-Aquitaine, le CESER a souhaité contribuer, en amont de sa saisine formelle, aux réflexions. A travers la contribution adoptée en octobre 2023, l'Assemblée a souhaité porter à la connaissance du Conseil régional et des services de l'État ses attentes, interrogations et points de vigilance sur l'élaboration et le contenu du futur volet « mobilités » du CPER¹.

Après un an de négociation, l'Etat et le Conseil Régional proposent, à travers ce premier avenant au CPER 2021-2027, un ensemble d'investissements relatifs aux transports ferroviaires, routiers, portuaires et aux mobilités actives.

Une réorientation attendue des investissements vers le ferroviaire...

Une programmation concentrée sur les infrastructures ferroviaires

La programmation proposée marque une réorientation significative des investissements dans les infrastructures de transport. Le CESER note ainsi l'augmentation importante des crédits alloués au volet « mobilités » du CPER 2021-2027, qui s'établissent à 2,05 milliards d'euros : l'effort représente en moyenne, pour les co-contractants et les partenaires mobilisés, 410 millions d'euros par an, contre 280 millions d'euros lors de la précédente contractualisation. L'État, qui a augmenté de 65 M€ le montant de l'enveloppe initialement prévue, consent un effort de 812 millions d'euros ; la Région mobilisera quant à elle 613 millions d'euros, auxquels s'ajouteront 450 M€ apportés par les collectivités infrarégionales.

Le CESER se félicite en particulier de la très nette réorientation des investissements, ainsi que l'Etat avait annoncé, en faveur du transport ferroviaire. Le ferroviaire (dont le fret ferroviaire) représente 1,576 Md€, soit plus des trois quarts (76,88 %) du volet « mobilités » du CPER ; à titre de comparaison, il représentait 56 % du volet « mobilité multimodale » de la précédente contractualisation.

Dans sa contribution d'octobre 2023, le CESER appelait à un effort sans précédent sur le ferroviaire, plus que jamais indispensable. S'il ne saurait constituer l'unique solution, le développement du transport ferroviaire est un levier privilégié face aux enjeux, de plus en plus pressants, d'aménagement durable des territoires, de décarbonation et de sobriété, mais aussi au regard des difficultés de déplacement rencontrées par une partie de la population, dans les espaces ruraux comme dans les zones les plus densément peuplées. C'est aussi une composante de la santé globale (« One health ») mise en avant par le Conseil régional lors de l'évolution de sa feuille de route Neo Terra.

Or le réseau ferroviaire n'est pas aujourd'hui en mesure de répondre à ces différents enjeux. Fruit de décennies de sous-investissement et d'une focalisation sur le développement des lignes à grande vitesse, le réseau classique accuse un vieillissement préoccupant : « malgré des efforts croissants depuis le milieu des années 2000, les besoins de régénération demeurent très importants et pèsent sur la qualité de service offerte »². La Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas à ce constat, en particulier sur les lignes de desserte fine du territoire, qui constituent une très large part (67 %) de son réseau. Les circulations ferroviaires s'en trouvent, sur certaines lignes, particulièrement impactées par la détérioration des temps de parcours et la multiplication des retards ; des travaux d'urgence sont nécessaires pour éviter la fermeture de certaines lignes, quand ce n'est pas déjà le cas, comme sur la ligne Angoulême-Limoges. Au-delà de l'indispensable régénération du réseau, l'enjeu est aussi celui de sa modernisation : certaines lignes, de même que certains nœuds ferroviaires, arrivent à saturation, et freinent le développement de l'offre ferroviaire ; d'autres pourraient voir leurs performances sensiblement améliorées, confortant leur attractivité.

¹ CESER Nouvelle-Aquitaine, <u>Volet « mobilité » du CPER 2021-2027 : attentes, interrogations et points de vigilance,</u> octobre 2023.

² Autorité de Régulation des Transports, « Scénarios de long terme pour le réseau ferroviaire français (2022-2042) », 2023, p. 26.

Dans cette perspective, le CPER concentre l'essentiel des financements du volet ferroviaire sur deux principales priorités : la régénération et la modernisation des lignes de desserte fine du territoire (636,5 M€) et le début du déploiement des services express métropolitains (SERM) (525,5 M€). Le CESER est attaché à la recherche d'un équilibre entre :

- la nécessaire consolidation du maillage ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine, avec la priorité donnée aux lignes Poitiers-Limoges et Bordeaux-Le Verdon. Le CESER note avec l'intérêt le projet d'études sur la ligne Angoulême-Limoges, dont il attend qu'elle se poursuive, lors de la prochaine contractualisation, par la réalisation des travaux nécessaires à sa réouverture ; la fréquentation de la RN 141 démontre le potentiel de cette liaison transversale, qui ouvre l'ex-Limousin à l'ouest de la région et à sa façade atlantique, et qu'il conviendra de mieux valoriser.
 - Le CESER invite par ailleurs à la plus grande vigilance sur les caractéristiques techniques des régénérations de voies : les réflexions sur un possible déploiement de trains légers sur certaines lignes ne doivent pas conduire à des remises à niveau *a minima*, condamnant les circulations de fret. L'objectif doit être d'en conserver le plus large usage possible, dans une perspective de report modal, mais aussi d'équilibre économique du réseau ;
- et le développement de services express métropolitains, destinés à désengorger les grandes agglomérations de la région. Il s'agit en effet pour le CESER d'une réponse pertinente aux enjeux de déplacement et de décarbonation des mobilités dans des territoires où le potentiel de report modal vers le train est important.

Le CESER note avec intérêt la poursuite de la mise en accessibilité des gares, déjà bien engagée et qui doit rester une priorité : elle bénéficie à tous les voyageurs, au-delà des personnes à mobilité réduite.

Il rappelle enfin l'enjeu de l'intermodalité, autour de laquelle doivent être pensés, lorsque cela s'y prête, les investissements. L'objectif est d'offrir, par une meilleure continuité de la chaîne de déplacements, une mobilité « sans couture » aux voyageurs comme aux marchandises, et ainsi pouvoir proposer une alternative attractive au « tout routier ». Les projets identifiés dans le CPER doivent ainsi s'inscrire dans une vision plus large de la mobilité à l'échelle du territoire concerné. Attirer de nouveaux voyageurs ne suppose pas seulement d'offrir des lignes remises à niveau ou modernisées ; il est tout aussi indispensable de faciliter l'accès aux gares, le stationnement (automobile, vélo), ou encore de proposer aux voyageurs des solutions pour poursuivre leurs déplacements (voitures ou vélos en autopartage, covoiturage, transport à la demande…).

Le CESER se félicite du renforcement significatif des investissements dans le domaine de la mobilité, et en particulier de leur très nette réorientation en faveur du transport ferroviaire. Le développement du transport ferroviaire est un levier privilégié face aux enjeux, de plus en plus pressants, d'aménagement durable des territoires, de décarbonation, de sobriété et de santé publique, mais aussi au regard des difficultés de déplacement rencontrées par une partie de la population.

Face à la dégradation, mais aussi parfois à la saturation, du réseau, fruit de plusieurs décennies de sous-investissement, le CPER apporte une première réponse avec un niveau accru de financements dédiés à la régénération/modernisation du réseau et aux premiers développements des services express métropolitains.

Il est indispensable de maintenir, dans la mise en œuvre du CPER et dans ceux qui suivront, un équilibre entre la consolidation du maillage ferroviaire, indispensable à l'aménagement du territoire régional et à la desserte des espaces ruraux, et le développement des SERM autour des grandes agglomérations.

Le CESER invite à la plus grande vigilance sur les exigences techniques des régénérations, qui doivent être conçues de manière à garantir le multiusage des voies : transport de voyageurs, fût-il en trains légers, mais aussi fret ferroviaire, afin de ne pas obérer l'avenir.

Les projets identifiés dans le CPER doivent enfin s'inscrire dans une vision plus large de la mobilité à l'échelle du territoire concerné, reposant sur une approche véritablement intermodale (penser la chaine de transport dans son ensemble).

Un recul des investissements routiers

Cette réorientation du CPER en faveur du transport ferroviaire se traduit en parallèle par une réduction de l'enveloppe dédiée à la route, qui ne représente plus que 16 % du volet « mobilités », contre 36,5 % encore lors de la précédente contractualisation. 331 M€ sont inscrits au titre des opérations routières, assumées aux deux tiers par l'État. En cohérence avec la priorité qu'elle a choisi, à juste titre, de donner au transport ferroviaire, la Région participe seulement, et de manière relativement limitée (entre 15 et 23 %), aux opérations destinées au désenclavement de Limoges et du Limousin (RN141, RN147).

Le CESER souhaite que les opérations routières intègrent, lorsque c'est pertinent, des aménagements facilitant et sécurisant les mobilités douces.

Des études sur le nœud routier au nord de la métropole bordelaise sont également prévues. Le CESER rappelle la position exprimée dans la contribution d'octobre 2023 : priorité doit être donnée aux projets répondant à une logique de désenclavement et d'aménagement des territoires. Les investissements destinés au désengorgement des axes routiers saturés ne devraient en revanche pas être privilégiés. La solution ne réside en effet pas, pour le CESER, dans l'augmentation de la capacité des routes, au risque d'induire de nouveaux trafics routiers ; il s'agit plutôt de développer dans ces territoires à fort potentiel de report modal des alternatives attractives à l'autosolisme (transports publics, covoiturage...).

La réorientation du CPER en faveur du ferroviaire se traduit, en parallèle, par une réduction de l'enveloppe dédiée aux projets routiers. Le CESER approuve la volonté de la Région de n'intervenir, en cohérence avec les priorités qu'elle s'est fixée, qu'aux opérations destinées au désenclavement de Limoges.

Pour le CESER, priorité doit être donnée aux projets répondant à une logique d'aménagement du territoire ; des opérations destinées au désengorgement d'axes routiers saturés ne devraient en revanche pas être privilégiées.

Transport de marchandises : priorité à la multimodalité

L'avenant prévoit un volet dédié au fret ferroviaire, doté d'une enveloppe de 117 M€, avec des actions sur la sauvegarde des voies capillaires fret, les installations terminales embranchées ou encore la modernisation des plateformes multimodales. Ces dernières représentent une condition essentielle du report du transport de marchandises vers des modes massifiés et moins carbonés (transport ferroviaire, maritime et fluvial). Le maillage du territoire en plateformes multimodales constitue donc un enjeu important, avec des potentialités à explorer (comme à titre d'exemple le raccordement au réseau ferré de la zone logistique du « Pot au Pin », à Cestas). Le CESER attire également l'attention sur la nécessité de ne pas obérer l'avenir en préservant les infrastructures existantes : afin d'éviter de reproduire le contre-exemple du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux, il propose, dans son avis sur la modification du SRADDET présenté le 5 juin 2024, un moratoire sur la cession d'actifs des réseaux structurants qui pourraient participer au report modal.

Le développement du fret ferroviaire, en déclin ces dernières décennies, ne peut toutefois se résumer à un enjeu d'infrastructures. Une politique globale et ambitieuse, portée dans la durée, est indispensable, avec certes des réflexions sur l'infrastructure, mais aussi sur les services proposés (installations à proximité des sites industriels, remise en place du wagon isolé ?) et, plus généralement, sur le modèle économique du transport de marchandises. Est aussi posée la question de la capacité des opérateurs (SNCF Fret en pleine restructuration, opérateurs privés...) à absorber une éventuelle augmentation du trafic.

Le volet « mobilités » du CPER comporte enfin un volet portuaire, doté d'une enveloppe de 118 millions d'euros. Le CESER partage la nécessité de continuer à aménager et moderniser les Grands ports maritimes de La Rochelle et Bordeaux, qui constituent en effet des vecteurs importants d'aménagement du territoire et de développement économique. Il regrette que la stratégie portuaire ne soit évoquée que de manière extrêmement rapide, alors qu'elle mobilise des montants financiers non négligeables. Quelles

sont les priorités, les orientations portées par l'État et la Région ? L'intermodalité des plateformes portuaires doit y occuper, pour le CESER, une place centrale dans la perspective du report modal.

Le CESER note avec intérêt l'inscription au CPER de projets dédiés au fret ferroviaire. Outre la préservation et la modernisation des infrastructures ferroviaires, il est primordial de poursuivre la constitution d'un maillage territorial de plateformes multimodales, condition essentielle du report modal.

Au-delà de la seule question de l'infrastructure, c'est à la mise en place d'une politique globale et ambitieuse de report modal du transport de marchandises, portée dans la durée, qu'appelle le CESER, incluant des réflexions sur les services proposés et, plus généralement, le modèle économique du transport de marchandises.

Le CESER invite enfin l'Etat et le Conseil régional à expliciter la stratégie qui sous-tend le volet portuaire du CPER. L'intermodalité devrait y occuper une place centrale.

Véloroutes : place aux mobilités du quotidien

Le CESER note avec intérêt l'intégration au CPER d'un volet dédié aux mobilités douces, et plus précisément au développement des véloroutes, afin d'accompagner l'aménagement des itinéraires inscrits dans les schémas nationaux et régionaux. Il regrette toutefois que les véloroutes soient exclusivement pensées sous un angle tourisme/loisirs. Elles sont certes destinées à constituer un réseau de grands itinéraires cyclables à vocation touristique, et leurs tracés et leurs aménagements ne sont pas nécessairement adaptés aux mobilités du quotidien. Pour autant, elles peuvent aussi, à la condition d'être conçues et aménagées dans ce sens, participer aux déplacements du quotidien ; elles pourraient alors offrir la possibilité de trajets plus longs, mais aussi plus sécurisés par des aménagements adaptés, que ceux habituellement réalisés par les cyclistes urbains.

Le CESER invite à concevoir et aménager les véloroutes dans une perspective multi-usages : certes à vocation touristique, elles peuvent aussi être pensées pour faciliter les mobilités du quotidien.

... qui n'est pas encore totalement à la hauteur des enjeux

Des investissements massifs nécessaires...

Ce premier avenant au Contrat de Plan État-Région 2021-2027 marque une évolution incontestablement positive, mais ne constitue pas la rupture attendue dans le financement des infrastructures de transport et ce d'autant plus que l'augmentation du coût des travaux gomme une partie de la hausse des crédits alloués. De plus, une partie des financements est dédiée aux études, préfigurant des travaux qui ne seront pas réalisés lors de cette contractualisation.

Le CESER s'interroge ainsi sur la capacité du CPER à répondre aux besoins identifiés à court terme, en particulier pour la régénération des lignes de desserte fine. Dans sa contribution d'octobre 2023, l'Assemblée socioprofessionnelle régionale attendait du CPER qu'il permette, *a minima*, de financer les opérations sur lesquelles État et Conseil régional s'étaient accordés en 2021 dans le protocole sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. Or tel ne semble pas être complètement le cas : la remise à niveau des lignes Limoges-Poitiers, Bordeaux-Le Verdon ou encore Niort-Saintes est bien inscrite dans le projet de CPER Mobilités. Le protocole identifiait aussi, en termes de besoins sur la période 2023-2027, la régénération de la ligne Périgueux-Brive, absente du projet de CPER ; dans d'autres cas, des opérations sont bien prévues, mais soit à titre d'études ou pour un montant très inférieur aux besoins estimés (Agen-Niversac, Angoulême-Limoges...). Le CESER note en revanche avec

intérêt l'inscription de 75 millions d'euros pour financer des travaux urgents, évitant de puiser dans les enveloppes des autres projets.

Il est indispensable, pour le CESER, de régénérer, sur ce CPER et ceux qui suivront, l'ensemble du réseau régional, sans se polariser sur le réseau le plus circulé. Les enjeux d'aménagement du territoire, et notamment du désenclavement des territoires ruraux, ne doivent pas être ignorés. Les opérations doivent ainsi être priorisées en fonction du degré d'urgence des interventions, afin d'éviter, par de nouveaux retards, des couts de remise à niveau encore plus élevés, du potentiel de report modal des lignes concernées, mais aussi des enjeux de desserte des territoires.

Il ne sera pas possible de rattraper, en quelques années, plusieurs décennies de sous-investissement. Le CESER attend en revanche des investissements prévus qu'ils s'inscrivent dans une stratégie globale de remise à niveau et de modernisation du réseau ferré que le projet d'avenant ne laisse pas véritablement transparaître. Le document apparaît ainsi à certains égards comme un inventaire d'actions : des orientations générales sont bien identifiées, mais elles ne permettent pas réellement d'expliciter les choix qui ont été faits.

Dans l'idéal, il serait souhaitable que le Conseil régional élabore une feuille de route exposant, de manière globale, sa stratégie globale de mobilité, déclinant les grandes orientations du SRADDET : quelles sont les priorités ? Les différentes étapes de mise en œuvre ? Les moyens alloués ? A défaut, le CESER souhaite que le CPER s'accompagne d'une dimension stratégique plus marquée, permettant d'identifier puis de planifier, dans la durée, les investissements à réaliser et les financements à mobiliser. Le réseau ferroviaire nécessite une vision à long terme, les décisions d'investissement engageant, compte tenu de la longue durée de vie des composants de l'infrastructure, pour plusieurs décennies. Cette planification permettrait de donner aux acteurs du ferroviaire (autorités organisatrices, opérateurs, entreprises ferroviaires...) la visibilité dont ils ont besoin, tout en limitant le risque de concurrence entre territoires.

S'il propose une avancée significative, le volet « mobilités » du CPER 2021-2027 ne constitue pas la rupture attendue dans le financement des infrastructures de transport. Le CESER s'interroge notamment sur sa capacité à répondre aux besoins de court terme identifiés.

Il est pour le CESER indispensable de régénérer l'ensemble du réseau régional, sans se polariser sur le réseau le plus circulé. Les enjeux d'aménagement du territoire, et notamment du désenclavement des territoires ruraux, doivent être pleinement pris en compte.

S'il ne sera pas possible de rattraper en quelques années plusieurs décennies de sousinvestissement, une approche plus stratégique est indispensable, permettant d'identifier puis de planifier, dans la durée, les investissements à réaliser et les financements à mobiliser.

... qui appellent un changement de mode de financement des infrastructures de transport

Des investissements massifs sont nécessaires sur le réseau ferroviaire, qui incombent en premier lieu à l'État, propriétaire de l'infrastructure, à la hauteur des enjeux et des ambitions qu'il affiche désormais. Le CESER tient à souligner l'effort déjà consenti, qui reste donc à amplifier, ainsi que celui de la Région qui continue à s'engager fortement à ses côtés, hors compétence.

La question dépasse le simple cadre du CPER, mais est centrale : alors que les enjeux de mobilité, de transition écologique et énergétique nécessiteraient de faire basculer une plus large part de la population vers le rail, le modèle de financement du transport ferroviaire est aujourd'hui « à bout de souffle ». Il est ainsi, pour le CESER, indispensable de remettre à plat le modèle de financement du réseau. Le contrat de performance conclu entre l'État et SNCF Réseau est principalement centré sur le retour à l'équilibre de court terme du gestionnaire d'infrastructure, conduisant à limiter les efforts pourtant nécessaires de renouvellement et de modernisation de l'infrastructure³. S'y ajoute le maintien d'une logique de financement du système ferroviaire principalement par ses utilisateurs, c'est-à-dire par les péages versés pour

³ Voir notamment la position de l'ART - Autorité de Régulation des Transports, « Scénarios de long terme pour le réseau ferroviaire français (2022-2042) », 2023.

l'utilisation du réseau : l'inflation des péages acquittés par les Région sur les services TER constitue un véritable frein au développement de l'offre, alimentant le « modèle » du train rare et cher. Se pose en outre la question de l'équité du financement entre les (futurs) opérateurs du réseau⁴ : il apparaît peu probable que les entreprises ferroviaires se développant en France financent SNCF Réseau par une « ponction » sur leurs résultats comme y est contrainte SNCF Voyageurs.

Une révision d'ensemble du modèle de financement du réseau s'impose donc, avec un double objectif : dégager les importants concours publics qui seront nécessaires au renouvellement du réseau et à sa modernisation, sans pour autant peser sur le développement de l'offre. Cela passera en d'autres termes par un transfert d'une part de la charge de financement, qui pèse aujourd'hui sur les utilisateurs, vers les ressources budgétaires publiques. Des pistes existent et méritent d'être explorées : attribution d'une fiscalité dédiée aux Régions ? Mise en place d'une taxe pesant sur les modes de transport les plus carbonés ?...

La réflexion sur le mode de financement de l'infrastructure devra parallèlement intégrer un enjeu devenu central : celui de la maîtrise des coûts par le gestionnaire d'infrastructures, en nette augmentation, dont il convient d'approfondir les causes (modes d'exploitation, inflation des matières premières ?).

Des investissements massifs sont nécessaires pour remettre à niveau et moderniser le réseau ferroviaire structurant comme de desserte fine. Alors qu'il est nécessaire de faire basculer une plus large part de la population et de marchandises vers le rail, le modèle de financement du transport ferroviaire est aujourd'hui « à bout de souffle ».

Une remise à plat du mode de financement de l'infrastructure s'impose afin de dégager les importants concours publics nécessaires sans pour autant peser sur le développement de l'offre. Des pistes de réflexion existent méritent d'être pleinement explorées : attribution d'une fiscalité dédiée aux Régions, à l'image du Versement Mobilité, mise en place d'une fiscalité pesant sur les modes de transport carbonés...

Se donner les moyens d'une mise en œuvre effective du CPER

La contractualisation 2015-2020 a mis en lumière les difficultés d'exécution du volet « mobilité multimodale » des CPER des ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Le bilan global établi fin 2020 fait apparaître un retard conséquent dans la mise en œuvre des engagements financiers de l'Etat, conduisant celui-ci à prolonger de deux années la contractualisation.

Les enjeux de déplacement, la nécessité d'une transition marquée et rapide des mobilités, rendent d'autant plus nécessaire de garantir la mise en œuvre effective des opérations inscrites au CPER. Deux principaux enjeux doivent, pour le CESER, être plus particulièrement pris en compte. Ils tiennent à :

- la capacité des co-contractants, et notamment, à la lueur de l'expérience passé, de l'État, à engager les crédits nécessaires à l'exécution des opérations inscrites; ce sujet attire d'autant plus l'attention qu'il n'est désormais plus possible pour les Régions de faire l'avance à l'Etat de sa part afin de pouvoir engager plus rapidement telle ou telle opération. Le CESER note par ailleurs que les cofinancements des collectivités infrarégionales représentent 454 millions d'euros, soit 22 % des crédits inscrits au volet « mobilités ». Il s'interroge sur la soutenabilité de ces engagements, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Que se passera-t-il en cas de défaut d'une ou plusieurs collectivités sur une opération ?
- la capacité des acteurs à réaliser les opérations prévues, au regard notamment des capacités d'ingénierie de SNCF Réseau, de l'avancée des phases d'études, de la disponibilité des entreprises ferroviaires... Au-delà du respect des délais, la question est aussi celle de la qualité des travaux réalisés, l'expérience passée ayant montré qu'elle pouvait être discutée.

٠

⁴ SNCF Voyageurs finançant, par un prélèvement de 60 % de ses résultats, SNCF Réseau.

Un suivi exigeant de la mise en œuvre du contrat est indispensable. Le CESER note qu'un bilan du volet « mobilités » devra être établi tous les deux ans par l'État et la Région ; un rythme annuel aurait été préférable pour garantir un suivi plus régulier. Il conviendra d'être particulièrement attentif à l'avancée des projets et à la consommation des crédits, afin d'anticiper et d'éviter les sous-réalisations précédemment constatées. La carence dans les indicateurs de suivi, au-delà du suivi financier, est régulièrement dénoncée ; le développement d'indicateurs de suivi partagés entre l'Etat et les Régions devrait de ce point de vue être encouragé.

Un point complet pourra être dressé au cours du CPER, afin de définir les éventuelles conditions d'ajustement de contenu ou de redéploiement d'enveloppes. Au-delà, le CESER souhaite que le CPER fasse l'objet, en fin de programmation, d'un bilan détaillé, voire d'une évaluation, pour en tirer tous les enseignements et en réévaluer les choix stratégiques pour la contractualisation à venir.

Par ailleurs, un suivi et un contrôle plus étroit des travaux semble nécessaire pour garantir au mieux la qualité des opérations réalisées.

Les enjeux d'une transition vers des mobilités plus durables rendent d'autant plus nécessaire de garantir la mise en œuvre effective des opérations inscrites au CPER, dont l'expérience passée a montré qu'elle était loin d'être assurée. Deux principaux enjeux doivent être plus particulièrement pris en compte, tenant à la capacité :

- des co-contractants, mais aussi des collectivités appelées à financer un montant substantiel des opérations, à pouvoir engager, dans un contexte budgétaire contraint, les crédits nécessaires à l'exécution des opérations inscrites;
- des opérateurs (SNCF Réseau, entreprises ferroviaires...) à réaliser les opérations prévues.
 Des actions devront notamment être entreprises afin de renforcer les capacités d'ingénierie de SNCF Réseau mises à mal ces dernières années. Une vigilance s'impose également sur la qualité des travaux réalisés.

Le CESER souhaite que le CPER fasse l'objet, en fin de programmation, a minima d'un bilan détaillé, au mieux d'une évaluation, pour en tirer tous les enseignements et en réévaluer les choix stratégiques pour la contractualisation à venir.



Vote sur l'avis du CESER Avenant n°1 du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 relatif au volet mobilités

158 votants 158 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapports du Conseil régional – ref :3542514

Plan régional de santé Environnement (PRSE) n° 4 Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER affirme tout d'abord la nécessité d'une réponse publique volontariste en matière de santé-environnement, compte-tenu des constats et des problématiques soulevées par le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE).

Il souligne les avancées de ce nouveau PRSE, en particulier par l'intention affichée d'un « plan chapeau » ayant vocation à irriguer toutes les politiques publiques, non sans en souligner les limites.

Il appelle l'attention des autorités publiques sur plusieurs déterminants et questions sanitaires qui requièrent une vigilance accrue et mériteraient une ambition plus large en matière de recherche fondamentale.

Le CESER insiste sur les enjeux d'articulation de ce PRSE avec d'autres cadres d'action publique relevant non seulement de la politique sanitaire mais aussi d'autres champs de décision publique, y compris à l'échelle infrarégionale. En cela, il estime que le PRSE doit être considéré comme une composante d'une réponse plus globale et structurelle de l'action publique, qui gagnerait à être formalisée par une véritable stratégie régionale de santé-environnement.

Le CESER souligne par ailleurs divers aspects et enjeux propres à la mise en œuvre de ce PRSE (animation, formation, sensibilisation, territorialisation, évaluation).

Il considère enfin que, par son ambition et ses limites, le PRSE devrait inciter et encourager les décideurs publics et la société civile à imaginer et concevoir des alternatives au modèle de développement actuel.

En préambule, le CESER tient d'abord à affirmer la **nécessité d'une réponse publique volontariste** face aux constats et problématiques soulevées en matière de santé-environnement, compte-tenu des effets constatés et/ou soupçonnés par diverses autorités sanitaires sur la santé humaine, animale et des écosystèmes. Dans sa contribution de décembre 2022, l'assemblée avait eu l'occasion de dresser un aperçu de la diversité des déterminants environnementaux, dont ceux liés aux activités humaines, et de leurs conséquences en matière de santé.

Il y a 20 ans, le lancement du premier Plan National Santé-Environnement marquait en ce sens une prise de conscience des pouvoirs publics autour de cet enjeu sanitaire. A la veille de ce nouveau Plan Régional Santé-Environnement (PRSE), force cet enjeu reste plus que jamais d'actualité, dans la mesure où les facteurs environnementaux influant sur la santé n'ont guère reculé et se sont même aggravés, en raison d'une part de la persistance sinon de l'accentuation des risques et effets sanitaires d'origine anthropique, d'autre part des conséquences multiples du réchauffement climatique.

Des orientations et objectifs généraux qui marquent une avancée

En cela, le CESER prend positivement acte des avancées de ce 4ème Plan Régional Santé-Environnement, en particulier dans l'intention affichée d'un « plan chapeau » destiné à « *intégrer la santé dans toutes les politiques publiques* », déclinant en cela l'approche « Une seule santé ». Il convient néanmoins de souligner que ce PRSE n'a pas de portée prescriptive et reste, dans son application, basée sur le volontarisme des acteurs publics et privés potentiellement intéressés.

Le PRSE n° 4 est structuré autour de 5 grands axes et 10 objectifs :

AXE 1 : réduire les expositions de la population à des polluants chimiques, physiques et biologiques

- Objectif 1 : améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur
- Objectif 2 : réduire les expositions des Néo-aquitains aux polluants de l'air extérieur

AXE 2 : réduire les expositions des Néo-aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et les zoonoses

- Objectif 3 : réduire les expositions des Néo-aquitains à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé humaine
- Objectif 4 : prévenir les zoonoses dans une approche « Une seule santé »

AXE 3 : protéger les ressources en eau, renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable et favoriser l'accès à l'alimentation saine et durable

- Objectif 5 : protéger les ressources en eau et renforcer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine
- Objectif 6 : renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement sans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation

AXE 4 : renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques locales

- Objectif 7 : renforcer la montée en compétences des collectivités sur la santé-environnement
- Objectif 8 : accompagner le déploiement de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) sur le territoire

AXE 5 : sensibiliser à la santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » les jeunes et les professionnels de la jeunesse et de la santé

- Objectif 9 : sensibiliser et former les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux
- Objectif 10 : sensibiliser et renforcer la capacité d'agir des jeunes sur les enjeux de santéenvironnement.

Le CESER accueille favorablement les axes et objectifs généraux annoncés dans ce PRSE, même s'ils ne répondent que partiellement à l'ensemble des problématiques identifiées, tout en considérant que le PRSE ne constitue que l'un des volets de la politique publique en matière sanitaire. C'est aussi pourquoi l'assemblée consultative souhaite appeler l'attention des autorités concernées sur les aspects ci-dessous.

Des déterminants de santé-environnement qui appellent une vigilance accrue des pouvoirs publics

Le CESER considère que certains facteurs et phénomènes mériteraient une connaissance et une vigilance accrues quant à leurs effets sur la santé humaine :

- Les perturbateurs endocriniens, parmi lesquels la famille des substances per- ou polyfluoroalkylés (PFAS) et les pesticides.
- Les nanomatériaux, qui sont aussi utilisés dans la fabrication de produits alimentaires.
- L'exposition aux rayonnements ionisants d'origine naturelle (radon), particulièrement présents dans toute une partie du territoire régional.
- L'exposition croissante aux champs électromagnétiques ou aux fréquences radioélectriques, accentuée par le déploiement des technologies numériques.
- La qualité de l'alimentation humaine.
- Les effets sanitaires de l'habitat insalubre, notamment pour les populations les plus précaires et plus généralement de conception de l'habitat, des produits utilisés dans la construction, la décoration et l'ameublement (avec l'opportunité de renforcer et structurer en région les filières de matériaux biosourcés).
- La qualité des eaux de baignade.
- Les risques sanitaires associés à la gestion des déchets.

- Le risque lié au développement des zoonoses.
- Les effets sur la santé mentale des problèmes de santé-environnement (individuels et sociaux, dont l'éco-anxiété particulièrement présente chez les jeunes).

Au-delà du programme scientifique de grande ambition régionale (PSGAR) consacré aux maladies infectieuses émergentes inscrit dans ce PRSE, le CESER s'interroge sur la possibilité et la capacité de générer en région un véritable programme sur la santé environnementale, dans l'esprit du travail conduit par Acclimaterra sur les questions liées au réchauffement climatique. Dans ce domaine, le développement de la recherche fondamentale doit rester une priorité, nonobstant les difficultés ou résistances multiples que celleci doit affronter.

Du « plan chapeau » à une stratégie régionale : l'enjeu de l'articulation du PRSE avec les autres cadres d'action publique et d'intégration de la dimension santéenvironnement dans les politiques publiques en région

L'ambition affichée à travers les objectifs de ce PRSE est louable mais reste limitée dans sa portée au vu des problématiques soulevées. A titre indicatif, le précédent PRSE a mobilisé 11 M€ sur sa durée. Pour la seule année 2022, les dépenses de santé ont atteint 24 milliards € en Nouvelle-Aquitaine.

En ce sens, l'orientation générale de ce PRSE conçu comme « plan chapeau » et adossé à la démarche « Une seule santé » répond à l'une des préconisations du CESER dans sa contribution de décembre 2022. Plus concrètement, cette orientation implique :

- Une articulation entre le PRSE et les autres cadres d'action en matière de politique sanitaire, notamment avec le Projet Régional de Santé 2023-2028 sur lequel le CESER a émis un avis¹, lequel soulignait la nécessité, à moyen et long termes, d'agir par la prévention sur les déterminants de santé afin de freiner la progression des maladies chroniques et d'anticiper les crises à venir. Ce même avis relevait l'aggravation de certains indicateurs sanitaires (maladies chroniques dont tumeurs, affections de longue durée…)..
- Une articulation entre le PRSE et d'autres plans thématiques en matière sanitaire, s'agissant notamment du Plan Régional Santé au Travail, compte-tenu de l'exposition particulière de certaines catégories d'actifs à des risques de santé-environnement (dont risque chimique, 2ème cause de maladie professionnelle en France, risques liés à des conditions climatiques extrêmes…).
- Une articulation entre PRSE et d'autres cadres d'action publique à l'échelle territoriale (SRADDET, SCOT, SDAGE...), laquelle suppose une intégration des enjeux santéenvironnement par les acteurs publics territoriaux. Le CESER relève que plusieurs objectifs (3.1, 3.2, 4.1, 4.2) et actions de ce PRSE répondent pour partie à ce souci d'articulation. La sensibilisation et la formation des décideurs locaux sur ce sujet doivent constituer une priorité.
- Une articulation entre le PRSE et d'autres cadres d'action publique de portée régionale, s'agissant par exemple du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEEI) sous responsabilité du Conseil régional.

Plus largement, le CESER estime donc que le PRSE doit être considéré comme l'une des composantes d'une réponse beaucoup plus globale et structurelle de l'action publique, qui gagnerait à être formalisée dans une véritable stratégie régionale de santé-environnement.

Questions et enjeux spécifiques au PRSE

De manière plus spécifique, le CESER souhaite formuler plusieurs observations et souligner plusieurs enjeux dans la mise en œuvre de ce PRSE :

■ L'animation du PRSE, qui doit pouvoir mobiliser au-delà de l'ARS et du Conseil régional, d'autres relais (ex : Promotion-Santé Nouvelle-Aquitaine, ex IREPS).

3

¹ Avis du 21 septembre 2023 Avis – Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

- La formation en santé-environnement, qui devrait être déclinée non seulement auprès des professionnels de santé (cf. Contrat régional de filière aux métiers de la santé, du social et du médico-social) mais également vers d'autres catégories d'acteurs (ex : ceux de la santé au travail, formations CNFPT des personnels territoriaux…) en intégrant la dimension « Une seule santé ».
- La sensibilisation-communication, en direction d'un plus large public, s'agissant par exemple des jeunes et réseaux de jeunesse et d'éducation populaire (aspect en partie traité dans l'objectif 5.2 du PRSE).
- L'évaluation du PRSE : à ce sujet, le CESER apprécie les éléments d'évaluation du PRSE 3 communiqués en regrettant cependant que l'intégralité des résultats n'aient pas été intégrés dans le document du nouveau PRSE. Il relève par ailleurs que certains de ces résultats soulignent les limites de l'action portée par le PRSE. Enfin, et plus fondamentalement, le CESER souligne l'absence de données permettant de mesurer l'impact du PRSE sur l'état de santé des Néo-aquitains, tout en étant conscient des difficultés d'une telle mesure. Or, c'est pourtant bien à l'aune de cette évaluation que devrait aussi se mesurer la portée de l'action publique en matière de santé-environnement.
- La territorialisation du PRSE : le CESER approuve les mesures visant à une meilleure prise en compte des contextes locaux (ex : Projets Alimentaires Territoriaux, Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau, Contrats Locaux de Santé) et encourage à une approche territoriale différenciée dans la mise en œuvre du PRSE, en tenant compte des enjeux sanitaires locaux.
- Enfin, le CESER comprend que l'application du PRSE passe par le recours à des appels à projets. Il appelle l'attention sur les limites de ce type de dispositif qui peut laisser à l'écart des porteurs d'initiatives.

En conclusion, les limites d'un PRSE qui interrogent sur les effets systémiques

Comme cela a déjà été diversement souligné, ce 4ème Plan Régional Santé-Environnement a le mérite d'exister mais il ne peut par lui seul, au vu des moyens mobilisés et des problématiques qu'il soulève et entend traiter, inverser les tendances observées du point de vue de l'état de santé de la population.

S'il contribue à améliorer la réponse préventive, celle-ci devrait reposer plus essentiellement sur l'application plus effective des termes de la Charte de l'environnement ayant valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de celleci mentionne que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » et son article 5 introduit un principe de précaution.

Autrement dit, s'il importe de sensibiliser et responsabiliser les décideurs publics et la société civile sur les questions de santé-environnement, cela devrait prioritairement inciter à imaginer et concevoir des alternatives à un modèle de développement qui génère actuellement plus qu'il ne résorbe des dégâts sur la santé humaine, animale et des écosystèmes. C'est aussi à l'échelle régionale l'un des enjeux auquel devra s'attacher la mise en œuvre de la feuille de route Néo-Terra 2 et plus largement les politiques publiques conduites en région.

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté » Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec les contributions de la commission 3 « Environnement » : Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

Vote sur l'avis du CESER

« Plan régional de santé Environnement (PRSE) n° 4 Nouvelle-Aquitaine 2024-2024 »

160 Votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapport du Conseil régional – réf. 3156115

1

Convention-cadre de partenariat sur les responsabilités partagées entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'éducation et de la jeunesse

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER apprécie l'engagement de la Région de maintenir ses efforts dans sa politique envers la jeunesse, d'autant plus déterminants que les jeunes générations traversent actuellement une grave crise et sont confrontées à des défis importants.

Le CESER considère cependant que les enjeux de la voie professionnelle auraient mérités un traitement spécifique, d'autant que la réforme gouvernementale a été particulièrement contestée et a reçu un avis largement défavorable du Conseil supérieur de l'éducation.

Le CESER regrette que, dans le cadre de la préparation des différentes Conventionscadre, les concertations ont trop souvent été menées sans inclure des acteurs principalement intéressés, comme les organisations syndicales représentatives de l'éducation, les organisations syndicales interprofessionnelles, les fédérations de parents d'élèves ainsi que les acteurs engagés.

Le CESER salue l'ambition d'une "élévation du niveau des compétences", rappelle que le CPRDFOP a fait de l'élévation globale du niveau des qualifications une de ses priorités, mais s'interroge néanmoins sur l'absence de clarification et de garanties en particulier sur l'évolution de la carte des formations professionnelles. Il est sensible à la notion de parcours, qui doit être appréhendé dans toutes ses dimensions (enseignements, accompagnement, insertion et évolution professionnelle durable...), et considère que la voie professionnelle doit profiter autant aux jeunes qu'aux acteurs du tissu économique territorial, dans une logique d'équilibre qui met en valeur les potentialités de tous.

Le CESER invite à une réflexion plus élargie que sur la seule vision centrée sur les tissus économiques actuels des territoires qui semble prévaloir, et qui pourrait aggraver sur le long terme les déterminismes sociaux, de genre, territoriaux.

Le CESER souligne qu'il y a une réelle pertinence à consolider les liens existants entre les lycées professionnels et les entreprises mais aussi à acculturer les familles via les fédérations de parents d'élèves notamment.

Le CESER salue le fait que la Région est partenaire de projets singuliers et innovants dans des lycées situés en zone rurale ou bien périphérique. Ces expérimentations pédagogiques et artistiques mériteraient d'être mieux valorisées et pourquoi pas étendues à d'autres territoires néo-aquitains voire nationaux. Il considère par ailleurs que la Région gagnerait à favoriser la mutualisation d'espaces tels que les lycées pour faire intervenir des collectifs d'artistes dans le cadre des EAC.

Préambule

En préambule, le CESER regrette de n'avoir été destinataire de cette délibération que très tardivement, avec une présentation faite le jour-même des travaux des commissions. Ce manque de temps est préjudiciable à une analyse approfondie du document et à la qualité du débat.

Le CESER souligne l'intérêt de la convention proposée entre le Conseil régional et l'État (préfecture de région, rectorat) en faveur de l'éducation et de la jeunesse, en structurant et coordonnant l'action des pouvoirs publics concernés en matière de politique éducative. Il partage la volonté d'inscrire les lycées professionnels dans une ambition forte en matière de transition écologique, tout en permettant aux jeunes de s'insérer professionnellement.

Il s'interroge cependant sur la capacité de la réforme du lycée professionnel à proposer des choix d'orientation à même d'assurer la promotion sociale des élèves qui s'engagent dans cette voie.

À ce titre, le CESER rappelle les constats présentés dans son rapport de 2023 sur « les jeunesses »¹ et insiste sur les enjeux considérables de l'action publique en direction de la jeunesse, en rappelant que celleci recouvre une très large diversité de situations et ne peut être considérée de façon homogène. Cette action est d'autant plus déterminante que les jeunes générations sont aujourd'hui confrontées à d'immenses défis sociétaux et difficultés face auxquels leur parole reste encore trop souvent marginalisée et vis-à-vis desquels ils et elles expriment à la fois une profonde anxiété et diverses formes de contestation sinon de rejet des acteurs politiques et des institutions

Le CESER trouve pertinent et nécessaire de voir développées des politiques publiques ambitieuses en faveur de l'éducation et de la jeunesse, aussi bien sur le 1) développement de la voie professionnelle en Nouvelle-Aquitaine, 2) sur le numérique éducatif dans les lycées publics, 3) sur le développement de l'éducation artistique et culturelle et 4) sur le développement de la démocratie scolaire, mais s'interroge sur la pertinence de rassembler ces quatre conventions au sein d'une délibération unique qui ne laisse pas apparaître de colonne vertébrale et de vision commune.

Particulièrement, le CESER considère que les enjeux de la voie professionnelle auraient mérités un traitement spécifique.

Le CESER regrette le manque de concertation et propose que des temps d'échanges suffisants et spécifiques, au moins annuels, soient organisés en présence notamment des organisations syndicales représentatives de l'éducation, des organisations syndicales interprofessionnelles, des fédérations de parents d'élèves ainsi que des acteurs engagés sur les sujets traités pour rendre compte de la vie de ces conventions et participer à leurs éventuelles évolutions.

Convention sur le développement de la voie professionnelle en Nouvelle-Aquitaine

Il est tout d'abord important de rappeler le contexte de la réforme du lycée professionnel. Celle-ci a été particulièrement contestée notamment par les organisations représentatives des personnels, de syndicats d'étudiants et de lycéens, des fédérations de parents d'élèves et a fait l'objet d'un vote défavorable très large Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE).

Le CESER rappelle que ces établissements accueillent sans distinction environ 50 000 lycéen.nes en Nouvelle-Aquitaine. L'étude de I 'indice de positionnement social dans les lycées professionnels montre la surreprésentation des catégories populaires (plus de 90% des élèves ont un indice de positionnement social inférieur à la moyenne). Ils concentrent les élèves en difficultés scolaires à la sortie du collège, parfois sans que ceux-ci n'aient réellement choisi leur orientation. Dans le même temps, ces élèves sont le plus souvent peu mobiles.

Pour le CESER l'enjeu social pour ces jeunes et les territoires, qu'ils doivent pouvoir choisir d'habiter, est majeur. Leur intérêt et l'intérêt commun dépassent les enjeux économiques immédiats. Leur parcours initial doit leur donner les clés d'un monde en mutation qui se complexifie pour jouer pleinement leur rôle de citoyen.nes émancipé.es et l'application de leur libre arbitre éclairé. Ils sont aussi en partie liés aux enseignements, dont les enseignements culturels, donnés à ces jeunes pour construire leur parcours professionnel et leur permettre de s'insérer et de s'adapter au tissu économique tout au long de leur vie. Les territoires et les entreprises dans le futur profiteront du déploiement de leur plein potentiel.

¹ « Quelle société dans 20 ans, au regard des aspirations des jeunesses ? », septembre 2023

L'ambition portée pour le développement de la voie professionnelle dessine une partie de l'avenir démocratique, social et économique de notre région.

La Région agit dans un cadre contraint, qui interroge sur le respect de ses compétences

Le CESER prend note que la Région agit dans le cadre contraint de la réforme du lycée professionnel, et cherche à adapter ses modalités de travail aux enjeux de la réforme tout en conservant ce qu'elle a pu mettre en place avec le Rectorat dans le passé dans le cadre de protocoles de travail avec l'État.

Cette convention s'inscrit aussi dans le cadre du développement de l'apprentissage tel qu'il est organisé par la loi dite "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" de 2018 et dont les limites sont précisées dans la délibération régionale sur ce sujet. Les flux d'élèves sont en partie communs à ces deux voies de formation initiale, les conditions et les temps d'enseignement, de formation professionnelle, d'accueil, d'encadrement, de statut du jeune, et de promotion des établissements étant différents.

Cependant, le CESER s'interroge sur les limites d'action de la Région et la maitrise de ses compétences sur la carte des formations scolaires notamment.

À travers cette convention, le CESER comprend que la Région souhaite continuer à œuvrer à favoriser l'ascenseur social, la montée en compétences et la prise en compte des enjeux de Néo Terra.

Le CESER demande que les représentant.es des personnels de l'éducation et des organisations syndicales interprofessionnelles soient intégré.es aux différentes étapes de la construction de la carte des formations scolaires et ne soient plus cantonné.es à une information donnant lieu à un simple avis en fin de parcours.

Une concertation en question

Le CESER exprime ses inquiétudes quant à la méthode de concertation choisie, notamment par l'État. Ainsi, il comprend que la Région essaie de maintenir des espaces de dialogue ouverts à la pluralité des acteurs, mais cette position ne semble pas partagée par l'Etat. Pour preuve les TC2E dont l'organisation est sous la responsabilité directe des sous-préfets dans les territoires ne permettent pas de tenir compte de l'avis et de l'expertise des représenteant.es des personnels de l'éducation et des représentant.es des salariés des filières du territoire.

Dans la convention elle-même, ces acteurs ne sont pas cités.

Dans le cadre de la préparation de cette Convention-cadre, les concertations ont systématiquement été menées sans inclure des acteurs principalement intéressés (tels que les personnels, les parents d'élèves, les acteurs du territoire...).

Le CESER note enfin positivement le fait que la Région envisage de repenser le format et le calendrier de révision de la carte des formations.

L'enseignement professionnel doit permettre aux jeunes « d'ouvrir des portes » et de se former pour l'avenir

Le CESER s'interroge sur les risques de dérives induits par la réforme de la formation professionnelle et que la Convention-cadre ne dissipe pas.

La concertation dédiée à la relation éducation-économie (TC2E) sur des territoires réduits risque de limiter les propositions d'évolution de la carte des formations professionnelles aux seuls besoins immédiats et localisés. Dans les faits, cette carte serait imposée aux jeunes, les obligeant à une orientation plus subie que choisie. Si l'offre territoriale pourrait malgré tout s'avérer pertinente pour proposer aux jeunes un « premier niveau » de formation nécessaire, le CESER souhaite cependant que cette offre soit la plus diversifiée possible.

Le CESER invite à une réflexion plus élargie que sur la seule vision centrée sur les tissus économiques actuels des territoires qui semble prévaloir, et qui pourrait aggraver sur le long terme les déterminismes sociaux, de genre, territoriaux.

La formation professionnelle doit légitimement répondre à des besoins, de manière prospective, dans une logique de compétences et de parcours de formation. Il est important de favoriser l'éducation à l'orientation pour repérer les métiers et les compétences correspondantes.

En effet, l'enjeu majeur doit être celui de l'élévation globale du niveau de qualification des jeunes de lycées professionnels, plus que jamais nécessaire dans un monde de plus en plus complexe, de transformation du tissu économique et du rapport au travail, pour s'adapter aux évolutions des métiers. Elle est indispensable pour permettre aux jeunes de faire face aux enjeux des transitions écologique, technologique, de réindustrialisation tout en permettant de s'insérer durablement professionnellement et socialement en s'émancipant.

La réforme évoque une « offre mieux adaptée », mais le CESER s'interroge sur cette formulation et souhaiterait savoir pour qui et pour quels besoins l'offre est considérée comme « mieux adaptée ».

Le CESER salue l'ambition d'une « élévation du niveau des compétences » mais s'interroge néanmoins sur l'absence de clarification sur ce sujet. Il est sensible à la notion de parcours et considère que la voie professionnelle doit profiter autant aux jeunes qu'aux acteurs du tissu économique territorial, dans une logique d'équilibre qui met en valeur les potentialités de tous.

Le CESER considère que l'enseignement professionnel n'a pas vocation à suivre la même logique que la formation des demandeurs d'emploi.

Consolider les liens existants entre Lycées professionnels et entreprises

Le CESER souligne qu'il y a une réelle pertinence à consolider les liens existants entre les Lycées professionnels et les entreprises mais aussi à acculturer les familles via les fédérations de parents d'élèves notamment.

En effet, les professeurs principaux partagent la responsabilité d'accompagner l'orientation au lycée et, donc de fait cette acculturation serait bénéfique pour remplir cette mission. Il y a donc un besoin complémentaire d'informations et de formation continue dans ce domaine pour mieux aider les élèves. Pour autant, les enseignants ne peuvent prendre la place ni des ambassadeurs des métiers, ni des Conseillers d'orientation psychologues, dont il faut favoriser les interventions.

Par ailleurs, Le CESER souligne l'intérêt du dispositif des CLEE qui permet de faire connaître le tissu économique local, les filières et les compétences présentes sur un territoire. Mais il n'y a à ce jour « que » 53 CLEE pour toute la région Nouvelle-Aquitaine, même si leur nombre augmente rapidement (15 seulement mi 2021). De plus, il ne faudrait pas qu'à travers le CLEE soient priorisées certaines filières au détriment d'autres.

Convention relative au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Si le CESER partage l'ensemble des considérations préalables mentionnées dans cette convention spécifique, il souhaite formuler plusieurs remarques, qui s'appuient entre autres sur les analyses réalisées par le CESER dans son rapport sur les droits culturels².

En premier lieu, il importe que cette politique puisse permettre la mise en œuvre de véritables parcours permettant aux jeunes d'acquérir dans le temps une expérience sensible et pratique, autrement dit un véritable apprentissage artistique et/ou culturel, une mise en capacité et émancipation des jeunes. Or, diverses évaluations conduites dans ce domaine démontrent une confusion récurrente entre parcours et projet. Cela implique d'intégrer effectivement les temps de vie du jeune dans et hors champ scolaire afin d'assurer une continuité des activités proposées et des conditions plus propices de réalisation de ces parcours.

Par ailleurs, la quasi-absence des opérateurs artistiques et culturels dans l'élaboration du texte qui a vocation à organiser la collaboration entre l'État et la Région sur la mise en œuvre de l'EAC est regrettable et le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité que ces acteurs puissent être associés et impliqués dans la mise en œuvre de la convention proposée. Cela est d'autant plus regrettable que la Région est partenaire de projets singuliers et innovants dans des lycées situés en zone rurale ou bien périphérique.

Ces projets portés par des opérateurs artistiques et culturels pour des établissements à vocation professionnelle ou non expérimentent une autre façon d'aborder les enjeux éducatifs et culturels auprès des jeunes publics et de leur territoire. Ces expérimentations pédagogiques et artistiques mériteraient d'être mieux valorisées et pourquoi pas étendues à d'autres territoires néo-aquitains voire nationaux.

Enfin, si la convention s'appuie sur une étroite coopération entre établissements d'enseignement et structures artistiques et culturelles dans les territoires (dont la liste est précisée en annexe de convention), nombre de territoires, notamment parmi ceux considérés comme prioritaires, ne disposent pas d'équipements ou structures culturelles de proximité. Néanmoins, nombre d'associations culturelles, socioculturelles et d'éducation populaire maillent le territoire régional.

^{2 «} Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique et ambition démocratique », mars 2020

La Région gagnerait à favoriser la mutualisation d'espaces tels que les lycées pour faire intervenir des collectifs d'artistes dans le cadre des EAC, pour favoriser les échanges, les savoirs et être source de créations, au lieu d'organiser des transports scolaires plus coûteux, au bénéfice d'une moindre dépense et d'un meilleur impact carbone.

Convention relative au numérique éducatif dans les lycées publics de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Le CESER attire l'attention sur les questionnements stratégiques et déontologiques de l'utilisation du numérique dans les systèmes éducatifs actuel et dans son potentiel développement futur (IA...). Dans ce domaine comme dans d'autres les évolutions technologiques ne doivent pas s'imposer mais faire l'objet de choix de société basés sur l'intérêt général et la prudence. Ces questions ne peuvent trouver de réponses dans une simple convention qui entérinerait des choix insuffisamment expertisés et débattus.

Le CESER note que la Convention évoque principalement le numérique par le prisme du matériel. Or, fournir des outils n'assure pas qu'ils soient bien utilisés et le CESER craint que l'usage étouffe la compréhension.

Qu'en est-il de l'éducation réelle au numérique, sur la formation des enseignants mais également des élèves, que ce soit à travers les programmes scolaires, ou la sécurisation des Espaces Numériques de Travail (ENT) pour éviter une utilisation frauduleuse ? Le CESER invite la Région à favoriser la formation des parents d'élèves, via les fédérations de parents d'élèves, sur les outils numériques à leur disposition.

Convention relative au développement de la démocratie scolaire

Le CESER regrette que cette convention n'aborde à aucun moment la question de la mobilité européenne et de l'engagement des jeunes.

Il appelle plus largement au renouvellement d'un dialogue structuré entre les pouvoirs publics et les associations de jeunesse.

Suite à la mention « les plus éloignés de la démocratie scolaire », le CESER s'interroge sur la définition même de cette notion, et souhaite connaître les conditions d'appréciation susceptibles de conduire à l'identification d'un tel éloignement.

Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi » Rapporteure : Sylvie MACHETEAU, Secrétaire : Michèle PRÉVOT

Avec la contribution de la commission :

5 – « Vie sociale, Culture et Citoyenneté » Présidente : Pascale MOREL, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER
« Convention cadre de partenariat sur les responsabilités partagées
entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'éducation et de la jeunesse »

158 votants 141 pour 12 contre 5 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapport du Conseil régional – ref 3585126

Contrats régionaux de filières (2024-2028) : pour des espaces de dialogue permanents entre acteurs et branches professionnelles sur les enjeux emplois-compétences

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER note l'identification commune dans les différents CRF de problématiques partagées par les différents secteurs, dont les difficultés de gestion du personnel et de formation à la gestion du personnel, les contraintes d'exercice et de qualité de vie au travail, les problématiques de mobilité et de logement, les difficultés d'attractivité des métiers, de recrutement et de renouvellement de la population active.

Cependant, sur un plan général pour l'ensemble des CRF, le CESER regrette l'insuffisance de passerelles entre les différents CRF évitant ainsi les réponses multisectorielles à des problématiques communes. Et s'il salue le soutien aux initiatives valorisant les synergies territoriales, le CESER soutient qu'il faut considérer les enjeux de professionnalisation et de montée en qualifications des salariés.

Par ailleurs, et sur un plan plus spécifique aux CRF des Métiers de la Culture, des Métiers du Sport, animation, loisirs et lien social, des Métiers de la Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social, et Métiers de la Formation, le CESER expose dans cet avis les différents points d'attention qu'il estime important au regard des spécificités des filières.

Préambule

En articulation avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), le Conseil régional a décidé d'accompagner plusieurs filières considérées comme stratégiques dans la définition de leurs besoins et de plan d'actions en matière d'emploi et de formation, par une démarche de concertation ou de dialogue social territorial. Ce travail a abouti à l'élaboration de Contrats régionaux de filières (CRF), structurés autour de plusieurs priorités générales : attractivité, parcours et compétences, emploi et recrutement, observation-veille et prospective.

Ainsi, le CESER relève notamment que l'ensemble des 6 CRF proposés dans le cadre de cette délibération (Métiers de la Culture, Métiers de l'Hôtellerie-restauration-tourisme, Métiers du Sport, animation, loisirs et lien social, Métiers de la Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social, Métiers du Numérique, Métiers de la Formation), identifie plusieurs problématiques communes, parmi lesquelles :

- les difficultés de gestion du personnel et de formation à la gestion du personnel ;
- les contraintes d'exercice et de qualité de vie au travail (horaires décalés ou atypiques),
- les problématiques de mobilité et de logement (en particulier logement saisonnier ; logement en cours de formation),
- la relative fragilité des secteurs concernés¹ qui a pour conséquence de générer des difficultés en termes d'attractivité des métiers, de recrutement et de renouvellement de la population active.

.

¹ Cette fragilité tient à la fois aux caractéristiques des structures employeuses (poids des structures associatives et des petits employeurs, dépendance marquée aux aides publiques dans un contexte budgétaires tendu) et aux caractéristiques des métiers (manque de reconnaissance, rémunérations, organisation du travail, contraintes spécifiques).

Au-delà des éléments communs aux différents CRF (cf. ci-après), le CESER a décidé de faire un focus particulier sur 4 CRF : Métiers de la Culture, Métiers du Sport, animation, loisirs et lien social, Métiers de la Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social, et Métiers de la Formation.

Une nécessaire mutualisation des moyens pour des réponses collectives

En raison du nombre de points communs entre les différents CRF, le CESER regrette l'insuffisance de passerelles entre les documents. En effet, la mobilisation multisectorielle des acteurs sur les problématiques partagées permettrait, d'une part d'éviter de multiplier les instances de travail, mais d'autre part de mutualiser les leviers et d'apporter des réponse collectives (par exemple sur la problématique du logement comme le préconise l'avis de CESE sur le logement saisonnier²).

Le CESER pense par ailleurs qu'il est aussi pertinent de favoriser les initiatives permettant de travailler davantage sur les enjeux territoriaux pour créer des synergies territoriales, comme les groupements d'employeurs ou toute structure qui peut regrouper différents métiers afin d'apporter des réponses collectives aux problématiques d'emploi.

Il est nécessaire toutefois que ce type de pratique porte une attention particulière sur plusieurs points :

- ne pas adopter une vision de l'emploi sur le territoire par l'unique prisme d'une main-d'œuvre censée s'adapter et répondre aux besoins des entreprises, mais considérer les enjeux de professionnalisation et de montée en qualifications des salariés (la mutualisation des métiers peut également permettre d'éviter la précarisation des emplois);
- être vigilant en matière de multi-activité afin que celle-ci soit choisie et non subie.

Des disparités notables dans la déclinaison des CRF

Il convient tout d'abord de rappeler que les CRF sont évidemment applicables à des filières qui regroupent des réalités plurielles (notamment pour ce qui concerne le CRF numérique qui exclut de fait les entreprises n'ayant pas le code NAF attribué à ces métiers).

Le CESER note une relative disparité dans la déclinaison des CRF analysés. Si tous affichent des objectifs ou engagements, seul celui sur les métiers de la santé, du social et du médico-social comporte des pistes d'actions plus précises. La traduction opérationnelle de ces CRF devra donc être ultérieurement approfondie et précisée, y compris du point de vue des financements mobilisés en lien avec les opérateurs concernés (France travail, OPCO, etc.).

Les disparités s'observent également dans la référence faite à certaines problématiques, en particulier la problématique du genre qui est inégalement traitée. En effet, seuls certains CRF (les métiers de la culture, le numérique) pointent les problématiques réelles rencontrées en la matière. Cette pratique mériterait d'être généralisée dans les autres CRF car mieux les identifier permet de mieux y répondre.

Par ailleurs, le CESER note le traitement différencié en matière d'apprentissage et de formation initiale scolaire, certains favorisant plutôt l'un ou l'autre.

Le CESER estime également que sur la question de l'orientation, il serait nécessaire d'avoir plus de cohérence entre les actions d'informations sur les formations dans les territoires et sur tous les métiers.

Enfin, il existe également une disparité dans l'implication apportée par les partenaires sociaux. Si le CRF relatif à l'hôtellerie restauration et au tourisme ainsi que celui relatif aux métiers du sport, de l'animation, des loisirs et du lien social ont bien sollicité leurs branches, ce n'est pas le cas de tous.

Financements

Si le CESER reconnait que le CRF n'évoque pas de financements dédiés, le CESER trouverait intéressant de mieux identifier dans les CRF « Métiers de la Culture », « Métiers du Sport, animation, loisirs et lien social » et « Métiers de la Santé, action sociale, métiers du social et du médico-social » des pistes d'actions en matière de financements, notamment dans la mesure où certaines structures sont très fragilisées par l'évolution des modalités de versement des aides. En effet, ces structures dont les modèles économiques sont fragiles et pour lesquelles les soutiens publics plus ou moins déterminants assurent des fonctions indispensables au bien-être des populations dans les territoires où elles sont implantées.

² <u>Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière</u>, CESE, mai 2024.

Le CESER regrette l'insuffisance de passerelles entre les différents CRF évitant ainsi les réponses multisectorielles à des problématiques communes

S'il salue le soutien aux initiatives valorisant les synergies territoriales, comme les groupements d'employeurs, le CESER soutient qu'il faut considérer les enjeux de professionnalisation et de montée en qualifications des salariés et ne pas adopter une vision limitative de l'emploi par l'unique prisme d'une main-d'œuvre censée s'adapter et répondre aux besoins des entreprises.

Sur la question de l'orientation, le CESER estime enfin qu'il serait nécessaire d'avoir plus de cohérence entre les actions de formation-métier sur les territoires et sur tous les métiers.

Concernant le point du financement, le CESER attire l'attention sur la situation des petites structures particulièrement dépendantes des aides publiques pour lesquelles l'identification de pistes d'actions auraient du sens dans les CRF.

Contrat régional de filière des métiers de la santé, du social et du médico-social

Ce CRF, qui s'articule avec le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté par le Conseil régional en décembre dernier, porte sur tout un ensemble de métiers du soin essentiels pour la société, pour l'accompagnement de personnes fragilisées du fait de leur santé, physique ou mentale, de leur âge (enfance, personnes âgées), de leur situation de handicap ou de leurs difficultés sociales. La crise sanitaire COVID-19 avait mis en évidence le rôle déterminant de cet ensemble de métiers soumis à des situations d'urgence (sociale et sanitaire), qui restent cependant peu ou mal reconnus et valorisés.

Plusieurs travaux récents du CESER, cités dans ce CRF³, ont souligné par ailleurs l'ampleur des difficultés et des enjeux associés à ces métiers : une demande sociale croissante, de forts besoins de renouvellement des actifs, des difficultés de recrutement quasi générales, des conditions d'exercice des métiers de plus en plus pénibles, tendues, et des personnels en souffrance... Il faut ici rappeler par exemple que c'est dans ce secteur des services à la personne que la part des bas salaires est la plus élevée.

Là encore, la réponse structurelle à ces besoins et aux difficultés nécessiterait une meilleure reconnaissance et valorisation de ces métiers qui peine à se concrétiser. Autrement dit, si le CESER a appelé le Conseil régional à réviser et actualiser ce CRF, il en souligne aussi les limites sans une réponse plus volontariste du côté de l'État et des partenaires sociaux pour les branches professionnelles concernées (barèmes de rémunération, organisation et conditions de travail, évolution de carrière, qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels).

Le CESER note avec intérêt la prise en compte de diverses préconisations formulées à travers différents travaux par le Conseil régional concernant :

- Le développement des passerelles vers les métiers concernés (actions 13 et 16).
- La structuration d'espaces d'échanges sur les pratiques entre professionnels (actions 5, 14, 15 et 17).
- Le développement de la formation continue dans le travail social (actions 8, 9).
- La mise à profit de « l'expertise d'usage » de personnes en situation de précarité pour promouvoir auprès de ces dernières l'accès aux métiers du soin (actions 5 et 16).
- L'intégration d'un volet sur la santé-environnement dans les formations sanitaires, tout en considérant que cet aspect aurait vocation à être plus largement déployé dans l'ensemble des CRF, au même titre d'ailleurs que la prévention des risques professionnels.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, et notamment la fidélisation des personnels, le CESER rappelle l'importance de « donner aux salariés les moyens, par des organisations de travail différenciées, de maîtriser et d'exercer leur travail dans des conditions éthiques propices à la qualité du travail et du service à l'usager⁴ ». Outre les problématiques déjà exprimées sur les salaires, il s'agit bien de créer de nouvelles organisations de travail pour que chacun.e puisse trouver sa place dans un collectif basé sur la confiance réciproque : « Celui ou celle qui intervient auprès de la personne aidée connaît son travail, donc on doit lui faire confiance⁵ ».

Avis - Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

³ Principalement les rapports « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine » et « Activités du soin et du lien social en Nouvelle-Aquitaine ».

⁴ Cf. Rapport du CESER « Activités du soin et du lien social en Nouvelle-Aquitaine »

⁵ Ibidem

Le CESER rappelle enfin que les métiers de ce CRF recouvrent des réalités très différentes (entre ceux du social et de la santé ou ceux du médico-social). À ce titre, une approche des métiers du sanitaire et du social aurait mérité un traitement dissocié dans ce CRF.

Le CESER rappelle l'importance de « donner aux salariés les moyens, par des organisations de travail différenciées, de maîtriser et d'exercer leur travail dans des conditions éthiques propices à la qualité du travail et du service à l'usager ».

Le CESER rappelle que les métiers de ce CRF recouvrent des réalités très différentes (et qu'à ce titre, une approche des métiers du sanitaire et du social aurait mérité un traitement dissocié).

Contrat régional de filière des métiers de la culture

Tout d'abord, le CESER souligne l'opportunité et l'intérêt de ce premier CRF pour les métiers de la culture. La culture est un environnement complexe de diffusion, de création, et autre, qui dispose d'organisations en réseaux professionnels centralisant les besoins des acteurs. Cependant, le CESER regrette l'évocation limitée dans ce CRF de deux agences du territoire qui sont l'ALCA et l'Agence A. Le CESER appelle à mieux mobiliser les structures régionales et à reprendre attache avec les réseaux qui sont bien structurés dans les territoires.

Au-delà du travail préparatoire de concertation mené avec certains acteurs des filières culturelles, et sur la base d'échanges tenus avec ces derniers, le CESER entend insister tout d'abord sur les spécificités des métiers couverts par ce CRF, dont certains échappent d'ailleurs aux nomenclatures en vigueur (ex : programmateurs, médiateurs) :

- Le poids des travailleurs indépendants dans la population active du secteur culturel, dont une part relève d'un régime social et fiscal insuffisamment intégré dans les formations (celui d'artiste-auteur).
- L'importance relative du temps partiel, qui se matérialise notamment par l'impact du régime de l'intermittence pour les artistes et professions techniques du spectacle vivant et de l'audiovisuel, toujours assimilé à du chômage alors qu'il peut constituer un temps de création.
- La polyvalence et la pluriactivité d'une part non négligeable des actifs concernés, peu ou mal prises en compte dans les formations initiales.
- La fragilité structurelle d'un grand nombre de structures employeuses, s'agissant notamment des petites associations culturelles.
- Sur ces bases, les risques déjà perceptibles de développement d'un système de « permittence », autrement dit de précarisation d'une partie des emplois culturels.
- Les difficultés croissantes de recrutement et de pérennisation des fonctions dites « support » (ex : direction, administration), pour nombre d'employeurs culturels, faute d'attractivité et en raison des conditions de travail proposées (rémunération, qualité de vie au travail, fragilité des structures).

Dans ce contexte, le CESER considère que les priorités transversales affichées du CRF (transition environnementale, droits culturels, égalité femmes-hommes, inclusion et lutte contre les discriminations, prise en compte de l'intelligence artificielle), tout en reconnaissant leur intérêt, peuvent paraître en relatif décalage avec les préoccupations des acteurs car leur mise en œuvre supposerait la levée de certaines des difficultés identifiées (ex : mobilisation ou recrutement de fonctions supports, pérennisation et montée en compétences des actifs en activité, etc.).

Par ailleurs, le CESER, s'il note que les objectifs et engagements détaillés dans ce CRF sont susceptibles de répondre à certaines des attentes identifiées, souligne quelques points importants :

- En matière d'attractivité, l'accompagnement des petites structures dans leur fonction d'employeur constitue un enjeu important. À cet égard, l'accompagnement à la création de structures collectives (sociétés coopératives d'intérêt collectif), s'il peut contribuer à une meilleure structuration des acteurs et des projets, paraît difficilement généralisable et ne permet pas de lever toutes les difficultés identifiées dans ce registre. S'agissant des petits employeurs culturels associatifs, cet accompagnement devrait sans doute être complété en mobilisant d'autres dispositifs (ex: DLA), en renforçant le soutien à certains acteurs (ex: AGEC&CO) et têtes de réseau du champ culturel pour leur rôle fondamental en qualité de groupement d'employeurs.
- En matière de parcours et de compétences, le CESER aurait souhaité que soient distingués les formations et métiers purement artistiques des formations et métiers techniques ou liés aux fonctions « supports ». Il souligne par ailleurs les freins existants au développement de l'alternance,

à la fois du fait du manque de personnel dédié dans les structures employeuses et des contraintes spécifiques à certains métiers (ex : horaires décalés). Le CESER retient l'intérêt du développement de groupements d'employeurs d'insertion et de qualification (GIEQ) et souligne l'importance d'un déploiement transversal des « transferts de savoir-faire », lequel répond à une attente des acteurs de ce secteur et à un modèle déjà éprouvé en région (musiques actuelles). Il signale à ce propos la possibilité de mobilisation de certains financements (ex : AVISE pour les structures de l'économie sociale et solidaire). Il insiste sur la nécessité d'une meilleure prise en compte du statut d'artiste-auteur dans l'information et dans les formations dispensées.

- En matière d'emploi et de recrutement, le CESER soutient l'engagement visant au développement de groupements d'employeurs et l'intention affichée de création d'un fonds d'aide à la structuration de modèles collectifs. De même, il souscrit à la nécessité d'anticiper les effets du recours à l'intelligence artificielle pour les métiers culturels.
- En matière d'observation, de veille et de prospective, En matière de parcours et de compétences, le CESER aurait souhaité que soient distingués les formations et métiers purement artistiques des formations et métiers techniques ou liés aux fonctions « supports ».
- Enfin, en matière de plafonnement des budgets pour les projets portés par des femmes, le CESER salue que le CRF pointe les limites et les problématiques des filières. Il est regrettable cependant que les autres CRF ne soient pas au même niveau d'analyse des disparités de genre.

Le CESER appelle, dans le cadre de ce CRF, à mieux mobiliser les structures régionales (principalement l'ALCA et l'Agence A) mais également à reprendre attache avec les réseaux qui sont bien structurés dans les territoires.

En matière de parcours et de compétences, le CESER aurait souhaité que soient distingués les formations et métiers purement artistiques des formations et métiers techniques ou liés aux fonctions « supports ».

Le CESER invite le Conseil régional à une clarification des missions respectives confiées à Cap Métiers d'une part et à l'agence A d'autre part pour la mise en œuvre de ce volet du CRF.

En matière de parcours et de compétences, le CESER aurait souhaité que soient distingués les formations et métiers purement artistiques des formations et métiers techniques ou liés aux fonctions « supports ».

Contrat régional de filière des métiers du sport, de l'animation, des loisirs et du lien social

Le CESER insiste ici sur le poids déterminant des employeurs sous statut associatif dans les différents domaines d'activité concernés. Ces derniers partagent avec les métiers de la culture plusieurs enjeux et difficultés : difficultés à recruter ou à pérenniser certains emplois au regard des conditions d'emploi et de rémunération proposées, fragilité relative des structures employeuses. Le CESER partage par ailleurs l'analyse portée dans ce CRF concernant des enjeux plus spécifiques liés aux difficultés de renouvellement et de qualification des responsables bénévoles, notamment dans leur fonction d'employeur, ou à l'évolution des publics accueillis et de leurs attentes.

Globalement, ce CRF répond dans ses objectifs généraux aux attentes des acteurs concernés, même si le périmètre des métiers aurait pu être élargi. Néanmoins, son analyse amène le CESER à insister sur plusieurs points :

- La nécessité également mentionnée dans le document d'un accompagnement des dirigeants bénévoles des associations concernées dans leur fonction d'employeur. Le CESER propose à cet effet que des moyens appropriés soient mobilisés dans le cadre du FDVA n° 1 dédié à la formation des bénévoles.
- L'intérêt d'une **consolidation et d'un développement des groupements d'employeurs** existants ou en projet, en articulant emploi et temps de formation.
- Le déploiement de temps d'échanges sur les pratiques professionnelles au regard des évolutions constatées et des enjeux actuels (sociaux dont égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, écologiques, économiques).

• L'intérêt d'une meilleure connaissance des emplois et des métiers concernés par ce CRF (notamment sur les volets animation et lien social), tout en rappelant dans ce registre la mission d'observatoire confiée à la Conférence régional du sport (CRDS), ou encore les travaux de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP).

Contrat régional de filière des métiers de la formation

Concernant ce CRF, le CESER souligne l'intérêt porté, dans la continuité du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), à la prise en compte des enjeux de la filière pour le monde de demain. C'est notamment le cas de la place accordée à l'intelligence artificielle (IA) et de ses impacts sur les métiers de la filière.

Par ailleurs, le CESER attache de l'importance à ne pas considérer le lien emploi-formation dans sa seule dimension quantitative (cf. avis sur le CPRDFOP) mais à prendre en considération les besoins des bénéficiaires de l'offre de formation. En ce sens, il salue ainsi l'objectif d'amélioration de l'ingénierie pédagogique et de formation qui prend en compte l'adaptation des dispositifs d'apprentissage aux besoins des apprenants ainsi qu'aux exigences du marché du travail.

Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi » Rapporteure : Sylvie MACHETEAU, Secrétaire : Michèle PRÉVOT

Avec la contribution de la commission :

5 – « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER
« Contrats régionaux de filières (2024-2028) :
pour des espaces de dialogue permanents entre acteurs et branches professionnelles
sur les enjeux emplois-compétences »

160 votants 159 pour 1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapport du Conseil régional – réf 3602783

Feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2022-2023 et résultats de l'évaluation

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER regrette de pointer une fois de plus une évaluation trop peu qualitative de la période 2020-2022 de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER salue la volonté de la Région d'une action de coordination des acteurs régionaux.

Le CESER pointe la dépendance de l'apprentissage aux aides de l'État ; il appelle à la vigilance et préconise que les Contrats régionaux de Filières (CRF) s'emparent de cette question.

Le CESER prend acte avec satisfaction de la diminution des taux de rupture. Il appelle cependant à une vraie analyse de ce phénomène au-delà des chiffres bruts, car c'est de leur bonne compréhension et avec un bilan qualitatif que l'on pourra tirer les enseignements et adapter les politiques publiques.

Le CESER alerte sur les nombreux écueils liés aux difficultés à récolter des informations adaptées et au manque d'informations mis à disposition des enseignants. Il souhaite par ailleurs connaître les premiers retours de la création du réseau de professionnels dénommés « les ambassadeurs métiers ».

Le CESER rappelle que la question de l'accès à l'information est déterminante, tant pour les jeunes, les entreprises, que pour les acteurs de l'accompagnement.

Un bilan pas suffisamment qualitatif

Le CESER regrette de pointer une fois de plus une évaluation trop peu qualitative de la période 2020-2022 de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aguitaine.

Si l'ambition à venir de présenter ce bilan de la feuille de route auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires régionaux est appréciée, les éléments présents dans le document ne permettent pas, selon nous, de réaliser une analyse fine nécessaire pour orienter l'action publique.

L'analyse des difficultés d'accès à la voie par apprentissage est absente, comme ce fut déjà le cas pour la feuille de route 2020

Le CESER regrette l'absence de données concernant le taux d'insertion à court, moyen et long termes des apprentis, leur évolution sociale dans leur parcours professionnel, ainsi qu'une analyse fine des profils des jeunes qui s'orientent dans cette voie malgré ses demandes passées et répétées.

Néanmoins, le CESER salue la volonté de la Région d'une action de coordination des acteurs régionaux, notamment, concernant les filières et les branches professionnelles, autour d'une politique d'investissement en lien avec l'appareil de formation. Cependant, il apparaît nécessaire d'expliciter plus

clairement la présence dans ces instances de coordination des autres acteurs qui doivent être impliqués (en incluant les parents d'élèves, les représentants des personnels et autres). En outre, il est nécessaire de proposer un calendrier de mise en œuvre au niveau de la Région dans la mesure où cette dernière exprime ne pas adhérer à celui fixé par l'Etat.

Une dynamique globalement positive mais des incertitudes pour l'avenir

Le CESER constate que l'apprentissage connaît globalement une progression importante du nombre d'apprenti.es mais s'interroge sur la dynamique de long terme. Notamment, il s'inquiète des conséquences néfastes qui pourraient subvenir par suite de la baisse de la dotation de l'Etat aux Régions pour le financement des CFA. Le CESER pointe la dépendance de l'apprentissage aux aides de l'Etat et s'interroge sur le risque de répercussions sur le nombre d'apprentis. Il appelle donc à la vigilance sur cette dépendance et préconise que les Contrats régionaux de Filières (CRF) s'emparent de cette question.

Une absence de propositions pour contrer les effets négatifs de la réforme sur l'apprentissage et la nécessité d'une évaluation globale à une autre échelle et dans toutes ses dimensions

La feuille de route dresse par ailleurs dans son bilan un certain nombre d'effets négatifs induits par la réforme de l'apprentissage.

Il s'agit de :

- l'accroissement de la concurrence entre les organismes de formation,
- d'un déséquilibre entre les niveaux de formation avec une hausse au profit des formations dans le supérieur,
- d'une dérive qualitative de la formation dans certains organismes,
- d'une absence de contrôle et de régulation,
- ou encore un surfinancement de l'apprentissage avec une soutenabilité financière du système fragile.

Le CESER partage ce constat et regrette cependant que ces différents éléments ne soient pas plus étayés de manière à pouvoir proposer des solutions. Il s'interroge sur la responsabilité des différents acteurs face à ces constats et appelle la Région à ses responsabilités là où elle le peut.

Au regard de ces éléments et de la hausse considérable des moyens financiers consacrés à l'apprentissage ces dernières années, le CESER considère que c'est l'ensemble de cette politique qui nécessite d'être interrogée et évaluée à une autre échelle et dans toutes ses dimensions :

- concurrence de l'apprentissage avec les autres formes d'emploi sur certains secteurs et niveaux de formation,
- taux d'embauche des apprentis dans les entreprises ayant recours aux contrats d'apprentissage,
- taux d'insertion durable des jeunes dans leur parcours,
- taux de rupture et causes,
- taux d'accidents du travail,
- reconnaissance des qualifications, et évolution à moyen et long termes des jeunes passés par l'apprentissage.
- évaluation de la qualité des formations dispensées,
- pérennité, soutenabilité et efficacité des modèles économiques (public, privé)...

En ce sens, le CESER partage les conclusions de la délibération concernant l'évolution de la feuille de route de 2020 notamment sur le label régional. Il appelle aussi à s'assurer de l'application des critères d'éco-socio-conditionnalités des aides comme, par exemple, ceux concernant le versement de dividendes aux actionnaires.

Enfin, le CESER appelle à la mise en place d'une politique de service public de contrôle de la qualité éducative des enseignements et de la formation professionnelle des OFA et des entreprises accueillantes ainsi que de la sécurité des apprenant.es.

Les taux de rupture nécessitent une analyse plus fine

Le CESER prend acte avec satisfaction de la diminution des taux de rupture.

Cependant, le calcul du taux de rupture ne porte pas sur l'ensemble de la durée du contrat et ne s'appuie que sur les remontées des CFA¹.

Le CESER appelle donc à la vigilance et à surveiller la réalité de ces taux dans l'ensemble du parcours.

Par ailleurs, il peut exister de bonnes et de mauvaises raisons pour conduire à une rupture. Le CESER appelle la Région à analyser finement ce qui se cache derrière les chiffres. Qui est à l'origine de la rupture ? Pourquoi ? Quel est le profil de ces jeunes en rupture de formation ? Quels sont les éventuels obstacles ou facteurs à l'origine de cette rupture de parcours ?

Enfin, si une rupture ne signifie pas forcément un échec, pour autant il faut être attentif au risque de décrochage pour les plus jeunes, à la perte de la qualification. Elle peut aussi signifier un changement dans un parcours de vie ou de formation.

Il existe par exemple la possibilité que le contrat d'apprentissage soit rompu car l'entreprise embauche le jeune avant la fin de sa formation, ce qui peut se révéler problématique sur le niveau de qualification des jeunes en question.

Le CESER appelle donc à une vraie analyse de ces phénomènes car c'est de leur bonne compréhension et avec un bilan qualitatif que l'on pourra tirer les enseignements et adapter les politiques publiques.

Un manque d'informations et de formation toujours problématique

Le CESER alerte sur les nombreux écueils liés aux difficultés à récolter des informations adaptées et au manque d'informations mis à disposition des enseignants qui se retrouvent à devoir intervenir dans l'orientation des élèves, constat établi sur la base de remontées de terrain des fédérations de parents d'élèves, de regroupements d'employeurs, ou encore d'associations.

Un autre élément remonté est le rôle important joué par l'entourage. Les jeunes ne disposant pas d'un réseau ont beaucoup plus de difficultés à trouver une entreprise pour leur alternance. Une meilleure connaissance des profils des jeunes engagés dans la voie de l'apprentissage pourrait aider à proposer des outils pour atténuer ce phénomène.

Le CESER souhaite aussi connaître les premiers retours de la création du réseau de professionnels dénommés « les ambassadeurs métiers ».

Dans le même temps, le constat est toujours posé que des entreprises cherchent des jeunes pour leur proposer des contrats mais que ces places ne trouvent pas preneurs. Concomitamment, des jeunes cherchent des contrats d'apprentissage mais se heurtent parfois à des difficultés pour trouver des entreprises répondant à leurs critères de choix de formation.

Une des éventuelles explications peut être la multiplicité des acteurs, avec de facto leur mise en concurrence, qui fait que le jeune et sa famille s'y perdent. Sur l'ensemble de la voie professionnelle, le CESER considère cependant que la diversité de l'offre de formations peut être un atout essentiel pour nos territoires en Nouvelle Aquitaine et doit permettre aux jeunes d'acquérir un premier niveau de formation leur donnant accès à des formations supérieures dans leur parcours.

Comme le rappelle le CESER dans son rapport sur « l'orientation tout au long de la vie », il convient pour cela de rendre plus cohérentes l'orientation et l'information aux métiers pour les familles en coordonnant, dans le respect des compétences institutionnelles, l'accompagnement et la communication en direction des collègien.nes.

¹ France Compétences chiffre ce taux à 32 %. Il diffère fortement suivant l'âge de l'apprenti.

Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi » Rapporteure : Sylvie MACHETEAU, Secrétaire : Michèle PRÉVOT

Vote sur l'avis du CESER « Feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2022-2023 et résultats de l'évaluation »

160 votants 126 pour 27 contre 7 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapport du Conseil régional – réf. 3560297

Création d'un fonds pour le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine avec la Fondation du patrimoine

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER salue la démarche du Conseil régional visant la création d'un nouveau fonds en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels. Il considère ce partenariat avec la Fondation du patrimoine comme une expérimentation qui n'a pas forcément vocation à perdurer et qui va permettre d'orienter le Conseil régional dans sa recherche d'un modèle de financement viable du patrimoine naturel. Ce projet devra donc faire l'objet d'une évaluation globale intégrant des objectifs plus généraux que les seuls impacts sur la protection de la biodiversité et des milieux.

Le Conseil régional a engagé une réflexion sur le modèle économique de la biodiversité afin de diversifier les sources de financement des projets en se tournant vers des fonds privés. Spécialisée dans le domaine de la collecte de fonds, et investie dans le champ du patrimoine naturel depuis 2009, la Fondation du patrimoine a retenu l'attention du Conseil régional pour contribuer à mener à bien ce projet construit sur 3 ans.

Conscient des difficultés rencontrées par les acteurs de la protection de la biodiversité et des propriétaires des milieux naturels, le CESER salue cette démarche qui pourrait donner un nouvel élan au financement des projets et permettrait surtout de renforcer l'action de la Région qui est cheffe de file dans ce domaine.

Le choix de la Fondation du patrimoine est compris. Son expertise va en effet permettre de mobiliser des fonds probablement plus rapidement grâce aux nombreux mécènes d'ores et déjà identifiés ainsi qu'à l'ingénierie dont dispose la Fondation.

Le CESER se questionne néanmoins sur la pérennité de ce modèle. Cette expérimentation devrait s'accompagner d'une évaluation plus globale sur la portée de cette politique et du mécanisme de financement associant les conservatoires d'espaces naturels ainsi que des associations de protection de l'environnement et les propriétaires des milieux naturels.

De façon globale, le CESER porte un intérêt sur les résultats de cette expérimentation mais encourage tout de même le Conseil régional à poursuivre sa recherche d'autres mécanismes de financement peut-être plus intégrés.

Proposition de la commission 3 « Environnement »
Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ ; Secrétaire : Sigrid MONNIER

Vote sur l'avis du CESER

« Création d'un fonds pour le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine avec la Fondation du patrimoine »

159 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

1





Rapport du Conseil régional - réf. 3567400

Transition énergétique – L'accompagnement régional aux entreprises et à la méthanisation : délégation du fonds chaleur de l'ADEME comme levier d'accélération

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER salue l'initiative du Conseil régional d'expérimenter la délégation d'une partie du fonds « chaleur » de l'ADEME. Il considère en effet que c'est un levier efficace pour aller vers davantage d'efficacité énergétique et ainsi atteindre les objectifs fixés pour augmenter la part de production d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale, et diversifier le mix énergétique.

Il tient néanmoins à inciter le Conseil régional à redoubler de vigilance dans les choix des projets qui seront aidés en particulier concernant la filière biomasse thermique et les unités de méthanisation. Le CESER a notamment produit un rapport¹ dans lequel il décline ses préconisations en 7 conditions pour développer les énergies renouvelables afin de répondre aux enjeux environnementaux avec, entre autres, des fiches dédiées à la méthanisation et au bois-énergie.

Concernant la biomasse thermique, le CESER incite à veiller à maintenir la stabilité des filières locales d'approvisionnement en bois déjà structurée. Il appelle également à la plus grande vigilance quant aux émissions potentielles de dioxines qui pourraient être générées par un grand nombre de petites installations contenues dans un même secteur.

Concernant la méthanisation, la problématique de pollution se pose principalement pour la qualité et la provenance des intrants qui pourraient contenir des micro-plastiques et des métaux lourds qui se retrouveraient dans les digestats et par conséquent dans les champs en cas d'épandage.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015 fixe un objectif d'atteindre une part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en France d'ici 2030.

En Nouvelle-Aquitaine, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en 2020 par le Conseil régional, vise à porter la production d'énergies renouvelables à un niveau équivalent à 50 % de la consommation d'énergie finale en 2030 et à plus de 100 % en 2050, soit un objectif pour 2030 supérieur à l'objectif national. En 2022, cette part est de 28,2 % selon les données de l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC).

Pour sa consommation d'énergie finale, la Nouvelle-Aquitaine reste encore dépendante à près de 60 % aux énergies fossiles.

Dans le prolongement de son rapport "Développer les énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine : à quelles conditions ? ", le CESER tient à rappeler que la transition énergétique vise l'accompagnement du développement des énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles. Elle vise aussi l'efficacité énergétique qui doit être associée à la sobriété, pour une diminution nécessaire de nos consommations d'énergie. À ce jour, les énergies renouvelables continuent de s'ajouter aux énergies fossiles et fissiles, et la transition énergétique est encore à venir.

-

¹ Rapport « *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* », CESER Nouvelle-Aquitaine, Septembre 2023

Face à ces constats, les ambitions de la feuille de route Néo Terra mise en place par le Conseil régional, déclinent un certain nombre de mesures visant notamment la diversification du mix énergétique régional pour augmenter la part de la production des énergies renouvelables. Dans cette perspective, plusieurs actions ont d'ores et déjà été déployées pour notamment soutenir la décarbonation de l'industrie et permettre le développement de la méthanisation agricole.

Le Conseil régional poursuit sa démarche en expérimentant la délégation d'une partie du Fonds chaleur de l'ADEME sur une période de 3 ans. Ce conventionnement va ainsi lui permettre d'une part, de se doter d'un panel complet d'outils de financement à destination des entreprises, qui jusqu'à présent excluaient les projets de production de chaleur renouvelable et, d'autre part, d'accélérer le développement des projets de méthanisation sur le territoire régional.

I. Des projets d'installation de bois énergie à valoriser dans le respect de la filière et en conscience des risques sur la santé

Le CESER salue cette initiative du Conseil régional qui permet de développer une énergie locale et durable en soutenant les investissements des entreprises pour la production de chaleur renouvelable. Il tient néanmoins à porter à la connaissance du Conseil régional certaines problématiques relatives en particulier à l'utilisation de la biomasse thermique brûlée pour obtenir de la chaleur dans des chaufferies dites agricoles, industrielles ou collectives.

1. Veiller au respect des filières d'approvisionnement locales déjà structurées

La Nouvelle-Aquitaine dispose du massif forestier le plus étendu de France métropolitaine : il s'étire sur 2,8 millions d'hectares. Selon l'AREC, la filière biomasse thermique est la première filière de production renouvelable en région en 2023. Elle représente 27 % de la production renouvelable régionale en 2023. Le CESER tient à rappeler que les usages privilégiés du bois sont en premier lieu le bois d'œuvre, le bois d'industrie puis en dernier lieu le bois énergie. Le développement du bois à usage énergétique doit principalement s'appuyer sur la hiérarchie de ces usages et sur la récolte actuelle des bois qui est principalement résineuse. Il doit adopter des pratiques pour préserver la biodiversité, la présence des feuillus et la fertilité des sols. Il peut s'appuyer également sur d'autres ressources ligneuses que le bois issu de la forêt : la biomasse bocagère, la biomasse viticole, la biomasse des vergers et le bois en fin de vie. Pour le CESER, le déploiement des aides aux entreprises pour développer des projets de chaleur renouvelable pourrait impacter les différents usages du bois ainsi que les filières locales.

Le CESER invite donc le Conseil régional à veiller, au moment de la sélection des projets, à ce que les installations ne contribuent pas à déstabiliser les filières locales d'approvisionnement en bois déjà structurées.

Le CESER appelle cependant à clarifier l'intérêt pour le climat du bois énergie et à réinterroger les politiques publiques de soutien massif le cas échéant comme le rapport sur le développement des énergies renouvelable le préconise.

Il préconise en parallèle que les aides publiques soient orientées vers des projets qui contribueraient à structurer les filières bois énergies tournées vers la récupération des produits connexes issus de la transformation du bois en scierie ou de l'entretien des haies bocagères.

2. Des impacts des fumées d'incinération sur la santé à ne pas négliger

Comme toutes les combustions (incendie, barbecue, brûlages divers, éruption volcanique...), celle du bois produit des émissions de dioxines. Les dioxines sont une famille de composés dont certains sont cancérigènes.

En 2001, la France a connu un scandale sanitaire dans l'affaire dite de « la pollution à la dioxine » liée aux rejets de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère².

Depuis la réglementation a évolué, des systèmes très performants de filtration des fumées sont exigés ainsi que des contrôles fréquents des fumées notamment pour mesurer la concentration en dioxines dans les fumées dont la limite est fixée à 0,1 nanogramme/m³. Les usines d'incinération sont maintenant à des seuils d'émissions proches des limites de détection.

Le Conseil régional prévoit d'aider des projets d'installation de biomasse énergie de petite taille ou de taille moyenne dont la production est comprise entre 1 200 et 12 000 MWh par an. Or il se trouve que la

 $^{^2}$ Article du Journal du dimanche du 29 novembre 2010 « Procès de la dioxine : Grand scandale, peu d'accusés ».

réglementation en vigueur³ module les exigences imposées aux installations en fonction de la puissance de la centrale thermique. Les prescriptions générales visées sont applicables aux installations de combustion de puissance supérieure ou égale à 1 MW et inférieure à 20 MW. Considérant que la puissance thermique nominale maximum des installations éligibles au fonds est de 1,37 MW⁴, le CESER considère que la majorité des installations éligibles, donc inférieures à 1 MW ne seront donc pas soumises réglementairement aux mêmes exigences que les grosses installations. Cela signifie que ces installations ne seront pas tenues de s'équiper de systèmes de filtration des fumées et d'appareils de mesure pour évaluer la concentration de dioxines. Le risque en multipliant ces installations non soumises à la règlementation, est d'avoir des émissions de dioxines non détectées entrainant ainsi des impacts sur la santé des riverains exposés et ce des années plus tard.

Même s'il est conscient qu'il est du ressort de l'État de faire évoluer la règlementation sur les plus petites installations, le CESER incite toutefois le Conseil régional à être vigilant dans la sélection des projets pour que leur répartition sur le territoire tienne compte de ces enjeux. Il est fondamental que la Région et l'ADEME soient en mesure d'anticiper les impacts pour éviter une concentration de projets qui, groupés, pourraient avoir les mêmes émissions nocives qu'une installation plus conséquente, et ce en toute transparence.

II. Des unités de méthanisation locales et sans intrants pollués

Fin 2023, la région compte près de 130 méthaniseurs en fonctionnement, tout mode de valorisation confondu, dont près de 55 unités de méthanisation avec injection dans les réseaux de gaz. Pour le CESER, le déploiement de la méthanisation doit être poursuivi et encouragé. Il s'agit d'une technique qui aujourd'hui est maîtrisée et qui fonctionne bien. La diversification des intrants rend les projets plus rentables et, bien encadrés (le développement de la méthanisation ne doit pas se faire au détriment de la fonction alimentaire), ils peuvent également contribuer au maintien de l'élevage dans certains territoires. Le CESER rappelle toutefois que l'impact de la méthanisation sur l'environnement dépend en partie des conditions de production des intrants d'autant plus lorsqu'ils sont dédiés à la méthanisation. Ainsi son développement doit être pensé dans le cadre de la poursuite de la transition des modèles agricoles vers des pratiques plus durables comme proposé dans le rapport de mars 2021 « Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transition agroécologique en Nouvelle Aquitaine ».

La feuille de route Néo Terra fixe l'objectif d'atteinte de 30 % de biogaz injecté dans les réseaux en 2030. Cet objectif ambitieux ne saurait être atteint sans à la fois le renforcement des mesures de sobriété, et des investissements importants pour développer les projets. Pour cette dernière raison, le CESER salue la volonté du Conseil régional d'expérimenter la délégation du fonds chaleur de l'ADEME qui va apporter des ressources nécessaires au développement de projets de méthanisation sur le territoire.

Le CESER tient à rappeler que l'atteinte des objectifs de production de gaz vert ne doit pas se faire au détriment d'une utilisation raisonnée des terres et de la ressource méthanisable.

Il souhaite également mettre l'accent sur la qualité des digestats. Ces résidus de méthanisation issus de méthaniseurs agricoles sont le plus souvent mis en épandage dans les champs car leur intérêt est reconnu pour la fertilisation des cultures et ils permettent également une économie d'intrants. Malgré l'existence de plans d'épandage, la méconnaissance des digestats des méthaniseurs industriels fait peser des risques de pollution de la terre et de ce qui y pousse. La matière organique servant à alimenter les méthaniseurs peut en effet contenir des micro-plastiques ainsi que des métaux lourds, comme par exemple les boues de stations d'épuration ou bien des déchets provenant de refus de tri, qui ne sont pas dégradés par les méthaniseurs et se retrouvent donc dans les digestats. Etant donné l'importance des enjeux environnementaux liés aux intrants et le poids économique du choix de ceux-ci dans la rentabilité des méthaniseurs, le CESER souligne la pertinence d'un contrôle accru des projets et des installations par les pouvoirs publics. L'assurance de l'effectivité de ces contrôles vis-à-vis aussi des engagements pris lors de la mise en place du projet permettrait de rassurer les populations pour un développement facilité des futurs méthaniseurs.

Enfin, le CESER invite le Conseil régional à être attentif à l'émergence des contrats de gré à gré sur le biogaz, les *Biogas Purchase Agreement* (BPA). Comme il l'avait déjà formulé⁵ au sujet de la politique du Conseil régional visant à développer ces contrats pour l'électricité, le CESER estime nécessaire de s'assurer que la

³ Arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910

⁴ 12 000MWh par an = 12 000 MWh / 8760 heures par an = 1,37 MW

⁵ Rapport « *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* », CESER Nouvelle-Aquitaine, Septembre 2023.

multiplication du nombre de ces contrats ne soit pas une source d'inégalité future pour celles et ceux ne pouvant en bénéficier. L'énergie produite à très bas coûts financiers risque en effet d'être préemptée par quelques entreprises bien informées et structurées, au lieu de faire diminuer le prix moyen de production pour l'ensemble des usagères et usagers.

Le CESER incite donc le Conseil régional à tenir compte de ces problématiques dans le choix des projets financés dans le cadre du fonds chaleur afin de privilégier des méthaniseurs utilisant de la biomasse exempte de pollution et locale. Il apparaît en effet important aux yeux du CESER que la distance entre les unités de méthanisation et les intrants destinés à les alimenter soit la plus faible possible, et que ces intrants soient produits en tenant compte des enjeux environnementaux.

Proposition de la commission 3 « Environnement »
Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ ; Secrétaire : Sigrid MONNIER

Vote sur l'avis du CESER

« Transition énergétique – L'accompagnement régional aux entreprises et à la méthanisation : délégation du fonds chaleur de l'ADEME comme levier d'accélération »

159 votants 158 pour 1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapport du Conseil régional - ref : NC

Portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le présent avis a été rédigé malgré l'absence de projet de délibération du Conseil régional, ce que le CESER regrette vivement. Cette situation ne facilite pas l'exercice de sa mission consultative, surtout lorsqu'elle se répète ou que les documents transmis sont des documents de travail ou provisoires. Il remercie donc par avance le Conseil régional de veiller à ce que cela ne puisse se renouveler.

Compte tenu de l'importance du projet Flying Whales pour le territoire néoaquitain et des moyens que le Conseil régional y a déjà consacré et envisage d'y consacrer dans l'avenir, il a paru néanmoins important à l'Assemblée socio-professionnelle de relever l'ensemble des questionnements générés par ce projet.

Il ne s'agit pas pour le CESER de se positionner « pour » ou « contre » ce projet mais de partager les réflexions et questionnements générés par ce projet et surtout par l'absence d'argumentation et d'informations portées à sa connaissance. Ces questionnements portent sur :

- la faisabilité globale du projet : les choix technologiques opérés par le porteur du projet n'étant pas argumentés, ils peuvent être contestés (choix de l'hélium alors qu'il s'agit d'un gaz rare et couteux, question du stockage des dirigeables dans des bases une fois construits, etc.). L'absence d'étude de marché interroge également : existe-t-il des clients pour un fret utilisant une technologie qui, sauf information contraire, sera forcément très couteuse?
- les impacts environnementaux : l'Autorité environnementale a pointé dans son avis du 19 octobre 2023 les fortes incidences du projet sur la biodiversité, les zones humides et l'eau et recommandé au porteur de projet de reprendre la démarche d'évitement pour notamment préserver ce réservoir de biodiversité.
- le nombre d'emplois créés depuis le lancement de ce projet mais aussi le nombre d'emplois créés une fois que l'usine de Laruscade produira à pleine charge.
- le niveau de maturité technologique du projet.

Par ailleurs, aucune réponse n'a été apportée à ce jour au CESER sur la question environnementale. Les études démontrant l'intérêt environnemental et la soutenabilité sur le long terme du fret par dirigeables devraient également être communiquées.

S'agissant d'un projet faisant appel aux deniers et au soutien public, le CESER attend des réponses à l'ensemble de ses questions.

Le CESER note enfin qu'en vertu d'une des conditions suspensives, le Conseil régional ne s'engagera dans ce projet que si l'Etat se porte garant à hauteur de 105 millions d'euros.

Le Conseil régional doit veiller à transmettre en temps et en heure au CESER des versions finalisées des projets de délibérations soumis à son avis

Le CESER regrette vivement de n'avoir pas pu disposer du projet de délibération pour émettre son avis sur un projet aussi important, mobilisant des moyens conséquents du Conseil régional. La présentation globale du projet par un représentant de Flying Whales et le diaporama synthétique sur l'exposition financière de la collectivité ne se substituent pas à la communication du projet de délibération finalisée. Le CESER engage instamment le Conseil régional à lui transmettre en temps et en heure les textes finalisés, et non des documents de travail ou provisoires, sur lesquels il doit rendre un avis et ainsi être en capacité de remplir sa mission consultative.

Certains dossiers complexes, comme le présent dossier relatif à l'implantation d'une usine de dirigeables, méritent également que le projet de délibération soit accompagné d'un fond de dossier (composé d'informations techniques, socio-économiques, environnementales,...) permettant aux membres de l'Assemblée socio-professionnelle d'apprécier la globalité du projet et ses différents enjeux.

Un projet qui fait naitre de multiples questions auxquelles le CESER, faute d'information, ne peut à ce stade pas trouver de réponses

Sans se positionner « *pour* » ou « *contre* », le CESER estime important d'exposer, à l'occasion de cet avis, toutes les questions que fait naitre ce projet de construction d'une usine de dirigeables à la lecture du peu d'information disponible.

Des questionnements sur la faisabilité globale du projet

En l'état actuel des informations dont il dispose, le CESER s'interroge en effet sur la faisabilité globale de ce projet.

- <u>Sur la faisabilité technologique</u>: le choix de l'hélium, la question de la gestion du transfert de charge d'un véhicule en suspension ou la question du stockage des dirigeables dans des bases une fois construits sont autant de problématiques auxquelles le CESER, en l'absence de documentation ou de justificatifs, ne peut trouver de réponses.
- <u>Sur le marché de ce type de fret :</u> Selon le représentant de Flying Whales, le marché mondial potentiel est estimé à 700 dirigeables et des accords de pré-commercialisation auraient déjà été signés alors que la construction de la première usine n'a pas démarré. Le CESER aurait apprécié que ces éléments soient documentés. Compte tenu des choix technologiques réalisés jusqu'à maintenant, le coût de l'heure de vol de ces dirigeables pourrait être très élevé : il est donc important de s'assurer par une étude de marché qu'une clientèle existe bien pour ce nouveau mode de fret et qu'elle est prête à payer le prix de cette technologie.

Des études sur l'impact socio-économique de ce projet sur le territoire seraient également utiles.

Des questionnements sur le nombre d'emplois créés.

L'engagement du Conseil régional dans ce projet d'ampleur et à vocation internationale, au-delà de l'image d'une Région soutenant l'innovation, doit aussi se traduire par des créations d'emplois sur le territoire. Or, aucune information/évaluation précise sur ce sujet n'a été communiquée au CESER.

Ce dernier demande donc à ce que lui soit transmis le nombre d'emplois créés à ce jour par ce projet depuis son démarrage en 2012, ainsi que le nombre d'emplois (directs et indirects) attendus lorsque l'usine de Laruscade sera à pleine charge.

Des questionnements sur le niveau de maturité technologique du projet.

Le CESER a eu l'occasion d'auditionner des représentants de Flying Whales lors d'une précédente étude et avait souhaité connaitre le niveau de maturité technologique du projet. Il a renouvelé son interrogation à l'occasion de la présentation de ce projet de délibération. Cette information est en effet importante dans l'optique de la construction d'une usine. Or les réponses transmises aux questions des conseillers du

CESER sont contradictoires car ce niveau serait actuellement entre le TRL1 4 et le TRL 6.

Ces informations permettraient de savoir précisément si des verrous technologiques sont encore à lever.

Ce point mériterait donc d'être précisé par la société Flying Whales, au moment où la construction de la première usine se matérialise par ce projet de portage foncier et immobilier.

Un projet faisant largement appel aux financements et au soutien publics doit pouvoir répondre aux questionnements qu'il génère. Aussi, le CESER demande la communication des informations ci-dessus portant sur la faisabilité globale du projet, le nombre d'emplois créés et le niveau de maturité technologique actuel.

L'intérêt environnemental est également questionné

Si le CESER comprend les intérêts environnementaux liés au développement d'un mode de transport de marchandises de grande contenance non carboné, les études déjà publiées montrent des impacts potentiels inquiétants. Ainsi, le CESER rappelle que l'avis du 19 octobre 2023 de l'Autorité environnementale (Ae) conclut qu'« en raison de la richesse écologique du site, des fortes incidences du projet sur la biodiversité, les zones humides et l'eau, et de l'ampleur des mesures de compensation nécessaires, [elle] recommande de reprendre la démarche d'évitement pour notamment préserver ce réservoir de biodiversité ».

Le CESER insiste particulièrement sur l'incertitude portée à la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Le CESER rappelle que les mesures d'évitement doivent être prioritairement recherchées, avant d'envisager des mesures de réduction puis éventuellement de compensation. Il s'interroge également sur la manière dont sera traitée la zone de 1,6 ha déjà objet de la compensation de la LGV Tours-Bordeaux, d'autant plus que les mesures de compensation proposées par le porteur de projet ne permettent pas d'atteindre l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité (Cf. page 31 de l'avis de l'Ae précité).

L'Ae demande également que de nouveaux bilans et analyses soient faits pour avoir une plus juste mesure des nombreux impacts identifiés.

Les réponses apportées par Flying Whales à cet avis de l'Ae auraient pu utilement éclairer la réflexion du CESER.

En complément, l'Assemblée socio-professionnelle s'interroge sur les études qui ont pu être réalisées pour établir l'intérêt environnemental et la soutenabilité sur le long terme de ce type de transport : bilan carbone intégrant la construction des usines, des engins, des matériaux, des déplacements liés à la recherche et développement du système et des actions commerciales ; pérennité et disponibilité locale ou globale des ressources (hélium issu des champs gaziers, textiles spéciaux issus de la chimie du pétrole ou du gaz, eau pour les besoins de pompage / équilibrage des charges, etc.).

Les réponses apportées par Flying Whales à l'avis de l'Autorité environnementale permettraient d'éclairer utilement les réflexions du CESER, de même que les études démontrant l'intérêt environnemental et la soutenabilité sur le long terme du transport de fret par dirigeables.

¹ TRL est l'acronyme de Technology Rediness Level qui est un système de mesure employé pour évaluer le niveau de maturité d'une technologie. Cette échelle comporte 9 niveaux, le TRL 1 étant le niveau initial de démarrage d'un projet et le TRL 9 étant le système réel achevé et qualifié par des missions opérationnelles.

Les risques financiers pris par la Région dans cette opération doivent être bien mesurés

Avant tout engagement définitif de la collectivité régionale dans ce projet, le CESER l'invite instamment à veiller au respect de toutes les conditions suspensives présentées, et particulièrement à celle prévoyant l'accord définitif de l'Etat de se porter garant à hauteur de 105 millions d'euros en cas d'échec du projet.

Dans cette dernière hypothèse et sans cet accord, les finances régionales devraient supporter à elles seules 150 millions d'euros, en plus de la charge de trouver un repreneur de l'usine. Cette situation n'est bien sûr pas envisageable et ce même dans l'hypothèse où le budget régional ne serait pas déjà soumis à de fortes contraintes (voir les avis du CESER sur le Budget supplémentaire 2024 et le Compte administratif 2023).

L'engagement de l'Etat à se porter garant est un préalable à l'engagement du Conseil régional.

Proposition de la commission 4 « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission 3 - « Environnement » Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ, Secrétaire : Sigrid MONNIER

Vote sur l'avis du CESER « Portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade »

> 161 votants 154 pour 7 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapport du Conseil régional - ref : 3535095

Conventions Pluriannuelles entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Développement et d'Innovation (volet Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine)

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Les conventions proposées renouvèlent l'engagement du Conseil régional d'inscrire son action en faveur du secteur touristique dans le cadre des objectifs de la transition écologique et de développer un tourisme plus vertueux en matière environnementale, ce que le CESER salue.

Il l'encourage toutefois à faire plus de place au respect de la biodiversité, qui devrait être au cœur de l'ensemble des actions menées, mais qui n'apparait qu'une fois dans le projet de délibération.

Comme il l'avait fait dans son avis du 15 octobre 2019, le CESER engage de nouveau le Conseil régional à proposer des indicateurs précis d'évaluation de chacune des conventions afin de permettre d'en mesurer l'efficacité.

Le CESER souligne également que son avis du 26 mai 2020 reste d'actualité avec les nouvelles conventions. Il invite ainsi le Conseil régional à renforcer le tourisme social et solidaire sur tout le territoire néo-aquitain et à améliorer les conditions de vie des travailleurs des inter filières touristiques (logement, formation, ...).

Le renouvellement de l'action touristique régionale dans le cadre des objectifs de transition écologique est salué.

Le CESER partage les axes de la politique du Conseil régional de soutien et de développement du secteur touristique renouvelés par les conventions proposées, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la transition écologique fixés par la feuille de route Néo Terra et par la feuille de route Tourisme Durable.

En effet, si le tourisme bénéficie aux acteurs économiques locaux, son impact environnemental n'est pas négligeable. Les flux trop importants de visiteurs dans les milieux naturels perturbent les écosystèmes par diverses pollutions, qu'elles soient matérielles (déchets plastiques par exemple) ou immatérielles (pollution sonore). Ce phénomène de surtourisme affecte également la gestion de l'eau et des déchets par les collectivités en période de forte fréquentation, certaines installations n'étant pas dimensionnées pour absorber un doublement voire un triplement de population en peu de temps.

De plus, l'économie peut elle-même pâtir de l'offre touristique croissante dans certains territoires dont l'économie touristique repose sur la saisonnalité des activités. Même si d'autres causes expliquent ce phénomène, de nombreux employeurs se retrouvent ainsi face à une pénurie de main d'œuvre saisonnière qui ne trouve plus de quoi se loger car les offres d'hébergement touristique ont saturé le marché immobilier. Sur ce sujet, le CESER souligne le récent avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) adopté le 29 mai 2024 « Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière » qui, parmi seize préconisations, propose notamment de confier conjointement au Président du Conseil régional et au Préfet de région un rôle de coordination en matière de logement saisonnier. La fiche action « Contribuer à des actions en faveur de l'emploi touristique, de l'attractivité des métiers » de la convention avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) évoquera certainement cette question.

Face à toutes ces problématiques, le CESER salue ces projets de conventions qui permettent de développer une nouvelle vision du tourisme régional plus vertueux en matière environnementale. Il accueille avec intérêt l'intégration des objectifs de la feuille de route Tourisme Durable dans les conventions de partenariats mais il exprime le souhait que le Conseil régional aille plus loin dans la mise en cohérence de l'offre et de l'action touristique régionale. En effet, la biodiversité devrait être au cœur des préoccupations et des mesures figurant dans ces conventions, or cette mention n'apparaît qu'une seule fois.

Le CESER engage ainsi le Conseil régional à formaliser toute action visant à réguler la fréquentation des sites les plus fragiles (exemple des grottes de Font-de-Gaume en Dordogne qui ne proposent que des visites guidées sur rendez-vous, permettant ainsi une maitrise d'une jauge raisonnable de visiteurs) et de renforcer les actions pédagogiques existantes incitant au respect et à la protection des milieux et des espèces. Le CESER invite également le Conseil régional à œuvrer pour permettre un développement du tourisme équilibré sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. La régulation du tourisme des zones côtières ne pourra se faire que par une plus grande diffusion des sites et des patrimoines de l'hinterland.

Le CESER pointe enfin le manque de visibilité sur l'emploi, les conditions de travail et de formation des salariés du secteur touristique. La convention avec la MONA précise que les professionnels seront accompagnés pour mieux appréhender les transitions mais sans plus de précision. Il serait souhaitable de connaître les différents outils qui seront activés ainsi que les moyens mis à disposition pour mettre en œuvre cette ambition.

Renforcer la place de la biodiversité dans les actions mises en œuvre dans le cadre de ces conventions.

Des critères d'évaluation à développer

Ces conventions méritent toutefois d'être complétées par une série d'indicateurs permettant d'apprécier de l'efficacité de cette orientation donnée.

Si la synthèse du projet de délibération indique qu'un comité de suivi technique suivra « *l'atteinte des objectifs et les indicateurs d'évaluation* », aucun indicateur précis d'évaluation n'est pourtant précisé dans ces conventions.

La convention avec la Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) prévoit que les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs pris en compte pour l'évaluation sont les « *indicateurs de mise en œuvre de la Feuille de route Tourisme Durable pour les actions qui concernent la MONA* ». Or, à la lecture de la feuille de route Tourisme Durable, ces indicateurs n'apparaissent pas clairement.

Le Conseil régional est donc invité à préciser, pour chacune des conventions composant le projet de délibération, quels indicateurs précis sont prévus pour assurer leur évaluation.

Le CESER note enfin avec satisfaction la fiche action « *Valoriser l'offre de tourisme social et solidaire auprès du plus grand nombre* » de la convention avec le Comité Régional du Tourisme (CRT), qui permettrait, si elle est réellement suivie d'effet, d'agir en faveur de l'égalité d'accès des droits aux vacances.

Les indicateurs d'évaluation doivent être précisés pour chacune des conventions.

Proposition de la commission 4 « Économie » Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission 3 - « Environnement » Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ, Secrétaire : Sigrid MONNIER

Vote sur l'avis du CESER

« Conventions Pluriannuelles entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Développement et d'Innovation (volet Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine) »

156 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine





Rapports du Conseil régional - ref: 3606273

Convention cadre de territoire entre Action Logement et la région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Le CESER accueille très favorablement cette convention entre le Conseil régional et Action Logement, considérant le poids et l'action de ce groupe dans la politique de production et d'accès au logement social en région.

Il partage les objectifs et axes de cette convention en matière d'accompagnement des territoires et de réponse aux besoins de logement abordable pour les jeunes actifs et pour les travailleur.ses saisonnier.ères.

Il appelle néanmoins l'attention de la collectivité sur divers aspects tel que l'équilibre territorial dans la mise en œuvre de la convention, les contraintes de mobilisation du parc immobilier vacant, les limites d'accès aux internats pour le logement des saisonniers, la prise en compte des spécificités de la population en travail saisonnier selon les domaines d'activité et de la mobilité.

Le CESER souligne l'intérêt du renouvellement de cette convention entre le Conseil régional et le groupe Action Logement, lequel rejoint diverses préconisations antérieures de l'assemblée consultative.

En Nouvelle-Aquitaine, Action Logement¹ disposait d'un parc de près de 92 000 logements en 2022. Cela représente près du tiers du parc locatif social régional. Cette même année, ce groupe a investi 182,5 M€ pour la production de logements sociaux et intermédiaires et attribué 67 300 aides et services à des particuliers (dont garantie Visale, aides à la mobilité, à l'accession et aux travaux ou aux travailleurs en difficulté).

Action Logement : un acteur majeur de l'accès au logement social pour la population en activité face à une demande croissante

Action Logement gère les fonds issus de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (le « 1 % » logement qui est en fait au taux de 0,45 % de la masse salariale). En 2022, le montant de cette collecte a atteint 1,5 milliards € au plan national, complétée par des retours de prêts et cessions d'actifs. A noter que depuis 2020, l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social a relevé un écart négatif entre les ressources et les emplois et un accroissement du recours aux emprunts obligataires. Malgré cela, les objectifs de mobilisation fixés par la convention quinquennale 2018-2022 avec l'État n'ont pu être atteints.

Le CESER souligne que la baisse relative de la collecte dans les ressources d'Action Logement s'explique pour partie par les relèvements successifs des seuils de contribution des entreprises (d'au moins 10 salariés à plus de 20 salariés en 2006 et de plus de 20 salariés à au moins 50 salariés depuis 2020), en partie compensée par une hausse du montant de la participation supplémentaire des employeurs établie sur une base volontaire.

L'autre élément de contexte tient à la hausse continue de la demande exprimée en logement social. Fin 2023, le nombre de demandes de logement social en attente auprès des bailleurs sociaux était supérieur à 125 000 (hors demandes de mutation) dans notre région, soit un accroissement de + 18 % en seulement 3 ans. Les demandes émanant de jeunes ménages (moins de 30 ans) représentent plus du quart (28 %) de la demande totale.

¹ En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs Entreprises Sociales de l'Habitat sont rattachées au groupe Action Logement et interviennent sur le territoire : Clairsienne, Immobilière Atlantic Aménagement, Domofrance, Enéal, Noalis, In'Li Sud-Ouest

Avis – Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Une convention qui doit renforcer l'action publique régionale afin de permettre l'accès à un logement abordable au plus près des lieux d'activité ou d'étude

La convention proposée comporte trois volets : l'accompagnement des territoires, la mobilisation en faveur de publics spécifiques (jeunes actifs, en formation ou en alternance, travailleurs saisonniers) et l'accompagnement des projets structurants de territoires, s'agissant de ceux concernés par le label Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER partage les objectifs de cette convention, tout en appelant l'attention de la collectivité sur les points suivants :

- L'équilibre territorial des projets soutenus dans le cadre de cette convention, entre les zones « tendues » où le prix d'accès au logement est devenu prohibitif pour nombre de ménages et d'actifs (côte basque, métropole bordelaise, littoral charentais) et les petites villes ou territoires confrontés à un enjeu de reconquête d'une partie du patrimoine immobilier devenu vétuste et/ou vacant.
- L'intérêt de mobilisation d'un parc immobilier diffus et vacant de plus en plus important mais dont les conditions de remobilisation en offre locative sociale ou de conventionnement restent difficiles.
- Les limites de mobilisation des internats des lycées (en termes d'accessibilité et de disponibilité) et l'opportunité, dans le cadre de cette convention, de mise en œuvre de solutions de logement temporaire pour saisonniers (mobil homes, containers aménagés, « tiny houses »...).
- La prise en compte des besoins spécifiques de certaines catégories de travailleur.ses saisonnier.ères et des modalités d'accès à un logement à l'échelon des territoires concernés, dans les domaines de l'agriculture (viticulture, arboriculture...), du tourisme mais aussi de la culture et de certains services spécialisés.
- Concomitamment, la nécessité d'intégrer la question de la mobilité dans cette convention, pour les publics potentiellement concernés.

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER

« Convention cadre de territoire entre Action Logement et la région Nouvelle-Aquitaine »

161 Votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine



Séance plénière des 13 et 14 juin 2024

Amendement n°1 sur la délibération 04a – Budget supplémentaire 2024 – Budget principal

Dispositif

Au chapitre 923 – dettes et autres opérations financières – en recettes :

Modifier le montant : « - 63 937 770,02 »

Par « - 53 937 770,02 »

Au chapitre 906 - 90-63 actions sectorielles- 90-631 agriculture, pêche et agro-alimentaire - 90-6312, - article 204 - en dépenses :

Modifier le montant « + 475 000 »

Par « + 10 475 000 »

Exposé des motifs

Dans un contexte économique et financier alarmant pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le groupe Les Républicains souhaite être à l'initiative de propositions d'économies et d'une meilleure distribution de l'argent public. Si le constat d'abandon de l'Etat envers les Régions est partagé, la répartition des deniers au sein des différentes politiques publiques reste le choix de l'exécutif.

A travers la mission d'information et d'évaluation sur les politiques agricoles qui se tient actuellement, il a été constaté un manque cruel d'investissement dans ces dernières, contrairement à ce qui est continuellement annoncé par la majorité.

Pour financer la transition au sein de notre agriculture, le besoin supplémentaire est estimé à 30M€. Afin d'amorcer cette dernière, nous proposons pour l'année 2024, une augmentation de 10M€.

Pour cela, il est proposé de baisser le volume d'emprunt, afin de réinjecter le montant de 10M€ en investissement au sein du titre du libellé agriculture, pêche et agro-alimentaire.

Ces modifications seront ajoutées aux modifications de transfert prévues au sein du budget supplémentaire 2024.

Centre et Indépendants Renaissance UDI et Territoires







CONSEIL RÉGIONAL DU 13 JUIN 2024

Amendement n°1 à la délibération n° 11 :

Plan Régional de Santé Environnement 4 Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à la dernière partie de la délibération « Les priorités régionales dans le PRSE 4 » :

Révision des mesures

La présente délibération sera réexaminée à la lumière des préconisations issues de la Mission d'information et d'évaluation des politiques agricoles et alimentaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont les conclusions seront votées en septembre 2024.

Cette révision permettra de réexaminer l'articulation entre les actions mises en place dans l'axe 3 et les préconisations de la mission sur ces mêmes thématiques.

Exposé des motifs :

La Mission d'information et d'évaluation des politiques agricoles et alimentaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, actuellement en cours, prévoit de rendre ses conclusions à la fin septembre 2024. Cette mission vise à évaluer et retravailler la politique régionale en matière d'agriculture, en se concentrant sur des axes stratégiques comme la place réservée à l'agriculture biologique, à l'agroécologie, ou encore la révision de la stratégie hydraulique de la Région.

Il est essentiel que le Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE4) intègre de manière cohérente et efficace les recommandations de cette mission. Cependant, dans l'état actuel, la Région ne dispose pas encore de toutes les informations nécessaires pour inclure ces préconisations dans le PRSE4 de manière pertinente et adaptée.

Centre et Indépendants Renaissance UDI et Territoires







CONSEIL RÉGIONAL DU 13 JUIN 2024

Amendement n°2 à la délibération n° 11 :

Plan Régional de Santé Environnement 4 Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

« L'identité du PRSE 4 NA » : il est proposé de modifier le paragraphe suivant :

<u>Un plan évolutif</u>: dans le respect des orientations cadres validées par le Comité stratégique, le Plan pourra évoluer via l'inscription de nouvelles actions.

Révision des mesures

Un plan évolutif : dans le respect des orientations cadres validées par le Comité stratégique, le Plan pourra évoluer via l'inscription de nouvelles actions, préalablement soumises au vote des élus du Conseil régional en séance plénière.

Exposé des motifs :

Le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4) se veut un cadre évolutif, permettant l'inscription de nouvelles actions au fil du temps. Cependant, pour garantir une gestion transparente et démocratique de ce plan, il est essentiel que les élus régionaux soient impliqués dans le processus décisionnel concernant l'ajout de ces nouvelles actions.

En l'absence de concertation, il existe un risque que des actions soient inscrites sans une évaluation adéquate de leur pertinence ou de leur impact, ce qui pourrait nuire à l'efficacité globale du PRSE 4. La consultation des élus par le biais d'un vote en séance plénière avant toute inscription de nouvelles actions permettra d'assurer que les décisions prises reflètent les besoins et les priorités de l'ensemble des acteurs concernés.

Centre et Indépendants Renaissance UDI et Territoires







CONSEIL RÉGIONAL DU 13 JUIN 2024

Amendement à la délibération n° 33 :

Protocole d'accord renouvelé relatif au portage foncier et immobilier en faveur de l'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade (33)

Dans le délibéré, il est proposé de supprimer :

- de DELEGUER à la Commission Permanente l'adoption de l'ensembles des actes afférents à la mise de l'opération ;

Exposé des motifs :

Devant l'importance du projet d'implantation d'une usine de dirigeables de fret-cargo à Laruscade (33), des engagements financiers que cela représente pour la Région Nouvelle-Aquitaine et des incertitudes qui existent, cette délégation paraît préjudiciable. Sur un dossier aussi stratégique de la Région, le débat démocratique ne doit pas être confisqué et il doit continuer à se dérouler en séance publique.

Centre et Indépendants Renaissance UDI et Territoires







CONSEIL RÉGIONAL DU 13 JUIN 2024

Amendement à la délibération n° 35 :

Augmentation de capital de NACO

Dans le délibéré, il est proposé de supprimer :

- de DELEGUER à la Commission Permanente le pouvoir de statuer en matière d'augmentation de capital et ou de souscriptions de fonds par la SNAP.

Exposé des motifs :

Il serait préjudiciable de déléguer de nouvelles compétences à la Commission permanente. En effet, au mois d'octobre 2023, la proposition d'une délibération avec plusieurs délégations à la Commission permanente avait été supprimé de l'ordre du jour de la séance plénière. Par la suite un groupe de travail réunissant un élu de chaque groupe de notre assemblée s'est réuni au mois de novembre 2023 pour travailler sur des pistes d'amélioration de notre démocratie régionale. Des propositions ont été faites pour améliorer la transparence et la démocratie au sein de la Commission permanente et comme préalable à toute nouvelle délégation à celle-ci. Depuis la réunion de ce groupe de travail, les demandes des groupes sont restées sans réponses.

Centre et Indépendants Renaissance UDI et Territoires







CONSEIL RÉGIONAL DU 13 JUIN 2024

Amendement à la délibération n° 36 :

Approbation d'une prise de participation de la SEML Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme au capital de la SAS Vladon

Dans le délibéré, il est proposé de supprimer :

- de DELEGUER à la commission permanente l'attribution d'AUTORISER des prises de participations de la SEML Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme au capital d'autres sociétés dont l'objet est comparable ou complémentaire au sien.

Exposé des motifs :

Il serait préjudiciable de déléguer de nouvelles compétences à la Commission permanente. En effet, au mois d'octobre 2023, la proposition d'une délibération avec plusieurs délégations à la Commission permanente avait été supprimé de l'ordre du jour de la séance plénière. Par la suite un groupe de travail réunissant un élu de chaque groupe de notre assemblée s'est réuni au mois de novembre 2023 pour travailler sur des pistes d'amélioration de notre démocratie régionale. Des propositions ont été faites pour améliorer la transparence et la démocratie au sein de la Commission permanente et comme préalable à toute nouvelle délégation à celle-ci. Depuis la réunion de ce groupe de travail, les demandes des groupes sont restées sans réponses.



Séance Plénière des 13 et 14 juin 2024

Vœu porté par le Groupe « Communiste, Écologique et Citoyen » :

« Ne pas sacrifier les compétences de la Région sur l'autel de l'austérité budgétaire »

L'ensemble des collectivités territoriales sont aujourd'hui confrontées aux rigueurs budgétaires décidées par le gouvernement. Le prétexte étant qu'il n'y aurait plus d'argent — l'endettement de notre pays serait tel qu'il nous faudrait faire des économies sur la dépense publique. Nous rappelons que des sommes colossales d'argent échappent à la solidarité nationale. Selon OXFAM, avec plus de 146 milliards d'euros de bénéfices en 2023, les entreprises du CAC40 engrangent des superprofits pour la troisième année consécutive. Avec une taxation pérenne, cela pourrait apporter aux comptes publics près de 21,6 milliards d'euros.

En plus, les collectivités locales par leurs choix contribuent au développement économique sur leurs territoires puisque ce sont elles qui contribuent à plus de 72 % à l'investissement public. Nous voyons bien aujourd'hui que les dotations attribuées aux collectivités régionales basées sur le reversement de la TVA, par exemple, ne sont pas à la hauteur des attentes et des besoins.

En plus, les coupes financières sur les compétences comme l'apprentissage – 5 millions d'euros en moins pour notre collectivité ne sont pas de nature à donner du dynamisme à nos politiques. Nous savons toutes et tous que les besoins sont immenses – mobilités, formation, santé, environnement... Aussi la baisse de nos ressources ne manquera pas d'avoir des conséquences directes sur nos politiques. La situation critique de nos finances doit nous alerter.

En novembre 2023, une mission parlementaire a été confiée à Éric Woerth dans le but de faire des « propositions ambitieuses et susceptibles de fédérer les bonnes volontés afin de rendre l'action publique locale plus efficace et lisible pour nos concitoyens ». Rapport remis au Président de la République le 3 juin dernier, il compte 51 recommandations parmi lesquelles :

- L'affirmation du rôle de la Région dans la gestion des infrastructures régionales structurantes (ferroviaire);
- L'implication plus fortement des Régions dans la stratégie et le financement de l'enseignement supérieur ;
- La mise en place d'une gouvernance durable et partagée des finances locales associée avec une loi d'orientation des finances locales et de simplification.

Des pistes de recettes pour les Régions ont été proposées dans ce rapport Woerth : à savoir, une fraction de l'impôt sur les sociétés qui serait territorialisée ainsi qu'une moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui revenait initialement au bloc communal, la Région aurait un pouvoir sur le taux. Habiller Jacques en déshabillant Paul : telle est la devise de la politique gouvernementale en matière de finances publiques locales, ce que nous ne nous pouvons pas accepter.

Le rapport préconise de mettre en place le conseiller territorial, résultat de la fusion des échelons que sont le conseiller départemental et le conseiller régional. Modifiant à nouveau les Conseils régionaux, les perturbant une nouvelle fois, cette proposition n'appuiera en rien la décentralisation. Le souhait de donner à la nouvelle instance de gouvernance des finances locales la mission de contrôler les ressources et les dépenses des collectivités remet la centralisation au cœur du projet gouvernemental.

L'esprit de la décentralisation doit d'abord être celui de la démocratie, et du pouvoir des élus de décider librement des choix budgétaires et aussi de pouvoir rapprocher réellement le lieu du pouvoir des citoyens et des territoires.

Aussi, la Région demande au Gouvernement d'assurer des ressources nouvelles, pérennes et dynamiques assurant à l'échelon régional de réaliser pleinement les compétences obligatoires et aussi d'avoir les capacités financières de répondre aux besoins des territoires et des demandes des populations.



Séance plénière des 13 & 14 juin 2024

Pour la réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon et son inscription dans les lignes de nuit plan 2030

Vœu porté par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Nul ne peut ignorer la détérioration continue de certains territoires français, souvent situés dans la diagonale des faibles densités, marqués par une perte constante d'habitants, d'emplois, de commerces et de services publics, les condamnant à un isolement croissant. C'est la situation que connaissent beaucoup de communes sur l'itinéraire entre Bordeaux-Lyon. Pour effectuer la liaison de métropole à métropole, certains prennent l'avion, moins cher et plus rapide que le trajet en train via Paris. Mais, entre les deux, les habitants, faute de moyens de transports collectifs pour leurs déplacements courants, sont contraints à y renoncer ou à une dépendance accrue à la voiture.

Cela illustre tout autant les inégalités face à la nécessaire transition écologique que les inégalités d'accès à la mobilité.

Reconnaissant le rôle crucial du train dans la préservation de la qualité de vie de ces territoires, dans l'accessibilité des bassins de vie, d'études et d'emploi, à un coût maîtrisé, et dans la réduction de l'empreinte carbone, contrairement à l'usage contraint de la voiture, voire de l'avion ;

Remarquant la dégradation significative des liaisons ferroviaires pour un grand nombre de communes le long de l'ex-ligne de Train d'équilibre du territoire (TET) Bordeaux-Lyon, entraînant la suppression des trains directs, l'augmentation des temps de parcours et d'autres facteurs nuisibles à la qualité de service ;

Considérant que l'État a annoncé que notre pays comptera une dizaine de lignes de trains de nuit d'ici 2030, et a lancé une commande pour du matériel à l'automne dernier ;

Considérant que SNCF Réseau, entreprise publique d'État, doit jouer un rôle central dans le renforcement de l'usage du train sur tous les territoires en développant ou en réhabilitant de nouvelles offres ;

Le Conseil régional, réuni en séance plénière les 13 et 14 juin 2024, demande à l'État :

- d'inscrire la transversale Bordeaux-Lyon dans le programme train de nuit 2030 ;
- de donner des moyens pour la régénération et modernisation de la voie directe Bordeaux-Lyon;
- de permettre ainsi d'irriguer les territoires de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes par des TER qualitatifs;
- de démontrer que ces travaux d'aménagement du territoire ne sont pas réservés aux zones denses et métropolitaines, mais concernent également les territoires moins peuplés qui sont actuellement en déclin;
- de disposer ainsi d'un outil ayant toute sa place dans le cadre de la planification écologique en permettant une alternative à la voiture et l'avion.



Groupe des élus du Rassemblement National au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Pour un soutien régional au développement des retenues collinaires

Rapporteur : M. Valéry Elophe

La crise hydrique dans notre région ne peut plus être ignorée et l'urgence d'y faire face, surtout en période estivale, doit mobiliser notre région. L'été accentue la demande en eau pour l'irrigation agricole, essentielle pour garantir nos récoltes et soutenir notre économie locale. Nos agriculteurs, qui dépendent de cette ressource vitale, sont particulièrement vulnérables aux pénuries d'eau. Agissons dès maintenant pour garantir l'eau à tous et protéger notre agriculture, pilier de notre région.

Au début de l'année, la mobilisation légitime des agriculteurs a mis en lumière leurs préoccupations cruciales pour leur survie et la pérennité de leur activité. Parmi leurs revendications principales figure la nécessité de pouvoir stocker et disposer d'eau en période d'étiage, lorsque les niveaux des cours d'eau sont au plus bas. Ainsi, ils peuvent être résilients face aux aléas climatiques et préserver notre sécurité alimentaire.

L'une des solutions plébiscitées par nos agriculteurs pour répondre aux besoins en eau de notre région est la mise en place de retenues collinaires. Ces aménagements, consistant à créer des réservoirs artificiels en captant les eaux de ruissellement, offrent de nombreux avantages. Ils permettent de stocker l'eau pendant les périodes de surplus, pour la rendre disponible durant les périodes de sécheresse ou d'étiage. En favorisant une meilleure gestion de l'eau, les retenues collinaires contribuent à réduire la pression sur les nappes phréatiques et les cours d'eau, tout en assurant un approvisionnement constant pour l'irrigation agricole. De plus, elles peuvent jouer un rôle dans la prévention des inondations en régulant les débits en aval.

Au regard de ces éléments, et afin d'assurer l'approvisionnement en eau à nos agriculteurs, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 13 et 14 juin 2024, décide de favoriser l'installation de retenues collinaires et de soutenir financièrement leur développement. Cette décision marque un engagement fort de la région à répondre aux défis hydriques actuels et à soutenir durablement le secteur agricole tout en protégeant notre environnement et en soutenant l'économie locale.





Assises régionales des forêts et de la filière Bois

Question orale posée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Monsieur le Président,

Dans son dernier inventaire, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) estimait qu'environ 670 000 hectares de forêt avaient dépéri en France en 2022, soit autant que les forêts touchées par les incendies en trentecing ans.

De plus, les coupes de bois ont augmenté de 9 % par an entre 2005 et 2021, tandis que la mortalité des arbres a crû de 80 % et que la production biologique des forêts diminue constamment.

Or, les écosystèmes forestiers, deuxième plus grand puits de carbone après les océans, sont des leviers cruciaux pour l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. En conséquence, la capacité des forêts à absorber du CO₂ a été divisée par deux, passant de 50 à 27 millions de tonnes équivalent CO₂ et le bilan des flux de bois est en baisse dans toutes les régions.

La Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée par ces défis, d'autant plus que sa place de première région forestière de France lui attribue une responsabilité supplémentaire.

Considérant la vulnérabilité croissante des forêts face à l'amplification inéluctable du changement climatique et de l'importance économique, environnementale, climatique et sociale des forêts et de la filière Bois de Nouvelle-Aquitaine, seriezvous prêt à vous engager dans l'organisation d'assises régionales des forêts et de la filière Bois au premier semestre 2025, afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés et d'élaborer une stratégie commune de gestion durable des forêts en coordination avec les politiques nationales et européennes ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search